HAL
open science

Un périodique d'économie politique au XVIIIe siècle : les Éphémérides du citoyen (1765-1772)

Émeric Loiseau

▶ To cite this version:

Émeric Loiseau. Un périodique d'économie politique au XVIIIe siècle : les Éphémérides du citoyen (1765-1772). Histoire. 2018. ⟨dumas-02170035⟩

HAL Id: dumas-02170035

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02170035v1

Submitted on 1 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Emeric LOISEAU

Un périodique d'économie politique au XVIIIe siècle : les *Éphémérides du citoyen* (1765-1772)

Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire

Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen Âge à nos jours

Sous la direction de M. Gilles Montègre

Année universitaire 2017-2018

Emeric LOISEAU

Un périodique d'économie politique au XVIIIe siècle : les *Éphémérides du citoyen* (1765-1772)

Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire
Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen Âge à nos jours

Sous la direction de M. Gilles Montègre

Année universitaire 2017-2018

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné(e)……... déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;
- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;
- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;
- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à :

Le :

Signature de l'auteur du mémoire :

Remerciements

Je remercie Gilles Montègre pour ses conseils et sa disponibilité.

Je remercie Gilles Bertrand pour ses enseignements donnés en séminaires.

Sommaire

Introduction *8*

Chapitre I – Analyse du contenu du périodique **16**

I – Analyse quantitative et qualitative *17*

A) Structure du périodique 17

1. Administration du périodique 17

La fonction du périodique pour Baudeau 17

La conversion de Baudeau 25

2. Structure sociale 27

Contributeurs 27

Lecteurs, associés et correspondants 31

B) Thèmes abordés 35

1. Grande diversité des thèmes 36

Explication de la physiocratie 37

L'histoire et l'étranger 41

C) Nature des contenus 46

II – La Chronique de l'esprit national *50*

A) Ouvrage *Périodique, Critique et Moral, Historique et Politique* 51

1. Auto-représentation 51

2. L'agriculture 55

L'esprit agricole et l'organisation politique et morale de la société 56

B) De l'économie morale à l'économie politique 62

1. Baudeau et la science économique 63

2. Débats 66

III – La Bibliothèque raisonnée *68*

A) Bibliothèque savante et historique 69

B) Bibliothèque économique et littéraire 73

C) Invitation à la pratique économique 76

Chapitre II – Le périodique comme lieu de constitution d'une science **82**

I – Baudeau : droit naturel, science morale et politique *84*

A) La religion naturelle 84

1. Baudeau et la religion chrétienne 84

La religion dans l'ordre économique 84

Le langage religieux dans la physiocratie 90

2. Théorie de la connaissance : science des mœurs et science morale 94

3. Une définition non métaphysique de la morale et de la justice 96

B) Science morale et politique 102

1. Objets de la science 102

2. De la métaphysique à la physique 106

C) La controverse avec Mably : problème de l'articulation du moral et du politique 109

1. Étude des passions au niveau économique 109

Remède aux passions par l'évidence....112
II – Dupont ; la construction de la «science nouvelle de l'économie politique»....119
A) Histoire de l'économie politique....120
1. Histoire de la science par le périodique....120
2. Histoire de la presse économique....130
B) Bibliothèque raisonnée ou table des ouvrages....134
III – Les sciences dans les Éphémérides....143
A) Les sciences naturelles....143
B) Enseignement de la nouvelle science....146

Chapitre III – L'économie politique : anthropologie et patriotisme....150
I – Anthropologie économique....151
A) Les fondements du droit naturel....151
1. Les invariants du « tien » et du « mien»....151
2. L'état de nature....157
B) L'humanisme et le cosmopolitisme....165
II – Représentation de l'autre....171
A) L'attention portée aux sociétés non européennes....172
1. L'agriculture....172
2. Le commerce....177
B) Les États européens....179
1. L'Angleterre....179
2. La Russie....182
III – Les Éphémérides et le gouvernement de la France....184
A) Les Citoyens au sein de la Patrie....185
1. La noblesse....185
2. La place de la religion....188
B) La physiocratie, le patriotisme, la monarchie....190
1. La justification de la monarchie française ou l'appel à un nouveau régime politique ?....190
2. Le pouvoir du souverain....194
Un modèle....194
Surveiller....197

Conclusion – Les *Ephémérides* comme un «miroir aux princes»....202

Sources 205

Bibliographie 206

Introduction

Un périodique d'économie politique au XVIIIe siècle : les *Éphémérides du citoyen* (1765-1772)

« Il étoit impossible que ne se formât pas de Journaux uniquement consacrés aux matières d'économie politique »[1]. Lorsqu'il rédige une première histoire de cette matière interprétée dans le sens d'une construction en forme de science, Dupont de Nemours, directeur du périodique des *Éphémérides du Citoyen* depuis le numéro de mai 1768, mentionne à l'entrée de l'année 1765 la création du *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances* comme un fait édifiant pour la description du parcours intellectuel et livresque de « la nouvelle science », dont la relation s'intitule : « Notice abrégée des différents Ecrits modernes qui ont concouru en France à former la Science de l'économie politique ». Comme le remarque Philippe Steiner[2], Dupont ne relève pas d'autre titres de périodiques spécialisés en économie dans ce panorama bibliographique du champ de la pensée économique. L'année 1769, durant laquelle le rédacteur des *Éphémérides* rédige ces pages, fait suite à l'intensification des polémiques sur la liberté du commerce des grains qui indiqua non seulement l'imprégnation des sujets économiques dans la société française et la place centrale de la presse dans les débats touchant l'opinion publique. Ces deux constatations montrent l'importance de ce périodique d'économie politique en tant qu'objet historique, organe d'une école de pensée nommée la physiocratie, lieu de publication d'ouvrages théoriques, de controverses sur des points de doctrine et de leurs applications, de rencontre entre des auteurs multiples constituant une partie non négligeable de la République des lettres. Ils en composent « une province » comme l'écrit Jean-Claude Perrot[3].

Le périodique des *Éphémérides du citoyen* a connu plusieurs étapes éditoriales. Il fut créé par l'abbé Nicolas Baudeau au mois de novembre 1765 sous la forme de deux numéros de 16 pages chacun paraissant chaque semaine[4]. Le fond et la forme évoluèrent en janvier 1767 suite à la

1 DUPONT de NEMOURS, « Notice abrégée des différents Ecrits modernes qui ont concouru en France à former la Science de l'économie politique », *Éphémérides du citoyen*, 1769, t. 3, in Bernard HERENCIA, *Les Ephémérides du citoyen et les Nouvelles Ephémérides économiques (1765-1788). Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2014, p. 299.

2 Philippe STEINER, « Les revues économiques de langue française au XVIIIe siècle » in MARCO, Luc, (dir.), *Les Revues d'économie en France: genèse et actualité (1751-1994),* Paris, L'Harmatan, 1996, p. 65.

3 PERROT, Jean-Claude, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres » in Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN(dir.), *Le livre triomphant: 1660 - 1830*. 1990. *Histoire de l' édition française*, t. 2. Paris, Fayard, Cercle de la Librairie, 1990, p. 313.

4 Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. IX.

« conversion » de Baudeau à la physiocratie suite à un échange avec Le Trosne du *Journal d'Agriculture* dont les lettres furent publiés dans les tomes 3, 5 et 6 de la « Chronique de l'Esprit national », premier sous-titre des *Éphémérides*. La seconde version, « Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques » constitue ce que l'on a appelé l'organe de presse officiel de la physiocratie[5]. Il fut le relais de l'école dirigée intellectuellement par Quesnay et Mirabeau. L'enlisement des débats sur la liberté du commerce des grains, les difficultés internes au journal et aux économistes, enfin le pouvoir monarchique sur les finances incarné par Terray qui remit en cause l'édit de libéralisation de 1764 mirent fin à la publication du journal en 1772. L'arrivée de Turgot – qui avait collaboré au journal de Baudeau –, au contrôle général des finances en 1774 permet à ce dernier de relancer l'entreprise éditoriale sous le titre des *Nouvelles Ephémérides économiques*. Celles-ci ne durèrent pas au-delà de la disgrâce du ministre. Une ultime tentative fut réalisée en 1788 mais n'aboutit pas. Faut-il y voir le déclin de l'intérêt pour l'économie politique ainsi que de ses débats théoriques ? La « nouvelle science » connut-elle un recul ?

Si le milieu du XVIIIe siècle caractérise le « temps des Lumières », le développement de l'économie politique en constitue un élément incontournable[6]. La notion d'économie ne naît pas à cette époque. Elle rejoint le terme d'*oïkos* et caractérise au XVIIe siècle la bonne gestion d'un domaine[7]. L' « oeconomie » s'identifie ici à la propriété et aux mœurs d'un groupe familial. Philippe Steiner identifie deux autres courants qui caractérisent ce champ intellectuel : la science du commerce et la physiocratie[8]. Le premier renvoie notamment au savoir des négociants et à sa rationalisation par le pouvoir à travers le colbertisme et le mercantilisme. L'importance des échanges internationaux n'était pas une nouveauté au XVIIe siècle mais l'État développa des outils de contrôle politique et symbolique sur le commerce maritime afin de le faire concourir au prestige du royaume. La physiocratie intègre ces réflexions de l'oeconomie et de la science du commerce en s'inspirant de la première et en critiquant la seconde[9]. En faisant de l'agriculture l'unique source des richesses, Quesnay dévalorisait l'importance du commerce dans le circuit économique. Selon lui, les échanges commerciaux, certes nécessaires, ne créaient pas de richesse nouvelle en terme de production. De même que les travaux manufacturiers ne font que changer la forme de choses déjà produites par la nature, le commerce, caractérisé par la monnaie, ne constitue qu'un vecteur pour la circulation des biens issus originellement de la nature et de l'agriculture. Ce terme de gouvernement

5 Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2003, t. 1.
6 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique: XVIIe-XVIIIe Siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1992.
7 Philippe STEINER, *op. cit.*, p. 36.
8 Philippe STEINER, *op. cit.*, p. 73.
9 *Ibid.*, p. 41.

de la nature s'inscrit dans une mode dont l'agronomie est une manifestation et qui porte l'intérêt sur la terre, les provinces et s'accompagne d'une sensibilité à la nature, aux représentations champêtres. Ces préoccupations n'étaient pas absentes d'un philosophe emblématique des Lumières tel que Rousseau, lequel fut courtisé par les physiocrates et par Mirabeau en particulier, mais en vain. Les Économistes ne s'opposaient pas aux Philosophes, tous relevaient d'un même mouvement culturel qui plaçait la raison au centre tout en considérant l'importance des sensations dans la formation des idées. Les premiers ne formaient pas nécessairement un groupe uni. Parmi les théoriciens et les penseurs de l'économie politique se dévoilent d'un côté les partisans du groupe de Vincent de Gournay qui, tout en rejoignant une forme de libéralisme, accordaient au commerce la primauté dans le système des richesses, et, de l'autre, les disciples de Quesnay. Il y a aussi ceux, comme Turgot, qui ne cherchaient pas le rattachement à une école. Malgré leur commune défense de la liberté et leur opposition au fanatisme religieux et superstitieux, ils formaient différents courants qui composèrent le monde intellectuel des Lumières. Diderot se démarque pour son intérêt porté envers les *Éphémérides* dont il appréciait la possibilité d'une expression libérale critiquant certains aspects du pouvoir.

L'oeconomie devint politique lorsque la préoccupation envers la formation et la conservation des richesses passa du domaine privé à la chose publique, c'est-à-dire à l'État et au pouvoir royal[10]. Les premiers théoriciens de cette matière viennent du XVIIe siècle, il s'agit notamment d' Antoine de Montchrestien, de Boisguilbert, de Vauban puis de Richard Cantillon au début du XVIIIe siècle. L'histoire de l'économie politique se déroule sur trois périodes : les crises européennes (1680-1714), la reconstruction (1715-1749) et le temps des Lumières (1750-1784)[11]. L'accroissement quantitatif des écrits touchant cette matière accompagne la croissance séculaire de l'imprimé décrite par H.-J. Martin[12]. Les *Éphémérides* bénéficient de ce mouvement favorable : elles font suite à la formation de l'école physiocratique et au développement rapide des ouvrages d'économie politique qui quadruplent entre 1750 et 1759[13]. La période de publication du journal s'installe à l'apogée de la production imprimée qui atteint les 3000 titres annuels entre 1760 et 1775[14]. Cette quantité d'ouvrages rattachés à cette discipline en expansion ne va pas sans une grande diversité des sujets traités. L'étude de la circulation des richesses amène à raisonner sur les causes et les conséquences de leur développement, lesquelles peuvent aller des comportements individuels au système politique. Jean-Claude Perrot cite Graslin qui exprime l'objet de son travail pour illustrer le lien de l'économie politique avec l'encyclopédisme : Graslin poursuit donc « la connaissance de tous les

10 Jean-Claude PERROT, « Economie politique », *Une histoire intellectuelle de l'économie politique*.
11 *Ibid.*, p. 75.
12 Henri-Jean MARTIN, « Une croissance séculaire » in CHARTIER, Roger, MARTIN, H.-J., *op. cit.*, p. 117.
13 Jean-Claude PERROT, *op. cit.*, p. 75.
14 Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, p. 125.

rapports qui lient les hommes aux choses et les choses entre elles »[15]. Il s'agit donc pour les économistes d'étudier, par le prisme de la formation et de la circulation des richesses, le rôle de l'individu, de la société et du pouvoir politique. Une autre caractéristique de ce champ de savoir, selon Jean-Claude Perrot, est son ambiguïté, l'approche descriptive se doublant d'une volonté prescriptive[16]. Ces éléments questionnent la qualité de périodique spécialisé qui s'attache aux *Éphémérides* ainsi que la scientificité attribuée à l'économie politique.

Après la naissance et l'essor des périodiques à partir de 1660, le XVIIIe siècle connaît une forte croissance de la presse en France : 6 nouveaux titres sont publiés entre 1730 et 1739, 90 entre 1740 et 1749, 111 entre 1760 et 1769, 148 entre 1770 et 1779[17]. Jean Sgard précise que, sous l'Ancien Régime, le support du journal ne se différencie pas essentiellement du livre[18], la spécificité de certaines feuilles relevant surtout de leur spécialisation. Il distingue notamment les journaux culturels qui se veulent à la fois chroniqueurs de l'actualité et compilateurs encyclopédiques d'ouvrages dans la tradition des bibliographies savantes[19]. Les *Éphémérides* sont bien traversées par ces deux exigences qui font du journal culturel un objet intermédiaire entre la périodicité de la presse et la compilation du livre[20] en ce qu'elles présentent la doctrine physiocratique par la publication d'ouvrages et d'articles, et qu'elles répondent aux événements par des controverses ou des commentaires. Le journal de Baudeau s'inscrit également dans le phénomène de la spécialisation. Celle-ci concerne surtout un champ particulier dans les savoirs. La diversité des sujets abordés dans les *Éphémérides* ne remet pas en cause cette caractéristique puisque la multiplicité des thèmes renvoie à l'état de l'économie politique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Si Dupont cherche à retracer le parcours de la « science nouvelle », l'institutionnalisation de celle-ci n'est pas encore réalisée. La physiocratie introduit pour autant une délimitation claire du champ d'étude fondé sur différents principes tels que la productivité exclusive de l'agriculture, le produit net, la liberté du commerce, mais le fil des conséquences et la dimension prescriptive entraînent les économistes à raisonner sur ce qui n'est pas et alimentent ainsi des critiques à leur encontre.

Le XVIIIe siècle hérite d'un renouveau scientifique qui accompagna la crise de la conscience européenne à partir de 1680[21]. La philosophie de l'expérience et l'élaboration de systèmes rationnellement justifiés comme le newtonianisme introduisent une vogue de la pratique

15 Jean-Claude PERROT, « Économie politique », *op. cit.*
16 Jean-Claude PERROT, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », *op. cit.*, p. 316.
17 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques », CHARTIER, Roger, MARTIN, H.-J. (dir.), *op. cit.*, p. 248.
18 *Ibid.*, p. 246.
19 *Ibid.*, p. 252
20 *Ibid.*
21 Paul HAZARD, *La crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1961.

scientifique qui parcourt le siècle des Lumières. L'économie politique épouse ces préoccupations et bénéficie de cette approche empirique et inductive pour se constituer en un champ de savoir autonome. La physiocratie, qui se fonde philosophiquement sur une théorie du droit naturel et mathématiquement sur les calculs de François de Quesnay, donne à l'économie politique une valeur scientifique en ce sens que les principes doivent d'abord être induits de l'observation des phénomènes, ce que Dupont affirme dans sa « Notice abrégée »[22]. Le journal servira moins à découvrir de nouveaux éléments de la théorie qu'à compléter la défense et l'enseignement de la nouvelle science par la critique d'ouvrages et par l'exemple pratique. Les journaux savants et culturels témoignent de ce développement de la recherche de savoirs, de l'épistémologie et de la nécessité d'une communication des découvertes et des connaissances entre savants et amateurs, qui établit par cela même une forme de communauté scientifique par le lectorat[23]. Cette dimension savante ne se sépare pas des nécessités matérielles. Le journal pouvait servir les besoins professionnels et de gratifications des auteurs comme de leurs idées[24]. Les *Éphémérides* ne représentaient pas l'unique périodique spécialisé dans les matières économiques. Philippe Steiner en retient cinq et Jean-Claude Perrot, quatre[25]. Celles-ci naissent en même temps que la physiocratie et le groupe de Gournay, au milieu du siècle. Le journal de Baudeau puis de Dupont se distingue d'abord par son titre. Si les autres périodiques décrivent explicitement le contenu, les *Éphémérides* se placent dans une perspective plus générale et harmonieuse. Dupont critiquait en effet l'hétérogénéité du *Journal d'Agriculture.* Le nom des éphémérides n'était pas d'un emploi nouveau. Comme l'a noté Gilles Montègre au sujet des *Éphémérides romaines* de Latapie, d'autres textes contenaient ce terme dans leur titre :les *Éphémérides troyennes* (1757) de Pierre-Joseph Grosley, les *Éphémérides de Limoges* (1765)[26]. Ce terme, emprunté à l'astronomie pour décrire « l'état présent du ciel pour chaque jour »[27] convient bien aux périodiques qui tirent de l'aspect scientifique du nom l'exigence d'exactitude et de périodicité du journal, à l'image de la trajectoire des astres. Gilles Montègre parle ainsi, dans le cas des cahiers de Latapie, d'un « transfert des observations systématiques du ciel aux observations de tout ce qui s'annonce digne d'attention à la surface du globe terrestre »[28]. De même, le journal spécialisé, nécessairement en contact avec le milieu des savants, emploie les principes de la systématisation temporelle et catégorielle – l'organisation

22 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 278.
23 Jean-Pierre VITTU, « Un système d'échanges scientifiques au XVIIIe siècle : les journaux savants », *Le Temps des médias*, n° 20, p. 47-63, 2013, p. 57.
24 *Ibid.*
25 Philippe STEINER, « Les revues économiques », *op. cit.*, p. 33. PERROT, Jean-Claude, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », *op. cit.*, p. 308.
26 Gilles MONTEGRE (éd.), François de Paule LATAPIE, *Éphémérides romaines,* Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 26.
27 D'ALEMBERT, « Éphémérides », *Encyclopédie*, t.5, p. 772, cité par, Gilles MONTEGRE *op. cit.*
28 Gilles MONTEGRE, *ibid.*

ternaire en rubriques – de la connaissance scientifique. L'article de l'*Encyclopédie* ajoute : « On doit mettre au nombre des éphémérides l'ouvrage intitulé connaissance des temps, que l'académie des Sciences publie régulièrement tous les ans depuis le commencement de ce siècle. On doit mettre aussi de ce nombre l'ouvrage intitulé état du ciel, publié en 1754 et 1755 par M. Pingré, chanoine de sainte Geneviève. Cet ouvrage est principalement destiné aux navigateurs, et leur sera très-utile par *le détail, l'exactitude et l'intelligence* avec laquelle il est fait. »[29]. Ces trois derniers adjectifs sont donc recouverts par le nom des éphémérides. La connaissance et l'état d'une chose ou d'une matière caractérisent aussi ce terme. Le public visé par ce genre d'ouvrage est d'une grande importance. Il semble concerner d'abord des spécialistes voire des amateurs éclairés, ce que les tirages du journal de Baudeau peuvent confirmer ainsi que les avis aux lecteurs et le contenu des articles. L'utilité à laquelle renvoie le terme éphémérides constitue une préoccupation majeure du journal, la nouvelle science appelant à des réformes et à leur application généralisée, selon le caractère normatif de l'économie politique[30]. À l'apport périodique de connaissances terrestres relatives à la physiocratie et à la doctrine économique de Quesnay est adjoint le terme de citoyen qui renvoie, dans les représentations des hommes des Lumières, à la liberté[31]. Ce dernier se définit pas ses droits et par l'obéissance à un « être moral »[32], là où le sujet dépend de l'autorité de la personne physique du souverain. Mais les deux qualités ne s'opposent pas[33]. L'enseignement délivré par le périodique est donc présenté comme provenant d'un esprit à la fois libre – c'est-à-dire non asservi à un système de pensée *a priori* et pouvant critiquer d'autres systèmes de pensées qui égareraient les hommes – et obéissant aux lois morales, fondées sur la nature. Les *Éphémérides* suivent un objectif à la fois scientifique et moral. Il s'agira d'étudier cette double perspective en analysant le sens donné à la science et à l'adjectif « moral » que l'on peut prendre dans une acceptation large de « social », ce qui implique à la fois des devoirs et des droits, mais aussi une forme d'identification qui s'applique à un groupe.

Les enjeux que relèvent l'étude des *Éphémérides du Citoyen* sont nombreux et tiennent surtout à l'imbrication entre la forme du périodique et l'objectif de consolidation d'une nouvelle science. En quoi le journal spécialisé peut-il constituer un matériau permettant le développement théorique et pratique de l'économie politique en tant que science ? Quelle est la représentation du pouvoir monarchique du fait de leur privilège de librairie et de leur statut d'organe officiel d'une doctrine qui entre parfois en tension avec la réalité de la monarchie française et de la société de l'Ancien Régime ? Comment le périodique valorise-t-il les textes qui suivent sa position idéologique

29 D'ALEMBERT, *op. cit.* Je souligne.
30 Jean-Claude PERROT, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », *op. cit.*, p. 316.
31 *Encyclopédie*, p. 488.
32 *Ibid.*, p. 489.
33 *Ibid.*

et comment évoque-t-il les ouvrages hétérodoxes ? Quelle relation s'établit entre le cours des événements et la réflexion doctrinale ? Quelle part est accordée à l'actualité ? S'agit-il d'un journal savant ? En quoi participe-t-il d'un « espace public de l'économie politique »[34] ? Pour répondre à ces interrogations, nous nous bornerons à la première version des *Éphémérides* allant de l'année 1765 à 1772.

Ce périodique a fait l'objet de quelques articles comme ceux de François Pelissier, de C. Cusano, de Pierre-Henri Goutte et de Gérard Klotz[35]. Cette source reste encore mal étudiée dans sa totalité mais des travaux portant su*r les table*s permettent à présent de mieux appréhender l'ensemble des textes, leur répartition et les contributeurs grâce à l'analyse graphologique reprise par Bernard Herencia dans son ouvrage Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques, 1765-1788. Documents et table complète, paru en 2014. Cette publication témoigne de l'importance de cette source pour comprendre les représentations des acteurs de l'économie politique, de leur rapport avec les représentations populaires, pour étudier les mentalités économiques[36]. À cela s'ajoute le croisement avec l'histoire des sciences telle qu'elle fut renouvelée depuis les années 1980 dans le sens d'une étude des supports qui permettent et animent les circulations des savoirs. Les Éphémérides du citoyen constituent en cela un « lieu de savoir »[37] propre au développement d'une matière récente qui se veut science, le périodique révélant bien la dimension sociale de ce domaine.

Il s'agira d'analyser, dans un premier temps, le contenu général des *Éphémérides* en prenant en compte les différences entre la *Chronique de l'Esprit national* et la *Bibliothèque raisonnée* pour comprendre les multiples objectifs du périodique, l'évolution de ses thèmes, ses acteurs et leurs contributions. Ensuite, la revendication de l'économie politique comme champ de savoir autonome permettra d'étudier le périodique comme un lieu de construction, de justification, de reconnaissance et d'auto-représentation d'une « science nouvelle ». Enfin, les domaines abordés par cette matière amènent à considérer l'économie politique dans le cadre d'une réflexion anthropologique et patriotique qui ancre le discours économique dans un mouvement plus général d'évolution du pouvoir de l'État monarchique vers une remise en cause libérale.

34 Philippe STEINER, « Préface » , in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. VII.

35 François PELISSIER, « Les Éphémérides du citoyen », Recherches et travaux, Institut d'histoire économique et sociale de l'Université Paris I, n°8, octobre 1979. C. CUSANO, « Fisiocrati e stampa : la strategia giornalistica "Ephémérides du citoyen" », Rivista Storica Italiana, 1991. Pierre-Henri GOUTTE, « Les Éphémérides du citoyen, instrument périodique au service de l'ordre naturel (1765-1772) », *Dix-huitième Siècle* 26 (1), pp. 139-61, 1994., Pierre-Henri GOUTTE, Gérard KLOTZ « Les Ephémérides du citoyen : un grand instituteur ». *Annales Pestalozzi*, n° 2, pp. 6-20, 2003.

36 Philippe STEINER, « Les revues économiques », *op. cit.*, p. 75.

37 Christian JACOB, *Les Lieux de savoirs*, Paris, Albin Michel, 2 vol., 2011.

Sources

Les 69 tomes de plus de 200 pages chacun constituent déjà une source conséquente, bien qu'elle ne sera pas étudiée dans son intégralité. D'autres textes peuvent compléter l'éclairage du milieu des physiocrates rattachés aux *Éphémérides* comme les correspondances des collaborateurs du journal, notamment les lettres de Turgot et de Dupont de Nemours, mais aussi les récits de mémoires qui témoignent des débats économiques et du rôle du périodique dans l'espace public comme ceux de Bachaumont. La pensée économique qui s'exprime dans les *Éphémérides* fait référence à des écrits qui anticipent ou s'opposent à la physiocratie. Les plus importants ont été pris en compte comme certains articles de l'*Encyclopédie* et les *Doutes* de Mably.

Table des abréviations

Les deux sources principales les *Éphémérides du citoyen, ou Chronique de l'esprit national,* Paris, Delalain et Lacombe, 6 vol., 1765-1766 et les *Éphémérides du citoyen, ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques,* Paris, Delalain et Lacombe, 63 vol., 1767-1772 sont toutes deux abrégées sous la forme *Eph.*

Chapitre I

Analyse du contenu du périodique

I. Analyse quantitative et qualitative

A) Structure du périodique

1. Administration du périodique

La fonction du périodique chez Baudeau

Les deux mouvements ascendants et conjoints de la publication de périodiques et d'écrits concernant l'économie politique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle se cristallisent dans la création d'un journal spécialisé, les *Éphémérides du citoyen*. Il semble pourtant difficile de cerner cette spécialisation en ce que ce champ de savoir lui-même n'est pas encore institutionnalisé. Bien plus, la première version du journal traite de l'économie en général avant de se concentrer plus précisément sur l'interprétation physiocratique à partir de 1767. Le journal lancé par Baudeau s'inscrit dans le moment du « printemps de l'édition » et, particulièrement, dans le « temps des Lumières », tous deux mis en évidence par Jean-Claude Perrot. Les *Éphémérides* peuvent donc apparaître comme le révélateur des évolutions culturelles de l'époque. Le contexte ne présentait pourtant pas un cadre favorable à l'émergence d'un nouveau journal d'économie politique. Après la campagne de brochures traitant des finances royales, le pouvoir interdit, par l'édit du 28 mars 1764, toute publication concernant l'État et les finances[38]. L'impression de l'*Encyclopédie* était arrêtée depuis 1757 et d'autres revues économiques paraissaient déjà depuis les années 1750 comme le *Journal Oeconomique*, *Le Nouvelliste Oeconomique et littéraire*, *Le Journal du commerce* et *La Gazette du commerce*[39]. C'est au contraire cette effervescence qui permet d'expliquer la création des *Éphémérides*, la même année que le *Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances*. Comme le rappelle Philippe Steiner, les années 1750 forment le commencement de la pensée économique en France par le transfert culturel d'œuvres étrangères traduites comme celles de Hume, de Don Bernardo de Ulloa, de King, de Geronimo et de Ustariz[40]. C'est aussi le moment des publications de Quesnay dans l'*Encyclopédie* et des *Éléments du commerce* de Forbonnais[41].

38 Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2003, t. 1, p. 91.

39 Philippe STEINER, « Les revues économiques de langues française au XVIIIe siècle (1751-1776) » in MARCO, Luc (dir.), *Les Revues d'économie en France: genèse et actualité (1751-1994),* Paris, L'Harmatan, 1996, p. 33.

40 *Ibid.*, p. 34. Les *Théories et pratiques du commerce de la marine* (1742) de Jérôme de Ustariz furent traduites par Forbonnais en 1753.

41 *Ibid.*

L'abbé Baudeau fut chanoine régulier de Chancelade en Périgord puis prêtre et professeur en 1753[42]. Il s'intéressait notamment à l'histoire de sa région. Son penchant pour l'économie se voit pour la première fois dans la publication en 1764 de trois mémoires sur la compagnie des Indes adressés au contrôleur général Bertin[43] qui soutenait les mesures de libéralisation du commerce des grains. Sa participation, même indirecte au gouvernement ne connut pas de suite, et, plutôt que d'entreprendre un ouvrage important défendant ses positions, l'abbé Baudeau se tourne vers le format du périodique, plus commode pour rassembler des mémoires et aborder différents thèmes qui peuvent ainsi être présentés à un public plus large que celui offert par un livre spécialisé. Dans l'article « Des feuilles périodiques » du premier numéro des *Éphémérides* au mois de novembre 1765, Baudeau justifie son choix de publication et défend la presse dans sa relation avec les milieux savants et avec les ouvrages érudits. Il marque en cela une distinction entre le livre et le périodique que Jean Sgard rejette[44].

> Il faut aller encore plus loin. Examiner en Citoyen quelle est et quelle peut être l'influence des Ecrits publics sur l'*Esprit national* ; comment ils peuvent corriger les erreurs du peuple, ressusciter les antiques vérités, investir l'ignorance aveugle et présomptueuse, l'obliger d'ouvrir les yeux à la lumière, démasquer l'intérêt personnel, et le forcer dans son dernier retranchement, vous verrez que les maximes les plus utiles seront toujours ensevelies pour le Public François, tant qu'elles demeureront dans les Livres didactiques : du petit nombre qui les lit, une moitié les oublie, l'autre les retient en silence[45].

Le périodique englobe et dépasse le livre par son influence plus directe sur le public en ce qu'il présente ces « maximes ensevelies » dans un texte plus court et, à ce moment de la publication des *Éphémérides*, hebdomadaire. Baudeau semble même donner à son journal une mission morale et instructive sur l'influence de la lecture dans une sorte d'opinion publique générale et spécifique qualifiée d'« Esprit national » face auquel le nouveau périodique serait l'interlocuteur privilégié, ou plutôt, l'éducateur principal. Comme l'indique Edmond Dziembowski, l'adjectif « national » était d'un emploi peu fréquent mais réapparut dans les années 1760[46]. À la différence de « patrie », ce terme possédait un sens neutre désignant un même peuple[47]. Le directeur du journal entend donc s'adresser aux sujets du roi de France sous l'angle de l'instruction morale. Il rejoint en cela les

42 Chantal DAUCHEZ, « L'économiste inconnu. Essai biographique de l'abbé Baudeau, 1730-1792 » in CLÉMENT, Alain (dir.), *Nicolas Baudeau*, Paris, M. Houdiard, 2008, p. 21 et p. 24.

43 *Ibid.*, p. 27.

44 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques » in CHARTIER, Roger, MARTIN, Henri-Jean, *Le livre triomphant: 1660 - 1830*. 1990. *Histoire de l' édition française*, t. 2. Paris, Fayard, Cercle de la Librairie, 1990, p. 246.

45 « Des Feuilles Périodiques », *Eph.*, 1765, t. 1, p. 15.

46 Edmond DZIEMBOWSKI, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770,* Oxford, Voltaire foundation, 1998, p. 357 et p. 362.

47 Jacques GODECHOT, « Nation, Patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIIIe siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, 43 (206), 1971, p. 486.

physiocrates qui souhaitaient informer chaque lecteur de son propre intérêt afin de le rallier à l'évidence de la science économique. Le terme de citoyen renvoie quant à lui à l'idée de patrie entendue comme une terre libre. Les *Éphémérides du citoyen* sont d'abord l'œuvre d'un citoyen particulier qui s'adresse à ses semblables pour les informer sur les matières économiques, historiques et morales. Il confère ainsi aux termes neutres d'« Esprit national », une charge libérale, politique et morale qui vise un raisonnement global sur le fonctionnement de l'État. L'importance de la morale est visible dans l'attention portée envers les comportements des lecteurs. La notion de l'intérêt personnel se rapporte à un vivier de la réflexion qui constitua l'économie politique et qui s'est développée depuis le XVIIe siècle. Pour Arnault Skornicki, il s'agit même d'un concept construit par Vincent de Gournay issu de l'étude du milieu marchand[48]. Ici, Baudeau rejoint les physiocrates par la dimension morale accordée au contrôle des intérêts égoïstes qui, pour ces derniers, ont un rapport harmonieux avec le bien général.

La position originale de Baudeau en tant que directeur des *Éphémérides* se lit dans sa démarcation vis-à-vis des ouvrages savants. Il ne rejette pas les travaux des érudits en renvoyant au *topos* du savant de cabinet. Sa critique vient de ce qu'il évoque un souci du lectorat et de la diffusion des idées. Selon lui, la République des Lettres ne doit pas dédaigner l'adresse au plus grand public possible. Les périodiques obtiennent ainsi un rôle « civique » en plus de la communication entre amateurs et savants. Baudeau n'envisage pas encore son journal comme un périodique spécialisé, sa volonté de publication vise un besoin pédagogique assez général pour ne pas être proprement tourné vers l'économie politique au sens étroit d'étude de la formation des richesses. Le périodique s'oppose au « Livre didactique » du fait que celui-ci possède un caractère fermé et masqué. Baudeau oppose en quelque sorte la chronique visible des articles du journal aux maximes cachées des ouvrages de savoir. La presse devient nécessaire en investissant le lieu où le livre à échoué, celui de l'instruction générale et du grand public :

> La multitude est incapable d'étudier et d'apprendre : elle ne veut que parcourir et savoir sans effort. Il n'appartient qu'au tems et à la mode de corriger le goût une fois dominant de la Nation. Mais on peut tirer parti de nos fantaisies, de nos travers mêmes, pour le bien Public ; les Françoises pâlissoient depuis long-tems à la seule vue d'un vrai Livre. Le mal a gagné les hommes et fait de grands progrès : ce n'est pas la seule délicatesse de ce genre qui se soit communiquée d'un sexe à l'autre, il faut donc des Brochures et des Feuilles à notre Siècle[49].

Si Jean Sgard rappelle qu'au XVIIIe siècle, le périodique et le livre ne se distinguent pas au niveau de leur nature comme il en est aujourd'hui, le point de vue de Baudeau n'en met pas moins

48 Arnault SKORNICKI, « La découverte de l'économie, entre science et politique ». *Dix-huitième siècle*, n° 46(octobre), 2014, p. 257.
49 « Des Feuilles Périodiques », *op. cit.*, p. 16.

en évidence une différence d'usage qui témoigne de la crainte d'un recul du livre. Comme l'indique le titre de l'ouvrage dirigé pas Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Le livre triomphant 1660-1830*, un tel sentiment semble l'effet de la subjectivité de Baudeau et le reflet d'une inquiétude de certaines élites envers le manque d'intérêt et d'approfondissement porté aux ouvrages nouveaux. La seconde version des *Éphémérides* consacrait ainsi une des trois parties à la critique des ouvrages souvent dans un sens mélioratif et propagandiste. La croissance de l'imprimé en général se confirme au XVIIIe siècle et s'accentue dans ses deux dernières décennies[50]. Le succès de genres nouveaux comme le roman provoque des réactions d'hostilité à son encontre et d'inquiétude à l'égard du danger de corruption des mœurs pour les lecteurs, ces ouvrages s'attardant sur les cours des passions. Cette préoccupation amène Rousseau à déclarer dans sa préface à *La Nouvelle Héloïse* : « ce roman n'est pas un roman ». Le progrès de l'imprimé n'implique pas nécessairement l'accroissement de la pratique de la lecture pour l'acheteur. Une bibliothèque représente aussi un élément de décoration et de prestige social. La pratique quotidienne du livre devrait au contraire empêcher la conservation des textes parmi des étagères. Diderot se moquait ainsi de ceux qui ne voyaient que la tranche de leurs livres. Le périodique ressemblait au livre en ce que la pagination pour chaque volume était suivie, ce qui donnait la possibilité de relier ensuite chaque tome. Pour autant, Baudeau présente ici un autre type d'usage qui relève de la durée de la lecture. Les « feuilles » et « brochures » ont cet avantage qu'elles suivent l'air du temps. Comme dans la réflexion économique et libérale sur les intérêts qui s'est développée depuis *La fable des Abeilles* notamment, Baudeau ne prétend pas condamner d'un seul bloc la mode et l'intérêt personnel, il cherche au contraire à utiliser les moyens qui ont du succès pour diriger les vues du plus grand nombre vers ce qu'il souhaite exprimer, à savoir, ses idées libérales sur le commerce, son agromanie, son rejet du luxe, ses idées sur l'éducation, son goût pour l'histoire. Tout ceci est réalisé dans le but de nourrir une « chronique de l'esprit national », c'est-à-dire une pédagogie hebdomadaire sur la meilleur société politique possible. La conscience des modes et leur emploi à des fins propagandistes caractérise bien ce qui fut désigné comme la « secte des Économistes ». La facilité de lecture, qui s'attache à l'idée ici décrite des périodiques, rejoint la spécificité de ce support en dépit de sa ressemblance avec le livre. Jean Sgard écrit ainsi : « le journal devient un livre d'un caractère nouveau : normalisé, répétitif et assuré de son public »[51]. Il semble qu'à la différence du livre traditionnel, le journal développe un plus grand souci du public en visant un certain type de lecteurs et en s'adaptant à leurs intérêts. Le périodique se rapproche en ce sens du roman. Jean Sgard les décrit comme des genres voisins qui touchent le même public et concernent

50 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques », *op. cit.*, pp. 249-250.
51 *Ibid.*, p. 246.

les mêmes éditeurs, « ils semblent satisfaire des besoins complémentaires d'information et d'évasion », et « s'influencent l'un l'autre »[52].

La conciliation de l'enseignement et du divertissement concerne bien le vœu de Baudeau dans la première année de la publication de son journal. Dans ce premier article, l'abbé s'adresse « aux savants misanthropes qui critiquent les périodiques ». Il commence par donner une vision non spécialisée de la science et entend le mot « savant » au sens d'un érudit humaniste, c'est-à-dire, à l'instar d'un Pic de la Mirandole, un homme possédant un savoir englobant.

> Que les grands ouvrages seuls forment et perfectionnent les Savants, rien n'est plus vrai ; mais aussi ces génies du premier ordre, ces érudits à vingt-quatre karats sont rares et doivent l'être : la nature ne forme en chaque siécle qu'un très petit nombre d'hommes qu'elle destine à reculer les limites de l'Empire des Sciences et des beaux Arts ; les autres appliqués par état aux mêmes genres d'études, se contentent de suivre leurs traces[53].

Le périodique de Baudeau ne prétend pas servir et compléter l'érudition mais cherche plutôt à rassembler savants et amateurs autour de sujets qui les concernent tous en tant que citoyens. Ce dernier terme n'est pas pris dans un sens républicain mais dans une acceptation plus large d'homme libre ; le périodique, au sens de « feuilles » et « brochures » étant le lieu d'une certaine liberté d'expression. Le « genre d'étude » importe particulièrement au directeur des *Éphémérides*. Celui-ci ne cherche pas, dans un premier temps, une spécialisation nette vers l'économie politique mais, en s'inscrivant dans l'héritage culturel du « Spectateur anglois », évoque divers thèmes susceptibles d'intéresser un grand nombre de sujets en tant que citoyens de la République des Lettres. La diffusion d'un savoir passe moins par l'érudition des livres que par le traitement de savoirs divers qu'un érudit, au même titre qu'un amateur, peut ignorer : « Un grand Mathématicien peut avoir été vraiment insensible aux plus beaux vers de Racine, il a pu demander phlegmatiquement, qu'est ce que cela prouve ? Dom Mabillon n'auroit peut-être jamais conçu les plus simples Eléments de la Physique ou de l'Histoire Naturelle. Il ne seroit point surprenant que le pere Malebranche n'eût pû supporter la Lecture d'une Histoire »[54]. Baudeau s'oppose à cette vision bornée et méprisante du savant qui refuse volontairement de s'instruire dans d'autres domaines, par désir de ne développer qu'une connaissance approfondie mais unique. Il présente ainsi son périodique comme un moyen, pour ces savants, de participer aux débats dont les articles sont l'écho ou les controverses accueillies par le journal lui-même :

> Il est pourtant vrai que Montesquieux nous a laissé les Lettres Persannes et le Temple de Gnide ; que

52 *Ibid.*, p. 250.
53 « Des Feuilles Périodiques », *op. cit.*, p. 6.
54 *Ibid.*, p. 7.

Descartes s'amusoit à faire des vers ; que Leibnits a compilé les Diplômes ; que Newton a écrit sur la théologie : c'est donc par pure indulgence que nous admetterions la règle générale. Les grands hommes seroient trop malheureux s'ils étoient astreints par la nature à ne s'occuper que de l'objet dans lequel ils excellent d'une manière spéciale ; il seroit bien plus agréable pour eux de pouvoir, par forme de délassement, prendre comme le vulgaire quelques notions des autres, dans les Extraits, dans les Journaux, dans les Feuilles volantes. N'exigez pas qu'ils les étudient péniblement dans les gros livres, ce seroit dommage ; mais ne les condamnez pas à les ignorer entierement, à moins qu'il n'y soient forcés par la Loi irrésistible du génie[55].

La « Chronique de l'Esprit national » ne peut ainsi être véritablement considérée comme un périodique spécialisé en économie politique, même si ce champ de savoir reste vaste entre 1760 et 1780. Les belles-lettres ne furent pas pour autant dédaignées par la *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques* qui recensa quelques pièces de théâtres et des poésies dès lors qu'elles traitaient des campagnes et de l'agriculture à travers les images champêtres. Si les différents savoirs n'étaient pas encore séparés en disciplines distinctes, ainsi qu'en témoigne l'évolution entre l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, classée par ordre alphabétique et l'*Encyclopédie méthodique* de Panckouke, il devenait de plus en plus difficile de maîtriser en même temps les mathématiques, la physique et la littérature. La physiocratie, qui se présentait comme une science véritable par son utilisation des mathématiques, s'est ainsi attirée des critiques quant à la valeur sibylline de certains textes. Descartes appartient au monde des savants du XVIIe siècle. Les travaux de Leibniz et Newton s'inscrivent dans la « crise de la conscience européenne ». Ces trois savants se sont avant tout illustrés dans les domaines scientifiques des mathématiques et de la physique, eux-mêmes faisant partie de la philosophie. Il est donc bien différent de retrouver une telle configuration au moment des Lumières et du second XVIIIe siècle en ce que la philosophie se détourne de la métaphysique et critique la constitution de systèmes englobants. Montesquieu est cité par les philosophes et les économistes pour son travail sur la philosophie politique ; il s'était aussi intéressé, dans des mémoires, à des problèmes précis de physique. La science commence à se distinguer des belles-lettres et de la philosophie au niveau des systèmes. L'une se constitue une logique de la démonstration qui vient influencer la philosophie pour laquelle elle devient incontournable, tandis que la littérature semble se confiner au divertissement et contraste avec la gloire des œuvres des écrivains du XVIIe siècle. Les œuvres littéraires de Voltaire et de Rousseau sont marquées par les sciences et les changements profonds que porta la physique newtonienne à la philosophie. Il ne semble alors plus possible de mettre en cause le paradigme mécaniste et sensualiste qui isole la théologie. Le journal de Baudeau apparaît ainsi comme la résultante de la spécialisation des savoirs en ce qu'il permet de couvrir différents sujets qui recouvrent un champ suffisamment vaste bien que centré sur la réflexion politique destiné à l'usage des savants qui ne suivent pas toutes les nouveautés et les amateurs qui désirent se former un savoir ample. Il défend ainsi une position

55 *Ibid.*

intermédiaire qui caractérise le fond des articles afin de réunir un public large : « Il est un juste milieu entre l'ignorance absolue et l'érudition profonde : sans avoir fait une étude sérieuse des règles de l'art, vous pouvez devenir amateur, et même, avec quelque instruction legere et du goût naturel, un connoisseur en peinture : il en est ainsi pour les belles-lettres. »[56].

Le périodique est vu par Baudeau comme un lien entre le travail savant et le besoin de divertissement, le désir de curiosité. Sa forme plus simple et plus courte doit inciter l'amateur au travail et intéresser le savant. L'abbé ne cherche pas à faire fructifier un savoir total pour ses lecteurs mais prend acte de la séparation de certains savoirs et de l'émergence de nouvelles modes pour les employer au service du progrès des connaissances et de l'instruction générale.

> Interrogez nos Littérateurs vrais et modestes de la Capitale, ou des provinces (car il en est encore), ils vous diront que la lecture des Journaux et des Feuilles fut pour eux une amorce au travail, une disposition à des lectures plus sérieuses, un délassement utile après des occupations plus importantes ; ils conviendront qu'ils doivent à ces ouvrages légers, des connoissances peut-être imparfaites, mais au moins agréables, qu'ils n'auroient pas eu le loisir de puiser ailleurs[57].

La lecture « délassante » du périodique doit provoquer la lecture approfondie des ouvrages plus complets. Ici, le livre et le périodique se complètent bien. La pratique de ces deux objets culturels est semblable. Pour le savant, la lecture d'un livre anticipe celle d'un périodique et l'inverse se produit pour l'amateur. Dans les deux cas s'établit une continuité de la pratique de la lecture entre le journal et le livre, relativement à un même sujet.

La spécialisation des savoirs et la difficile érudition humaniste entraîne Baudeau à distinguer deux formes de connaissance : « les connaissances d'état et de nécessité » d'un côté, celles « d'agrément et de simple utilité » de l'autre. La première catégorie ne peut se mobiliser pour tous les savoirs au point de vue d'un seul savant. En revanche, celui-ci peut développer une connaissance d'agrément dans d'autres domaines, ce qui lui permet d'enrichir sa réflexion sans se disperser. La spécialisation et la pratique conjointe de ces deux modes de connaissances se reportent au niveau du gouvernement :

> Malheur aux troupes dont le Général étudieroit les principes de l'harmonie comme Rameau ; malheur au Peuple dont les Sénateurs s'appliqueroient à la Géométrie comme d'Alembert ; malheur à la Nation dont les Administrateurs rimeroient comme Voltaire. Mais un Maréchal de France peut s'amuser de la Musique : un de nos Grands Chanceliers se délassoit avec les Mathématiques ou les Langues : un célèbre Monarque du Nord fait de bon vers François dans ses heures de loisir[58].

56 *Ibid.*, pp. 5-6.
57 *Ibid.*, p. 11.
58 *Ibid.*, p. 9.

Baudeau décrit sa conscience de l'évolution du rapport au savoir dans le sens d'un progrès. Ici, les connaissances d'agrément servent l'idéal de civilité et de civilisation qui distingue la société de cour et, plus particulièrement, la monarchie française. L'évocation de Frédéric II de Prusse renvoie à cette réalité. Plus loin, lorsqu'il ajoute que la diffusion des périodiques a joué un rôle moteur dans ces changements, Baudeau fait de la connaissance le principal acteur de cet avancement du progrès. Le savoir technique et spécialisé relève d'institutions particulières. La spécialisation des savoirs a pour corollaire celles des branches du gouvernement. Il s'agit ici de la prise de conscience d'un État non seulement monarchique mais aussi administratif qui convoque des acteurs parmi des savoirs séparés. Ce développement technique de l'administration comme conséquence de l'évolution des savoirs entraîne un progrès au niveau des rapports sociaux. Baudeau semble évoquer un processus de civilisation qui serait visible dans les cercles mondains :

> Pénétrez dans les cercles du beau monde, dans les sociétés de nos femmes beaux esprits, dans les assemblées même de la jeunesse, prêtez aux conversations journalieres une oreille attentive, vous entendrez disserter sur des points de morale, de politique, d'histoire et de littérature, avec toute la précision et toute la clarté possible. Un savant du seizieme siecle ressusciteroit tout à-coup au milieu de cette troupe frivole, s'imagineroit qu'on a réuni les savants les plus profonds et les plus éloquents de la Nation, il admireroit leur érudition et leur discernement ; tout émerveillé de leur entendre citer les sources, balancer les autorités, peser les raisons, décider nettement, et rendre bon compte de leur avis[59].

Le progrès des connaissances sur deux siècles lui apparaît évident. Celui-ci entraîne des changements dans les mœurs dont les salons en expriment une partie. Le progrès est tel que ce qui paraît « frivole » aux yeux d'un homme du XVIIIe sera de l'érudition pour « un savant du seizieme siecle ». Antoine Lilti note que la science se diffuse dans les salons à partir du XVIIe siècle et que la culture scientifique épouse les normes de la civilité[60]. Le XVIIIe siècle se caractérise par le succès de ces salons tenus par des femmes issues généralement du milieu nobiliaire et qui traitent de sujets philosophiques et scientifiques dans un cadre mondain et selon certaines règles sociales qui se rapprochent de celles de la civilité. Le salon de Mme Geoffrin fut emblématique en ce qu'il accueillait de nombreux philosophes des Lumières. Les économistes avaient aussi leurs cercles de sociabilité comme l'entresol de Quesnay, les « mardi » et « vendredi » de Mirabeau. Le progrès des savoirs est une progrès de la méthode. Baudeau insiste sur la forme du discours, sur la preuve – « citer les sources » – et la démonstration pour servir l'évidence du discours. Cette méthode critique n'est pas une nouveauté au XVIIIe siècle mais provient du développement des sciences expérimentales depuis Galilée, de l'humanisme historique qui étudia et retraduisit les sources gréco-latines, de la philosophie cartésienne et du doute méthodique.

59 *Ibid.*, pp. 11-12.
60 Antoine LILTI, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.

Le périodique participe à ces cercles mondains qui constituent des lieux d'échanges entre savants et amateurs. Il invite lui aussi à la discussion en publiant les lettres de lecteurs et en animant parfois des controverses.

La « conversion » de Baudeau

L'engagement complet de l'abbé Baudeau en faveur de la doctrine élaborée par le docteur Quesnay et Mirabeau apparaît dans l'échange de lettres avec Le Trosne qui écrivait dans le *Journal de l'Agriculture*. Sa « conversion » est visible en octobre 1766 à travers la publication des lettres dans les derniers numéros des *Éphémérides* pour cette année[61]. Cet engagement de Baudeau ne doit pas se lire comme un changement intellectuel brutal. Les accointances étaient nombreuses avec les économistes[62]. La différence majeure qu'entraîne sa prise de position en faveur de la physiocratie est le passage de la *Chronique de l'Esprit national* à la *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*. Là où la première version du journal manquait d'organisation et d'unité, la nouvelle forme des *Éphémérides* témoigne de l'abandon partiel de la représentation précédemment évoquée du périodique comme d'un simple divertissement invitant à l'étude plus approfondie, au profit d'un organe officiel, porte-parole de l'école physiocratique, professant un souci de pédagogie et de démonstration savante. En tant que directeur du journal, Baudeau poursuit la publication de ses propres articles mais bénéficie de nombreux collaborateurs. Il continue d'écrire la majorité des contenus, bien que les travaux de Quesnay et de Mirabeau prennent une place prépondérante, et rédige les préfaces de chaque autre publication. Pour les numéros des années 1767 et 1768 il publie notamment son *Explication du Tableau économique à Madame de* *** en quatre parties, l'*Avis au peuple sur son premier besoin, ou petits Traités économiques sur le Bled, la Farine et le Pain* en cinq parties. Il se fait remplacer par Dupont de Nemours pour les tomes 5 à 9 de l'année 1768, reprend la direction du tome 10 puis cède la place à l'ancien directeur du *Journal de l'Agriculture*. En 1768, Baudeau fut invité à s'installer en Pologne et reçut l'office de prévôt mitré de Widzinski. Bachaumont mentionne son départ en février 1769. Il rentra en France en septembre de la même année[63]. Dupont prit en main le journal jusqu'à son terme, le privilège lui fut cédé officiellement en janvier 1769[64]. Il fit face aux difficultés financières et à l'ampleur d'un travail qu'il s'échinait à

61 Chantal DAUCHEZ, « L'économiste inconnu », in Alain CLEMENT (dir.), *op. cit.*, p. 28.

62 Il partage avec les physiocrates l'intérêt pour l'éducation nationale, le populationnisme, les questions historiques, morales et politiques, l'esclavage, les sujets agraires, le commerce. S'agissant de ce dernier sujet, Baudeau était proche du mercantilisme. Bernard HERENCIA, *Les Ephémérides du citoyen et les Nouvelles Ephémérides économiques (1765-1788). Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2014, p. X.

63 *Ibid.*, pp. 29-30.

64 Gustave SCHELLE, *Du Pont de Nemours et l'école physiocratique,* Paris, Guillaumin, 1888, p.103.

contrôler entièrement. Baudeau dirigea ainsi le tome 9 de l'année 1770 et 3 de l'année 1771. Il assista Dupont pour les tomes 10 et 11 de l'année 1770. Il dirigea donc le journal entre mai 1768 et mars 1772, soit 47 tomes et deux tomes supplémentaires. Il est considéré par Gustave Schelle comme « l'un des fondateurs de l'école libérale »[65]. Il serait aussi l'inventeur du mot « physiocratie ». Né en 1739 d'une mère noble et d'un père issu d'une famille anciennement bourgeoise, il fut remarqué par Quesnay et Mirabeau en 1763 lorsqu'il rédigea une brochure intitulée *Réflexions sur la Richesse de l'Etat* dans laquelle il rappelait que l'impôt reposait sur les propriétaires[66]. Il donna des articles dans la *Gazette du commerce,* puis fut nommé à la direction du *Journal de l'Agriculture*[67]. Son renvoi du journal en 1766 était lié à son manque de neutralité. Le *Journal* publiait des articles qui défendaient des opinions opposées et ne soutenait pas officiellement la physiocratie. Dupont, par l'usage de notes, critiquait les textes qui ne satisfaisaient pas son opinion libérale[68]. Il reprend ensuite cette pratique éditoriale lorsqu'il dirige les *Éphémérides*. En tant que contributeurs au journal de Baudeau, il donna quatre articles ; en tant que rédacteur des *Éphémérides*, il en publia 105[69]. S'ils sont d'inégale longueur, ces textes montrent l'implication générale du rédacteur du journal qui donne au moins une contribution par tome à partir de 1769. Il peut s'agir d'opuscules, de mémoire, d'analyse d'ouvrages, de lettres. La *Notice abrégée* qui retrace l'histoire de l'économie politique par ses ouvrages s'étale sur 8 tomes pour l'année 1769, chaque texte composant entre 30 et 70 pages. Six de ses articles connurent une publication à part. Il s'agit de l'analyse des *Voyages d'un philosophe* (1768), qui concerne l'ouvrage de l'intendant des îles de France et de Bourbon Pierre Poivre, des *Observations et réponses sur le commerce des grains et des farines* (1769), de l'analyse des *Saisons* de Saint-Lambert (1769 ou 1771), de l'*Histoire abrégée des finances de l'Angleterre* (1769), *Du commerce et de la compagnie des Indes* (1769), et des *Observations sur les effets de la liberté des grains et sur ceux des prohibitions* (1770)[70]. Ces six publications témoignent du succès des thèmes commerciaux et principalement de la circulation des grains. L'agriculture est plus clairement présente dans l'ouvrage sur les observations de Pierre Poivre et le poème de Saint-Lambert. L'agriculture apparaît ainsi à travers l'exotisme du récit de voyage et l'idéalisation des belles-lettres tandis que le commerce reste dans un cadre classique de réflexion théorique et pratique. Ceci témoigne de la vigueur des débats qui se portaient essentiellement sur la liberté du commerce là où la primauté donnée à l'agriculture relevait d'une

65 *Ibid.,* p. 2.
66 *Ibid.*, p. 10.
67 *Ibid.*, p. 34.
68 Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2003, t. 1, p. 96.
69 Bibliographie des écrits de Dupont : Gustave SCHELLE, *Du Pont... op. cit.*, pp. 403-408.
70 *Ibid.*, p. 408.

sensibilité. Cette observation rappelle le caractère aristocratique et mondain de l'agromanie qui persiste dans la physiocratie bien que la loi de la primauté de l'agriculture se fonde sur une démonstration « scientifique » et mathématique dont le *Tableau économique* de Quesnay entend être l'expression.

2. Structure sociale

Contributeurs

L'ambition donnée aux *Éphémérides* de porter et de représenter les travaux des physiocrates entraîne les deux directeurs successifs à faire appel à des contributeurs qui regroupent à la fois des économistes renommés de l'école, des savants, des hommes de pouvoir, des écrivains et des économistes de moindre envergure mais qui n'en incarnent pas moins les autres milieux sociaux concernés par les débats économiques. La *Chronique de l'Esprit national* ne se distingue pas par son nombre de contributeurs. Baudeau est l'auteur de tous les articles sauf l'« Histoire universelle des femmes », « Des exemples anciens et modernes » qui regroupent des textes traduits de Valere Maxime, « Explication sur l'esclavage des nègres » qui est un échange de lettres entre Baudeau et un Américain. De même, Le Trosne apparaît dans les échanges avec le *Journal de l'agriculture*. Cet économiste, disciple de Quesnay, s'est illustré par ses textes en faveur de la liberté du commerce des grains et fait partie des principaux acteurs de la naissance de l'économie politique[71]. Les trois articles « Du commerce » sont l'œuvre de Jacques Guillaume Girard, avocat au Parlement de Rennes, mais le texte fut remanié par Baudeau[72]. Ce que Bernard Herencia nomme la deuxième période éditoriale des *Éphémérides*, à savoir la création de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, se caractérise par une organisation en trois parties et par un nombre important de contributeurs. Parmi eux, les économistes aux contributions importantes sont incarnés par Quesnay, Mirabeau, Le Mercier de La Rivière, Saint-Péravy, Le Trosne, Treilhard, Abeille, Forbonnais et Roubaud qui fut directeur de la *Gazette d'agriculture* en 1770[73]. Turgot donna notamment à Dupont ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, et l'abbé Morellet certaines lettres

71 Robert GRANDEROUTE, « Guillaume Le Trosne (1728-1780) », in Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, Voltaire Foundation, 1999. [En ligne] http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/511-guillaume-le-trosne. Abeille était proche de Gournay. Il ne partageait pas toutes les formes théoriques de la physiocratie. Voir Arnault SKORNICKI, *L'économiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS, 2011, p. 226.

72 Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 9.

73 Georges DULAC, « La Gazette du commerce (1763-1783 », [En ligne] http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0555-gazette-du-commerce.

sur le commerce. Les origines sociales sont multiples. Le « personnel de renfort juridique »[74] se constitue du robin Le Mercier La Rivière et du notable Le Trosne. Les deux abbés Baudeau et Roubaud étaient roturiers. Outre le noble Mirabeau, l'aristocratie est représentée par le duc de La Vauguyon qui rejoint les physiocrates et publie sept articles dans les *Éphémérides* de l'année 1768[75]. Le premier mentionne une pièce de théâtre portant sur l'agriculture et les autres forment une série de réfutation de Mably intitulée les « Doutes éclaircis »[76]. Des textes venant d'autres pays européens présentent des auteurs étrangers comme le montrent le discours de Beccaria lors de l'inauguration de la chaire d'économie politique à Milan qui est reproduit et commenté par Dupont, un discours de Benjamin Franklin et une lettre de Frédéric II de Prusse[77]. Les écrivains et philosophes Voltaire et Diderot ont collaboré avec le journal des physiocrates. Des scientifiques apparaissent également à travers leurs ouvrages comme Pierre Joseph Buc'hoz, botaniste et médecin, un extrait de l'ouvrage *Du monde primitif* de Court de Gébelin, les académiciens Grandjean de Fouchy, Brisson, Guettard[78]. La liste des « noms des auteurs, de leurs paratexte et des documents reproduits » établie par Bernard Herencia permet d'étudier les différentes catégories d'auteurs en fonction de leurs statuts sociaux et institutionnels. Il se trouve ainsi de nombreux membres de la robe, ceux que Christine Théré nomme les « Magistrats économiques » pour les offices judiciaires ou de finances qui traitent des affaires économiques et les « fonctions de justice »[79]. Sur 193 noms recensés, on compte 34 auteurs ayant exercé une fonction de justice[80]. Ces fonctions concernent notamment la charge d'avocat. Les parlements mentionnés sont ceux de Paris, de Rennes, de Toulouse, de Grenoble, de Dijon et d'Aix. Mise à part Paris et Dijon, tous avaient demandé la liberté d'exportation des grains[81]. Les « Commis économiques », c'est-à-dire les employés de service économique, sont au nombre de 14. La majorité des noms mentionnés occupent des activités variées. Nombreux sont militaires (14), administrateurs dans un domaine ne touchant pas directement l'économie (13), quelques-uns marchands ou négociants, journalistes et publicistes (6). Une catégorie importante représente celle des hommes de sciences qui se compose de 21 auteurs dont 11 médecins à l'instar de Quesnay. Sept noms appartiennent au clergé. Ces chiffres témoignent de la nouveauté de l'économie politique en ce que le milieu social le plus concerné est formé par la robe et les administrateurs de niveau intermédiaire

74 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 228 et p. 233.
75 Il était précepteur du Dauphin. Arnault SKORNICKI, *L'économiste, la cour et la patrie*, pp. 232-233.
76 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 193.
77 Respectivement *Eph.*, 1769, t. 6 ; 1768, t. 7, p. 28 et 1767, t.10, p. 219.
78 Bernard, HERENCIA, *op. cit.*, p. XXIX.
79 THÉRÉ, Christine, « Éléments d'une sociologie des auteurs économiques de langue française, 1715-1776 », *Économies et Sociétés*, t. XVIII, n°3, mars 1984, p. 21.
80 Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. XXIX. Je n'ai pas pris en compte les têtes couronnées d'Europe qui n'ont pas de lien direct avec la réflexion sur l'économie politique mais dont les noms sont mentionnés pour une ordonnance reproduite comme Elizabeth II, ni les personnes décédées comme Sully, Henri IV ou Salluste, ni le censeur du journal.
81 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 1, p. 113.

comme les intendants ou des personnes collaborant avec l'administration comme les inspecteurs des manufactures. La forte présence du monde parlementaire s'explique par la volonté réformatrice des économistes qui demandaient des changements dans la loi des échanges et du commerce. Si certains parlements ont défendu leurs idées sur la liberté du commerce des grains, la crise qui suivit à partir de 1766 les fit reculer[82]. Ces catégories bien définies montre la diversité des auteurs qui écrivent sur l'économie politique, et, plus généralement, dont les œuvres sont utilisées par les physiocrates au service de leur organe de presse. En comparant ces résultats avec ceux de Christine Théré qui s'intéressait à l'ensemble des auteurs économiques de langue française entre 1715 et 1776, on remarque quelques similitudes : il n'existe pas de formation économique particulière ni de profession privilégiée mais elle note que 22% sont juristes[83]. La présence des hommes de sciences (16 %) concerne aussi en bonne partie le monde médical[84]. Pour les *Éphémérides*, la catégorie scientifique représente 10,1 % des auteurs mentionnés. L'analyse des auteurs cités dans les *Éphémérides* rejoint la conclusion de Christine Théré qui décrit les auteurs économiques comme étant d'abord des observateurs de la vie économique plus que des acteurs de celle-ci. Le nombre de militaires s'explique ainsi par leur intérêt pour le territoire et son organisation lié aux nombreux déplacements[85]. Les économistes se caractérisent également par leur implication dans des sociétés savantes[86]. On relève ainsi neuf auteurs liés à des sociétés d'agriculture dont Dupont, Le Trosne, Saint-Péravy, Bigot de la Touane qui appartiennent à celle d'Orléans[87]. Ils pouvaient y tenir un rôle important comme Simon Zacharie de Palerne qui était secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture de Paris, Louis Eusèbe Loiseau, secrétaire perpétuel de celle d'Orléans, Alexis Noyel de Belleroche, physicien et également secrétaire perpétuel de la société d'agriculture de Lyon. L'autre société mentionnée est celle de Limoges dans laquelle l'influence de Turgot, qui fut l'intendant de cette province, ne fut pas absente[88]. En revanche, là où l'étude de Christine Théré met en évidence la place importante du clergé et des théologiens (26,5 %), le journal de l'abbé Baudeau compte peu d'ecclésiastiques. Jean-Claude Perrot a en effet montré le progressif déclin de « l'ère des abbés économistes ». Le recul du clergé dans les matières de l'économie politique se fait encore plus net dans la période 1776-1789 durant laquelle leur proportion se réduit à 12 %[89]. La présence du clergé dans les *Éphémérides* se voit surtout dans les récits de « bienfaisance pastorale » qui ne concernent pas directement l'économie politique mais plutôt l'aspect « moral » de cette nouvelle

82 *Ibid.*, p. 123.
83 Christine THÉRÉ, *op. cit.*, p. 25.
84 *Ibid.*, p. 26.
85 *Ibid.*, p. 29.
86 *Ibid.*, p. 24.
87 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 1, p. 113.
88 *Ibid.*
89 Christine THÉRÉ, *op. cit.*, p. 27.

science, à savoir, les valeurs de bravoure, de probité et d'« oeconomie ». Un des sujets souvent abordés dans cette rubrique concerne le bon emploi de la charité[90]. Certains prêtres sont cités en exemple ; ils ne sont pas des observateurs de la vie économique mais, en tant qu'acteurs de la vie pastorale, intéressent l'économiste-physiocrate qui étend sa réflexion à l'organisation sociale et morale.

Comme le remarque Christine Théré, l'écrit économique relève avant tout « d'une activité particulière de penseur et d'écrivain au XVIIIe siècle »[91]. Elle remarque pourtant que le nombre de « spécialistes » augmente après 1776. S'ils représentaient 22,7 % jusqu'à cette date, 34,12 % n'écrivent que des ouvrages d'économie après[92]. La part importante du milieu parlementaire confirme ce phénomène culturel qui plaça l'économie politique au centre des préoccupations et des débats pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Mais le nombre des 10 hommes de lettres auteurs dans les *Éphémérides* montre la spécificité du support journalistique. Le caractère de périodique « spécialisé » implique-t-il une rédaction uniquement constituée d'économistes « spécialistes » ? Il est presque impossible de définir une telle catégorie durant la période concernée entre 1765 et 1772 tant chaque auteur peut montrer un intérêt pour le belles-lettres comme pour les sciences naturelles. Si ces champs de savoirs commençaient alors à trouver leur autonomie, les usages des écrivains et penseurs n'en demeuraient pas moins englobant. L'originalité de la science économique tient moins dans la définition d'une discipline précise qui se distinguerait des autres savoirs que d'une méthode particulière d'interprétation de la réalité au point de vue politique, social et moral qui, par ce fait même, convoque différents savoirs au service de sa définition. La spécialisation des *Éphémérides* concerne donc moins un sujet précis d'étude qu'une représentation du monde qui traite du commerce, de l'agriculture, des sciences naturelles, du politique, de la monarchie, de la religion et des sciences en général, au nom de l'union des intérêts individuels guidés par les principes de la liberté du commerce et de la primauté de l'agriculture. Parler de périodique spécialisé, dans ce cas précis, concerne plus une identité « dogmatique » entre les principaux auteurs qui s'accordent sur les sujets à défendre et à critiquer au nom des textes fondateurs de leur école, ceux de Quesnay et de Mirabeau.

Cette diversité des contributeurs ne doit pas masquer la place prépondérante des deux rédacteurs Baudeau et Dupont qui supervisent la publication des articles et contrôlent chaque texte. Eux-même, comme nous l'avons vu, publiaient beaucoup. La spécialisation du journal dépend donc directement des choix du directeur plutôt que de la catégorisation de chaque auteur en économistes « spécialisés » ou non.

90 Il s'agit de la « charité active ». Nous étudierons ces textes dans la troisième partie de ce chapitre.
91 Christine THÉRÉ, *op. cit.*, p. 30.
92 *Ibid.*

Lecteurs, associés et correspondants

La présentation du périodique par ses directeurs s'accompagne d'un souci des lecteurs. La *Chronique de l'Esprit national* entend agir sur le public français pour lui apporter des idées « éclairées » sur le meilleur système politique et économique possible. La *Bibliothèque raisonnée* cherche quant à elle à démontrer la force de la physiocratie et son unité théorique et pratique. Dans les deux versions, les lecteurs sont aussi sollicités comme associés ou correspondants du journal. Baudeau publie ainsi dans le sixième numéro du premier volume de 1765 l'article « Des Associés aux Éphémérides »[93] qui présente une lettre de trois lecteurs. Celle-ci, à laquelle Baudeau rédige une réponse, n'est pas nécessairement authentique mais elle n'en montre pas moins le regard que porte le rédacteur sur ses lecteurs et son désir de collaboration avec certains d'entre eux. Bien qu'il demeure l'auteur principal des articles, Baudeau confesse la difficulté de tenir son engagement d'un périodique faisant la *Chronique de l'Esprit national* sans le concours des lecteurs. Ce « seroit pour un seul Ecrivain une tâche trop pénible et trop difficile à remplir : nous avions compté sur des secours de plusieurs espèces, entre autres, sur l'émulation d'une partie de nos Lecteurs : il seroit difficile que nous fussions trompés dans cette espérance »[94]. Il s'agit dans cet exemple de la « Société des trois Amis » qui se proposent de compléter les travaux du rédacteur du journal en lui faisant parvenir leurs réflexions notamment sur des sujets de philosophie politique, de littérature et d'histoire. Nous retrouvons ces associés dans le numéro du 16 décembre 1765 à l'article « Des Paradoxes ». La contribution en cinq articles concerne l'utilité du clergé. Elle est l'œuvre d'un ecclésiastique philosophe. Les associés alimentent ainsi les débats voire les controverses en proposant des sujets et des observations qui les impliquent. Les controverses dans les *Éphémérides* sont formées par des échanges de lettres souvent indirects, comme les *Doutes éclaircis* du duc de La Vauguyon contre Mably. Baudeau précise ainsi :

> Nous n'avons été que trop libres dans nos critiques, nous savons que quelques-uns de nos Lecteurs, et qui pis est, certaines de nos Lectrices en ont été scandalisées, nous n'avons garde d'aller agraver nos fautes, en affichant, comme fit autrefois Ciceron, et comme fait à son exemple la *Société des Trois Amis*, l'amour du paradoxe et le mépris de l'opinion commune[95].

Le périodique, et, plus précisément, la « Chronique de l'Esprit national » constitue un lieu de controverses et d'idées débattues au profit de l'instruction du plus grand nombre. L'implication des

93 *Eph.*, 1765, t. 1, p. 81.
94 *Ibid.*, pp. 31-32.
95 « Des Paradoxes », *Eph.*, 1765, t. 1, p. 184.

lecteurs dans ces débats, en tant qu'ils participent d'un espace public de la philosophie politique et économique qui se mue en science, devient essentielle pour le fonctionnement du journal qui poursuit un objectif culturel de réflexion et politique d'instruction. En même temps qu'il complète le travail journalistique de Baudeau, le recours aux lecteurs pour alimenter des « paradoxes » déresponsabilise en partie le rédacteur des thèses défendues.

> Les vrais amateurs de la vérité trouvent toujours très bon qu'on attaque le préjugé par-tout où malheureusement on le voit régner, ils désirent qu'on le combatte d'autant plus vivement, qu'il est plus autorisé ; c'est pour eux que seront les paradoxes des Trois Amis : notre Ouvrage aura ce mérite à leurs yeux, sans que les censeurs de cette liberté puissent en faire retomber le blâme sur nous-même[96].

Baudeau défend une certaine liberté d'expression que les physiocrates emploient également au profit, jugent-ils, de l'évidence de leur doctrine. Lorsqu'il dirige les *Éphémérides*, Dupont s'accorde sur cette liberté qu'il juge nécessaire pour l'émergence de la vérité dans un débat. L'impossibilité morale de bâillonner leurs opposants conduit à regarder les controverses et leurs acteurs – les associés au journal – comme nécessaires à l'objectif des *Éphémérides* physiocratiques de convaincre l'opinion de la véracité de la « science nouvelle ».

Dans sa *Notice abrégée*, Dupont évoque les lecteurs en fonction de certaines critiques mais surtout selon leurs attentes vis-à-vis d''un périodique d'économie politique. Certains se plaignent des retards de publication[97]. L'abonnement fonctionnant par souscription, le journal s'imprimait en 400 exemplaires mais ne comptait que 160 abonnés en 1768. Sous la direction de Dupont, le tirage atteignit les 500 exemplaires[98]. Le décalage entre le mois concerné et le moment de la publication s'accrut avec le temps. Bernard Herencia en a donné un tableau. Les retards de plus de deux semaines commencent à partir du tome premier de l'année 1769 et croissent de façon continue. Un premier pic de 11 semaines de retard est atteint pour le tome 9 de la même année puis de 22 semaines pour le tome 9 de 1770. Les retards oscillent ensuite entre 10 et 15 semaines entre les tomes 11 de 1770 et de 1771. Le troisième et dernier tome de l'année 1772 paraît avec 26 semaines de retard. Au manque de temps que subit Dupont qui supervise toute les publications s'ajoute les difficultés économiques du journal.

Dupont fait ensuite part des attentes de certains lecteurs. Il évoque celles qui concernent l'absence d'auteurs étrangers dans la *Notice abrégée* qui retrace les publications de la science de l'économie politique[99]. Le rédacteur justifie son choix uniquement national par le travail que

96 *Ibid.*, pp. 194-195.
97 « Suite de l'avertissement, et de la Notice abrégée qui commencent les Volumes précédents », *Eph.*, 1769, t. 3, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 294.
98 Georges DULAC, « Éphémérides du citoyen », in Jean SGARD (dir.), *op. cit.*, p. 353.
99 *Eph.*, 1769, t. 3, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 294.

demanderaient les traductions. Le souci de regards internationaux sur l'économie politique témoigne d'une curiosité approfondie et sérieuse de certains lecteurs du périodique qui n'est plus une « chronique de l'esprit national » mais se veut une sorte d'encyclopédie économique qui recense les écrits qui l'ont précédé et accueille les travaux présents. Dupont précise que sa *Notice* vient même d'« une demande presque universelle »[100] de la part des lecteurs. Ceci légitime cette importante entreprise de Dupont qui lui prend un temps conséquent et qui empiète sur d'autres articles dans les volumes des *Éphémérides*. La communauté des lecteurs rejoint celle de la République des économistes ici énumérée par ouvrage et dans un ordre chronologique :

> Le désir que nous avons de mériter de plus en plus l'indulgence dont nos Lecteurs daignent nous honorer, nous fait recueillir leurs voix avec attention, et recevoir leurs conseils avec reconnaissance. Nous cherchons à profiter de leurs vues, et à nous enrichir de leurs lumières. Notre Ouvrage consacré aux bons Citoyens est sous leur inspection directe : nous sommes trop sensibles au bonheur d'être quelque fois l'organe de leurs sentimens, pour négliger leurs observations[101].

Le lecteur n'a pas un rôle passif de simple récepteur d'un objet de savoir mais peut suggérer ses choix sur le fond et la forme du périodique dont il permet le développement. En comparaison des articles d'auteurs relativement connus, les contributions de lecteurs restent rares, mais leurs critiques et leurs suggestions semblent être parfois prises en compte. Ainsi l'usage d'une table pour chaque volume dont l'importance pratique et cognitive est rappelée par Dupont trouve son origine dans une pratique d'annotation manuscrite[102] préexistante à l'impression d'une table en fin d'ouvrage. En plus de la table imprimée à la fin de chaque volume, Dupont la complète par sa *Notice abrégée* lorsque celle-ci porte sur les articles des *Éphémérides*. Il s'agit ainsi d'une « table détaillée » qui sélectionne les textes considérés comme marquants dans la marche de la science de l'économie politique.

> Nous aurions pu nous dispenser de donner ainsi la Table détaillée de ce Recueil (…). Mais nous avons senti que plusieurs de nos Lecteurs, qui se multiplient tous les jours, n'ayant pas connaissance de ce qui est entré dans les volumes des années précédentes, et ces volumes ayant néanmoins rassemblé beaucoup de morceaux très précieux, ce seroit manquer au plan que nous avons du nous proposer, et leur donner une idée incomplette des progrès de la *Philosophie économique*, que de passer de tels articles sous silence, à cause qu'ils peuvent être connus de ceux qui ont une Collection entière sous les yeux[103].

La réalisation d'une table détaillée est directement pensée en fonction de la pratique de la lecture. Si, comme le rappelait Jean Sgard, le périodique ne se distingue pas totalement du livre, le

100 *Ibid.*
101 *Ibid.*, pp. 293-294.
102 Ann BLAIR, « Tables et index dans le livre de savoir en Europe moderne », in Christian JACOB (dir.), *Lieux de savoir*, Paris, Albin Michel, t. 2.
103 *Eph.*, 1769, t. 8, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 328.

journal n'en reste pas moins un livre fragmenté en ce qu'il ne forme un ouvrage complet que par une reliure réunissant chaque tome. La forme des *Éphémérides* se rapproche du livre à partir de 1767 lorsqu'elles paraissent en volume mensuel d'environ 200 pages. La table se situe à la fin de chacun d'eux. Il n'en demeure pas moins possible de réunir plusieurs tomes d'une même année en les reliant. Le souci que témoigne Dupont envers l'exhaustivité de sa table détaillée d'économie politique rend compte du rôle actif qu'il prête au lecteur en lui permettant de compléter ses connaissances et en lui rappelant les textes parus dans le journal qu'il a pu manquer pour cause d'un abonnement récent. On retrouve en cela les préoccupations des érudits du XVIe siècle qui, comme Theodor Zwinger dans son *Theatrum vitae humanae*, montraient un souci d'organisation systématique du livre dont la table des matières en était le principe[104]. L'absence d'index dans les *Éphémérides* montre non seulement une différence possible séparant le périodique du livre en ce que le premier aurait une forme moins composée et moins systématisé en raison même de sa périodicité qui rend difficile un projet éditorial *a priori* portant sur l'unité de plusieurs volumes d'une même année, mais se rapproche aussi de l'exigence humaniste qui faisait de la table des matières un outil d'intelligibilité à l'usage du lecteur dans la suite de la logique de l'auteur[105]. Zwinger n'envisageait pas d'index thématique alphabétisé pour ne pas rendre le lecteur paresseux mais l'incitait au contraire à lire les rubriques par la table des matières[106]. Les tables des *Éphémérides* présentent les grandes divisions en trois puis quatre parties dans lesquelles sont insérées chaque article dans leur ordre de lecture.

Le périodique, même « spécialisé », se distingue de l'ouvrage érudit en ce qu'il cherche plus explicitement à plaire au lecteur. Les *Éphémérides*, qui travaillent non seulement à le convaincre, ont aussi besoin d'une forme intelligible et pratique qui convienne au public visé. Aussi Dupont envisage-t-il la table des matières et son pendant qu'est la table détaillée comme un soulagement pour le travail du lecteur :

> Il nous a paru d'ailleurs que les personnes même qui se sont procuré tous les volumes de l'année 1767, avoient vu avec indulgence la *Notice* [que] nous en avons donnée, et qui, en leur rappellant les articles qu'elles peuvent désirer de revoir, en désigne la place, et leur épargne la peine de les chercher au hasard et souvent inutilement, dans un grand nombre de tomes différents. Si notre travail peut avoir quelque utilité, c'est surtout en ménageant celui de nos Lecteurs, et en mettant par-là plus à portée de consacrer utilement leurs efforts au bien commun de la Société, d'où résultera toujours le leur propre, ou, si l'on aime mieux, à leur avantage personnel bien entendu, qui sera toujours conforme au bien de la Socété[107].

À la différence du livre, le périodique qui se pense comme un ouvrage suivi dépend d'un

104 Ann BLAIR, « Tables et index dans le livre de savoir en Europe moderne », *op. cit.*
105 *Ibid.*
106 *Ibid.*
107 *Eph.*, 1769, t. 8, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 328.

nombre fluctuant de lecteurs. La longue période de parution ne permet pas un lectorat uni sur la durée qui serait renseigné sur le contenu des premiers tomes. Le « ménagement » des lecteurs rappelle la fonction de divertissement que Baudeau prêtait à la première version de son journal qu'il voulait « dans le goût du Spectateur anglois ». Les *Éphémérides* se placent bien au sein d'un espace public de la lecture et de l'économie politique en ce qu'il envisage parallèlement à l'entreprise éditoriale et savante le travail des lecteurs et leur rôle dans le système général de la société politique. Cette préoccupation situe le journal dans un rapport plus polémique envers le pouvoir en raison de sa participation à une opinion publique critique orientée dans le sens de l'économie politique émergente. Le souci des lecteurs montre non seulement qu'il s'agit ici d'une entreprise culturelle et savante ayant pour but la diffusion de la physiocratie et des idées libérales en économie mais aussi d'un objet économique qui nécessite un certain nombre de souscripteurs ainsi que l'approbation de la censure royale.

À partir des tables reproduites par Bernard Herencia, il est possible de mettre en évidence la logique du journal en cherchant à rassembler les nombreux articles et sujets sous des catégories permettant d'apprécier les thèmes choisis de l'économie politique dans un périodique spécialisé.

B) Thèmes abordés

L'ampleur du périodique des *Éphémérides* du citoyen rend difficile son intelligibilité générale par rapport aux sujets abordés. Il s'agit ici de recenser par catégorie la plupart des articles afin de repérer des tendances possibles, la diversité des thèmes abordés, les sujets privilégiés, le lien avec le contexte, les permanences qui témoignent du tronc principal de la « science nouvelle ». Le périodique spécialisé est-il moins lié à l'actualité qu'un autre journal ? La définition d'une science de l'économie politique entraîne-t-elle une précision des sujets traités ?

Le tableau se forme de 16 catégories et présente leur répartition pour chaque année. La somme totale des chiffres ne recouvre pas l'intégralité des articles. Je n'ai pas tenu compte des simples mentions d'ouvrage qui ne s'accompagnaient pas de commentaire ou de préface de la part du rédacteur ou d'un contributeur du journal. La catégorie « controverses et paradoxes » peut concerner des articles déjà comptabilisés. Des doublons sont donc possible, notamment avec le sujet des grains.

Thèmes \ Années	1765-1766	1767	1768	1769	1770	1771	1772	Total
Le commerce	11	2		10	5	1	2	31
L'agriculture	13	7	2	6	4	1	1	34
La propriété		1		3				4
Les grains		4	20	8	7	1		38
Impôt		2	4	7	2	2	1	18
Industrie, arts et métiers		1	2			2		5
Explication de la physiocratie		20	21	13	10	4	1	69
Histoire	19	3	1	12	10	16	2	63
Histoire naturelle					4	9	3	16
Littérature	3	1	1	5	7	4	1	22
L'étranger	5	7	2	3	8	12	4	41
Europe et Amérique anglaise		2	2	7	22	16	5	54
Education	8		2	1	2			5
Economie pratique				2	5	9	3	19
Ponts et chaussées		2		3	1	7	1	14
Controverses, paradoxes	14	9	10	1		1	1	36

1. Grande diversité des thèmes

L'aspect général des thèmes des articles signifie l'ampleur des sujets traités par l'économie politique qui se constitue alors en science. Comme nous l'avons vu, la scientificité de ce champ de savoir semble moins tenir de la circonscription d'un objet d'étude précis que d'une méthode d'analyse fondée sur des principes démontrés ou évidents. Cette diversité peut n'être qu'apparente en ce que les catégories définies peuvent être incluses dans d'autres. La définition de ces thèmes s'est faite par rapport au titre des articles à l'exception de ceux dont le nom ne donnait pas d'idée précise sur le contenu comme « Du retour des vacances ». L'intention de l'article a donc primé sur le contenu détaillé. Ainsi, les catégories « Impôt », « Agriculture » et « Commerce » pourraient être

subsumées sous celle plus vaste de l'« Explication de la physiocratie ». Mais cette dernière regroupe plus précisément les ouvrages des physiocrates qui ont une valeur à la fois démonstrative, savante et apologétique dans un but premier de théorisation et de défense des idées issues de Quesnay. De même, les articles consacrés au commerce des grains n'entrent pas dans la catégorie « Commerce » tant que la réflexion sur les blés en constitue le sujet principal et autonome.

Explication de la Physiocratie

Graphique présentant la fréquence des articles sur les grains, la physiocratie et les controverses

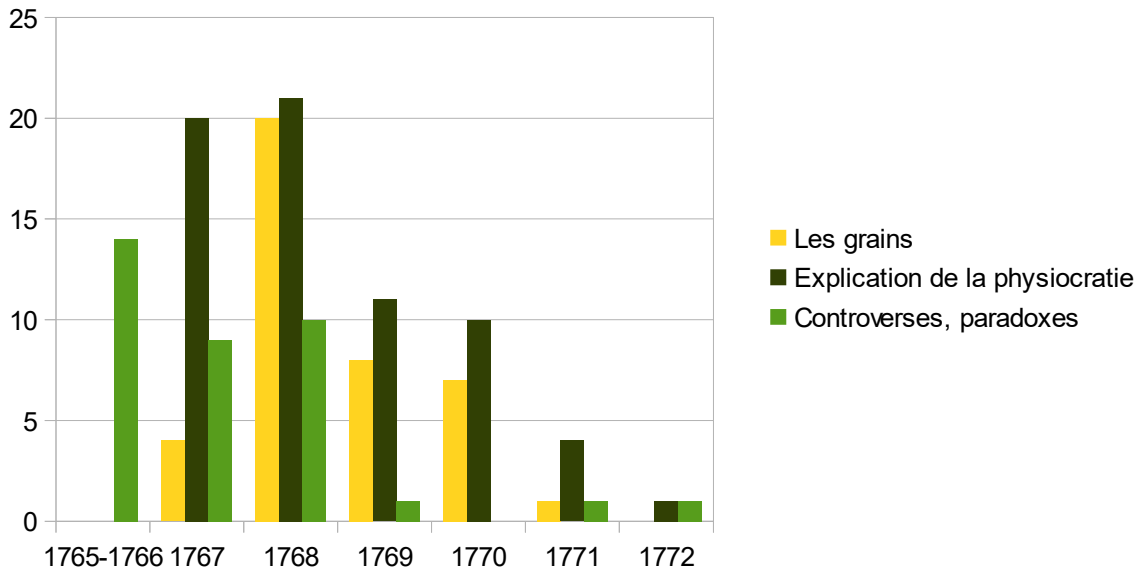

Le thème le plus abordé concerne les ouvrages, sous forme d'extrait, traitant de la physiocratie, parmi lesquels se trouvent *L'Ordre naturel et essentiel des Société politiques* de le Mercier de La Rivière, les lettres de Mirabeau sur l'ordre légal[108], ses *Dialogues entre un Enfant et son Gouverneur*, l'*Explication du tableau économique* et la *Première introduction à la philosophie économique* par Baudeau, le recueil *Physiocratie ou Gouvernement de la nature* élaboré par Dupont. Dans cette catégorie, les contributions les plus importantes proviennent de Mirabeau. Les *Éphémérides* sont le lieu premier de la publication de ces ouvrages, mis à part celui de La Rivière. Les extraits s'accompagnent généralement d'une préface du rédacteur du journal. Paradoxalement, parmi ces textes, rares sont ceux rédigés par Quesnay. Le « Confucius de l'Europe » donnait surtout des écrits de circonstance. Le recueil *Physiocratie* rassemble pour autant la plupart de ses œuvres.

Ce premier graphique rassemble deux thèmes proches mis en rapport avec la forme de la

108 Celles-ci furent publiés à Berne en 1775 sous la forme de trois volumes suivant les divisions de la « dépravation de l'ordre légal », sa « restauration » et sa « stabilité ». Ces écrits représentent vingt articles dans les *Éphémérides*.

controverse. Cette dernière catégorie ne possède pas nécessairement de connotation polémique mais peut regrouper de cordiaux échanges de lettres contradictoires ou des critiques détaillées d'un ouvrage. Les débats concernent avant tout les trois premières années de la publication. Ceci peut s'expliquer par le besoin pour le journal d'acquérir une légitimité. Il s'agit notamment pour la *Chronique de l'esprit national* de l'échange de lettres entre Baudeau et le Trosne qui exprime la « conversion » du premier. L'année 1767 accueille notamment une critique par Baudeau des *Éléments du commerce* de Forbonnais, ouvrage paru en 1754 mais faisant l'objet d'une nouvelle édition en 1767. À cette occasion, le rédacteur du journal rappelle la dette des économistes envers cet auteur mais s'en écarte tout en invitant Forbonnais à rejoindre les « vrai principes » de la « Science »[109]. Cet ouvrage fut d'une certaine importance dans l'évolution des idées économiques en développant un point de vue libéral sur le commerce. Il était en cela proche de la pensée du groupe de Gournay. Baudeau dénonce également l'usage fait par certains lecteurs de cet ouvrage qu'ils opposent contre les idées physiocratiques des *Éphémérides*. Baudeau décrit ainsi la dichotomie entre le point de vue des négociants et celui des « laboureurs ». Le travail de Forbonnais est renvoyé du côté du premier camp. Ses observations sont invalidées par son contact avec le milieu commercial qui l'empêche d'envisager clairement l'importance de l'agriculture[110]. Au cours de ces polémiques, le rappel de l'évidence de la « science morale et politique » est constant. Une autre critique importante dans les volumes de cette même année est celle des *Principes de tout Gouvernement*, œuvre de Claude François Joseph d'Auxiron. Baudeau le félicite de s'être approché d'un des principes de la nouvelle science : le caractère privilégié de la terre dans l'origine des richesses. Il lui est pour autant reproché son accointance avec les mercantilistes. La série des cinq articles rédigés par Baudeau sert à revenir sur les « objets controversés entre nos maîtres les fondateurs de la Science économique et leurs Adversaires qu'il [d'Auxiron] paroît avoir pris pour guide. »[111]. En tant que porte-parole des physiocrates, les *Éphémérides* identifient leurs opposants parmi le monde du négoce et celui des mercantilistes. La méfiance envers les marchands est bien présente dans les écrits de Quesnay. Si Dupont reconnaît l'importance de Vincent de Gournay dans l'histoire de la « science nouvelle », les auteurs proches de ses idées sont ici rejetés en bloc, bien que Baudeau semble distinguer les négociants et l'« Administration marchande et financiere de

109 *Eph.*, 1767, t. 9, p.176.

110 *Ibid.*, pp. 178-179 : « Accoutumé par l'exercice même des emplois, à voir la politique, ses fondements et ses ressorts, dans les grands Ateliers des Fabricants, dans les Comptoirs des Négociants, dans les Ports et dans les Flottes, dans les Négociations et les Traités, dans les Cabinets des Ministres et dans les Loix des Souverains, pouvoit-il aisément se persuader qu'il n'en avoit jamais trouvé dans ces lieux que le phantôme ; qu'il en falloit aller chercher la réalité dans nos campagnes ; qu'il trouveroit la vraie politique, tristement assise à côté des foibles restes de nos *Laboureurs*, autour de leurs foyers rustiques, et qu'il la trouveroit si différente de celle qu'il avoit vue dans les Cours, dans les Villes et dans les Livres ? ».

111 *Eph.*, 1767, t. 4, p. 121.

Colbert »[112]. Les débats de l'année 1768 sont davantage liés aux circonstances en ce que la libéralisation des grains défendue par les physiocrates subissait une critique virulente. Les économistes n'en connaissaient pas moins une grande exposition dans les débats publics[113]. Ainsi le duc de La Vauguyon répond-il aux *Doutes* de Mably dans ses *Doutes éclaircis*. L'ouvrage de cet écrivain proche de Rousseau attaquait notamment la doctrine du despotisme légal et l'absolutisme monarchique, lesquels étaient défendus par les physiocrates[114]. Dans ces réponses et critiques réalisées par les auteurs des *Éphémérides*, le rappel et la présentation des principes de la doctrine physiocratique prend une grande part de l'argumentation. C'est pourquoi le graphique ci-dessus rassemble ces deux catégories. La brutale diminution des articles de controverses face à la baisse progressive des sujets explicites d'apologétique physiocratique témoigne de la dépendance de ces débats vis-à-vis des circonstances. Ceux de l'année 1765-1766 établissaient la transition entre un journal culturel et généraliste de philosophie politique à un périodique davantage savant et spécialisé vers l'économie politique au prisme de la physiocratie. Les années 1767 et 1768 participaient quant à elles aux débats qui animaient l'opinion publique à propos des difficultés, des insuccès mais aussi de la mode des théories économique libérales.

Le sujet de la physiocratie dont le périodique se veut l'organe officiel à partir de 1767 justifie la forte présence d'articles apologétiques et généraux. Les deux premières années de la *Bibliothèque raisonnée* montrent la concentration des efforts dans le sens d'une explicitation de la science économique d'un point de vue physiocratique, ce qui, depuis le départ de Dupont du *Journal d'agriculture*, est une originalité. La stabilisation du nombre d'articles traitant spécifiquement de ce thème pour les années 1769 et 1770 met en évidence le prolongement de la « systématisation de la doctrine »[115] qui n'entre pas brutalement en déclin en 1770. Si ces textes sont de moindre envergure, leur présence témoigne d'une recherche constante de la part des économistes. Mirabeau et Baudeau œuvrent dans ce but et publient les *Leçons économiques* en trois articles, *Les Economiques* en deux articles pour l'un et la *Première introduction à la philosophie économique* en trois articles pour l'autre. *L'intérêt général de l'État* de Le Mercier de la Rivière fait l'objet de trois articles en 1770[116]. Les années 1770 à 1772 se caractérisent par les difficultés financières du journal et l'accroissement constant des retards. Le moment des grands ouvrages sur la physiocratie est révolu mais le noyau dur des auteurs comme Baudeau, Mirabeau et Dupont continue de publier.

La forme du débat se retrouve dans les deux dernières années de parution et garde un lien direct avec le cœur de la doctrine physiocratique. Dans le tome 7 de l'année 1771, Dupont et

112 *Ibid.*, p. 122.
113 Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, t. 1, p. 166.
114 *Ibid.*, p. 178.
115 *Ibid.*, p. 186.
116 *Eph.*, 1770, t. 3, p. 174.

Puységur critiquent un ouvrage faisant l'« Apologie du Systême de Colbert »[117]. Dans le tome 2 de l'année 1772, il s'agit de trois problèmes proposés par un lecteur qui s'interroge sur le principe de la copropriété du souverain. En tant que premier seigneur du royaume et garant du respect de l'ordre naturel, le roi partage son territoire avec les propriétaires. Cette implication du souverain dans les terres des particuliers justifie l'impôt sur le produit net. Ce principe physiocratique préserve ainsi le pouvoir royal malgré la critique d'une administration trop présente. Les interrogations de M. AP, auteur de cette lettre, que semble connaître Dupont, montrent qu'un lecteur des *Éphémérides* pouvait ne pas adhérer à certains éléments fondamentaux de la science économique, faute d'une compréhension claire.

> Or, ces principes, qui fondent en partie la doctrine économique, j'ai fait jusqu'à présent de vains efforts pour les comprendre. Vous dirai-je ? L'*Ordre essentiel* même, quoiqu'appuyé sur l'évidence, n'a laissé sur ce point, en mon esprit, qu'incertitude. N'attendez de moi, Monsieurs, ni calculs, ni science. De peur de m'égarer dans une théorie au-dessus de mes forces, je vous prie de trouver bon que j'aille tout d'un coup au résultat[118].

Le lecteur demande une explication quant au principe de la copropriété du souverain et à la réduction de l'impôt sur le surplus du produit net des terres. Sa lettre témoigne d'une critique récurrente proférée à l'encontre des physiocrates et de la nouvelle science, à savoir, son jargon néologique et le langage mathématique. Quesnay se défendait ainsi de complexifier la langue mais au contraire de la clarifier, il se présentait en tant que grammairien[119]. L'usage des mathématiques était également critiqué comme simple outil rhétorique[120]. L'ouvrage de Le Mercier de La Rivière qui théorise le despotisme légal, par son style et son ampleur, marqua la science économique et séduisit Diderot. À la différence des controverses, les « problèmes » que se posent le lecteur ne portent pas sur la position du commerce par rapport à l'agriculture mais sur un point non moins important de la doctrine systématisée, celui du despotisme légal et du rôle du pouvoir monarchique dans l'ordre naturel. La discussion touche ainsi un élément potentiellement dangereux vis-à-vis de la censure. Il était en effet reproché aux physiocrates un certain républicanisme qui, par leur défense de la liberté et leur proclamation de l'ordre naturel, pouvait remettre en cause le pouvoir royal. Mirabeau et Baudeau n'hésitèrent pas à rappeler leur défense de la monarchie absolue et l'ouvrage de La Rivière achevait de le démontrer. Pour autant, cette discussion qui revient sur la réforme de l'impôt et sur la place du roi intervient au moment où le journal connaissait des difficultés croissantes de parution et voyait poindre la menace de la censure[121].

117 *Eph.*, 1771, t. 7, p. 150.
118 *Eph.*, 1772, t. 2, pp. 31-32.
119 « Lettre de M. Alpha sur le langage de la science économique », *Eph.*, 1767, t. 10, p. 163.
120 Yves CITTON, *Portrait de l'économiste en physiocrate: critique littéraire de l'économie politique,* Collection Questions contemporaines, Paris, Harmattan, 2000.
121 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 1, p. 241.

L'Histoire et l'étranger

Les deux catégories suivantes du tableau qui possèdent le plus d'occurrences sont l'Histoire et l'Europe et l'Amérique anglaise. Il peut paraître surprenant que ces sujets soient plus nombreux que les articles spécifiquement consacrés à l'agriculture et au commerce dans un périodique d'économie politique. La catégorie de l'étranger, qui concerne les pays extra-européen, est la quatrième la plus publiée dans le journal. Ce constat permet d'envisager le caractère international de l'économie politique, laquelle vient notamment d'Angleterre par les œuvres de Josiah Child. Cette « science nouvelle » vient non seulement de l'économie au sens du ménagement du domaine mais aussi du commerce. Ce dernier sujet amène inévitablement à parler des échanges extérieurs et place le raisonnement économique à une échelle internationale. La majorité des articles traitant des États européens concerne des exemples à imiter de législation commerciale. Les pays étrangers deviennent un argument rhétorique en soi. Les souverains qui légifèrent au bénéfice de la libéralisation sont ainsi loués et félicités. Il s'agit notamment du duc de Toscane.

Graphique indiquant la fréquence des articles qui traitent de l'histoire, de l'Europe et de l'Amérique anglaise, et de l'étranger.

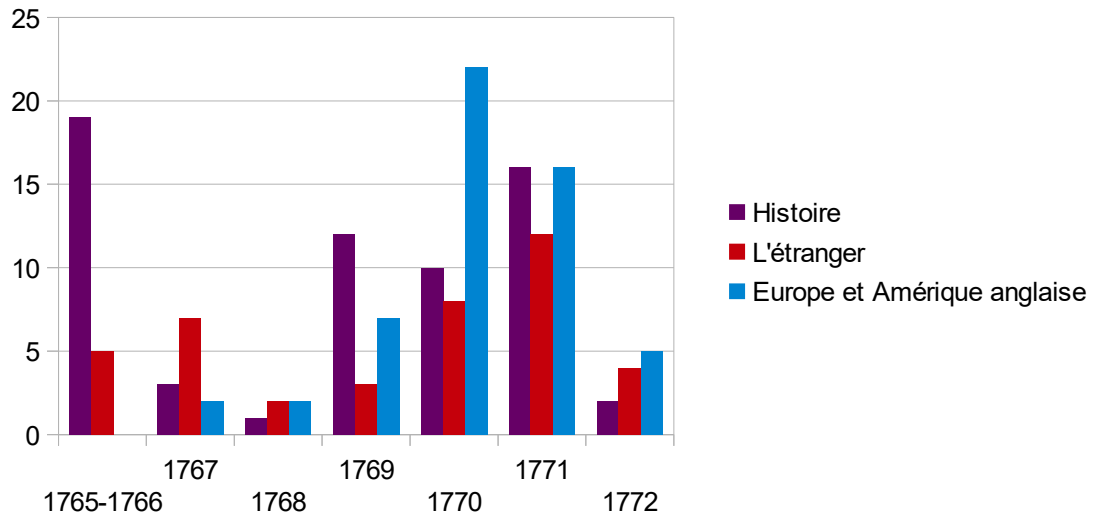

Les sujets historiques forment le fond principal de la première version du périodique et se maintiennent notamment entre 1769 et 1771. La croissance de ces sujets après 1768 complète la diminution des articles doctrinaux de physiocratie qui constituaient le thème le plus abordé dans les deux premières années de la *Bibliothèque raisonnée*, lorsque le périodique devint officiellement physiocratique. Il semble donc logique que l'histoire revienne lorsque la réflexion théorique se tarie. Les chiffres de l'année 1772 sont trompeurs car ils ne concernent que 3 tomes. De même, l'année

1765-1766 contient 6 tomes, là où les autres années se composent de 12 volumes. Le choix de l'histoire permet de raisonner sur la philosophie politique et rejoint ainsi directement l'objectif que Baudeau donne à son périodique. Ces articles concernent l'histoire romaine qui se retrouve dans les articles « Des Exemples Anciens et Modernes ». Ces derniers donnent des extraits d'une nouvelle traduction des *Faits et Dits mémorables* de Valère Maxime qui ajoute des comparaison avec des exemples modernes. Ce travail témoigne de la valeur comparative donnée à l'histoire orientée principalement d'un point de vue politique. Les extraits traitent ainsi des lois religieuses. Pour le traducteur La Place, son ouvrage correspond bien au projet des *Éphémérides* lequel consiste à « corriger l'esprit national ». L'histoire convient parfaitement à un journal dont l'« objet est de peindre la France politique, morale et littéraire »[122]. Pour lui, l'ouvrage de Valère Maxime traite de ces trois catégories qui donnent au journal un ton diversifié qu'il préfère à une doctrine trop unie, laquelle « nuiroit à votre [Baudeau] dessein principal, et fatigueroit vos lecteurs. »[123]. L'histoire sert ici un périodique de philosophie politique et économique qui garde une vision généraliste et culturelle. Elle sert à la fois d'instruction et de distraction, d'un point de vue littéraire et moral.

L'histoire représente le sujet privilégié de deux lectrices qui proposent à Baudeau leurs travaux sur l'« Histoire universelle des Femmes ». Ces articles sont une originalité en ce qu'ils proviennent de deux plumes féminines. Il s'agit de la seule contribution rédigée par des femmes dans les *Éphémérides du citoyen*. Ceci marque la distinction de la première version du journal qui se voulait aussi divertissant. Le « beau sexe » était directement visé lorsque Baudeau envisageait le délassement que peut procurer la lecture de son journal[124]. Les deux auteures reprennent cette représentation des feuilles périodiques entendues comme un objet d'exercice doux contrairement aux ouvrages savants : « Il est charmant de pouvoir travailler sans gêne, sans suite, feuille à feuille, et de jouir aussi tôt de son ouvrage, c'est ce que [nous] trouvons de meilleur dans vos Éphémérides. Nous n'aurions su comment publier notre Histoire par morceaux découpés : vous nous en procurez le moyen »[125]. La volonté de plaire au lecteur amène à privilégier la forme courte et périodique. Cette préoccupation est aussi celle de La Place pour sa traduction de Valère Maxime. Le journal montre ainsi une attention particulière à la séduction du lectorat par le ménagement de ses peines mais aussi par le maintien de son attention. L'année 1769 se distingue dans le sujet des articles d'histoire dans la mesure où il s'agit ici en grande partie des contributions de Dupont pour sa *Notice*

122 Lettre de La Place, « Des Exemples Anciens et Modernes », *Eph.*, 1766, t. 2, p. 146.
123 *Ibid.*, p. 147.
124 « La moitié de l'espèce humaine est affranchie par nos Loix, de la nécessité de savoir : il n'est point pour le beau sexe de connoissances d'état, mais nous ne sommes plus assez barbares pour l'exclure du Temple des Muses, ni même du Sanctuaire des sciences exactes ; nous sommes seulement assez raisonnables pour exiger que leur goût voltige légérement comme l'abeille sur les fleurs qui se contente d'en exprimer le miel par un travail doux et facile », « Des Feuilles périodiques », *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 9-10.
125 Lettre par deux femmes, « Histoire Universelle des Femmes », *Eph.*, 1766, t. 1, pp. 179-180.

abrégée qui retrace l'histoire de la « science de l'économie politique ». L'originalité de ce travail tient dans la conscience du progrès d'un champ de savoir qui s'est constitué en science. Qu'un tel bilan tourné vers l'avenir prenne place dans les *Éphémérides* montre que le périodique concoure à la systématisation de la physiocratie en définissant son héritage et son identité. Les ouvrages cités forment une généalogie de la science à laquelle le journal participe puisque Dupont en vient à lister les articles du périodique dans une table détaillée pour les années 1767 et 1768. Le périodique devient source historique et poursuit le progrès de la science dans le présent du texte de Dupont.

Les articles d'histoire publiés dans les années 1770 et 1771 portent sur l'histoire de France et de l'Angleterre. Les deux pays font l'objet d'une étude commune dans l'ouvrage *Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre* écrit pas M. Gaillard. Dupont en donne un compte-rendu critique[126]. Les succès de la philosophie lockienne et du newtonianisme participèrent d'une anglomanie dont les économistes ne se cachèrent pas. La guerre de Sept Ans entama cette intérêt pour l'Angleterre sans générer de haine ni de rupture majeure dans la perception que se faisaient les économistes des Britanniques. Les physiocrates des *Éphémérides* analysent l'Angleterre d'un point de vue essentiellement commercial et historique. Les volumes de l'année 1769 possèdent trois articles sur l'« Histoire abrégée des finances de l'Angleterre »[127]. L'exemple anglais connaît peu de mentions relatives à une situation contemporaine ou récente. L'Angleterre est un modèle pour certaines lois commerciales qui libère les échanges et pour certains de ses auteurs, mais elle inspire peu d'« opérations louables ». Ces dernières désignent une série de 17 articles qui répertorie plusieurs exemples de mesures politiques récentes qui vont dans le sens des physiocrates. Les articles portant sur l'histoire de France concernent l'éloge de Sully, le ministre des finances du roi Henri IV, qui représente un modèle de gouvernance économique pour les disciples de Quesnay. Son nom renvoie à leurs yeux à une période de renforcement du pouvoir royal et de réforme fiscale. Il montrait un intérêt pour l'agriculture et la liberté du commerce des grains. Le règne d'Henri IV fait aussi l'objet d'un ouvrage répertorié dans les *Éphémérides*. Il incarne un idéal de modération que les physiocrates demandent pour les souverains. L'éloge de Sully est rédigé par Mirabeau et se compose en 22 articles répartis sur les années 1770, 1771 et 1772. Par ce texte, l'Ami des hommes entend conseiller indirectement les gouvernants en leur présentant avec détail l'exemple d'un ministre illustre. Il cherche à décrire les vertus de « l'esprit de famille » et de « l'esprit social » contre « l'esprit fiscal »[128]. Cette opposition rejoint celle de la politique et de la science du père de

126 *Eph.*, 1771, t. 2, p. 108.

127 *Eph.*, 1769, t. 4, p. 135.

128 « *L'esprit fiscal*, afin qu'on nous entende, est le contraire de *l'esprit social*, en ce que ce dernier se perfectionne à mesure qu'il approche plus de *l'esprit de famille* ; qu'il reconnoît la paternité dans le Souverain, et lui en confie tous les attributs ; qu'il établit la fraternité entre tous les membres de la société, et distribue à chacun sa tâche pour unique affaire, tâche toujours correspondante à l'avantage du tout. », *Eph.*, 1770, t. 5, pp. 42-43. La science d'État, en tant

famille[129]. Mirabeau voit dans les grands administrateurs un pouvoir paternel, là où la science politique s'apparente au machiavélisme. S'il prétend peindre ce seul aspect « familial », l'histoire élogieuse qu'il réalise du règne de Henri IV et le récit contextuel des événements du XVIe siècle l'amènent à raisonner sur la science politique entendue comme le rappel de l'imitation de l'ordre naturel du pouvoir au niveau de l'administration royale. Donner un texte sur Sully en 1770 peut renvoyer le lecteur à son successeur au contrôle général des finances qui était alors l'abbé Terray. Issu du milieu parlementaire, ce dernier était favorable à la réglementation du commerce et à la remise en cause de la libre exportation des grains[130]. Il offre ainsi un portrait opposé à celui du ministre de Henri IV dans les représentations des physiocrates. La publication des *Dialogues sur le commerce des blés* de l'abbé Galiani en janvier 1770 entraîna un certain déclin des physiocrates dans l'opinion publique au profit de la réglementation du commerce. Ces premiers mois de l'année 1770 virent le recul des idées libérales. Les physiocrates cherchaient en réaction un soutien au sein de l'administration royale. L'éloge de Sully résonne comme un appel au courage des administrateurs.

Comme si le rédacteur était à la recherche d'exemples de réformes libérales réussies, cette même année 1770 se traduit dans les tomes des *Éphémérides* par un net accroissement des articles consacrés aux États européens. Les huit articles du « Petit traité de la république de Genève », les lettres sur l'état actuel de la Pologne par Baudeau et les tableaux des « opération louables » suivent cette logique. Ces derniers concernent la République de Toscane, Venise, l'Espagne, l'Allemagne, la Hollande, le Danemark et la Suède, et relatent notamment les lois libérant un commerce particulier. Les articles de Dupont sur la République de Genève sont explicitement politiques. Le regard porté sur un autre État donne ici un contre-exemple à l'ordre politique demandé par la physiocratie, à savoir, la monarchie absolue. Dupont saisit l'occasion de troubles civils dans cette cité pour critiquer la constitution républicaine. La mise en évidence des défauts de celle-ci donne comparativement l'avantage à la monarchie dans son caractère naturel[131]. C'est par l'étude de l'histoire qu'émerge la justification physiocratique de la monarchie à travers une analyse pratique de la science de l'État : « Plus nous avons lu l'Histoire, et plus nous avons étudié les principes du Gouvernement, plus il nous a paru difficile d'établir solidement la liberté des hommes dans les Républiques »[132]. Ces

qu'elle suit la science du père de famille, doit se manifester par l'ordre et la paix. Cette idée s'apparente à celle de l'ordre naturel et du pouvoir paternel conféré à la figure du roi pour les physiocrates.

129 « Ce n'est point la politique que je considere ici ; la science d'Etat n'est point notre objet, supposé qu'il en puisse être une autre que celle de pere de famille. », *Eph.*, 1770, t. 3, p. 23.

130 Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, t. 1, p. 210.

131 DUPONT de NEMOURS, « Petit Traité sur la République de Genève », *Eph.*, 1770, t. 1, p. 232.

132 *Ibid.*, pp. 234-235.

articles consacrés aux États européens usent d' une double comparaison géographique et historique qui s'additionne aux textes d'apologétique physiocratique. Dupont envisage dans la même logique les lettres de Baudeau sur la Pologne :

> Si l'étude des Principes de l'Economie politique devient singulièrement intéressant, c'est sur-tout quand on l'applique à juger les faits que présente l'Histoire, et à apprécier les événements qui décident du sort des Etats. C'est dans cette vue que nous avons commencé, et que nous continuerons l'*Histoire abrégée des Finances de l'Angleterre* ; c'est encore dans cette vue que nous avons entrepris de traiter à fonds *de la République de Genêve*, et des troubles qui l'agitent. Notre frere, notre ami, notre émule, notre prédécesseur à la Rédaction de ce *Recueil* se livre à un travail semblable par rapport à la *Pologne*[133].

Cet avertissement de Dupont exprime en creux un plan éditorial portant sur l'observation des États européens et l'étude de leur histoire dans l'ordre de la doctrine physiocratique et de l'action politique afférente. La relation d'événements récents et mondains en France comme à l'étranger qui caractérise les « Mercures »[134] se mue dans le périodique spécialisé en une série d'articles composés qui utilisent l'actualité au service d'une réflexion économico-politique. La référence à cette actualité est souvent expliquée d'un point de vue historique. Aussi, les lettres sur la Pologne prennent-elles la forme d'un « précis historique de l'administration intérieure »[135] servant d'éclaircissement pour la compréhension de la situation de cette république. La frivolité du journal envers l'actualité témoigne de l'influence de la censure qui interdisait ou limitait par son contrôle le développement de tels sujets[136].

Suivant la même tendance que les sujets d'articles sur l'Europe, la catégorie de l'étranger croît régulièrement entre 1768 et 1771. Ce genre d'articles concerne davantage des critiques d'ouvrages. Ils portent majoritairement sur l'Asie. L'empire chinois représentait un modèle d'État physiocratique comme le montrent la série de cinq articles rédigés par Quesnay – qui fut surnommé le « Confucius de l'Europe » – intitulés « Despotisme de la Chine » dans les *Éphémérides* de l'année 1767, soit au commencement du journal en tant qu'organe officiel de la physiocratie.

La diversité de ces thèmes n'entre pas en contradiction avec la notion de périodique spécialisé en ce que le domaine spécifique de savoir traité par les *Éphémérides* possède des objets d'études multiples. La science de l'économie politique poursuit sa systématisation par la défense théorique et pratique et par l'analyse d'exemples historiques ou étrangers. Chacune de ces catégories

133 Avertissement de Dupont, « Lettre sur l'état actuel de la Pologne, et sur l'origine de ses malheurs », *Eph.*, 1770, t. 2, p. 15.
134 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques », *op. cit.*, p. 253.
135 Nicolas BAUDEAU, « Lettre sur l'état actuel de la Pologne », *op. cit.*, p. 20.
136 Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 2018 (12e éd.), pp. 13-23. [En ligne] https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/histoire-de-la-presse--9782130801511-page-13.htm

entrent dans la visée physiocratique.

C) Nature des contenus

La nature des documents insérés dans les *Éphémérides* a autant d'importance que le sujet des articles. Cela permet d'étudier les choix faits par le périodique par rapport à des objets culturels dans l'optique de porter et défendre une idée. On peut ainsi observer la forme privilégiée par les auteurs et par le rédacteur.

Graphique de la nature des articles et de leur fréquence

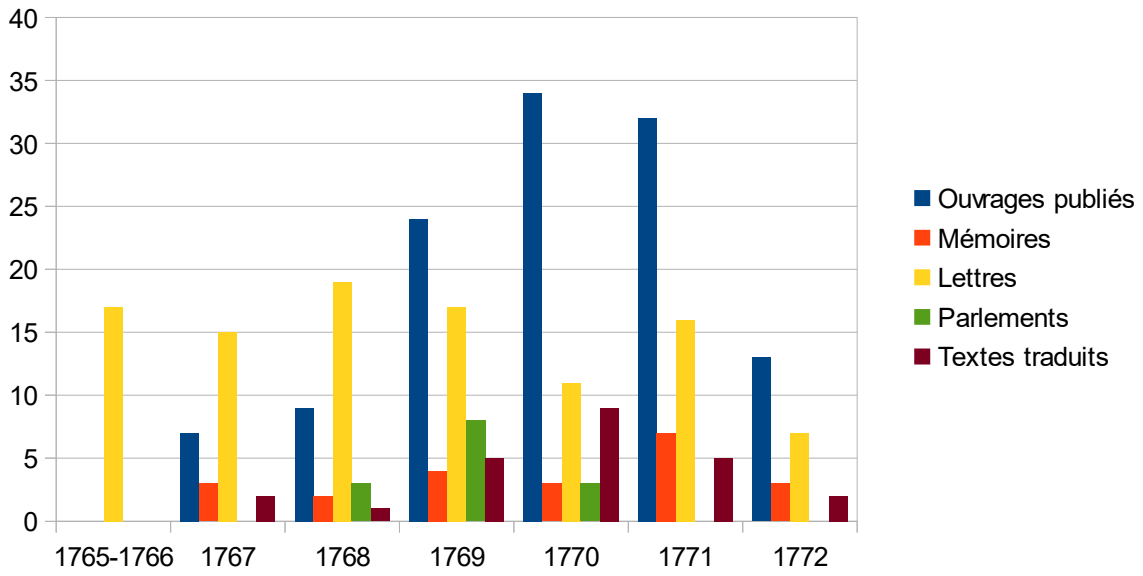

Comme pour le tableau précédent, ces cinq catégories ne recouvrent pas la totalité des articles mais s'attachent aux formes les plus usitées dans le journal et les plus discernables. La catégorie la plus fréquente concerne les ouvrages publiés. Il peut s'agir d'extraits comme de simples compte-rendus, voire d'une seule mention comme cela se généralise en 1771 et 1772. Les écrits qui relèvent de cette catégorie ne renvoient pas nécessairement à des livres reliés mais aussi à des brochures éditées et vendues chez un libraire. Les textes publiés *a posteriori* ne sont pas pris en compte. L'apparition de ce type d'articles en 1767 s'explique par la création des trois rubriques qui composent la structure du périodique dans sa seconde version. La deuxième partie intitulée « Critique détaillée » en accueille la plupart. La *Chronique de l'esprit national* se composait majoritairement d'écrits originaux de Baudeau ou de lecteurs. Ces textes n'avaient pas fait l'objet d'une publication. Entre 1769 et 1771 s'observe un déclin des ouvrages rédigés par les économistes

au profit de titres plus divers touchant aux sciences, à la littérature et à l'histoire. Sont proposés en 1769 un texte de Saint-Péravy, de Le Trosne, de Roubaud, de Le Mercier La Rivière et deux de Mirabeau. En 1770, il s'agit de trois mentions des *Leçons économiques* de Mirabeau, de quatre mentions de *L'intérêt de l'État* de Le Mercier La Rivière. Baudeau intervient avec son *Introduction à la Philosophie économique*. L'année 1771 n'accueille qu'un dernier extrait de Baudeau et un abrégé de l'économie politique par Puységur[137]. À partir des volumes de 1770, les *Éphémérides* s'enrichissent d'une quatrième partie intitulée « Notices et annonces » qui complète les « Critiques raisonnées » bien que celles-ci se réduisaient progressivement. Cette nouvelle rubrique multiplie les annonces d'ouvrages sans toujours développer le contenu. Ces titres concernent moins directement l'économie politique comme par exemple : le *Dictionnaire raisonné universel des plantes*, l'*Avis au Meres qui veulent nourrir leurs enfants*[138]. Ce dernier ouvrage qui s'apparente plus à de l'économie domestique fait l'objet d'une attention particulière, deux extraits en sont donnés. L'amplification des mentions d'ouvrages publiés peut s'interpréter comme le pendant de la décrue des travaux des physiocrates et de leur perte de soutien dans l'opinion et au sein de l'administration. Dans les volumes de l'année 1770, la majorité des articles à contenus inédits sont l'œuvre de Dupont, de Baudeau et de Mirabeau. Outre l'*Histoire abrégée des finances de l'Angleterre*, les contributions importantes du rédacteur du journal sont les « Opérations louables », c'est-à-dire, l'énumération des actes et mesures politiques conformes aux principes physiocratiques. Ces articles s'apparentent à une litanie démonstrative de faits qui remplace l'argumentation théorique. Le périodique prend une fonction journalière bien que recomposée *a posteriori* dans le sens de la doctrine.

La relative constance du nombre d'articles issus de lettres fait de ce support un élément essentiel du périodique, lequel participe d'un réseau de correspondants et de lecteurs. Ces lettres servent souvent une controverse comme l'échange avec Le Trosne dans les derniers tomes de l'année 1766 ou les six lettres de La Vauguyon en réponse aux *Doutes* de Mably. Il s'agit également de paradoxes ou questions proposées par des lecteurs comme la lettre de l'anonyme A.P. En 1772 sur le principe de la copropriété du souverain. La lettre constituait le moyen privilégié de communication et d'information pour le périodique. Elles pouvaient servir un objectif rhétorique comme les « lettres sur l'Ordre légal » de Mirabeau ou la fausse polémique alimentée par Quesnay dans un dialogue qu'il se fait à lui même. Plusieurs lettres portent sur le thème du commerce des grains, elles se retrouvent notamment dans les volumes des années 1768 et 1769, moment où l'opinion publique s'empare de ces discussions économiques. La deuxième partie du tome 7 de l'année 1768 est entièrement consacrée à ce sujet, avec notamment deux lettres écrites par les

137 *Eph.*, 1771, t. 4, p. 116.
138 *Eph.*, 1770, t. 6, p. 265 et p. 267.

premiers présidents des parlements de Grenoble et d'Aix adressées au contrôleur général L'Averdy. Le troisième document est une lettre circulaire de l'intendant de Limoges aux officiers de police[139].

La provenance officielle de ces lettres montre l'élargissement des contributeurs du journal par cette participation indirecte qu'induit la reproduction de documents issus d'institutions et de l'administration royale. L'investissement des parlementaires dans le journal se voit dans ces lettres qui furent produites à l'occasion des débats sur la liberté du commerce des grains et particulièrement de la libre exportation. Les documents parlementaires défendant la liberté de ce commerce ont valeur d'exemple. Ils sont ainsi rassemblés dans une série de huit articles répartis dans le tome 11 de 1768 et dans les sept premiers tomes de l'année 1769. Ces articles interviennent après les débats virulents dénonçant une politique qui génère des famines à l'image de l'émergence de l'expression de Le Prévot de Beaumont : « le complot de famine ».

Les traductions peuvent relever d'ouvrages purement littéraires comme *Les Abeilles*, poème traduit de l'italien ou *Eloge de la ville de Moukden*, texte traduit du chinois[140]. Le latin et le Grec constituent deux autres langues faisant l'objet de traductions dans les *Éphémérides* et concernent une réactualisation d'auteurs classiques. Il en a va ainsi des *Pensées* de Marc-Aurèle et des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime[141]. Les premières servent à mettre en parallèle l'image d'un « prince philosophe » avec la figure du souverain éclairé selon les physiocrates. L'intérêt porté pour l'étranger, non sans un certain exotisme, est conduit par la recherche d'exemples venant confirmer la théorie du droit naturel. Les empereurs et les législateurs forment cette matière de la réflexion politique et juridique des physiocrates. Le périodique traite ainsi en cinq articles du *Zend-Avesta, Ouvrage de Zoroastre. Contenant les idées théologiques, physiques et morales de ce Législateur* à partir d'une traduction en français[142].

Les traductions de l'anglais renvoient plus directement à l'actualité et aux questions d'économie politique. L'Angleterre a eu une influence majeure sur la diffusion de la pensée économique en France au XVIIIe siècle. Comme le rappelle Philippe Steiner, la traduction des ouvrages de Gregory King sur le commerce anglais et les travaux de l'Écossais David Hume sur l'étalon-or ont contribué au développement de l'économie politique dans le royaume de Louis XV à partir des années 1750[143]. La philosophie lockienne avait également séduit une partie des milieux intellectuels français. Ces articles qui provenaient de la langue anglaise traitent du commerce et de la solution physiocratique : le paradoxe politique adressé aux Irlandais « traduit des Papiers

139 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 96, p. 100 et p. 106.
140 *Eph.*, 1770, t. 3, p. 234 et 1770, t. 2, p. 167.
141 *Eph.*, 1769, t. 12, p. 169 et 1766, t. 1, p. 145.
142 *Eph.*, 1771, t. 6, p. 157.
143 Philippe STEINER, « Les revues économiques de langue française », *op. cit.*, p. 34.

Anglois » par Roubaud compare les systèmes fiscaux de l'Irlande, de l'Angelterre et de la France et conclut sur la vérité du produit net ; la « lettre d'un Fermier au Public Anglois » traduite par Morellet est tirée du *London Chronicle* de novembre 1766 et aborde les émeutes liées au prix élevés du grain[144]. L'Amérique du nord intéresse également les *Éphémérides* à travers les sujets de l'esclavage, de la liberté et de l'agriculture. Un article de Benjamin Franklin sur les productions de la terre et du commerce publié dans le *London Chronicle* est reproduit et traduit[145]. Des extraits traduits de l'ouvrage *Lettres d'un Fermier de Pensylvanie aux Habitants de l'Amérique septentrionale* de Dickinson sont publiés dans le tome 9 de 1769. Le traducteur, Barbeu de Bourg est aussi un correspondant des *Éphémérides* et noue des liens avec l'espace des colonies anglaises en Amérique. Il rapporte ainsi une lettre du docteur Rush, professeur de chimie à Philadelphie sur l'affranchissement des esclaves noirs[146]. Le réseau des correspondants s'appuie sur celui des journaux qui s'inspirent entre eux. Ainsi la presse américaine était-elle souvent des imitatrices des journaux anglais[147]. De même, la première version des *Éphémérides* suivait la vogue du *Spectateur anglais*. Les auteurs usaient parfois de tels modèles pour servir leur anonymat. Le Mercier de La Rivière propose ainsi un discours sur le droit naturel appliqué à Philadelphie une fois qu'elle deviendra une « République confédérative »[148]. Ces deux articles sont présentés comme des traductions du *Pensylvanny's Chronicle*, journal auquel contribuait Benjamin Franklin. Cet article est l'occasion pour Dupont de louer la ville de Philadelphie qui s'est dotée d'une « Académie ou Société des Sciences et d'Economie » dont la bibliothèque est composée d'ouvrages traduits en anglais et relatifs à cette matière[149]. Il témoigne ainsi d'un échange culturel dont le périodique français d'économie politique se veut être l'un des promoteurs. L'exemple de Le Mercier singe pourtant ces échanges entre organes de presse et correspondants. Il prend ainsi le pseudonyme d'Abraham Mansword et insiste sur le versant religieux et chrétien de son discours. Le Mercier semble utiliser ce masque de la traduction pour mettre en application ses principes défendus dans l'*Ordre naturel* sous la forme de « loix fondamentales » d'une confédération nouvelle se délivrant du mercantilisme anglais qui pousse ces régions à leur perte : « Telle est, en effet, la révolution que je prévois dans nos Colonies, si l'Angleterre européenne, s'aveuglant sur ses propres intérêts, veut les sacrifier à un systême mercantile, indigne d'une Nation agricole et vertueuse. Cette révolution est

144 *Eph.*, 1767, t. 1, p. 55 et t. 2 p. 5.
145 *Eph.*, 1767, t. 10, p. 5.
146 *Eph.*, 1769, t. 9, p. 172.
147 Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 2018 (12e éd.), pp. 13-23. [En ligne] https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/histoire-de-la-presse--9782130801511-page-13.htm
148 Paul Pierre LEMERCIER de la RIVIÈRE, *Pennsylvaniens et Feliciens. Œuvres utopiques (1771 et 1792)*, Présentation et transcription : Bernard HERENCIA, Genève, Slatkine, 2014.
149 *Eph.*, 1771, t. 11, pp. 74-15.

dans l'ordre naturel »[150]. La « révolution » dans ses colonies devient moins militaire qu'économique[151]. Plus encore que la traduction, la mystification d'un article transfert les principes physiocratiques dans un autre système culturel et politique.

L'apparente diversité du périodique ne semble pas entrer en contradiction avec la spécialisation vers l'économie politique qui désigne alors un vaste champ de savoir. Le goût pour l'histoire et pour l'étranger qui s'incarne dans la présence de traductions met en contact le journal avec des travaux multiples et des correspondants en lien avec l'Amérique anglaise. Ces différents sujets sont systématiquement abordés du point de vue économique et physiocratique. Chaque exemple puisé dans le passé ou dans des situations européennes permet la répétition de la doctrine et de ses concepts. Les justifications théoriques de la physiocratie trouvant leur origine dans la conception du droit naturel, la dimension juridique et philosophique n'est pas absente de certains articles. La spécialisation recouvre moins l'objet que le langage qui le formule[152]. Les traductions peuvent ainsi être corrigées et complétées comme le fait Dupont pour le discours de Beccaria lors de l'inauguration d'une chaire d'économie politique. L'unité du journal sur toute sa période de publication se heurte à la première version pré-physiocratique de 1765-1766. Il convient d'analyser la spécificité de la première année des *Éphémérides*, son programme et son lien à l'économie politique, à la physiocratie en particulier.

II. La *Chronique de l'Esprit national*

La publication des *Éphémérides* s'inscrit dans la lignée des périodiques d'économie politique depuis la création du *Journal Oeconomique* en 1751. Il se développait alors deux processus d'accroissement et de spécialisation de la presse[153]. Jean Sgard insiste sur la multiplicité des formes et des contenus que peut recouvrir le terme de périodique. La *Chronique de l'Esprit national* se rattache aux revues culturelles mises en évidence par l'historien. Elle se distingue pourtant par le changement dans les propos de son rédacteur Baudeau qui passe de la présentation d'un journal à vertu civique et traitant de thèmes variés à la défense d'une doctrine qui vient s'illustrer dans chaque sujet porté par les articles.

150 *Ibid.*, p. 91.

151 « parmi nous l'enthousiasme national est l'amour de la liberté ; parmi nous le cri de guerre, le mot du ralliement est le terme de la liberté », *Ibid.*, p. 83.

152 Quesnay accordait toute son importance à la grammaire économique comme le montre sa *Lettre de M. Alpha*.

153 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques », in CHARTIER, Roger, MARTIN, Henri-Jean (dir.), *Le livre triomphant... op. cit.*, t. 2, p. 248.

A) Ouvrage *Périodique, Critique et Moral, Historique et Politique*

1. Auto-représentation.

Les « Avis du libraire » des tomes de l'année 1765-1766 présentent les *Éphémérides* comme un périodique « dans le goût du Spectateur Anglois »[154]. Il s'agit d'un journal anglais créé en 1711 par Joseph Addison et Richard Steele. Ce dernier avait également fondé le *Tatler* en 1709 qui fut remplacé par ce nouveau titre de presse. Son contenu ne concernait que faiblement la politique. Pierre Albert parle d'un « modèle du journalisme de réflexion »[155]. Il tirait à plus de 20 000 exemplaires. Ce succès influença donc les feuilles périodiques du royaume de France. L'imitation revendiquée du *Spectator* concernait une centaine de titres entre 1720 et 1789. Jean Sgard les qualifie de « désinvoltes ». Écrits à la première personne, parfois par un narrateur fictif, ils traitaient de morale, de littérature, d'une culture générale familière au plus grand nombre des lecteurs, tout cela sans ordonnancement particulier[156]. Baudeau conserve la globalité de cette configuration en y ajoutant les thèmes commerciaux et agricoles. Son journal revendique une certaine légèreté dans la présentation des sujets lorsqu'il s'adresse aux lectrices mais ne prend pas de ton désinvolte ni humoristique avec les lecteurs. Le terme de « citoyen » accolé à celui des « Éphémérides » témoigne de son ambition civique au sens d'une instruction morale. Si le journal se présente dans le premier tome comme « Critique et Moral », le second ajoute « Historique et Politique » ce qui le distingue encore des « Spectateurs ». Comme le montre l'article de l'*Encyclopédie*, la politique était considérée comme une branche de la philosophie qui touchait au pouvoir et au gouvernement. Elle était associée à la morale en ce que l'étude du pouvoir amène à raisonner sur les mœurs de la personne représentant ou incarnant l'autorité. Les deux termes se rapportent aussi à l'étude des conduites de cour[157]. L'article « Politique » de l'Encyclopédie partage avec les Économistes le souci du bon gouvernement – antimachiavélien –, dont le règne d'Henri IV en donne un exemple privilégié. La première version du journal de Baudeau mélange également la philosophie politique et l'histoire au profit d'un objectif d'ordre civique. L'économie politique s'appuie effectivement sur ce terrain philosophique de la politique et de la morale en ce que ses discours critiquaient les règles de la société de cour et proposaient un autre ordre social et gouvernemental fondé sur le principe d'un « marché librement concurrentiel »[158]. Baudeau cultivait donc les mêmes centres d'intérêts que les économistes avant sa conversion. Les avis des tomes de 1767 précisent ce lien entre la

154 *Eph.*, 1765, t. 1, in HERENCIA, Bernard, *Les Éphémérides... op. cit.*, p. 249.
155 Pierre ALBERT, *op. cit.*, pp. 13-23.
156 Jean SGARD, *op. cit.*, p. 253.
157 « Politique », *Encyclopédie*, vol XII, 1765, p. 917.
158 Arnault SKORNICKI, *L'économiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS, 2011, pp. 27-28.

philosophie et l'économie politiques en nommant le périodique : « recueil Moral et Politique ». L'économie ne constitue alors qu'un élément de la philosophie. Le passage à la physiocratie renverse ce rapport.

La lettre de la « société des Trois Amis » qui constitue l'article « Des associés aux Éphémérides » présente les attentes de lecteurs devant un journal inspiré du *Spectator*. La philosophie politique n'occupe pas alors la place principale, mais la littérature et l'histoire doivent bénéficier de leurs contributions. Le périodique n'est pas vu comme l'entreprise d'un seul homme mais comme le fruit d'un travail concernant le cercle des hommes de lettres. La spécialisation n'est donc pas envisagée. Il convient au contraire d'établir un lieu porteur de réflexions multiples qui ne renient pas le divertissement : « Le *Spectateur Anglois* est l'Ouvrage d'une Société de Gens de Lettres ; Adisson et Richard Steele n'auraient pû seuls y suffire, quelque vaste que fût leur génie : mais nous voulons savoir si vous admettrez indifféremment tous ceux qui se présenteront pour fournir des matériaux à votre Ouvrage, parce que nous aurions dessein d'y concourir tous les trois de notre mieux. »[159].Ces trois lecteurs se présentent ensuite selon leurs goûts différents. Chacun d'eux s'intéresse à une matière particulière qui tout à la fois les sépare dans le champ des savoirs mais les rassemble dans leur société et dans le périodique « Critique et Moral, Historique et Politique ». Ils se définissent donc sous les trois portraits du philosophe, du littérateur et de l'historien. Ces trois catégories recouvrent l'horizon d'attente de lecteurs cultivés, amateurs ou hommes de lettres. Dans la lignée du mouvement intellectuel de la philosophie des Lumières, le lecteur philosophe est caractérisé par la morale et la politique :

> Obligé, par état pendant quelques années, d'approfondir les Sciences exactes et celle des Dogmes de la Religion, il a fini par s'attacher d'inclination à la Morale, et sur-tout à la Politique : il aime la solitude de son Cabinet, et trouve mille délices dans le commerce des Morts illustres, Anciens et Modernes, (…) il s'occupe sérieusement de tous les Livres nouveaux étrangers ou nationaux, qui traitent de tous les objets de l'administration et des principes du Gouvernement[160]

La philosophie est comme envisagée par opposition aux sciences exactes et à la religion. Comme le montrait l'article de l'*Encyclopédie*, la morale persiste sans la foi[161], ce qui évince le sentiment religieux des préoccupations du philosophe des Lumières. Le paradoxe proposé par ce lecteur – qui est membre du clergé – dans les numéros suivants porte pourtant sur l'organisation terrestre de l'Église et son utilité pour l'État. Cette réflexion envisage ainsi l'Église d'un point de vue politique et social et non pas théologique. D'autre part, la géométrie, l'arithmétique et les

159 « Des Associés aux Éphémérides », *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 84-85.
160 *Ibid.*, pp. 87-88.
161 « Morale », *Encyclopédie*, 1765, vol. X, p. 701.

mathématiques ne sont pas comprises dans le sujet à traiter pour le périodique de philosophie politique. La position par rapport à ces sciences semble ici déterminer la différence entre cette partie de la philosophie et l'économie politique. La suite du paradoxe développé par l'ecclésiastique-philosophe s'attarde pourtant sur la dimension économique de l'Église et son rôle dans l'agriculture, le commerce et l'impôt[162]. Les sujets d'ordre économique constituent en effet une partie de la philosophie politique. L'intérêt pour les auteurs illustres, « Anciens et Modernes » se retrouve dans le journal au travers des extraits de la traduction de Valere Maxime par La Place qui ajoutait des comparaisons avec des exemples modernes. À cette érudition de cabinet se confronte le portrait du littérateur dont la caractéristique première relève du divertissement :

> L'enjouement et la vivacité se peignent sur la figure de l'autre : il aime les Sociétés choisies, les repas délicats, les conversations amusantes, il apprend et raconte volontiers les nouvelles publiques et les anecdotes du jour ; se permet le persiflage et les railleries malignes, fait quelques vers, lit des Contes, des Brochures, tous les Romans, tous les Journaux, et prend plaisir surtout aux Pieces de Théâtre[163]

Le second lecteur intéressé par les *Éphémérides* est ici semblable à celui des « Spectateurs » par l'absence de rupture mise entre la littérature, le livre – et singulièrement le roman –, et la presse. Le périodique est placé sur le même plan que les autres. La préoccupation cognitive laisse place à l'avidité d'une lecture divertissante dans un cadre mondain et partagé. La presse culturelle est rangée du côté de la quantité et du plaisir plus que de la qualité et de l'instruction. Cette description donne une image négative du littérateur perçu comme fourbe, mondain et frivole. Le périodique doit pourtant le contenter en même temps que le philosophe. Ce portrait n'est pas sans rappeler celui des lectrices envisagées par Baudeau dans son article « Des Feuilles Périodiques »[164]. Le format de la brochure est invoqué comme représentatif des pratiques de la lecture féminine. Dans cet extrait, il l'est aussi pour les littérateurs. La parution hebdomadaire du journal de Baudeau dans la première année de parution peut confirmer cette pratique désinvolte de la lecture au sens où elle s'effectue rapidement. Pour autant, Baudeau donne bien à ses feuilles une valeur d'enseignement[165] qui, sans être un simple loisir, peuvent convenir aux hommes comme aux femmes dès lors qu'ils portent un intérêt pour la philosophie politique sous l'angle civique et patriotique. Le troisième lecteur précise ce point en expliquant l'occupation de l'historien :

> son systême est que le Patriotisme doit être le flambeau de l'Historien dans ses Recherches, et son unique but la rédaction de ses Ouvrages. On a cru, dans un de ceux qu'il avoit entrepris, qu'il se hâteroit de

162 « Paradoxes », *Eph.*, 765, t. 1, p. 202.
163 *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 88-89.
164 *Ibid.*, p. 10.
165 « L'utilité des Brochures et des Feuilles volantes est donc admise par la raison », *Ibid.*, p. 10.

flatter la vanité, ou d'amuser la curiosité frivole. Il a ri de ces espérances, et se donne le temps d'approfondir la connoissance des usages et des mœurs antiques et modernes, comparés entr'eux, et mis au creuset du véritable Esprit Citoyen[166].

L'histoire est prise sous l'angle moral plus que politique. Son utilité naît notamment de la comparaison. Le lecteur reprend les termes de Baudeau pour présenter son journal. Le désir de s'adresser en citoyen à ses semblables rejoint une préoccupation de la philosophie politique en se reportant sur l'être moral de l'individu. Il s'agit pourtant moins de politique que de philosophie en ce que les réflexions proposées concernent peu la notion de sujet au profit de celle plus large de citoyen pour reprendre la distinction établie par l'*Encyclopédie*[167].

Les plus simples réflexions, des exemples, des vues et des idées, seront une récolte précieuse pour nos Feuilles : tout ce qui tend à réformer ou à épurer l'Esprit National et à rendre le Patriotisme plus ardent et plus efficace, appartient à cet Ouvrage[168]

Le terme de patriotisme est directement lié à celui de citoyen. La signification de « l'amour de la patrie » se recoupe avec la définition morale et politique de la connaissance des « droits du genre humain »[169]. Dans les *Éphémérides*, ces deux termes relèvent surtout de la morale en tant que connaissance d'un ordre social fondé sur la liberté dans les bornes de la raison et de la nature. Baudeau tempère ainsi le « zèle patriotique » du philosophe, atténue le goût du littérateur pour le simple divertissement mais confirme la tâche de l'historien qui est celle de la restitution de la vérité d'un peuple ou d'un gouvernement[170]. Cette réponse de Baudeau fait de son journal un genre particulier de « Spectateur » qui retire le désir d'agrément pour ne garder qu'une relative liberté de ton orientée dans le champ de la philosophie politique. Ainsi certaines critiques de lecteurs reprises dans les articles « Critique et apologie des Éphémérides » regrettent cette fausse imitation du journal d'Addison. Ces lecteurs attendaient un périodique divertissant sans être pour autant frivole, dans l'esprit des salons mondains plus que d'un journal d'apprentissage[171]. Baudeau sélectionne ces critiques pour se démarquer et montrer l'originalité de son entreprise qui, bien que développant sa publicité par le succès des « Spectateurs », cherche par ce procédé à instruire les « citoyens » sur leur identité politique et morale. La lettre du lecteur dont Baudeau défend l'authenticité en la décrivant comme étant adressée d'Orléans par le *Journal d'agriculture*[172], qualifie certains morceaux

166 *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 90-91.
167 *Encyclopédie*, 1753, vol. III, p. 489.
168 *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 93-94.
169 « Patriotisme », *Encycl.*, 1765, vol. XII, p. 181.
170 *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 94-96.
171 « Critique et apologie des Éphémérides », *Eph.*, 1765, t. 1, pp. 259-260.
172 *Eph.*, 28 avril 1766, p.257.

du journal de « sermons philosophiques »[173]. Baudeau reprend à son compte cette formule et affirme sa volonté de prêche mi-religieux mi-philosophique : « sans calomnier notre Nation, on peut dire que son plus grand besoin est, dans le moment présent, l'honnêteté, les mœurs et l'amour du bien Public. Ce n'est plus par l'extérieur que nous péchons, c'est par l'esprit et par le cœur »[174]. La mode et l'apparence, comme le goût du luxe ou de l'illusion sont condamnés par l'abbé journaliste mais ne constituent plus, selon lui, la faute principale de l'homme. Celle-ci se trouve autant dans son intellect que dans ses sentiments. Les faux raisonnements sont en effet les plus dangereux ennemis de la raison philosophique qui entend éclairer les erreurs. Fontenelle avait déjà cherché à dévoiler l'illusion de certaines croyances. Bien qu'ils la défendaient, les physiocrates eurent conscience des dangers de la liberté d'expression lorsqu'elle donnait une voix aux discours fallacieux mais Dupont montrait sa confiance dans la marche naturelle de l'évidence. La philosophie des Lumières se caractérisait par deux versants, l'un fondé sur la raison et l'autre sur les sens. En bon moraliste et homme des Lumières, Baudeau porte ses réflexions sur ces deux aspects pour convaincre et séduire dans le sens de l'intérêt général. La philosophie politique, en tant qu'elle traite de morale, devient un principe éducatif non seulement sur les relations entre les sujets par rapport à leurs devoirs, entre le citoyens par rapport à leurs droits, mais aussi entre les individus par rapport au commerce et à l'agriculture.

2. L'agriculture : thèmes agrariens

Graphique des contenus de la *Chronique de l'Esprit national*

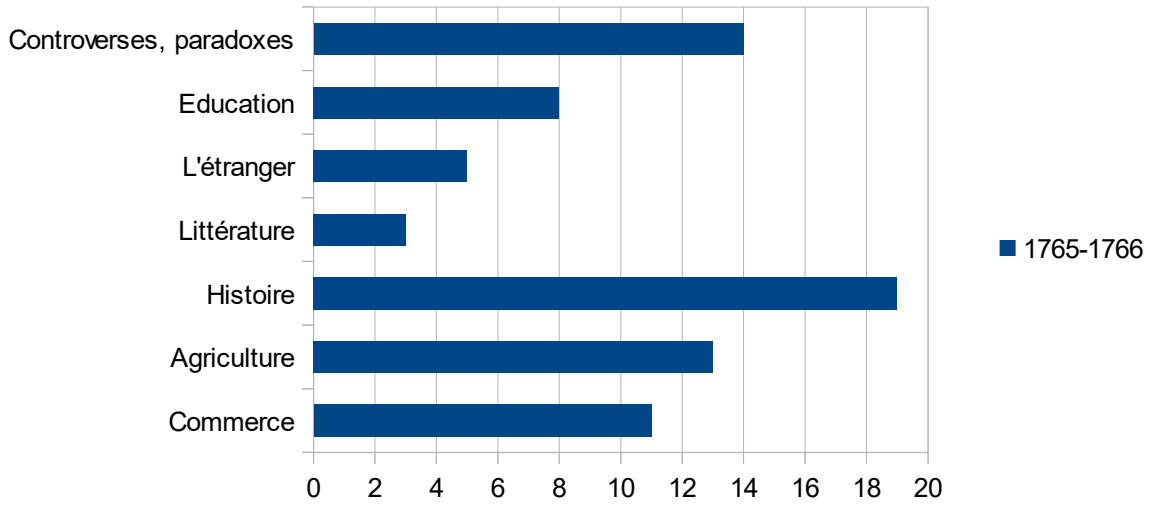

173 *Eph.*, 30 décembre 1765, p. 263.
174 *Ibid.*, p. 266.

L'esprit agricole et l'organisation politique et morale de la société

Les thèmes du commerce, de l'agriculture et de l'histoire participent de la réflexion de philosophie politique en ce qu'il est possible d'en tirer des exemples et des principes de conduite qui règlent les liens sociaux et politiques. En cela, la *Chronique de l'Esprit national* est proche de la physiocratie, bien que Baudeau ne fit aucune référence à une doctrine constituée. Georges Dulac caractérise la ligne idéologique du journal comme suivant « un mercantilisme modéré et libéral tout en faisant l'éloge de l'agriculture »[175]. Les sujets portant sur l'agriculture tiennent en effet une place importante qui témoigne non seulement de la sensibilité agrarienne de l'époque mais de la proximité intellectuelle de Baudeau avec la physiocratie. Alain Clément a montré que ces premiers numéros du journal ne dressaient pas le portrait d'un anti-physiocrate mais d'un publiciste proche des idées de Mirabeau bien que ses idées sur la valeur de la monnaie comme facteur de puissance pour un État s'apparentaient au mercantilisme[176]. L'idéalisation des campagnes est visible dans l'article « Des vendanges » qui évoque les mœurs et usages antiques. Baudeau y démontre l'importance des vignobles dans la culture et la force d'un peuple. La vigne témoigne à la fois de la richesse du sol et permet l'instauration d'un commerce amical[177]. Les fêtes romaines de la vigne sont idéalisées comme relevant d'une juste reconnaissance de la valeur des produits de la terre. Valeur qui touche à la médecine, au commerce et à la marine. Un certain mercantilisme transparaît en ce que le vin est érigé comme un atout économique pour la France qui lui dispense d'en importer mais au contraire lui permet d'imposer ces biens de qualité à l'exportation[178]. L'article « Du retour des vacances » fait l'éloge d'une retraite annuelle à distance des villes. Cette installation provisoire à la campagne possède une vertu morale qui rapproche des pratiques anciennes référées à celles de l'élite romaine sans identification claire du régime politique. Baudeau emploie l'expression vague de « mœurs anciennes ». Il semble même nourrir de la nostalgie pour la société féodale[179] et fait l'éloge de la direction seigneuriale : « Que notre ancienne noblesse de robe et d'épée étoit respectable dans ses vieux donjons, quand la fureur des guerres et des partis ne la rendroit pas tyrannique pour quelques moments ! Toute la Paroisse étoit comme la famille du Seigneur ; lui même présidoit à la culture de

175 Georges DULAC, « Ephémérides du citoyen », in SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux*, p. 354.

176 CLÉMENT, Alain « Nicolas Baudeau, an anti-physiocrat? Éphémérides du citoyen prior to “conversion” (1765–1766) », *The European Journal of the History of Economic Thought*, 22:3, 2015, p. 534 et pp. 537-538.

177 *Eph.*, 8 novembre 1765, pp. 24-25 et pp. 26-27.

178 *Ibid.*, p. 25, « C'est à la nature invariable du sol et du climat, que la France doit la supériorité de ces liqueurs si douces et si salubres, qui portent aux extrémités du monde la joie et la santé. C'est en vain que les autres Peuples voudroient s'affranchir de ce joug si suave ; ils seroient ennemis d'eux-mêmes s'ils renonçoient à le porter ». Le commerce se substitue à la guerre mais conserve les termes d'une bataille.

179 Baudeau n'en évoque pas moins « les abus de la loi Féodale », *Eph.*, 15 novembre 1765, p. 57. Cette période était assimilée à celle d'une anarchie par la division de l'autorité de l'État royal.

ses domaines, et connoissoit tous ses vassaux. Il carressoit les bons, et réprimoit les méchants »[180]. Ses vues étaient donc proches de celles de Mirabeau qui défendait dans *L'Ami des Hommes* une « version agraire du féodalisme »[181]. La propriété terrienne est ici envisagée selon son organisation sociale, politique et juridique. Le seigneur-propriétaire fait fructifier ses terres et met les hommes au travail dans un rapport de vassalité économique et symbolique. Baudeau conclut sur l'importance d'une nature paternelle qui génère des liens sociaux non conflictuels et dont l'organisation et le soutien constituent une force pour l'État. On retrouve ici l'idée physiocratique du gouvernement naturel fondé sur les lois de la nature. L'abbé inscrit son journal dans la perspective agrarienne : « Cette vérité n'est réservée qu'au petit nombre d'ames vertueuses, qui ne sont pas encore noyées dans le torrent général : c'est pour eux que nous développerons dans la suite, le rapport intime qui regne entre le véritable esprit *agricole*, et la félicité publique et privée »[182]. Dès le quatrième numéro, sur les dix-huit qui constituent la première version des *Éphémérides*, Baudeau fait de la logique agricole un élément fondamental de l'organisation politique et morale de la société.

Les déclarations dans l'article « De l'esprit agricole » confirment la représentation d'un ordre naturel sur lequel l'État et l'administration doivent se fonder. La justification de ce principe tient moins dans un argumentaire savant et théorique que dans la sensibilité de l'évidence : « Nous devons conclure qu'un Etat sera réellement d'autant plus florissant, qu'il aura conservé un plus grand nombre de cœurs ruricoles, et d'autant plus près de sa décadence qu'il en contiendra moins »[183]. L'agriculture est envisagée d'un point de vue politique et historique plus qu'économique. Elle sert de critère d'analyse dans l'étude de la pérennité des États et des Empires. Baudeau s'intéresse au passé « ruricole » de la France et évoque trois classes de la société qui rappellent celles distinguées par Quesnay. L'abbé mentionne la noblesse, qui peut se rapprocher de la classe des propriétaires, le « simple peuple Agricole » qui sont les paysans et « les Artisans et les Marchands des Villes » qui représentent la classe stérile. Ce partage de la société fut mis à mal par des dissensions internes mais surtout par des gouvernants belliqueux et par le développement des villes et du commerce. Baudeau oppose implicitement l'agriculture au commerce. Ce dernier, lorsqu'il étend les villes, s'exercent au détriment de l'esprit agricole[184]. Pour autant, l'agromanie de Baudeau est à relativisée en ce qu'il n'évoque pas l'agriculture dans son fonctionnement économique et dans sa position théorique mais

180 *Eph.*, 11 novembre 1765, pp. 45-46.
181 CLÉMENT, Alain « Nicolas Baudeau, an anti-physiocrat? Éphémérides du citoyen prior to “conversion” (1765–1766) », *op. cit.*, p. 539.
182 *Ibid.*, p. 48.
183 *Eph.*, 15 novembre 1765, pp. 51-52.
184 Après la politique belliqueuse de Richelieu, « Toutes les Cités furent peuplées de Commerçants et d'Ouvriers et chercherent à se dévorer à l'envi l'une de l'autre ». *Eph.*, 15 novembre 1765, p. 62.

par le seul aspect de la disposition sensible. Il s'agit d'un « esprit » qui guide les gouvernants plus qu'un principe clair d'organisation économique comme le décrivait le *Tableau* de Quesnay. L'intérêt de l'agriculture s'oppose moins au commerce qu'à celui des villes. Les articles « De Paris » et « De la dépopulation de nos campagnes » témoignent de la concurrence entre les mondes urbains et ruraux. Cette opposition est caractéristique de l'esprit agrarien et physiocrate[185]. L'esprit « urbicole » est celui de l'intérêt particulier et de la classe stérile des artisans. Il est aussi celui du désordre qui entre en contradiction avec la stabilité des mœurs héritées de la vieille noblesse française. Le commerce générant de nouvelles fortunes, l'étalage du luxe remplace le véritable pouvoir juridique de la noblesse[186]. Baudeau condamne la vénalité des charges dans la magistrature et dénigre les anoblissements. Il défend une société ordonnée strictement selon ses rôles en ce que cette organisation renverrait à un passé vertueux de la France. Il oppose ainsi la « noblesse enrichie et décorée, qui traîne dans Paris une vie molle » aux « souches antiques de la noblesse Françoise »[187]. Dans le système politique et social pensé par Baudeau, la noblesse tient un rôle premier en ce qu'elle domine d'un point de vue moral et politique la classe des paysans et celle des artisans et commerçants. Le clergé n'est pas envisagé comme une classe. Chaque classe se définit par son utilité sociale. Les cultivateurs constituent « la classe de Citoyen la plus vraiment utile à la Patrie »[188]. La catégorie des ecclésiastiques peut donc être transversale aux trois classes de la société prise d'un point de vue politique et social. Si Baudeau conservait un « catholicisme des Lumières » fondée sur un principe universaliste de la liberté de l'homme et concevait un « Dieu modéré »[189], comme les souverains doivent l'être, sa pensée politique était dépourvue de souci théologique et religieux. Le seul article traitant de la religion était la contribution du lecteur désigné comme « le Philosophe » à propos de l'utilité sociale de l'Église catholique. La noblesse ne possède pas seulement une responsabilité symbolique et juridique mais aussi morale, et ce vis-à-vis des acteurs de l'agriculture comme des arts et du commerce. En effet, la société voulue par Baudeau fonctionne par imitation. Le prestige de la première classe produit un mimétisme des deux autres. Ainsi si les comportements de la noblesse dégénèrent comme par le luxe des attitudes urbaines les artisans vont reproduire leurs défauts[190]. Ainsi, les mœurs du second ordre *dégouttent*-elles sur ceux du tiers état composé par les classes productive et stérile, tout comme la richesse, dans la doctrine

185 Alain CLÉMENT, « Nicolas Baudeau, an anti-physiocrat? Éphémérides du citoyen prior to “conversion” (1765–1766) », *op. cit.*, p. 539.
186 *Eph.*, 6 décembre 1765, p. 154.
187 *Ibid.*, p. 152 et p. 154.
188 *Eph.*, « De la dépopulation de nos campagnes », 23 décembre 1765, p. 236.
189 Caroline CHOPELIN-BLANC, « L'abbé Baudeau théologien : la physiocratie au service de l'utopie chrétienne », in Alain CLEMENT (dir.), *op. cit.*, p. 51 et p. 57.
190 « De Paris », *Eph.*, 6 décembre 1765, p. 156. « De proche en proche, les autres Classes de Citoyens imitent un exemple si contagieux, le goût de l'oisiveté se répand dans tout l'Etat, et fait journellement des progrès »

physiocratique et libérale, *dégoutte* sur les couches inférieures de la société[191]. Inversement, enseigner les vertus principales du bon gouvernement et de la sagesse à la noblesse, divisée en deux classes selon le prestige de la naissance, est un argument du projet de réforme de l'éducation que propose Baudeau dans les *Éphémérides*.

> Si vous voulez mettre en honneur les sentiments, les principes, les talents précieux au véritable Patriotisme ; commencez par le premier ordre des Citoyens. L'esprit et le cœur de la jeune Noblesse du plus haut rang, sont le premier champ, auquel vous devez confier cette riche semence : c'est-là que l'espoir est mieux fondé et la récolte plus abondante. Le Peuple est naturellement imitateur. Si les premiers de la Nation étoient instruits, honnêtes et Citoyens, bientôt vous verriez fleurir les Talens utiles, les Vertus et l'Amour du bien public[192].

Il s'agit d'une économie morale. Là où l'économie politique physiocratique retrace le cycle des richesses en fonction des dépenses du propriétaire terrien, l'économie morale de Baudeau substitue aux dépenses pécuniaires du propriétaire – desquelles dépendent le mise au travail des hommes, les richesses générées par la terre et les revenus déduits – le capital moral de la noblesse selon un ordre de la vertu qui tiendrait comme suit :

Vieille noblesse
(héritage des mœurs antiques)

Peuple agricole
(cœur de la nation, objet d'une politique de l'administration)

Artisans et commerçants
(mœurs urbaines)

Baudeau propose un autre partage de la société en cinq classes relativement à l'éducation. Semblablement à la République de Platon, celles-ci doivent recevoir un enseignement particulier en fonction de leurs activités sociales. Les premiers sont les Princes de sang et les « familles éminentes », les deuxièmes sont le reste de la noblesse et la haute magistrature, les troisièmes, la jeune bourgeoisie, les quatrièmes relèvent du commerce et des arts, les cinquièmes sont les ruraux[193]. Baudeau critique cette « erreur trop réelle de notre ancienne administration » de placer

191 Yves CITTON, *Portrait de l'économiste en physiocrate: critique littéraire de l'économie politique,* Paris, Harmattan, 2000, chapitre 3 « Dégouttante richesse », p. 69.
192 « De l'éducation nationale », 25 novembre 1765, p. 112.
193 *Ibid.*, p. 105.

cette classe au dernier rang mais ne la remet pas en cause dans l'ordre de l'éducation. La logique de son économie morale place les habitants des campagnes dans une situation intermédiaire entre la noblesse et la classe stérile – selon l'ordre des physiocrates – en tant qu'il forment un vivier d'un comportement moral à conserver et qui évoque le passé de la noblesse désormais fortement urbaine. Cet ordre des mœurs fondé sur les campagnes justifie l'ordre économique qui demande de l'administration une politique de soutien envers ces espaces. Baudeau donne ainsi à son journal un objectif explicitement politique en s'adressant aux membres de l'administration royale[194].

Le rapport mimétique évoqué par Baudeau à deux reprises pour désigner la relation entre les classes de la société vis-à-vis des mœurs et de l'éducation pointe un élément important de la logique économique qui a pu être étudiée selon ce principe[195]. Le mimétisme des comportements a pu être remarqué lors de la crainte d'un complot de famine. Ici, Baudeau constate un mimétisme moral qui semble anticiper un mimétisme économique, particulièrement saillant lors de crises de subsistances, et dont l'analyse ne fut pas effectuée par les physiocrates[196]. Le cycle moral est régi par un principe mimétique comme le cycle économique des physiocrates suit une loi naturelle de la richesse première de la terre qui s'étend sur chaque classe de la société. Le cycle économique est issu des dépenses des propriétaires qui permettent la distribution des salaires aux travailleurs, le cycle moral dépend du comportement vertueux des nobles. Ces mœurs doivent s'opposer au luxe et à l'oisiveté. Selon une interprétation proche des physiocrates, Baudeau dénonçait le luxe des villes qui se développaient au détriment des campagnes qui produisent les biens de subsistances[197]. Quesnay distinguait le luxe de subsistance issu des productions de la terre et le luxe de décoration, issu des transformations des productions de la nature. L'abbé envisage l'agriculture d'un point de vue économique et plus seulement moral dans le numéro du 22 septembre 1766 à l'article « Du monde Politique » :

> Il est sans doute un moyen de réaliser ce désir commun de tous les bons Patriotes, mais il n'en est qu'un seul : c'est d'employer une partie des *richesses* nationales, quelque part qu'elles soient engorgées, en *dépenses* agricoles à la terre et pour la terre, afin de lui rendre la source de toute fécondité, ces *fonds d'exploitation* dont elle a été si cruellement spoliée[198].

194 *Eph.*, « De l'esprit agricole », 15 novembre 1765, p. 64 : « Nous avons promis depuis long-tems de détailler toutes nos idées sur les moyens politiques de favoriser l'Agriculture, et de rendre par ses progrès l'Etat plus florissant, le Peuple plus heureux ».

195 Il s'agit de l'application à l'économie des travaux de René Girard sur le désir mimétique. Paul DUMOUCHEL, Jean-Pierre DUPUY, *L'enfer des choses. René Girard et la logique de l'économie*, Paris, Seuil, 1979. Cité par Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique: XVIIe-XVIIIe Siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1992, p. 283.

196 Necker fut l'un des premiers a constater ce phénomène mimétique qui accroit les mouvements de crises. Jean-Claude PERROT, « Analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *Une histoire... op. cit.*, p. 282.

197 Alain CLEMENT, « Nicolas Baudeau, an anti-physiocrat? Éphémérides du citoyen prior to "conversion" (1765–1766) », *op. cit.*, p. 544.

198 *Eph.*, 22 septembre 1766, p. 99.

Ces articles veulent traiter du commerce et de la politique en étudiant les autres États européens. Baudeau n'en vient qu'à décrire le cas de la Russie. Le raisonnement sur la force politique d'un État dans ses rapports commerciaux aux autres l'amène singulièrement à considérer la primauté de l'agriculture. Comme Mirabeau qui présentait les dépenses des propriétaires terriens comme la source du cycle des richesses en ce qu'elles permettaient le travail de la terre, Baudeau entend défendre la productivité par la reconstitution d'un capital à dépenser. L'Ami des hommes effectuait une « parthénogenèse des dépenses »[199], la *Philosophie rurale*, publié en 1763 faisait de celles-ci « le premier objet économique à considérer »[200]. Baudeau donne une affirmation semblable : « la loi de la nature la plus impérieuse de toutes et la plus irrésistible, exige des *avances* préliminaires. La *dépense* doit précéder, et sans *nouvelles richesses d'exploitation*, il n'est jamais de produit nouveau, jamais de nouvelle surabondance, jamais de nouvelle population, jamais de nouvelle prospérité des Arts et du Commerce. »[201]. Le capital de l'agriculture n'existe que par la dépense[202]. Sa singularité vis-à-vis des physiocrates consiste en son affirmation d'un plan d'investissement de la part de l'État pour soutenir l'agriculture, là où les disciples de Quesnay insistaient sur la formation d'un impôt unique et adapté au revenu de la terre. Il suggérait en effet des moyens d'intervention de la part de l'administration pour agir sur la valorisation des campagnes et leur repeuplement comme en témoignent les articles « De la dépopulation des campagnes »[203]. Baudeau ne se déplace pas moins du niveau de la consommation à celui de la production, ce qui l'installe dans une réflexion proprement économique et le rapproche de Quesnay. Alain Clément décrivait ainsi la différence théorique entre les deux hommes, l'auteur du *Tableau économique* se tournait vers la production et le produit net, le second vers la consommation comme moteur du développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie[204].

Le « désir commun de tous les bons Patriotes » est celui d'une société conservant le « Cultivateur et l'Artisan National » qui travaillent au service de leur patrie. L'agriculture est considérée comme la « mère et [la] nourrice »[205] du commerce et des arts mais Baudeau envisage un État dont la politique s'appuierait sur chacun de ces secteurs de l'économie. À la différence des physiocrates, il ne considère pas l'exemple d'un Empire agricole. Le cultivateur doit être riche pour que s'enrichissent ensuite les arts, le commerce et l'industrie selon une logique libérale fondée sur la

199 Yves CITTON, *Portrait de l'économiste... op. cit.*, pp. 70-71.
200 *Ibid.*
201 « Du mone politique », *Eph.*, 22 septembre 1766, pp. 100-101.
202 Il s'agit d'un modèle pré-capitaliste qui n'envisage que la redistribution des revenus, Yves CITTON, *op. cit.*, p. 72.
203 Alain CLEMENT, *op. cit.*, p. 546.
204 *Ibid.*, p. 543.
205 « Du monde politique », *Eph.*, 26 septembre 1766, p. 128.

loi naturelle de l'accroissement des richesses de la terre : « C'est une des lois de la nature, que l'accroissement de profit que reçoivent les Agricoles une fois mis en richesse d'exploitation, va toujours en se multipliant ». En partant des revenus, le cycle de la richesse aboutit à la consommation :

> Toutes les denrées dont elle [la Russie] pourra s'enrichir en perfectionnant son Agriculture, entreront d'un côté dans le trésor commun des *consommations* ; mais de l'autre, tous les hommes qu'elle multipliera, qu'elle enrichira, qu'elle instruira, qu'elle rendre libres, entreront dans le nombre des *Consommateurs* : il ne faut que ces deux idées, pour faire sentir la chaîne qui lient nos intérêts à ceux des Sujets, ou naturels ou adoptifs de Catherine[206].

Baudeau envisage l'agriculture dans la logique des États commerçants. L'exemple de la Russie doit lui permettre de montrer l'existence d'un commerce non conflictuel entre les nations, contrairement à la vision mercantiliste. C'est par l'angle de la politique et du commerce qu'il en vient à évoquer le rôle décisif de l'agriculture dans la circulation des richesses au sein du pays[207]. L'économie pré-physiocratique de Baudeau considère d'abord l'agriculture d'un point de vue moral, puis par le cycle de la production : les richesses d'exploitations. Le commerce, l'industrie et les arts sont en revanche traités dans l'optique de la consommation à partir des biens produis par l'agriculture. Son économie de consommation n'est donc pas si différente de l'économie de production des physiocrates puisqu'elle se fonde sur la richesse première de l'agriculture. Le commerce entre en complémentarité avec l'agriculture au service de la richesse d'un État qui s'insère dans un réseau de relations économiques et politiques avec les autres nations. Baudeau se situe alors entre la science du commerce qui s'occupe de la distribution des richesses et de la consommation[208], et la physiocratie qui porte sur la production exclusive de l'agriculture.

B) De l'économie morale à l'économie politique

L' échange de lettres entre Baudeau et Le Trosne, qui écrivait pour le *Journal d'Agriculture*, scelle la « conversion » de Baudeau à la physiocratie. L'essentiel de ce débat porte pourtant moins sur l'agriculture que sur le commerce. En effet, Baudeau partageait les vues agrariennes des physiocrates et considérait les richesses de la terre comme les plus essentielles à la puissance et à la

206 *Eph.*, 19 septembre 1766, p. 87.

207 « Tous les Empires de l'Univers connu, sont aujourd'hui liés entr'eux par les chaînes de la Politique et du Commerce : si l'intérêt et l'amitié, si la crainte et la rivalité les unissent ou les divisent, les effets s'en font sentir d'un Pôle à l'autre, et dans les deux hémisphères. Un Citoyen qui veut connoître les sources du bien public, les besoins réels de l'Etat et ses vraies dangers, est obligé d'étendre ses regards patriotiques sur les quatre parties du Monde. » *Eph.*, 6 janvier 1766, p. 17.

208 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*, p. 118.

félicité d'un État, c'est-à-dire à son organisation politique et à son organisme social. La discussion, que Baudeau évince dans un premier temps, impose le passage de la *Chronique de l'Esprit national* à celle de la science économique.

1. Baudeau et la science économique

Baudeau se place dans une position intermédiaire entre ces deux catégories de l'histoire de la science économique : la science du commerce issue de la pratique des négociants et formulée par le groupe de Gournay, et la physiocratie. La première s'attachait au niveau des échanges des biens entre les acteurs du commerce tandis que la seconde entendait élaborer des principes démontrés par la logique et par l'observation[209]. La divergence entre le rédacteur des *Éphémérides* et les disciples de Quesnay résidait dans la position à tenir vis-à-vis de la science du commerce. Comme Alain Clément l'a montré, Baudeau partageait les idées agrariennes des physiocrates, il critiquait également le monopole commercial de la compagnie des Indes. Il souhaitait préserver trois colonies perçues comme des provinces de l'Empire commercial français, ce qui ne l'éloignait pas des opinions de Quesnay et de Mirabeau sur cette question[210]. Outre ses projets faisant intervenir l'Etat dans le commerce colonial et dans la repopulation des campagnes, Baudeau conservait une vision mercantiliste de la monnaie. Dans sa première réponse à Le Trosne, dans le numéro du 2 mai 1766, après que ce dernier l'eut interpellé sur les principes discutés dans la science économique comme la valeur de l'argent, Baudeau reconnut qu'il ne représentait qu'un gage des échanges mais opposa une remarque : les importations peuvent causer l'appauvrissement d'un Etat en raison d'une fuite de l'argent, il est donc nécessaire pour sa puissance de conserver une certaine quantité de monnaie métallique, la monnaie fiduciaire étant considérée comme trop instable[211]. Baudeau s'inquiète bien d'une diminution des métaux entraînée par cette perte de monnaie. Il montre ici une préoccupation fondatrice de l'économie : la rareté. Paul Dumouchel a montré en quoi l'économie se construisait sur l'ambivalence de cette notion, se posant à la fois comme seul remède à la violence provoquée par l'état de pénurie, et utilisant cette même violence, en montrant son caractère fatal[212]. Il s'agit bien, selon Baudeau, d'assurer une « rareté relative »[213] de l'argent qui suffise au développement des échanges :

209 Philippe STEINER, « Les revues économiques », *op. cit.*, p. 45.
210 Alain CLEMENT, « Nicolas Baudeau, an anti-physiocrat ? », *op. cit.*, pp. 552-553 et p. 551.
211 « Il est nécessaire aujourd'hui, pour un Empire, de posséder en son sein la quantité d'argent monnoyé qu'exige la facilité et la liberté des évaluations et des échanges », *Eph.*, 2 mai 1766, p. 10.
212 Paul DUMOUCHEL, Jean-Pierre DUPUY, *L'enfer des choses... op. cit.*, p. 143.
213 *Ibid.*, p. 145.

Posons donc pour principe assuré, qu'une grande Nation agricole, industrieuse, commerçante, a besoin d'une quantité d'argent qui circule avec la plus grande liberté et la plus forte activité possible : cette masse *doit être proportionnée aux relations journalières*, qui naissent sans cesse en si grand nombre entre les Citoyens de ces trois classes, les Cultivateurs, les Manufacturiers et les Agents du commerce ou des échanges[214].

La proportion de la quantité d'argent rejoint le désir d'équilibre et de modération que représente la notion mise en évidence par Paul Dumouchel de « rareté relative ». Celle-ci, en tant qu'elle s'oppose à « l'extrême rareté », cause de violences, guide au contraire le principe économique du libre équilibrage des échanges. Le problème est ensuite de savoir comment et par qui se fixent ces quantités. Avant que l'ordre naturel ne s'installe dans le cadre d'un commerce entièrement libre, la première impulsion vient de l'administration. Baudeau se distinguait des physiocrates pour son recours fréquent à l'intervention étatique. C'est encore à partir de cette échelle politique que se place le rédacteur des *Éphémérides* pour étudier les dangers de la rareté métallique. Puisqu'il en va de la survie de l'État, cette quantité devra relever de son contrôle. Il s'agit en effet de remédier aux causes de l'appauvrissement que sont la sortie de la monnaie métallique et la dépopulation des campagnes.

Un peuple s'*appauvrit*, selon nos idées, lorsqu'il voit diminuer sa population, son Agriculture, ses Arts utiles ; lorsqu'il voit ternir la pureté de ses Moeurs, affoiblir les ressorts de son Gouvernement, et gêner toutes les opérations d'une Administration paternelle. (...)Peut-être, Monsieur [Le Trosne], n'avez-vous pas encore examiné profondément, s'il est possible que tous ces maux qui forment la vraie *pauvreté* des Empires, aient pour cause primitive la sortie de l'argent national, qu'on aura été obligé de prodiguer mal-à-propos, en échange d'autres denrées étrangères[215]

Comme pour sa justification du commerce colonial fondé sur le besoins de denrées étrangères devenues indispensables, Baudeau cherche à diminuer le plus possible les dépendances envers les importations en favorisant une production nationale. Cette logique n'est pas purement mercantiliste, les physiocrates ne s'opposaient pas catégoriquement aux importations dans la mesure où ils n'interprétaient pas les échanges comme un lieu de lutte militaire entre les États mais plutôt comme un espace de libre concurrence. Pour Le Trosne, l'État n'a pas besoin d'un tel stock de monnaie métallique. Le marché se régule et convient naturellement à la richesse de la nation. La valeur de l'échange reste équitable puisque l'argent provient de la valeur du bien échangé. L'économiste substitue au commerce purement monétaire, le commerce des denrées. C'est de la production de ces dernières que dépend la quantité d'argent en circulation[216] et non pas l'inverse que Baudeau envisage seule. Le raisonnement sur les causes constitue bien l'enjeu principal de cet

214 *Eph.*, 2 mai 1766, p. 15. Je souligne.
215 *Eph.*, 2 mai 1766, pp. 8-9.
216 *Eph.*, 20 octobre 1766, p. 227.

échange. Les positions sur l'agriculture et la liberté du commerce restaient similaires entre Baudeau et Le Trosne. Le débat porte sur la cause de la fixation des prix dans l'échange. Le premier insiste sur l'importance de la monnaie métallique, le second sur l'origine naturelle des richesses et l'équilibre des prix naturellement instauré dans l'échange libre. Selon Le Trosne, les prix s'élaborent en fonction d'un principe intérieur à l'échange lui-même, et non pas à ses acteurs. Il parle de « l'efficace des causes » qui désigne les ajustements et les mécanismes propres à « la grande loi de la concurrence »[217]. L'économie se bâtit sur l'essentialisation des échanges en rejetant les explications morales et en donnant libre cours à l'intérêt personnel. Le raisonnement mercantiliste sur la quantité de métaux précieux ou l'attachement à la position institutionnelle des acteurs de l'échange sont évincés au profit de la logique autonome et non morale de la libre concurrence. De cette loi, Le Trosne conclut en effet que « le commerce n'est donc point la cause des valeurs »[218]. Baudeau partageait une des caractéristiques de la science économique pointée par Jean-Claude Perrot : son économisme[219]. L'étude des échanges témoigne bien de le dimension globalisante que prit ce savoir nouveau. S'il part de la quantité d'argent, là où Le Trosne part des denrées, tout deux s'accordent sur ce point relevé par Baudeau :

> il faut considérer en même-tems, que tout est échange dans les systêmes actuels, non-seulement pour les opérations du Commerce, mais encore pour celles de l'Agriculture, de l'Administration et de toute espece de relation civile entre les hommes. On vend ses fonds, ses denrées, son tems, ses talens, ses soins, ses peines, jusqu'à son sang et sa vie même. L'argent est l'évaluation commune, et ceux qui l'ont acquis par un premier échange, le livrent par un second à d'autres qui leur procurent le nécessaire, ou le superflu, qu'ils desirent[220].

Cet économisme n'est pas intrinsèque à la science économique mais vient de la philosophie politique de Baudeau qui n'abandonne pas ici la dimension morale des échanges. Les raisonnements sur le meilleur gouvernement l'amenaient déjà à porter son attention sur des sujets divers. L'amplification des biens vendus témoignent d'une condamnation des dérives du commerce. Il n'en défendait pas moins la liberté des échanges. En tant qu'étude des échanges par l'angle de la circulation des richesses, l'économie, qui s'applique au politique, c'est-à-dire à la science du gouvernement et au rapport entre l'autorité souveraine et ses sujets, couvre un large champ d'investigation qui entre en contradiction avec le mouvement de spécialisation. Ce dernier vient du fait que l'économie politique est issue de la philosophie politique. Son autonomisation se voit dans ce passage, chez le rédacteur des *Éphémérides*, d'une explication morale et légèrement mercantiliste

217 *Eph.*, 17 octobre 1766, p. 217.
218 *Ibid.*, p. 220.
219 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*, p. 370.
220 *Eph.*, 2 mai 1766, pp. 9-10.

à une reconnaissance des principes nécessaires qui organisent les relations d'achat et de vente, de production et de consommation. Il s'agit notamment de ce que Le Trosne lui présente, à savoir, la loi naturelle de la libre concurrence et la primauté des productions issues de l'agriculture dans la formation des échanges. Le ralliement de Baudeau à ces principes est explicite dans le numéro du 24 octobre 1766. Il avait ajouté à l'échange une lettre d'un anonyme qui critiquait les positions de Le Trosne sur l'objet premier des échanges. Ce lecteur considérait d'abord les produits des manufactures devant ceux de la terre. Baudeau réunit ces deux positions dans une profession de foi physiocratique qui se fixe sur la cause physique : « Nous voilà donc ramenés tous au point central, c'est-à-dire à cette partie des fruits que la terre a reproduit et multipliés par l'efficacité de la nature, et qui est *disponible*, c'est-à-dire consommable médiatement ou immédiatement pour tout autre emploi »[221]. Les produits issus de l'agriculture s'imposent dans la médiation de l'échange.

2. Débat

L'échange de lettres ne constitua pas à proprement parler une controverse. La série d'articles « Echanges avec le Journal d'Agriculture » se compose d'une lettre d'un lecteur qui critique les libertés prises par le journal de Baudeau vis-à-vis de l'esprit du « spectateur anglais » ; d'une lettre d'un anonyme adressé à Le Trosne, de deux lettres de Le Trosne, l'une destinée à Baudeau, l'autre répondant à ce lecteur, et de deux réponses de Baudeau. Ces articles sont publiés du 30 décembre 1765 au 27 octobre 1766. La majeure partie s'étalant du 2 mai au mois d'octobre 1766, soit sur les trois derniers tomes de la *Chronique de l'Esprit national*. Baudeau chercha à éviter les polémiques pour son journal. Les *Éphémérides* se présentaient ainsi comme un support intermédiaire et relativement neutre entre les débats qui opposaient les physiocrates aux réglementaires et partisans de la science du commerce dans le *Journal d'Agriculture*. Il ne revendiquait ainsi aucune idéologie particulière. C'est ainsi qu'il décrit sa position par rapport à la première lettre de Le Trosne : « sans être encore décidément de son parti, nous tenons jusqu'ici dans un juste milieu entre ses *nouvelles* Maximes et les anciennes du vulgaire ; souvent la vérité se trouve dans une semblable impartialité. »[222]. Ces nouvelles propositions sont celles de l'anti-mercantilisme qui défend la complémentarité du commerce international et la dépendance du nombre de commerçants et de la quantité de richesses circulant dans un territoire aux productions de la terre. Contrairement à ce que pensait Baudeau, la dépopulation n'est pas une cause de l'appauvrissement d'une nation, mais c'est la rareté des moyens de subsistance qui cause une diminution des hommes[223]. L'économie

221 *Eph.*, 24 octobre 1766, p. 250.
222 *Eph.*, 28 avril 1766, p. 258.
223 *Ibid.*, p. 270.

physiocratique raisonne sur les deux niveaux de la rareté et de l'abondance des récoltes. Le Trosne prolonge, d'une certaine manière, la critique du lecteur anonyme en la dépassant. Les multiples sujets traités dans les *Éphémérides* n'ont pas tant besoin de l'esprit détaché du « Spectateur anglais » que d'une doctrine qui viendrait unifier le discours ; l'esprit national demeurant une notion trop vague pour bien réunir les articles : « Toutes les parties de l'Administration paroissent entrer dans votre projet. Vous embrassez le Commerce, la circulation, l'industrie, la consommation, les Colonies, etc. Tous ces objets sont de la plus grande importance ; mais permettez-moi de vous le dire, suivant la doctrine que vous adopterez sur tous ces points, vous deviendrez infiniment utile aux Citoyens »[224]. Le Trosne ambitionnait donc pour le journal qu'il se fît entièrement physiocrate. Ces différents sujets constituent bien les parties de l'économie politique et ses différentes approches mentionnées par Jean-Claude Perrot[225]. Les points de départ de ce champ de savoir que sont la circulation des richesses et de la philosophie politique ont développé ces thèmes. La physiocratie ajoutait un raisonnement théorique justifiant la primauté de la reproduction des biens issus de l'agriculture. La description de la « Science nouvelle » par Le Trosne témoigne du caractère nécessaire donné à l'engagement en faveur de ou en opposition à celle-ci. Le débat est présenté comme omniprésent et l'instauration de cette doctrine développée par Quesnay devient incontournable lorsque l'on traite des sujets qui la concerne. Les *Éphémérides* se distinguent en cela du *Journal d'Agriculture* qui voit s'affronter les défenseurs de visions opposées. Les physiocrates conservaient pour autant leur primauté jusqu'à l'éviction de Dupont en novembre 1766. Le Trosne invite instamment Baudeau à prendre part aux débats : « Vous ne pouvez gueres, ce me semble, Monsieur, vous dispenser d'entrer dans cette discussion, puisque vous entreprenez de traiter de ces matières [agriculture, commerce et finances] : car c'est la vraie manière de les traiter, dans un temps où la contradiction répand au moins beaucoup d'incertitude sur ce qui avoit passé jusqu'ici pour incontestable. »[226]. La physiocratie est un mouvement de rationalisation d'un champ de savoir déployé sur la circulation des richesses depuis le XVIIe siècle et qui se distingue par la formulation d'un principe dominant, celui de la productivité exclusive de la terre et d'une démonstration rigoureuse et mathématique. La *Chronique de l'esprit national* traitait effectivement de ces matières mais de façon dispersée et sans rigueur doctrinale. Ces thèmes étaient abordés relativement à l'instruction de « l'esprit national », c'est-à-dire du corps social et du corps politique. La dimension économique servait la philosophie politique et morale, la physiocratie s'émancipait de celle-ci en la soumettant à ses principes.

224 *Ibid.*, pp. 259-260.

225 Il s'agissait notamment de l'étude de la population, de la circulation des richesses, de la reproduction des biens et de l'équilibre des prix. Les auteurs étaient respectivement Vauban, Cantillon, Quesnay et Isnard. Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*

226 *Eph.*, 28 avril 1766, p. 264.

Dans sa réponse, Baudeau revendique une position d'arbitre et de spectateur pour son journal. Ce dernier n'est pas le lieu de formalisation théorique ni de la découverte de la vérité à l'issue d'un débat. Au contraire, il enregistre les résultats hors de leur contexte polémique. Les *Éphémérides* sont aussi la chronique de ses découvertes sans participer directement à l'élaboration des controverses qui aboutissent à des connaissances nouvelles. Il s'agit donc bien d'un « Spectateur » des discussions politiques et économiques plutôt que d'un périodique savant traitant de ces matières nouvelles.

> nous nous contenterons d'être spectateurs de cette guerre Patriotique, et d'applaudir à tous les Contendants, jusqu'au moment de la décision solemnelle ; alors nous annoncerons les principes victorieux, sur-tout, dès qu'ils auront été mis en pratique avec succès.
>
> Quelque soit le jugement, il ne pourra pas s'écarter beaucoup des opinions que nous avons soutenues jusqu'ici, dans les discussions Politiques des *Ephémérides*, qui sont entrelacées suivant notre méthode, avec la Critique, l'Histoire et la Morale[227].

Baudeau décrit son journal comme partageant les principales idées de la « Science économique ». Il présente seulement l'esprit national comme principe directeur, mais l'économie politique se lit dans son entrelacement parmi les articles de philosophie morale et politique. Les controverses, en tant qu'elles sont fondatrices d'une science et de ses découvertes, devraient faire partie d'un périodique spécialisé. Préférer l'entrelacement de ces sujets plutôt que leur différenciation théorique et polémique va à l'encontre de cette spécialisation. La *Chronique de l'esprit national* accepta pour autant ce mouvement. Dans le numéro du 18 août 1766, Baudeau affirme orienter les lecteurs vers les « plus grands et plus vrais principes de la *Science économique* »[228]. Il s'agit du premier moment qui marque le passage du rédacteur des *Éphémérides* à la physiocratie. Il reconnaît ensuite l'intérêt des controverses pour la formation des connaissances : « la lumière de la vérité sort du choc des opinions »[229]. Ce principe fondateur de toute science est accepté en tant qu'élément constituant du journal devenu spécialisé vers la physiocratie.

III. La *Bibliothèque raisonnée*

Le passage de la « chronique » à la « bibliothèque » témoigne d'une orientation non seulement spécialisée vers la science économique mais aussi savante. En 1767, il s'agissait du seul journal physiocratique. Après la démission de Dupont, le *Journal d'Agriculture* leur devint hostile. Le périodique ne se présente d'abord plus qu'en tant que « recueil politique et moral » ce qui

227 *Eph.*, 2 mai 1766, p. 4.
228 *Eph.*, 18 août 1766, p. 210.
229 *Eph.*, 24 octobre 1766, p. 247.

témoigne d'un recentrage culturel. Il lui est désormais donné pour tâche d'illustrer et de porter la science politique et morale : l'économie politique. Les sujets sont-ils pour autant moins variés ? Quels sont les changements pour les thèmes historiques et la critiques ?

A) Bibliothèque savante et historique

Le sous-titre *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques* inscrit le périodique dans un cadre culturel spécifique. Les « Bibliothèques » sont, selon Jean Sgard, un type de journaux qui nouent un lien direct et traditionnel avec le livre[230]. Leur origine vient des bibliographies savantes du XVIe siècle qui devaient servir de guide pour « l'honnête homme ». Les érudits protestants se formaient un tel souci de classement des ouvrages pour agir dans la controverse religieuse. Le journal savant donnait ainsi un savoir cumulatif dans un domaine particulier de la connaissance[231]. La mode des « Spectateurs » pouvait se lire comme une réaction contre cette « critique savante et impersonnelle »[232]. La seconde version des *Éphémérides* ne semble pas abandonner catégoriquement ce goût propre aux « Spectateurs ». Elles mélangent la forme du périodique savant qui retrace et organise les ouvrages imprimés qui correspondent aux préoccupations des auteurs, à savoir, la physiocratie. Le nombre de contributeurs ne doit pas masquer la place prépondérante du rédacteur du journal qui maintient son style par les préfaces, les commentaires et les articles qu'il rédige. La plume de Baudeau pouvait ainsi être critiquée comme trop emphatique[233] . Les notes sur les textes établies par Dupont caractérisaient ses interventions dans les autres articles. Il ne s'agissait donc pas du ton neutre d'une simple bibliographie savante. Le périodique bénéficiait d'une diversité de styles qui furent tous critiqués par leurs opposants, notamment par Galiani. L'écriture de Mirabeau ne fit pas l'objet de semblables jugements[234]. L'Ami des hommes défendait un journal de style disparate en cultivant l'originalité de chaque contributeurs dans les limites de la doctrine physiocratique. Il écrit plus tard sur Dupont : « J'en obtins deux choses, sans lesquelles je ne l'aurais jamais ni lu ni soutenu ; l'une, que nos *Ephémérides*, n'étant pas à lui, auraient l'orthographe de tout le monde ; l'autre, que nulle trace de ce vilain et odieux philosophisme ne serait ni dans son recueil, ni dans aucun de notre science »[235]. Si Baudeau, fondateur du journal, lui avait cédé le privilège de librairie, Dupont n'en devient pas pour autant le seul propriétaire aux yeux de l'un de ses principaux contributeurs. Mirabeau envisage le journal

230 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques », *op. cit.*, p. 252.
231 *Ibid.*
232 *Ibid.,* p. 253.
233 Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique*, t. 1, p. 144.
234 *Ibid.*, pp. 231-232.
235 Mirabeau à Longo, 25 novembre 1777, *Ibid.*, p. 230.

comme une entreprise collective. La critique de la philosophie renvoie aux encyclopédistes. Mirabeau se distingue ici de Quesnay qui, ayant rédigé dans le grand ouvrage de Diderot et d'Alembert, conservait des amitiés parmi eux. Si l'on a pu opposer les économistes à ces philosophes, leurs proximité culturelle et intellectuelle semble pour autant l'emporter. Ainsi Voltaire et Diderot ont-ils des textes dans les *Éphémérides*.

La forme du périodique accompagna l'évolution du contenu. La *Bibliothèque* ne se présente pas comme une liste alphabétique et encyclopédique mais dans une organisation ternaire à laquelle fut adjointe une quatrième rubrique en 1770, « Notices, notes et annonces ». Les trois parties rassemblaient des extraits d'ouvrages, des articles inédits, des compte-rendus et des réflexions et exemples tirés de l'actualité. La première partie, « Pièces détachées, Morales et Politiques de l'Auteur, et de plusieurs autres » sert la « diffusion de la pensée doctrinale des physiocrates »[236]. Baudeau y donne de nombreux textes en 1767. La deuxième partie, « Critiques raisonnée et détaillée » contribue à la polémique contre les opposants aux physiocrates et la troisième, « Réflexions patriotiques sur les grands événements publics », reprend des exemples pratiques de comportements physiocratiques[237]. Le périodique paraissait mensuellement. L'avis du libraire apporte une précision à la partie des « Critiques raisonnées » qui s'appliquent aux « Livres nouveaux, étrangers ou nationaux, sur les *Sciences économiques* ». Le pluriel employé également dans le titre du périodique témoigne d'une science en cours de formalisation. La diversité de ses objets oblige à la diviser en différentes branches. L'adjectif « raisonné » accolé au nom de « bibliothèque », qui qualifie aussi le dictionnaire de Diderot et d'Alembert, indique non seulement un regard critique et savant porté sur les ouvrages mentionnés, mais aussi un souci d'organisation et de rationalisation d'une science encore mal délimitée entre la politique et la morale. L'avis des libraires du tome 7 de l'année 1769 indique le changement de direction du journal effectif depuis mai 1768. Il a la particularité d'expliciter les objectifs du périodique et de présenter ses idées principales. Ce tome était paru avec cinq semaines de retard. Dupont connaissait donc quelques difficultés. Il intervenait dans la majorité des articles, ce qui lui demandait un temps important. L'avis n'en montre pas moins la richesse des contributeurs : « Les Citoyens les plus respectables, les Philosophes les plus éclairés, et les Auteurs économiques les plus estimés, veulent bien contribuer à ce *Recueil* ». Si le philosophisme est rejeté par Mirabeau, Dupont ouvre son journal à un public large correspondant aux critères moraux donnés par la raison : la respectabilité, le savoir critique et l'estime. Le premier convient à l'idéal de civilité revendiqué par la société des Lumières, telle qu'elle se fonde sur la liberté et s'oppose au sauvage. Le deuxième relève d'une exigence non

236 Berard HERENCIA, *Les Ephémérides... op. cit.*, p. X.
237 *Ibid.*

seulement cognitive mais aussi politique en ce que l'esprit critique en constitue un élément fondamental. Le troisième exprime le rôle social de la science économique et le processus de reconnaissance entre auteurs, réunis en contributeurs d'une même science, telle qu'elle se formalise dans les *Éphémérides*. Ce périodique est donc un lieu qui rassemble des hommes de lettres en les intégrant dans une entreprise de réforme politique et de réflexion savante à travers l'économie politique. L'objectif pratique et politique est mis en avant, plus que la dimension théorique déjà établie, qui doit apparaître clairement :

> On ne s'y propose point de redresser l'industrie des Laboureurs, des Commerçants, ou des Artistes : entreprise presque toujours ridicule et infructueuse (…). Mais on ne renonce pas non plus à leur communiquer des *faits* propres à les intéresser, et dont ils pourront souvent tirer des conséquences avantageuses. On s'attache à indiquer les moyens qui pourroient amener des circonstances plus favorables pour eux, et faciliter par-là le succès de leurs travaux. On s'applique à développer dans tous les cas les *droits*, les *devoirs*, et les *intérêts* de toutes les classes d'hommes, et à discuter les *causes publiques et particulieres* de la *prospérité* et de la *décadence* des Sociétés[238].

Le périodique a pour ambition de s'adresser à toutes les classes de la société telle que la physiocratie la divise. Dupont sut porter le tirage à 500 exemplaires, mais le nombre de souscripteurs restait de 160[239]. Le périodique savant n'en cherchait pas moins à influencer les acteurs économiques. Le savoir dégagé par la science économique est indissociable d'une application pratique, ce qui place les *Éphémérides* et la physiocratie dans une perspective politique en tant qu'ils s'intéressent tous deux à l'organisation de l'ordre social. La simple communication des « faits » est contredite dans la phrase suivante par l'indication des « moyens ». Il s'agit bien, comme Jean-Claude Perrot l'a noté, d'une science à la fois descriptive et prescriptive[240]. La seule mention des faits entraîne nécessairement une réaction des acteurs. L'analyse confirme les principes selon un processus hypothético-déductif fondé sur l'évidence. L'ordre social doit se calquer sur l'ordre naturel. L'ordre politique doit mettre en place cet ajustement. Le périodique sert d'intermédiaire entre ces niveaux d'actions. La dimension historique n'est pas absente de ces préoccupations. La physiocratie raisonne également sur les conditions globales qui forment un État. Conformément à l'esprit du siècle et comme en témoigne l'ouvrage *La Science nouvelle* de Vico, l'histoire est envisagée dans une perspective cyclique de croissance et de décadence. L'économie, en même temps qu'elle s'intéressa aux fluctuations des richesses relativement au niveau de production et des prix – qui furent étudiés et formulés pour la première fois par Boisguilbert entre 1695 et 1707[241] – regardaient le cours du temps comme une succession plus ou moins longue entre fondation et

238 « Avis des Libraires », *Eph.*, 1769, t. 7, in HERENCIA, Bernard, *op. cit.*, pp. 252-253.
239 Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. XI.
240 Jean-Claude PERROT, *Une histoire... op. cit.*, p.
241 *Ibid.*, p. 275.

destruction, entre croissance et déclin. La philosophie de l'histoire s'est comme insérée dans l'interprétation économique, ou celle-ci a repris les termes de l'analyse des Empires. Avant que la théorie des cycles économiques ne fût mise en évidence, Forbonnais, en se démarquant des physiocrates, chercha à former une « science conjecturale comme la médecine »[242]. La physiocratie, au contraire, développait une perspective structurelle qui lui permettait d'interpréter également et systématiquement différentes situations par une même explication : l'ordre naturel, l'équilibre des échanges, la productivité exclusive de l'agriculture. L'étude du cycle non pas forcément fatal de la prospérité et de la décadence dans l'histoire d'une société n'a d'économique que l'interprétation par les causes qui relève moins de la science que de l'idéologie. La métaphysique est en effet rejetée par les physiocrates dans la formation de leur science. Mais la doctrine de Quesnay n'en constitue pas moins un modèle d'explication systématique qui résout les problèmes économiques par la cause naturelle première, celle de l'inégalité entre les hommes, de l'agriculture en tant qu'activité productrice principale. Si le temps historique peut être un objet d'étude de la physiocratie, le temps économique reste un impensé de cette science nouvelle. L'explication des causes se différencie de la science en ce que celle-ci se développe au XVIIIe siècle par l'observation, par l'induction, l'analyse et l'expérimentation. La systématisation à partir de ces résultats n'en restait pas moins possible. Vico faisait de l'histoire une discipline capable de raisonner sur les causes autant que sur les conséquences. Mais sa démonstration relevait de la philosophie de la connaissance : la compréhension de l'histoire se faisait par celle des motivations des individus[243], tandis que la connaissance historique des physiocrates procède de l'analyse des facteurs économiques tels que la vitalité de l'agriculture, l'impôt et la liberté du commerce.

L'avis des libraires poursuit sur l'utilité du périodique par rapport aux ouvrages qu'il accueillait. Ces mentions d'articles des *Éphémérides* et de l'intention de Dupont d'établir une notice abrégée des ouvrages de l'économie politique rend compte de la conscience de la valeur à la fois savante et historique qu'a pris le périodique au fil des années. L'avis cite quatre textes de Baudeau, un de Mirabeau et un de Dupont. Ces écrits portent directement sur la physiocratie, sur le commerce des grains, sur la compagnie des Indes et sur l'Administration des chemins. Il s'agit de montrer l'utilité et l'application des raisonnements économiques. L'annonce de la *Notice abrégée* de Dupont confirme l'ambition de « Bibliothèque raisonnée » donnée au périodique[244].

242 *Ibid.*, p. 279.
243 Norman HAMPSON, *Histoire de la pensée européenne, 4. le Siècle des Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1972, p. 202.
244 « Avis des Libraires », *Eph.*, 1766, t. 7, in HERENCIA, Bernard, *op. cit.*, p. 253.

B) Bibliothèque économique et littéraire

La partie des critiques raisonnées rassemble la majorité des ouvrages de la science économique traités dans les *Éphémérides*. Ils coïncident avec la *Notice abrégée* réalisée par Dupont lorsqu'elle se porte sur le contenu du journal. Les thèmes proprement économiques hors du commerce des grains et des textes doctrinaux occupent une part globale importante dans le périodique mais se répartissent surtout au cours de l'année 1769. Celle-ci constitue un dernier moment de renforcement de la physiocratie face à la persistance des oppositions populaires et intellectuelles après la querelle sur la liberté du commerce des grains.

Graphique des thèmes du commerce, de l'agriculture et des impôts dans les Éphémérides

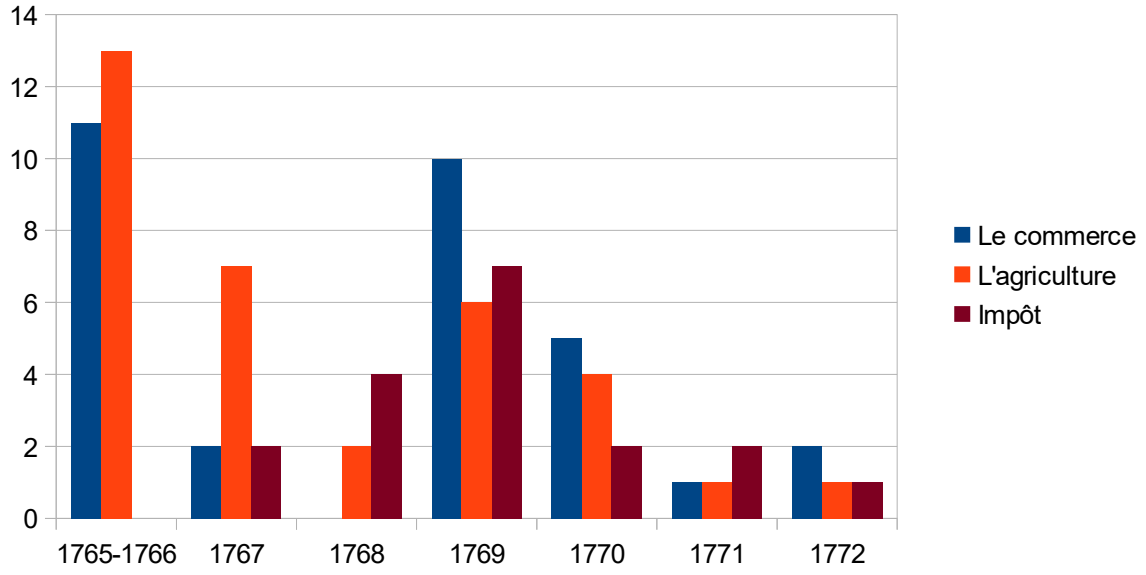

L'importance des contributions portant sur le commerce vient de la publication du *Petit traité du Commerce de la compagnie des Indes* de Dupont, en six articles. Roubaud donna des lettres sur la liberté du commerce des vins et Turgot ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Georges Weulersse met en évidence un rapprochement entre les disciples de Gournay et les physiocrates en 1769. Ce lien s'illustre par la publication dans les *Éphémérides* de

Chinki, Histoire Cochinchinoise de l'abbé Coyer[245]. L'auteur de *La noblesse commerçante*, recevait le soutien de Dupont dans la lutte contre le privilège de la compagnie des Indes. L'annonce du *Dictionnaire de commerce* de Morellet dans le tome 5 des *Éphémérides* de la même année corrobore cet engagement de la physiocratie dans la défense de la liberté commerciale[246]. Dupont s'entend avec cet ouvrage sur la défense de l'agriculture qui y est faite et la critique de l'arbitraire des impôts sur la terre. Dupont regrette que Coyer ne parla pas assez nettement de la défense du produit net dans ces impositions néfastes[247]. Le thème de l'impôt fut aussi évoqué à plusieurs reprises au cours de l'année 1769. Il s'agit notamment de deux articles sur quatre donnant des extraits du *mémoire sur les Effets de l'Impôt indirect* de Saint-Péravy et de la brochure de Boesnier de l'Orme, *Du rétablissement de l'impôt dans son Ordre naturel.* Celui-ci ne faisait pas partie des économistes mais Dupont y trouvait les mêmes idées que celle de l'école de Quesnay sur les impôts indirects qui pèsent sur les propriétaires[248]. Par fidélité pour la doctrine physiocratique et pour les lecteurs, Dupont précise pour autant un désaccord sur la définition de la richesse et du produit net[249]. Ces textes sont donc l'occasion d'une reformulation ou d'une répétition de la profession de foi physiocratique. Le rédacteur du journal et préfacier de ces textes les met, du même coup, en conformité avec certains éléments de la doctrine. Les fluctuations du nombre d'articles spécifiquement consacrés à l'agriculture, au commerce et aux impôts témoignent de l'absence de stratégie éditoriale en ce que le journal publie les écrits d'économie proche de leurs idées parus dans l'année et les contributions récentes d'auteurs. Les textes traitant de l'agriculture semblent progressivement délaisser l'aspect purement économique pour la dimension littéraire et courtisane. La dimension agrarienne refait surface. L'année 1769 est ainsi l'occasion d'un article sur « Le Dauphin labourant » suite à une anecdote qui fut reprise dans un poème. Le tome 6 donne un extrait de *L'Economie politique, Ode au roi*, texte en vers de M. Martel, avocat au Parlement de Toulouse, qui a reçu le premier prix de l'Académie des jeux floraux de Toulouse. Les extraits sont accompagnés de notes rédigées par l'auteur lui-même. Elles sont présentées comme faisant partie du poème et ayant donc reçu également une part du prix. La dimension littéraire n'est pas la seule récompensée, la doctrine physiocratique est ici également couronnée. Ainsi trois notes accompagnent-elles cette strophe : « A tes côtés, grand Roi, la Justice repose ; / Consens que dans tes mains la Nation dépose / Les prémices de ses guérets (a) : / Des tributs indirects (b) la source

245 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 1, pp. 195-196.
246 *Ibid.* L'ouvrage fait l'objet de trois articles dont le premier est publié dans le tome 11 de l'année 1768. Le troisième est dans le tome 1 de l'année 1769.
247 *Eph.*, 1768, t. 12, p. 127 et p. 122.
248 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, p. 188.
249 *Eph.*, 1769, t. 6, p. 137.

divisée, / Par de nombreux canaux dans son cours épuisée, / Ne te porte que nos regrets (c). »[250]. les deux premières notes évoquent l'impôt. L'auteur défend l'impôt territorial et rejette les taxes indirectes. La productivité exclusive de l'agriculture justifie cette critique physiocratique de l'impôt qui doit se fonder sur une partie modérée du produit net. La troisième note inscrit plus clairement le propos dans la doctrine de Quesnay en renvoyant à l'ouvrage *Physiocratie*, qui rassemble les textes du médecin, la *Philosophie rurale* de Mirabeau, l'*Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques* de la Rivière et le *Mémoire sur l'impôt indirect* de Saint-Péravy. Ces textes furent repris dans les *Éphémérides*. Le poème de M. Brisard qui reprend l'image du Dauphin labourant, évoque également un roi soucieux du bonheur de ses sujets. La bonté de son caractère et de sa politique provient de sa pratique de l'agriculture : « J'ai vu du bon Henri le jeune rejeton, (…) / Soulever la charrue ; et fier de son ouvrage, / Enfoncer un sillon, de cette même main, / Qui doit porter le sceptre et régler le destin... »[251]. L'idéal du roi modéré et réformateur est Henri IV. Cet exemple du Dauphin permet au poète d'évoquer le « Roi cultivateur », modèle du pouvoir physiocratique. La guerre était critiquée par Quesnay lorsque, au contraire d'une nécessité défensive, elle ne servait que l'ambition d'un roi, à l'image du règne de Louis XIV. L'agriculture devient le support fondamental du pouvoir royal en lui fournissant l'essentiel de ses richesses par la croissance de la population qu'elle permet. Ces textes qui font l'éloge du Dauphin participent d'un désir de protection royale par le patronage de ce dernier. La proposition venait de Saint Megrin de La Vauguyon, Quesnay en approuvait l'idée mais Mirabeau s'y opposait[252].

La littérature se trouve plus fréquente dans les années 1769 et 1770. Les *Saisons* de Saint-Lambert sont une représentation claire de la sensibilité physiocratique. Le but de ce texte n'est pas purement littéraire et se tourne vers les administrateurs : « J'ai fait des Géorgiques pour les hommes chargés de protéger les campagnes »[253]. Dupont identifie un genre particulier qui sert l'entreprise philosophique et politique de la physiocratie et parle de « la carriere de la Poésie champêtre »[254]. Le poème est aussi un éloge de la noblesse rurale. Sont également repris dans les *Éphémérides* deux textes de Diderot, une fable et le *Le bal de l'Opéra* en 1769, un opéra-comique de Marmontel intitulé *Sylvain* qui traite de la chasse, un poème traduit de l'italien, *Les Abeilles*, et les *Amusements Dramatiques* de Cottard qui regroupent trois contes moraux, en 1770. Ces deux derniers ne font l'objet que d'une courte annonce dans la quatrième partie du journal. L'ouvrage de Cottard est moins présenté pour son sujet que pour l'intention morale de l'auteur. Le poème italien est l'œuvre d'un homme de la Renaissance, Giovanni Rucellai. Il s'agit d'une imitation de Virgile. Le bénéfice à tirer

250 *Eph.,* 1769, t. 6, p. 253.
251 *Eph.*, 1769, t. 11, p. 174.
252 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, pp. 201-202.
253 *Ibid.*, p. 191.
254 *Eph.*, 1769, t. 3, p. 134.

de la lecture de ce texte est à la fois de l'ordre de l'« économie champêtre », relativement aux ruches, et du plaisir littéraire. La littérature rejoint l'économie pratique. Ces articles littéraires rappellent le ton de la première version du journal de Baudeau qui se consacrait à la dimension morale de l'instruction : « Les mœurs de la Nation sont telles aujourd'hui qu'il faudroit lui mettre la morale et la Justice en *ariettes*, et que l'on ne peut presque plus la prêcher efficacement qu'à l'Opéra comique. »[255] écrit Dupont à propos de la pièce de Marmontel. La physiocratie n'œuvre pas que sur le plan politique mais entend permettre les réformes du commerce et de l'agriculture par l'argument théorique autant que par la démonstration sensible. La science morale de l'économie politique établit un lien entre l'organisation sociale et l'activité économique réduite à l'agriculture. Le récit d'un voyage en Suisse, *Les Soirées Helvétiennes*, est commenté et repris en extraits par Dupont. Un des passages cité évoque l'importance des bonnes mœurs sur la santé de l'agriculture : « On doit la population à l'abondance, l'abondance à la culture perfectionnée, la perfection de la culture aux bonnes mœurs et aux bonnes loix. »[256]. Mirabeau était passé à la physiocratie en reconnaissant la dépendance du niveau de population à l'agriculture alors qu'il proférait l'idée inverse. Ici, la terre, à travers l'activité agricole, ne représente pas le fondement de la chaîne de l'abondance. Ce sont les mœurs et la législation, en tant qu'elle suit la loi naturelle, qui conditionnent l'état de l'agriculture et de la population. Dans la logique physiocratique, tout doit partir du politique et de la morale : le pouvoir royal et sa justice doivent s'ajuster sur l'ordre naturel qui indique la conduite morale à suivre.

C) Invitation à la pratique économique : la charité active

L'un des sujets débattus par les économistes concerne l'assistance aux pauvres. Les termes du problème portent sur la charité. Celle-ci était critiquée en ce qu'elle favorisait la mendicité. Les physiocrates recherchaient l'utile. L'assistance à apporter aux pauvres doit permettre leur mise au travail. Baudeau avait développé des idées novatrices sur le droit des pauvres dans ses *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres*, rédigé en 1765. Alain Clément a montré qu'il incarnait le passage de la conception d'un devoir privé de charité envers les pauvres à celle d'un droit de subsistance et de secours, organisé sous le contrôle de l'État selon un système décentralisé à différentes échelles. On peut aussi y voir une transition de l'idée d'un État protecteur à celle de l'État providence[257]. La troisième partie « Événements publics » des *Éphémérides* recueillit

255 *Eph.,* 1770, t. 1, pp. 176-177.
256 *Eph.*, 1771, t. 4, p. 151.
257 Alain CLEMENT, « Le droit des pauvres dans l'œuvre de Nicolas Baudeau », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2010/2, n°59, pp. 77-78 et p. 81.

plusieurs textes sur la charité. Cette question fut traitée dans la série de vingt articles : « Traits de bienfaisance » commencé au tome 4 de l'année 1767 et poursuivie jusqu'au dernier tome de 1772. La présentation du premier article par Baudeau exprime l'exigence d'une charité privée ajustée sur l'intérêt général :

> Nous mettons, sans balancer, au rang des grands Evénements le parti que prend le Gouvernement, de proposer à la vénération, à l'amour, et à l'imitation des ames honnêtes, les Citoyens qui donnent des exemples frappants d'une bienfaisance éclairée ; c'est-à-dire qui savent diriger vers l'utilité publique les secours qu'ils accordent aux besoins privés du pauvre peuple[258].

Comme l'indique Alain Clément, l'adhésion de Baudeau à la physiocratie n'a pas créé sur le sujet du droit des pauvres de véritable rupture[259]. Aussi l'abbé envisage-t-il la charité sous l'angle de l'utilité publique. Il rejetait la seule pratique privée et parfois arrogante de la charité pour la développer à l'échelle des autorités locales, sous l'égide de l'État. Il s'agissait de mettre en œuvre une contrainte collective fondée sur la loi naturelle du besoin physique et du bonheur individuel[260]. Les articles de « bienfaisance économique » ou « patriotique » confirme cette exigence publique en rapportant les faits de charité à l'intérêt de la société dans son ensemble. Les actes de bienfaisance ayant trait à la charité concernent principalement le monde rural. Ces exemples ne mentionnent pas les hôpitaux qui étaient alors de plus en plus envisagés dans la seule fonction thérapeutique[261]. Baudeau comme plus tard Dupont et Turgot, soutient les secours à domicile et les bureaux de charité dans les campagnes[262]. Il s'agissait de maintenir les hommes dans ces espaces et de les rendre utiles pour la pratique de l'agriculture. L'assistance doit être apportée sur place et mettre les pauvres ou les enfants abandonnés en activité. Aussi Mirabeau, dans sa lettre à Baudeau publiée dans l'article « Trait de bienfaisance » du tome 7 de l'année 1767, décrit-il la mise en place d'un bureau de charité dans la paroisse de Saint-Denis-sur-Sarthon. Son organisation correspond au modèle pensé par Baudeau dans ses *Idées d'un citoyen.* Le seigneur et le curé de cette paroisse ont formé cette société « et avancé des fonds pour prêter, tous les ans, aux pauvres de la même Paroisse, l'argent, l'orge et autres grains nécessaires pour ensemencer leurs terres, à la charge de les rendre aussitôt après la récolte »[263] écrit Mirabeau. Dans le système de secours décentralisé envisagé par Baudeau, le dernier niveau d'assistance est celui des « Bureaux paroissiaux » constitués par les personnalités locales, ce que Alain Clément nomme une « cellule administrative des secours de

258 *Eph.*, 1767, t. 4, pp. 181-182.
259 Alain, CLEMENT, « Le droit des pauvres », *op. cit.*, p. 73.
260 *Ibid.*, p. 77 et p. 74.
261 *Ibid.*, p. 80.
262 *Ibid.*, p. 79.
263 *Eph.*, 1767, t. 7, p. 170.

bienfaisance »[264]. L'Ami des hommes présente cette aide comme étant provisoire. Il ne souhaite pas qu'elle « dégénère » en une fondation. Il ne considère donc pas, à la différence de Baudeau, une mise en place institutionnelle de l'assistance. Il partage pour autant l'exigence de la mise au travail au service des campagnes. Il s'agit d'un fond d'investissements plus que d'une aumône en ce que cette aide est décrite comme un avancement, non comme un don gratuit. Le devoir de charité par rapport à l'activité agricole et au développement de la population rurale de cultivateurs prime sur le droit au soutien entrevu dans le texte de Baudeau de 1765. Pour Mirabeau, la charité ne doit pas être la manifestation d'une supériorité ni d'une condescendance mais sert en réalité une logique productive. Elle s'ajuste en fonction de la volonté du prêteur et de la « dignité naturelle » du pauvre qui refuse l'assistance gratuite[265]. Mirabeau se défend, comme Baudeau, d'une représentation négative et honteuse du pauvre, mais plaide pour la réciprocité de l'échange charitable vu comme un prêt et un investissement. Il justifie ainsi les prêts à intérêts[266]. La charité comme échange devient un acte économique utile :

> La reconnaissance est un sentiment noble et élevé, de pair à pair, si j'ose le dire : gratifier nos frères en pur don, c'est les vouer à l'ingratitude, à l'inertie et à la lâcheté. M. Colombet [curé de la paroisse] l'a senti car il ne veut que prêter : mais qu'il descende encore d'un gradin nécessaire au-devant du besoin de son frère, qu'il prête à mesure rase, à condition qu'on lui rende comble : cela est nécessaire, et qu'il ne craigne pas de paraître avantageux, il pactise désormais sous l'abri d'une association[267].

L'avantage d'un bureau de charité ou d'une association de créanciers pour pauvres est d'effacer le prestige individuel qui pouvait être tiré du don, au profit d'un procédé de prêt organisé et collectif. La réciprocité de l'échange est une loi physiocratique, elle doit même s'appliquer à la relation d'assistance, le devoir économique l'emporte sur l'exigence évangélique et la gratification symbolique. Le Trosne montrait en effet que le commerce est fondé sur une relation d'égalité : « le Commerce consistant en échange est nécessairement un contrat d'égalité sans perte ni gain ; *car toutes les fois que deux hommes troquent, c'est que par rapport à eux il y a égalité dans la valeur des choses échangées, et préférence de part et d'autre seulement dans le choix* »[268]. Le prêt doit permettre le rétablissement de l'équilibre. L'auteur du *Journal de l'agriculture* ajoute : « le vrai moyen de remédier efficacement à la mendicité, serait de travailler à rétablir l'ordre naturel interverti et à mettre nos richesses au pair avec notre population. »[269]. Il précise également avoir admiré l'ouvrage de Baudeau sur le droit des pauvres. L'assistance participe moins d'un devoir

264 Alain CLEMENT, *op. cit.*, p. 81.
265 *Eph.*, 1767, t. 7, pp. 173-174.
266 *Ibid.*
267 *Ibid.*, pp. 174-175.
268 *Eph.*, « Echanges avec le *Journal de l''agriculture* », 28 avril 1766, p. 268.
269 *Ibid.*, p. 270.

religieux, centralisé par l'Église, que d'un devoir moral lié à l'ordre naturel, et donc entièrement économique. Mirabeau exprime ainsi l'idéal d'une « charité active » qui assimile la pratique de l'assistance privée à un système économique de soutien aux campagnes. Il disait de ces créanciers secourables : « Qu'ils se donnent la peine d'être administrateurs aux dépens du plaisir d'être charitable. »[270].

Malgré cette « laïcisation » de la charité par l'économie dans ces articles[271], les acteurs de la charité active sont souvent des prêtres. Leur rôle d'administrateurs des âmes se double de celui d'administrateurs des terres cultivables de leur paroisse. Le réemploi de la dîme constitue un outil intéressant. Ainsi le curé de Saint-Victor-de-Chrétienville finance-t-il la formation des enfants en engageant des ouvriers tisserands[272]. Le curé de Colombet fut aussi mentionné pour les prix et remises de dîme qu'il proposait en récompense des meilleures productions dans le domaine du chanvre et de l'élevage[273].

La charité reste un danger pour la liberté du commerce défendue par les physiocrates. Dupont, dans un article relatant une « Grande et couteuse charité »[274], critique le détournement de l'activité commerciale au bénéfice du seul soutien des pauvres et non des commerçants. La logique économique prime sur celle de l'assistance en ce que l'abondance ne dépend pas de l'aide privée ou associée mais de la vigueur du commerce lui-même. L'action particulière entrave le cours général des échanges. Il décrit l'exemple du corps de ville de Lyon qui mit en place un fond monétaire pour acheminer du blé en provenance de la Méditerranée. Malgré le prix plus élevé de cette marchandise en comparaison du blé vendu à Paris, ces marchands proposèrent de le distribuer au prix courant pour rétablir l'abondance dans la ville de Lyon. Dupont condamne cet « excès de zèle patriotique » qui est en réalité une nouvelle forme de prohibition en ce que les gains commerciaux seront inexistants, l'activité commerciale se faisant à perte. Ceci cause en second lieu une concurrence déloyale envers les autres commerçants, là où les prix doivent être naturellement fixés par la concurrence et l'intérêt personnel et non pas par une décision publique : « La liberté n'existe point partout où des Corps publics peuvent entreprendre de monter le commerce sur un pied, auquel il est physiquement impossible aux Négociants de le soutenir. »[275]. Cet exemple témoigne des

270 *Eph.*, 1767, t. 7, p. 189.
271 Ce passage du religieux à l'économique est reconnu par Mirabeau comme en témoigne sa description du prêtre de la paroisse de Chanteil dans le bas Limousin. « [Le Curé] les [ses ouailles] assure qu'il ne faut convoiter le bien d'autrui, ni sa femme, ni ses châtaignes, qu'il faut aimer son prochain comme soi-même, et autres axiomes qui ne se chantoient autrefois qu'au Sermon, et qu'il me paroit que vous habillez maintenant à l'économique. », *Eph.*, 1767, t. 6, p. 108.
272 *Eph.*, 1767, t. 5, p. 124.
273 *Eph.*, 1767, t. 4, pp. 184-185.
274 *Eph.*, 1770, t. 4, p. 186.
275 *Ibid.*, p. 196.

contradictions de la charité même active. Deux logiques s'opposent qui s'expriment pour autant dans la pensée de Baudeau en 1765 mais aussi après sa conversion à la physiocratie. La logique du « doux commerce » ne doit pas pâtir d'une intervention publique qui s'apparente à une législation contraignante, même dans le cadre du soutien aux pauvres. Les physiocrates étaient attachés à l'édit de 1763 qui permettait la liberté de circulation intérieure des grains pour mettre en place un équilibrage naturel des prix. L'emploi de l'activité commerciale hors de sa logique autonome corrompt l'ordre naturel des échanges. L'intervention civile risque de provoquer des fluctuations de prix encore plus dangereuses que celles causées par les intempéries et les mauvaises récoltes. Baudeau soutenait pour autant une surveillance étatique envers le soutien aux pauvres. Il envisageait même, si le cas l'obligeait, de recourir à l'argent récolté par l'impôt[276]. Cette solution peut même résoudre l'appauvrissement des négociants charitables dénoncé par Dupont. Celui-ci précisait que les négociants qui décideraient de vendre à perte « sacrifieroient le patrimoine de leur famille par un *ascétisme* mal entendu »[277]. En envisageant la solution de l'impôt, Baudeau substitue à cette « économie domestique » fondée sur la préservation des biens où la dépense s'ajuste selon les revenus, une « économie nationale » qui ne recherche pas immédiatement le profit mais est soutenue par la contribution relative à la fortune des sujets[278]. À partir de l'exemple du curé d'Oribeau qui encouragea les enfants au travaux de défrichement et d'ensemencement en les soutenant matériellement, Mirabeau met en garde devant la généralisation d'un tel exemple[279]. Il conclut de la nécessité d'une assistance modérée, proportionnée à l'utilité et à l'intérêt de tous : « ce que nous pouvons et devons apprendre de ce digne Curé, c'est que non seulement la richesse n'est pas compagne nécessaire de la bienfaisance, mais que peut-être même, à le prendre dans le sens ordinaire, elle n'est pas compatible avec la charité. »[280]. La charité ne dépend pas de la richesse ni de l'ascétisme du bienfaiteur mais de l'échelle d'intervention et de la nature de l'espace économique et social visé : la ville ou la campagne, le commerce ou l'agriculture, la cellule familiale ou la cellule administrative, l'économie domestique ou l'économie nationale.

L'analyse des thèmes abordés dans les *Éphémérides du citoyen* a montré la diversité des objets de la science économique telle qu'elle se construit au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle. La première version du journal contenait déjà un ton proche de la physiocratie par ses articles agrariens. Les raisonnements sur le commerce rédigés par Baudeau insistaient sur la

276 Alain CLEMENT, « Le droit des pauvres », *op. cit.*, p. 82.
277 *Eph.*, 1770, t. 4, p. 189.
278 Alain CLEMENT, *op. cit.*, pp. 82-83.
279 « l'économie d'un village n'est pas celle d'une grande ville », *Eph.*, 1770, t. 3, p. 223.
280 *Ibid.*, p. 224.

richesse première de l'agriculture et le rôle fondamental accordé aux cultivateurs dans la chaîne des richesses. La dimension historique prenait une part importante dans la réflexion de philosophie politique que proposait Baudeau. Si les qualificatifs « historiques » et « critiques » disparaissent du titre du recueil à partir de 1767, après la conversion de Baudeau à la physiocratie, l'étude des nations du passé demeure une constante du périodique et permet, par la comparaison, d'éprouver la justesse du modèle de Quesnay. La critique devient le thème même de la deuxième partie du périodique. Il s'agit, dès lors, de sanctionner par l'approbation plus que par la condamnation, le cours de la publication des textes d'économie politique proches de la physiocratie. La continuité semble dominer dans le titre de la seconde version : *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*. Le dimension philosophique de la morale et de la politique irriguait les pages de la *Chronique de l'esprit national*. Le différence se place dans le processus d'autonomisation, ou plutôt d'« englobement » opéré par l'économie politique. L'adresse aux citoyens servait l'objectif moral et politique de l'enseignement des principes de l'organisation sociale issue des idées libérales sur le commerce et l'agriculture mais étatistes et monarchistes pour le pouvoir politique. Le rapprochement avec les physiocrates releva donc plus d'un prolongement de la pensée de Baudeau, de son aboutissement, que d'une rupture. Le statut d'organe officiel de la physiocratie donné au périodique l'oblige à dépasser le ton neutre auparavant revendiqué par Baudeau qui consistait à enregistrer les découvertes pour la défense et la participation à l'organisation théorique d'une doctrine qui se dit former une science. Ce terme, peu usité dans la première version du journal, devient un sujet primordial pour la diffusion de ce champ de savoir nouvellement constitué théoriquement mais non pas achevé d'un point de vue politique. Le journal de Baudeau et de Dupont devient l'expression d'une science en train de se dire et développant déjà un regard rétrospectif sur elle-même.

Chapitre II

Le périodique comme lieu de constitution d'une science

Dans sa lettre à Baudeau, avant la conversion de celui-ci, Le Trosne présente la science économique comme étant devenue incontournable pour tout homme de lettres traitant de philosophie politique et morale, et des sujets du commerce, de l'industrie et des richesses[281]. Elle pouvait former la doctrine qui manquait aux *Éphémérides* pour réunir les divers sujets abordés. L'année 1767 constitue la dernière étape de la systématisation de la physiocratie qui se donne un organe de propagande[282]. La société des économistes organisée par le périodique de Baudeau venait compléter les cercles de sociabilités comme les réunions chez Mirabeau lors de ses dîners du mardi[283]. Cette assemblée étudiait les textes prévus pour les *Éphémérides*[284]. En cela, elle constituait une sorte de censure collective qui discutait de l'utilité des écrits proposés pour la doctrine et sa diffusion. Le journal n'accueillait pas uniquement des textes qui suivaient l'orthodoxie physiocratique, comme en témoigne la critique faite par Baudeau des *Éléments du commerce* de Forbonnais vu comme un précurseur de la science qui en aurait dévié sur certains points. Comme l'indique Pierre-Henri Goutte, ces économistes proches de leurs idées ne font pas l'objet d'un ostracisme mais peuvent être publiés[285]. Leurs textes étaient accompagnés de notes critiques, voire de modifications directes comme le fit Dupont pour la *Formation des richesses* de Turgot. La physiocratie bénéficia d'un succès croissant qui débuta avec l'ouvrage de Le Mercier La Rivière sur l'*Ordre naturel*, apprécié par Diderot qui en donna la critique dans la *Correspondance littéraire*[286]. Avec Le Trosne, La Rivière appartenait au milieu des juristes. Tous deux représentaient alors pour la doctrine et pour le journal un « personnel de renfort juridique »[287]. Arnault Skornicki explique que leurs textes ajoutaient une « expression juridico-politique » à la physiocratie qui lui permettait de prétendre à l'unité de sa théorie et à sa scientificité politique[288]. La doctrine de Quesnay reliait ainsi la philosophie politique et juridique à l'économie politique[289], laquelle usait de l'outil mathématique. La prétention à la scientificité est donc double : elle porte sur la science du gouvernement et développe à partir de l'argument physique et mathématique, une science économique. Il s'agira d'étudier le discours sur « la science » porté par le périodique, et le traitement des sciences dans le cours des articles.

281 *Eph.*, 28 avril 1766, pp. 260-261.
282 Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique*, t. 1, p. 126.
283 Pierre-Henri GOUTTE, « Les Éphémérides du citoyen, instrument périodique au service de l'ordre naturel (1765-1772) », *Dix-huitième Siècle* 26 (1), 1994, p. 154.
284 *Ibid.*, p. 133.
285 Pierre-Henri GOUTTE, *op. cit.*, p. 155.
286 Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, t. 1, p. 136.
287 Arnault SKORNICKI, *L'économiste, la cour et la patrie*, p. 225.
288 *Ibid.*, p. 238.
289 *Ibid.*

I. Baudeau : droit naturel, science morale et politique

Baudeau conserve deux thèmes de la première version de son journal : la morale et le politique. L'économie politique tend à s'y substituer. Ces deux termes renvoient à une dimension essentielle de la justification théorique de cette nouvelle science : le droit naturel. En effet, la physiocratie et l'économie politique s'inspirent des philosophies du *jus naturalis* telles qu'elles furent développées au XVIe siècle par Grotius et Pufendorf notamment. Ce fondement philosophique rapproche les nouvelles réflexions de Baudeau de celles de *L'Esprit national* en ce que le souci de la félicité publique et du bonheur général demeure une préoccupation majeure qui vient justifier l'utilité de la science économique et politique. Quel sens prennent les concepts de la morale et du politique dans la version physiocratique des *Éphémérides* ?

A) La religion naturelle

1. Baudeau et la religion chrétienne

La religion dans l'ordre économique

Baudeau fait partie de ces abbés économistes relevés par Jean-Claude Perrot dont le nombre déclina après 1776. Le clergé représentait 26,5 % des 981 auteurs français à avoir publié au moins un texte d'économie entre 1715 et 1775 contre 11,5 % entre 1776-1789. Jean-Claude Perrot en conclut un retrait de l'Église dans les débats sociaux[290]. Le sujet de la religion, et en particulier du christianisme, ne fit pas l'objet de contributions spécifiques dans la *Chronique de l'esprit national* ni dans la *Bibliothèque raisonnée*. La première version accueillit l'article du « Philosophe » anonyme qui traitait de l'organisation matérielle de l'Église et de son utilité économique et sociale. Les exemples de bienfaisance pastorale dénaturent la charité de son contenu théologique et spirituel pour ne l'étudier que sous l'angle économique. Pourtant, le souci de Dieu n'est pas absent dans les écrits de Baudeau ni dans ceux des physiocrates en général. Le rédacteur du journal présente la particularité d'avoir envisagé la physiocratie dans le sens d'une utopie chrétienne[291]. Avant sa conversion à la doctrine de Quesnay, il avait développé des réflexions sur l'Église qui le rattachent à un « christianisme des Lumières ». Il s'agit de l'*Analyse de l'ouvrage du pape Benoît XIV sur les*

290 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*, p. 77.

291 Caroline CHOPELIN-BLANC, « L'abbé Baudeau théologien : la physiocratie au service de l'utopie chrétienne » in Alain CLEMENT, *Nicolas Baudeau,* p. 49.

béatifications et canonisations, publié en 1759 et des *Idées d'un citoyen sur les besoins des vrais pauvres*, en 1765. Le premier ouvrage traite des miracles dans un angle rationnel, le second fait du clergé une administration de bienfaisance par l'assistance aux pauvres, la défense de leur droit et le rappel de leurs devoirs économiques[292]. Baudeau partageait avec les économistes la définition de l'homme en tant que créature divine. Ils se détourne pour autant de la religion révélée pour la religion naturelle, laquelle admet comme fondement de la première l'ordre divin providentiel qui permet à l'homme d'exercer sa liberté. Le passage de la dimension divine et métaphysique à l'ordre naturel et physique qui intéresse la science économique se voit dans l'inversion de la valeur accordée à l'intérêt privé entre le XVIIe et le XVIIIe dans les œuvres de Pierre Nicole puis de Boisguilbert et Mandeville[293]. L'action individuelle intéressée pouvait alors être considérée un comme moteur de l'organisation humaine et de l'ordre économique tout en conservant une perspective morale. Une société fondée sur l'intérêt privée devait conduire à l'harmonie sociale et politique. Le réel prenait le pas sur le péché originel[294], la morale sociale sur la morale religieuse. En se souciant du bonheur matériel des hommes et de leur félicité sur terre, la réflexion économique laissait peu de place au gouvernement spirituel et moral de l'Église. Sans nier la providence, les physiocrates décrivaient implicitement un dieu horloger qui établit et préserve les conditions de l'exercice de la liberté humaine formée par la propriété, le commerce et la jouissance des fruits de l'agriculture. La théologie de la révélation était réduite à la portion congrue, au profit de la religion naturelle. L'économie politique n'en étudia pas moins la fonction de l'Église et a pu lui offrir une voie réformatrice[295].

Le paradoxe donné par la société des Trois Amis à Baudeau dans la première version du journal, décrivait la proximité de mœurs entre les philosophes et le clergé. Leurs sentiments s'accordent sur le goût pour la vertu, le rejet du vice et l'amour de la paix. Bien plus, le philosophe, par un parcours inverse à la révélation, c'est-à-dire en partant des sens et de l'observation, accède à la conscience religieuse et se rapproche des idées évangéliques :

> Dans le moment où l'esprit du Peuple est vivement frappé de ces images, saintement terribles, qui l'enlévent hors de lui-même, et qui le remplissent d'une ivresse religieuse, le Philosophe le raméne au dedans de son ame, il exprime les délices que la nature attache aux sentiments des vertus sociales, il peint le trouble et l'horreur qui suit les vices, il intéresse le cœur humain par l'image sensible du vrai bonheur ; il montre l'union qui régne entre la prospérité publique et la félicité privée, l'enchainement inséparable des mœurs pures, et des solides plaisirs, puis remontant à l'idée de l'être suprême, il annonce de sa part des bienfaits ineffables à ceux qui gouteront les charmes des vertus[296]

292 *Ibid.*, pp. 51-52.
293 *Ibid.*, p. 54.
294 *Ibid.*
295 *Ibid.*, p. 52.
296 *Eph.*, 21 février 1766, pp. 230-231.

Devant l'idée « confuse, mais ineffaçable »[297] d'un Dieu ordonnant l'univers, les philosophes, dans les lieux et les temps où l'Église ne s'est pas déployée, se substitue aux prêtres dans la même optique de l'éducation morale du peuple. Il s'agit ici de ce qui se rapproche le plus d'un « catholicisme des Lumières » qui insiste sur l'organisation sociale et sur l'importance de la raison dans la reconnaissance de l'évidence religieuse. La raison doit ici prouver l'utilité de la religion entendue comme une institution professant un savoir moral à destination de l'accord social. Les principes de la religion naturelle fondés sur les sens – horreur du vice, délice des vertus sociales – permettent à l'auteur d'établir une fonction commune, voire une parenté d'esprit entre les philosophes et le clergé. Cet accord ne remet pas en cause la révélation chrétienne qui inspire inconsciemment ou non ces hommes, mais s'établit au détriment de la théologie pour la seule pastorale. Il s'agit avant tout de justifier l'utilité de l'institution ecclésiale alors largement attaquée par les philosophes des Lumières non seulement par la critique du fanatisme religieux dont Voltaire fut le parangon, mais aussi par la remise en cause du coût économique et sociale de la dîme. La crise de la conscience européenne avait également été une crise religieuse. Le développement de l'étude critique, philologique et grammaticale du texte biblique, la rationalisation des miracles, l'émergence de la philosophie empirique et l'explication du droit naturel avaient engagé, au tournant des XVIIe et XVIIIe siècles, une conversion du regard du transcendant au positif[298]. Le texte de la société des Trois Amis exprime bien cet héritage par le besoin du rapprochement rationnel et sensible de la religion avec la philosophie. Celle-ci, lorsqu'elle est « éclairée », c'est-à-dire libre, n'est qu'une image, voire un avatar, de la religion chrétienne :

> Donnez en idée à ce Philosophe une aisance honnête, qui lui permette d'être libre en présence des Grands de la Nation, et généreux envers les pauvres : un extérieur grave, des mœurs réglées, une espéce d'autorité fondée sur la doctrine et sur les lumières, plutôt que sur la domination (…), consacrez le en quelque sorte à une espéce de Magistrature pacifique et volontaire (...). Quel est celui de nos sages modernes, qui n'applaudiroit pas au Peuple assez fortuné pour avoir imaginé, pour avoir conservé pendant plusieurs siécles, un pareil établissement ? Changez le mot de Philosophe en celui de Pasteur, et voilà toutes les fonctions des nôtres[299].

Dans un sillage proche de la philosophie du droit naturel, ces propos pointent une construction sociale et politique semblable entre des sociétés données, bien que ces exemples soient pris dans un cadre hypothétique. Le sentiment religieux constitue l'invariant qui réunit philosophes et prêtres dans la direction morale des hommes par leur savoir obtenu par la raison ou par la

297 *Ibid.*, p. 229.
298 Paul HAZARD, *Le crise de la conscience européenne 1680-1715*, Paris, Le livre de poche, 2013, [1ère éd. 1961], p. 298.
299 *Eph.*, 21 février 1766, pp. 232-233.

révélation, qui, dans la perspective d'un christianisme des Lumières, se confondent dans l'idée que Dieu a donné à l'homme la capacité de raisonner et de voir son propre bien. Ce texte se rapproche en cela de la pensée de Malebranche qui proclama : « la religion, c'est la vrai philosophie »[300]. Ici, l'auteur semble décrire la philosophie comme une religion qui s'ignore et voit dans les philosophes l'image du clergé. Les lois naturelles furent proclamées dans les évangiles[301] et la poursuite du bonheur terrestre issue de la philosophie des Lumières n'est pas incompatible avec le bonheur céleste en ce que la justice divine suivant les même lois que la nature, l'honnêteté et la bienfaisance contribuent à la félicité des hommes sur terre et dans le ciel[302]. L'œuvre de Malebranche témoigne de la transformation de la religion chrétienne face au développement des sciences et au culte de la raison. Il définit Dieu par sa Sagesse logique et par sa Raison[303]. Comme pour les textes « théologiques » de Baudeau, il s'agissait d'exprimer la religion avec les termes de l'époque[304].

Ce « paradoxe » sur l'utilité de l'Église proposé aux *Éphémérides* répond aux critiques dont le protestantisme fut une émanation : l'autorité de l'institution ecclésiale. L'auteur entend d'abord distinguer l'histoire et les vicissitudes de l'Église catholique pour ne se concentrer que sur la probité du clergé[305]. Il sépare ainsi les mœurs particulières des prêtres des égarements et de la corruption de l'institution. Cet argument lui permet de défendre la fonction sociale du clergé : l'éducation. Les rites religieux sont expliqués dans cette même optique. Le sacrement du baptême ne représente pas une « formalité »[306] issue de contingences culturelles mais vient affermir et confirmer la dépendance naturelle de l'enfant au père, à Dieu et aux lois naturelles entendues comme les droits et les devoirs de l'homme dans sa relation entre ces deux autorités. La baptême sert aussi une fonction administrative de recensement et d'intégration de la personne dans le corps civique et social que forment les fidèles. La perspective de l'évidence naturelle du pouvoir paternel d'où sont déduits les droits et les devoirs se complète de la notion d'ordre naturel défendue par les philosophes des Lumières. Elle fut également invoquée par Bossuet dans la justification du pouvoir absolu du

300 Paul HAZARD, *op. cit.*, p. 129.

301 La religion chrétienne complète l'étude philosophique des lois naturelles : « La Pasteur du Christianisme ajoute, le Fils de Dieu, lui-même, est venu révéler que ces Loix sont les siennes, que le seul vrai bonheur des sociétés, et celui des hommes sur la terre, sont attachés à leur observation : que dans une autre vie, les biens éternels sont réservés à ceux qui les suivent, et des maux sans mesure à ceux qui les violent. *Quoi qu'il en soit de cet accessoire ajouté par la révélation, les principes sont les mêmes*, et le résultat de l'enseignement ne sauroit être qu'une pratique absolument semblable. ». *Eph.*, 22 août 1766, p. 230. Je souligne. Cette conciliation *a minima* de la révélation chrétienne et des principes de l'ordre naturel témoigne de la faiblesse de la défense religieuse dans le champ des idées en cette seconde moitié du XVIIIe siècle.

302 « Pour être heureux à jamais dans *le Ciel*, il faut être sur *la terre* honnête homme et bon Citoyen : sans la *justice* et la *bienfaisance*, point de Salut. Aucune vérité n'est établie plus fortement et plus clairement des l'Evangile. ». *Ibid.*, p. 229.

303 *Ibid.*, p. 132.

304 Caroline CHOPELIN-BLANC, « L'abbé Baudeau théologien », *op. cit.*, p. 51.

305 *Eph.*, 21 février 1766, p. 239.

306 *Eph.*, 22 août 1766, p. 235.

souverain. Les idées physiocratiques sur la monarchie ne sont pas éloignées de ces considérations religieuses. La « vertu sociale » du christianisme est incontestable en ce qu'elle rejoint les principes de la loi naturelle défendus par les philosophes. La révélation et les dogmes ne sont pas contredits par ces discours du fait de la position transcendante de la religion entre la réalité politique et sociale de l'État et la cité céleste. La doctrine chrétienne peut ainsi être difficilement attaquée puisqu'elle est à la fois antérieure à l'ordre humain et ultérieure à lui :

> La Religion qui sanctifie tout, a saisi ce premier instant où nous venons à la naissance. Qu'un des mystères de la révélation soit le motif, et qu'une relation nécessaire avec la vie future en soit le but, n'importe à la prospérité de l'Etat que le Philosophe contemple seule. Le Christianisme ne la considère pas moins que lui, quoiqu'il parte d'un principe antérieur, et qu'il tende vers une fin ultérieure ; la justice et la bienfaisance sociales sont toujours l'intermédiaire dans le systême de la Religion[307]

Ce texte a moins pour but de subordonner la religion révélée à la religion naturelle que de montrer son antériorité et sa nécessité. La légitimité du regard du clergé sur les affaires économiques de l'État provient de cette position transcendante qui n'éloigne pas l'Église de la réalité matérielle ni de la science du gouvernement. Il s'agit moins d'une transcendance métaphysique que d'un système à la fois révélé et confirmé par la raison agissant pour les vertus morales et sociales. Les clercs ne participent pas à la réflexion publique par la seule observation – qui caractérise ici les philosophes – mais œuvrent relativement à des fins, ce qui permet l'effacement de l'intérêt privé derrière le bien commun et le salut de tous. L'auteur montre les limites de la philosophie rationnelle bornée aux conditions matérielles de l'existence et présente l'avantage de la révélation qui inscrit une finalité dans l'action politique et sociale des hommes. Il s'agit bien ici de la tension ouverte entre deux finalités différentes mais issues d'une même considération pour la terre, sentiment accru depuis le XVIIe : les finalités naturelle et surnaturelle[308]. La référence à l'ordre surnaturel dans ce texte publié par Baudeau le démarque des physiocrates qui privilégiaient la première finalité. Il se distinguait également pour sa conception globale et chrétienne de l'homme économique là où la physiocratie défendait un système profitant aux propriétaires et aux élites[309].

Dans son troisième article sur le monde politique qui traite de la politique commerciale et agricole russe depuis Pierre le Grand, Baudeau donne un exemple de l'Église qu'il souhaite dans sa réforme de l'esprit national. Il loue l'impératrice Catherine II qui, dans le sillage de la modernisation de l'empire impulsée par Pierre le Grand, accorda la liberté aux serfs. L'impératrice surnommée la « Sémiramis du nord » par Diderot bénéficiait d'un certain engouement de la part des philosophes des Lumières qui lui montrèrent leur reconnaissance pour l'intérêt qu'elle portait à leurs œuvres. Si

307 *Ibid.*, p. 234.
308 Caroline CHOPELIN-BLANC, *op. cit.*, p. 65.
309 *Ibid.*

Catherine II engagea une politique en faveur du développement de l'industrie et de l'agriculture, ses réformes se heurtèrent à la réalité sociale et l'abolition du servage ne put être menée à bien. Baudeau ne la présente pas moins comme une souveraine libérale, c'est-à-dire, soucieuse d'apporter la liberté à ses sujets par l'instruction. Cette tâche étant l'apanage de l'Église orthodoxe, celle-ci prend donc un rôle majeur dans l'administration royale, tout en la plaçant dans une subordination vis-à-vis de l'État. Il décrit la « nationalisation » de l'Église russe, dont les biens sont pris en charge par l'État. Les nominations et revenus de chaque charge sont laissées à la décision du Tsar[310]. Baudeau défend une Église nationale qui confirme sa tendance au gallicanisme[311]. Bien qu'il ne cherche pas à appliquer ce système dans la monarchie française en raison des différences religieuses il n'envisage pas l'Église indépendamment de l'esprit national, c'est-à-dire de la collaboration avec l'État :

> Cet exemple, au reste, n'a nulle espèce de relation avec les intérêts temporels de l'Eglise Romaine, qui se conduit sur des principes tous différents, que ne connoissent point les Prêtres et les Evêques Russes engagés dans le Schisme des Grecs. Mais c'est un objet digne des regards du Philosophe Cosmopolite, que la réunion vers un seul et même but (vers le bien connu de la Patrie) de deux autorités qui se sont long-tems croisées[312]

Ce cosmopolitisme n'est pas celui de l'indifférenciation mais celui de l'universalité de la prospérité des États. La liberté du commerce est perçue dans la même optique. Les échanges doivent établir la paix conformément à l'idée du « doux commerce » émise par Montesquieu. Le Baudeau pré-physiocrate concevait l'accroissement des richesses par le principe de la liberté du commerce et par le soutien de l'État envers l'agriculture. Le terme d' « émulation » qui caractérise cet accroissement par une saine concurrence peut se déployer à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un cosmopolitisme économique qui généralise l'effet pacificateur du commerce dans l'ordre de l'augmentation des richesses, du bonheur et de la paix. Il décrit ainsi « cette marche naturelle de la multiplication » suivant laquelle « toutes les causes de la prospérité fleurissent en même temps dans tous les points correspondants du Monde Politique »[313]. L'« humanitisme » de Baudeau rejoint ainsi l'humanisme commercial anglais en conciliant l'amour de la patrie et les intérêts économiques dans le sens d'une « patrie monarchique commerçante »[314]. Son optique s'accommode avec la perspective religieuse d'un humanise et d'une utopie chrétiens qui fait du commerce international un lieu de fraternité[315]. Comme l'a montré Bernard Plongeron, les échanges doivent ainsi installer un équilibre

310 *Eph.*, 15 septembre 1766, p. 74.
311 Caroline CHOPELIN-BLANC, « L'abbé Baudeau théologien », *op. cit.*, p. 52.
312 *Eph.*, 15 septembre 1766, p. 76.
313 *Eph.*, 26 septembre 1766, p. 118.
314 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 139.
315 Caroline CHOPELIN-BLANC, op. cit., p. 61.

social qui traduit l'égalité morale[316]. La science morale physiocratique trouve donc, chez Baudeau, un écho dans la religion chrétienne qui marquait les écrits précédant sa conversion.

Le langage religieux dans la physiocratie

La profession de foi physiocratique tenue par Baudeau dans son avertissement au premier tome de l'année 1767 abandonne la référence à la religion révélée pour ne garder que le fond commun du langage issu de la philosophie du droit naturel. La science morale et politique a remplacé l'esprit national. Elle devient la voie unique qui porte l'homme vers un principe métaphysique assimilé à la nature : « Cette science que nous osons appeler la plus sublime dont l'Homme soit capable ; parcequ'elle est évidemment la plus utile au genre humain, parcequ'il n'est rien de plus grand dans la nature, rien qui nous approche plus de la dignité de l'Etre Suprême, que le pouvoir d'être les bienfaiteurs de nos semblables »[317]. La bienfaisance constitue le seul lien à la dimension religieuse, bien qu'elle ne soit plus conçue que par rapport à l'administration. La morale individuelle est relative à la relation à autrui, au bien général. La corruption de l'homme disparaît derrière la motivation de l'intérêt qui reporte la morale sur le résultat plutôt que sur l'intention. Il s'agit bien d'un renversement de perspective qui ne considère plus le péché originel mais utilise les défauts de chacun pour les orienter vers le bien et l'utile. L'intention égoïste n'est plus condamnable en elle-même.

Le vocabulaire religieux et chrétien n'en fut pas moins convoqué par certains physiocrates dans la défense de leur doctrine. Il ne s'agit pas cette fois de défendre le christianisme face au succès de l'économie politique mais au contraire de montrer la vérité de la loi naturelle en présentant sa conformité avec la vulgate chrétienne. La perspective prise est celle de l'apologétique physiocratique. La références aux écritures saintes servent la systématisation et la diffusion de la doctrine. Le recueil d'écrits de Quesnay rassemblés sous le titre de *Physiocratie ou gouvernement de la nature* qui fut édité par Dupont de Nemours est repris dans les *Éphémérides* de 1768. Les extraits sont suivis de commentaires sous forme de lettre par Ferres[318]. Ceux-ci témoignent de ce langage particulier qui rapproche la doctrine d'une nouvelle religion. Mais, plutôt que de donner une dimension religieuse à la physiocratie, le recours aux termes bibliques « laïcise » par là même le christianisme dès lors réduit à la religion naturelle. Ferres reprend les thèmes principaux de l'ouvrage qu'il reformule pour présenter la vérité de la doctrine physiocratique. Il commence par les

316 *Ibid.*, p. 60.
317 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement de l'auteur », 1767, t. 7, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 267.
318 François Ferès était lecteur-bibliothécaire du comte de Provence et secrétaire du Conseil des finances de la reine. Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. XXX.

droits et les devoirs de l'homme. Le premier devoir est de se nourrir, c'est-à-dire de servir sa propre conservation. Le premier droit est l'accès à la nourriture. Ferres ramène ainsi la physiocratie à un constat élémentaire susceptible de réunir le plus d'esprits. Pour justifier la primauté accordée à l'agriculture et aux productions de la terre, et à la possibilité de réalisation du bonheur sur terre, le commentateur cite la *Genèse* et les *Évangiles*. La vérité physiocratique de l'accroissement du bonheur individuel et général par la jouissance des fruits de la terre a été négligée par les philosophes, les canonistes, les moralistes et les juristes :

> Ils ne l'ont pas ignorée, ils l'ont lue cent et cent fois dans la Genèse, où Dieu dit à l'homme, « croissez et multipliez, je vous donne toutes les productions de la terre, pour qu'elles vous servent de nourriture » ; mais ils l'avoient lue comme un texte isolé sans en faire la base de tous les devoirs : il étoit réservé à un seul homme de nos jours de la connoître, de l'approfondir et d'en faire sentir toutes les conséquences. Que nous serons heureux si nous écoutons ses leçons ! (…) Votre Créateur ne vous a pas tirés du néant pour vous rendre malheureux, ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre : soyez vertueux, les récompenses vous attendent ; travaillez, aimez-vous les uns les autres ; secourez vous, faites votre sort le meilleur possible sans nuire à qui que ce soit : voilà le germe du bonheur de cette vie[319]

Les physiocrates furent amenés à envisager un mythe fondateur pour justifier la situation présente de la propriété des terres. Celle-ci constituant un droit inaliénable, il fallait se défendre contre la dénonciation des injustices. La référence aux premiers défricheurs et à une appropriation primitive permettait de fonder la naissance de la propriété des terres. Cette origine hypothétique posa une autre question, celle des avances premières qui fournissait les moyens d'acquérir une terre. Le raisonnement fit remonter à Dieu, vu comme le premier investisseur par la disposition d'un ordre naturel offrant de la nourriture[320]. La phrase tirée de la *Genèse* vient confirmer cette origine de l'établissement des sociétés humaines et permet de concilier un certain épicurisme physiocratique faisant du séjour terrestre le contraire d'une vallée de larmes avec le discours chrétien de la préparation au salut. Le travail, la fraternité et la sécurité sont convoqués comme caractéristiques morales représentatives de la société voulue par les physiocrates. Le fondement en est moins religieux que « laïque » et pragmatique en ce qu'il part de l'intérêt particulier. Le principe de l'autoconservation, érigé comme fondement philosophique de la physiocratie par la définition que donne Dupont du droit naturel dans le discours préliminaire, pouvait fournir des arguments aux adversaires qui condamnaient l'immoralisme de la doctrine de Quesnay. Dupont donnait cette définition du droit naturel : « le droit que l'homme a de faire ce qui lui est avantageux » et Quesnay : « le droit que l'homme a aux choses de sa propre jouissance »[321]. La défense montrait au contraire à quel point l'intérêt personnel et la recherche de sa propre jouissance rendaient nécessaire

319 *Eph.*, 1768, t. 3, pp. 187-188.
320 Yves CITTON, *Portrait de l'économiste en physiocrate*, pp. 47-48.
321 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 166.

sinon l'entraide, au moins la non agression d'autrui en raison du besoin d'ordre et de paix pour la prospérité individuelle autant que générale. La conformité entre la morale de l'intérêt et celle du christianisme est affirmée par Ferres :

> Je veux cependant, avant de finir, vous faire encore observer que le second principe de notre nouveau Philosophe est conforme à l'Evangile. Aimez Dieu par dessus toutes choses ; voilà le premier Commandement du Christianisme ; aimez votre prochain comme vous-même, voilà le second Commandement de notre Religion, c'est de ce second Commandement que notre Philosophe a fait son second principe. Quelle Philosophie que celle qui étant d'accord avec les Livres Saints, se trouve d'abondance étayée des raisonnements les plus solides, les plus palpables, les plus évidents ? Ce double flambeau à la main, elle poursuivra l'erreur et l'opinion[322]

L'autoconservation et la doctrine de l'intérêt ne s'opposent pas à la morale chrétienne qui semble au contraire confirmer les vues de Quesnay. L'amour de soi reste le point de départ pour l'établissement d'une société unie. La recherche de son propre avantage n'amenait pas, pour Quesnay, à une société atomisée, mais au contraire générait l'imbrication des intérêts au service de l'ordre général, conformément à l'idée développée par Mandeville dans la *Fable des Abeilles* qui exprime le concours inconscient des intérêts particuliers pour l'œuvre commune. Ainsi l'ordre naturel qui nous obligent à suivre nos désirs prescrit également la réunion des hommes en société[323]. Il s'agit pour autant d'une fraternité non pas fondée sur le critère moral et transcendant mais sur celui de l'avantage matériel. La seconde maxime indique bien cette situation sociale d'interdépendance : « Que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel, qui constituent le gouvernement le plus parfait ». Elle poursuit sur le rôle du pouvoir politique dans le maintien de l'union sociale :

> Il est encore nécessaire que les connaissances pratiques et lumineuses que la nation acquiert par l'expérience et la réflexion, se réunissent à la science générale du gouvernement, afin que l'autorité souveraine, toujours éclairée par l'évidence, institue les meilleurs lois et les fasse observer exactement pour la sûreté de tous et pour parvenir à la plus grande prospérité de la société[324].

Le commandement moral semble pourtant avoir quitté l'individu pour n'être assuré que par le souverain, proche ici du Léviathan hobbesien, qui a en charge la sécurité de ses sujets. Le contrat social qui semble impliqué dans cette seconde maxime consiste moins en une cessation d'une partie de la liberté des contractants que d'une partie de leur morale. Il s'agirait d'une autre caractéristique du souverain en système libéral : en plus de contrôler une population et d'assurer sa sécurité tout en

322 *Ibid.*, pp. 190-191.
323 *Ibid.*, pp. 175-176.
324 François QUESNAY, *Oeuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay,* Francfort, Joseph Baer, Paris, Jules Peelman, 1881, p. 331.

restant en retrait de l'activité économique[325], le roi serait le détenteur du savoir moral issu des lois naturelles. Le souverain est aussi un roi de justice, mais selon le droit naturel. Son pouvoir en serait d'autant plus solide qu'il n'admettrait pas de contradictions et qu'il posséderait un savoir autant « scientifique » que religieux. En effet, le « double flambeau » évoqué par Ferres décrit l'union de ces deux domaines qui deviennent deux dimensions du pouvoir.

Dans le tome 5 de la même année, la suite de l'article sur l'ouvrage *Physiocratie* présente une réponse à la lettre de Ferres qui semble être également de sa plume[326]. L'auteur utilise donc l'artifice de l'échange épistolaire pour faire l'apologie des écrits de Quesnay. Cette lettre sert à nourrir un débat factice et rhétorique pour la démonstration des fondements de la physiocratie. La troisième lettre vient donc rassurer le point de vue qui s'inquiète d'un relativisme moral et du danger d'une société se construisant sur l'intérêt. Le repère premier est celui du christianisme rattaché à la religion naturelle :

> Mon cœur et mon esprit répondent pour vous, que la saine Philosophie rend hommage, comme le Christianisme, à un Créateur, dont l'essence est le comble des perfections (…). Mais, puisque l'Etre qui nous a créés est souverainement sage, il ne nous a pas faits sans motif ; puisqu'il est souverainement intelligent, il a su pourquoi il nous créoit ; puisqu'il est souverainement bon, il a rempli les conditions que son motif et son but exigeoient. Or, quels peuvent être le motif et l'objet de la création ? La sagesse et l'intelligence me répondent que le Créateur a dû vouloir que son ouvrage existât et se conservât au moins quelque temps, puisqu'il a voulu qu'il se multipliât[327]

La particularité de ces considérations est qu'elles touchent à la métaphysique. S'interroger sur les raisons de la création, c'est s'intéresser à ses causes. La pensée du droit naturel sur laquelle se greffe la physiocratie se substitue à la religion révélée mais ne quitte pas moins les racines de l'arbre de la philosophie. Cependant, les physiocrates ne traitent pas de métaphysique. Celle-ci connut un certain discrédit parmi les philosophes des Lumières. Baudeau la jugeait inutile pour l'amélioration matérielle des hommes comme pour leur bonheur[328]. La nouvelle science trouvait ses fondements dans l'utilisation des mathématiques et de la physique mais l'argument du droit naturel, dans les cas de controverses ou de simple débat pouvait conduire les physiocrates à réfléchir sur l'origine de la société et, par conséquent, à la nature de l'homme, aux catégories du bien et du mal. « L'Être » et le « Créateur » sont des synonymes de l'ordre naturel. Ces termes rapprochent la religion de l'auteur d'un déisme semblable à celui de Voltaire, inspiré de la philosophie newtonienne qui assimile Dieu aux lois de l'univers. Ferres identifie ainsi le loi naturelle à une loi sainte.

La dimension religieuse s'efface devant la philosophie morale dont s'empare la physiocratie

325 Michel FOUCAULT, *Sécurité, Territoire, Population,* Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004.
326 Comme établi par Bernard HERENCIA dans son ouvrage *Les Ephémérides du citoyen... op. cit.*, p. 54.
327 *Eph.*, 1768, t. 5, pp. 190-191.
328 *Eph.*, juin 1766, cf. Caroline CHOPELIN-BLANC, *op. cit.*, p. 56.

qui cherche à rationaliser les passions par la description physique plutôt que par le souci métaphysique.

2. Théorie de la connaissance : science des mœurs et science morale

Pour comprendre la philosophie morale incluse dans la physiocratie, il faut partir de leur théorie de la formation des connaissance. Le monde moral, comme le monde politique, doivent en effet dépendre de l'ordre naturel dont l'explicitation et l'enseignement constituent l'une des tâches principales de la physiocratie et de son journal auprès des sujets du royaume, pris comme citoyens, et auprès des hommes d'État. La compréhension de l'ordre naturel procède autant des sens que de la raison.

Comme dans la philosophie lockienne, la physiocratie s'attache aux connaissances sensibles. Il ne s'agit pas, pour autant, d'une philosophie entièrement empiriste en ce que les essences peuvent être accessibles par la raison. Le commentaire de Ferres sur l'ouvrage *Physiocratie* précise la définition de l'ordre naturel qui met en question les notions de l'évidence et de connaissance sensible. L'évidence, depuis Descartes notamment[329], permet de relever la ou les idées premières qui constituent l'entendement humain. Quesnay employait ce terme pour justifier des connaissances qui n'exigent pas de démonstrations. Les principes d'autoconservation et de liberté de la propriété forment des évidences. La loi naturelle également. Pourtant, ces conceptions ne trouvent pas toujours d'écho dans toutes les consciences. L'histoire, la tradition et les passions ont pu égarer les hommes et leurs gouvernements. La tâche de la physiocratie consiste dans ce cas à éclairer et à instruire chacun sur son propre intérêt et sur l'ordre naturel. Dans son discours préliminaire au recueil, Dupont écrit à propos du droit naturel : « Il est de l'essence de ce *droit* d'être *éclairé* par la réflexion, par le jugement, par l'arithmétique physique et morale, par le calcul évident de notre véritable intérêt. ». Ces différents moyens d'accession à la connaissance forment autant d'outils employés par les physiocrates pour démontrer la vérité de leur principe. Ainsi Mirabeau défendait-il le calcul comme preuve incontestable[330]. L'évidence servit aussi à la doctrine du despotisme légal[331] en justifiant un pouvoir contraignant et autoritaire dont l'action n'est motivée que pour la diffusion de la connaissance du gouvernement naturel, à savoir, le royaume agricole. Yves Citton identifie une clôture du débat politique formée par deux outils démonstratifs : la méthode du calcul et le tableau économique[332]. Dans les propos de Dupont, l'évidence constitue aussi ce qui éclaire. Le

329 Le Trosne écrivait en 1766 dans *De l'utilité des discussions économiques* : « appliquer le doute universel de Descartes à la science économique », cité par Yves CITTON, *op. cit.*, p. 158.
330 Yves CITTON, *op. cit.*, p. 165.
331 *Ibid.*, p. 163.
332 *Ibid.*

jugement, la méthode mathématique et la physique concernent davantage la raison ou l'entendement plutôt que les sens, c'est-à-dire, d'un point de vue lockien, l'impression dans notre entendement de sensations extérieures. L'évidence tiendrait donc du raisonnement, de la « ratiocination » et donc du calcul. Il ne s'agit pas ici d'idées innées. L'évidence n'est pas contenue immédiatement dans l'esprit. Elle provient des sens, elle s'acquiert par sa prise de conscience. Quesnay la définit dans l'*Encyclopédie* comme étant « une certitude selon laquelle il nous est aussi impossible de nous refuser qu'il nous est impossible d'ignorer nos sensations actuelles »[333]. Elle se place au niveau des sensations. Quesnay ajoute que le jugement fonctionne de la même manière que ces dernières, c'est-à-dire par recompositions des données issues des sens. Le jugement nommé par Dupont comme moyen de connaissance éclairée, c'est-à-dire par l'évidence, constitue, pour Quesnay, le prolongement des sensations[334]. Tous deux suivent en cela la philosophie de John Locke, pour lequel les idées conçues par l'entendement relevaient de compositions et recompositions des sensations extérieures. L'arithmétique, entendue comme une logique, procède du même principe sensible. La raison n'est pas envisagée indépendamment des sens. La définition de la logique donnée par Quesnay dans le même article préfigure le succès de son tableau économique dont la méthode fut reprise par Dupont pour l'élaboration de tableaux synoptiques[335]. Le médecin écrit : « Une bonne logique ne doit être que l'art de faire appercevoir dans les sensations, ce que l'on veut apprendre aux autres ; mais ordinairement le syllogisme n'est pas, pour cet effet, la forme de discours la plus convenable. Tout l'art de la vraie Logique ne consiste donc qu'à rappeller les sensations nécessaires, à réveiller et à diriger l'attention, pour faire découvrir dans ces sensations ce qu'on veut y faire appercevoir. »[336]. L'usage du calcul ne doit donc pas servir une science abstraite mais au contraire corroborer les sensations par le recours aux sens autant que par la raison. La compréhension d'une démonstration s'apparente à une remémoration ou, du moins, à une redirection des sensations vers une évidence première[337].

Le principe de l'évidence fut utilisé par Quesnay pour la démonstration de l'antériorité des productions de la terre dans le circuit des échanges de richesses. L'économie politique n'est pas seulement une science utilisant les mathématiques, elle constitue aussi une science morale. Dupont désignait « l'arithmétique morale » comme un moyen de connaissance. Baudeau fondait l'ordre moral sur la nécessité physique. Quel était le lien entre le domaine de la morale et celui de la

333 *Ibid.*, p. 159.

334 « Il est donc évident que ce sont les sensations elles-mêmes qui produisent les jugements », François QUESNAY, « Evidence », *Encyclopédie*, vol. VI, 1756, p. 148.

335 *Table raisonnée des principes de l'économie politique*, 1775, cité par Yves CITTON, *op. cit.*, p. 161.

336 « Evidence », *op. cit.*, p. 148.

337 « Que de plus, les sensations ont entr'elles par la mémoire une multitude de rapports que l'ame apperçoit, qui lient diversement toutes les sensations les unes aux autres, et qui, dans l'exercice de la mémoire, les rappellent à l'ame, selon l'ordre dans lequel elles l'intéressent actuellemen », « Evidence », *op. cit.*, p. 148.

science dans la physiocratie ? La morale en tant que science – connaissance – des mœurs concernent les comportements humains selon les critères du bien et du mal, et relativement à autrui. Les physiocrates emploient généralement le terme masculin et étudie « le moral » au même titre que « le politique » qui désigne l'institution étatique et administrative. Le moral forme donc le monde des comportements et les interrelations entre les individus. Le droit naturel compose une partie de la philosophie morale[338]. Dans l'*Encyclopédie*, l'article du Chevalier de Jaucourt sur la morale insiste sur la difficulté de la démonstration des ses principes, difficulté qui tient dans le caractère complexe des idées morales[339], au même titre que peuvent être complexes les idées issues des sensations. Baudeau se démarque d'une définition de la morale strictement attachée à la science des mœurs :

> La Philosophie morale et politique a cependant commencé depuis le dernier siécle, à répandre son crépuscule sur nos Contrées ; d'illustres modernes ont essayé de développer les grands principes du *Droit Naturel*, du *Droit social*, du *Droit des Gens* : on a remis en honneur les Ecrits des Sages de l'antiquité, qui ne décoroient du nom de Philosophie que les Sciences des Moeurs et du Gouvernement ; mais la rouille des erreurs étoit trop invétérée pour qu'elles fissent des progrès rapides[340].

Comme l'a montré Arnault Skornicki, la physiocratie chercha à dépasser l'œuvre de Montesquieu en construisant une théorie sociale et juridique. L'auteur de l'*Esprit des Lois* réunissait la morale et le « genre intellectuel juridico-politique »[341]. Les physiocrates souhaitaient concilier le juridique et l'économie politique. Le moral, le politique, l'économique et le juridique permettaient ainsi la constitution d'une « théorie sociale totale »[342]. L'article de Jaucourt revenait sur l'histoire de la philosophie morale, de Platon à Pufendorf. Restreinte à la science des mœurs, sa définition de la morale se heurtait à la diversité des théories. Baudeau oppose la découverte par Quesnay et par la physiocratie du lien logique et essentiel entre le physique et le moral. Jaucourt montre l'évidence des principes généraux de la morale qui se rapprochent des commandements bibliques, à savoir : l'obéissance aux loi divines, le respect d'autrui, l'obéissance aux lois du souverain dès lors qu'elles se fondent sur les lois naturelles[343]. S'il indique que « Nous n'avons pas de marques sensibles, qui représentent aux yeux les idées morales ; nous n'avons que des mots pour les exprimer », Quesnay, quant à lui, part des sensations. Le « dérèglement moral » qu'il mentionne dans l'article *Evidence* est causé par un défaut de la mémoire, elle-même formée par les sensations. Ce dérèglement provient directement des « sensations affectives » qui provoquent des passions. Elles s'opposent aux « sensations représentatives », proches de l'idée.

338 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *Eph.*, 1767, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 269.
339 « Morale », *Encyclopédie*, vol. X, 1765, p. 699.
340 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *op. cit.*, p. 269.
341 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 238.
342 *Ibid.*
343 « Morale », *op. cit.*, p. 700.

Le déréglement moral, qui est une espece de folie, résulte d'un méchanisme à-peu-près semblable : car lorsque le méchanisme des sens et de la mémoire cause quelques sensations affectives, trop vives et trop dominantes, ces sensations forment des goûts, des passions, des habitudes, qui subjuguent la raison ; on n'aspire à d'autre bonheur qu'à celui de satisfaire des goûts dominans et des passions pressantes[344].

Pour Quesnay, chaque idée est formée par les sensations. La vérité ne provient pas à l'origine de l'esprit mais des sens. Il semble même que plus les sensations sont recomposées et réordonnées par la mémoire, plus le risque d'erreur s'accroît[345]. L'équilibre moral dépend donc également des sensations qui nous parviennent. Pour autant, les idées morales sont-elles issues des sens uniquement ? Comment fonder la connaissance morale de l'homme ?

Après avoir définit l'ordre et la loi naturelles comme étant constitués par Dieu et qui imposent aux hommes des règles sociales et morales, Dupont, dans son discours préliminaire au recueil *Physiocratie* publié dans le tome 3 des *Éphémérides* de 1768, met en parallèle les deux connaissances physique et morale.

L'*ORDRE NATUREL social*, fonde sur l'expérience incontestable du bien et du mal physique, la connoissance évidente du bien et du mal moral, du juste et de l'injuste par essence. Il offre à la prudence, à la morale, à la sagesse, à la vertu ; des principes solides et des regles assurées. Il nous soumet pour notre bien à *l'observance* de plusieurs *loix naturelles*[346].

Les sentiments moraux du bien et du mal viennent donc de sensations physiques plutôt que des idées innées. La raison est assujettie au réel. Les règles morales sont induites de l'expérience et des phénomènes physiques, ces derniers étant régi par un ordre naturel divin. La connaissance immédiate issue des sensations construit ainsi une « vérité réelle » de la morale en ce qu'elle est l'imitation des sensations physiques organisées sous le noms de lois naturelles. Quesnay distinguait ces « vérité naturelles », formées par la relation entre une sensation et son objet, des « vérités idéales » qui ne sont que des relations entre sensations, coupées de l'objet réel[347]. La morale devient une telle connaissance « réelle » en ce qu'elle existe par le rapport au monde physique. Ce lien justifie la possibilité d'une science qui étudie l'organisation de la société humaine. L'ordre social dépend directement du sentiment moral qui exige de ne pas faire de mal à autrui par peur de représailles autant que par désir de paix et de sécurité. Dans la formation des connaissances, Quesnay envisage surtout l'induction et critique tout système fondé sur des principes *a priori* d'où sont déduits des règles, ainsi de l'*Éthique* de Spinoza[348]. Quesnay mit ainsi en place une démarche

344 François QUESNAY, « Evidence », *op. cit.*, p. 150.
345 *Ibid.*
346 *Eph.*, 1768, t. 3, pp. 177-178.
347 François QUESNAY, « Evidence », *op. cit.*, p. 151.
348 *Ibid.*, p. 151, paragraphe 36.

hypothético-déductive pour la création de son *Tableau économique*[349]. Mais cet empirisme n'est pas un matérialisme relativiste. Le médecin différenciait l'homme de l'animal par la nécessité de la foi. L'introspection, le jugement de l'homme sur lui-même et ses raisonnements moraux sont permis par les conditions divines. Si les idées innées ne sont pas évoquées, Quesnay n'en décrit pas moins l'union de la raison humaine et de l'ordre divin[350]. La religion naturelle permet ainsi de réunir foi et raison dans une théorie de la connaissance qui relie la morale à la nature prise comme un ordre rationnellement compréhensible et constitué par une intelligence divine. Ces conditions forment les principes de la philosophie physiocratique et le cadre théorique de la nouvelle science morale de l'économie politique.

3. Une définition non métaphysique de la morale et de la justice

La science morale comprise comme une relation au monde physique n'abolit pas la référence religieuse. Si le monde moral définit le monde social par les rapports de devoirs envers soi-même et envers autrui, il conduit également aux notions du juste et de l'injuste. La démonstration de celles-ci suit la même logique non métaphysique que celle présentant le sentiment du bien et du mal. La science économique s'ancre dans le monde physique. Discutant du recueil *Physiocratie*, Ferres traite ainsi de la justice et de ses fondements. Il met en avant l'ordre positif au détriment du transcendant.

> Les philosophes ont fait de grands raisonnements sur la justice ; ils ont dit, que la justice est une vertu absolue, et que quand même il n'y auroit point d'êtres créés, il n'en seroit pas moins vrai que telle chose seroit juste, et telle autre seroit injuste. Ils n'ont pas tort dans ce point de vue purement intellectuel, mais il n'est pas question entre nous d'une définition abstraite ; il s'agit du positif dans l'ordre des actions humaines, où il faut distinguer le juste et l'injuste par essence, d'avec le juste et l'injuste absolu, ou idéal, dépouillé des corrélatifs essentiels à l'exécution des actions justes ou injustes. Or la justice ne peut être pratiquée par un homme que relativement à un autre homme[351].

La distinction des valeurs de justice dans l'ordre humain et dans l'ordre abstrait témoigne de l'identité d'une science qui se démarque de la philosophie métaphysique. La science économique étudie le réel par l'observation et l'hypothèse, par la description de faits et par leur comparaison avec les lois naturelles[352]. Son *a priori* principal est l'existence de l'ordre naturel conditionné par Dieu. La

349 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*, p. 97.

350 « Mais la foi nous enseigne que la sagesse suprême est elle-même la lumiere, qui éclaire tout homme venant en ce monde ; que l'homme par son union avec l'intelligence par essence, est élevé à un plus haut degré de connoissance qui le distingue des bêtes ; à la connoissance du bien et du mal moral, par laquelle il peut se diriger avec raison et équité dans l'exercice de sa liberté ; par laquelle il reconnoît le mérite et le démérite de ses actions, et par laquelle il se juge lui-même dans les déterminations de son libre arbitre, et dans les décisions de sa volonté. », QUESNAY, « Evidence », *op. cit.*, p. 156.

351 *Eph.*, 1768, t. 5, p. 200.

352 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*, p. 84.

logique de l'intérêt montre en revanche le pragmatisme de l'économie qui ne quitte pas pour autant le domaine moral. Le caractère scientifique de cette perspective tient également dans la substitution de la notion de relation à celle de l'absolu. L'économie a construit ses objets d'études sur la circulation et les échanges. Cantillon travailla sur la circulation des richesses. Quesnay sur la reproduction des biens[353]. Abandonner ainsi l'abstraction au profit d'une définition du réel compris comme système de relation inscrit la physiocratie dans un empirisme qui se veut science des relations politiques, morales et économiques. La morale est une relation entre les hommes par les devoirs, la politique par les droits et l'économique par les intérêts. Le commentaire de Ferres suit bien les propos que Quesnay établit dès l'article « Evidence » paru en 1756. Le juste et l'injuste « par essence » correspondent à leur définition dans l'ordre de la réalité, et peuvent se rapprocher de ce que Quesnay nomme les « sensations completes, représentatives, et exactes » qui s'opposent à la « sensation abstraite générale ». Il met en garde devant l'illusion des sensations abstraites qui ne sont souvent qu'une généralisation à partir d'un seul affect quand la compréhension totale d'un objet demanderait la saisie complète des sensations qui proviennent de sa relation à l'observateur. Pour prendre une terminologie spinoziste, il convient de saisir chaque attribut d'une substance – d'un objet – pour s'en former une connaissance sûre, réelle et non abstraite. La connaissance de l'essence d'un objet vient de l'agencement de ses attributs qui permettent d'en formuler une définition. Le maintien des relations par la raison dans la formation de cette connaissance ancre l'essence dans le réel, compris comme système positif de relations. Si Quesnay rejette le système de Spinoza en raison des premières définitions abstraites et axiomes desquels sont déduites des propositions, Ferres semble y faire implicitement référence : « la justice exacte est autant de l'essence de l'Etre suprême que de ses autres attributs ». L'ordre de la connaissance humaine se porte sur les attributs d'une substance, qui sont des relations entre des phénomènes physiques. Ferres décrit ici l'union entre les ordres humain et divin. Si la science économique n'étudie pas le second, elle justifie ses observations sur le premier par rapport à l'existence d'une nature ordonnée et rationnalisable. L'abstraction n'est pas niée lorsqu'elle se rapporte à Dieu, principe de l'existence. La définition qu'en donne Spinoza peut convenir aux physiocrates[354]. Celle d'attribut également[355]. Quesnay met en garde devant l'illusion d'un définition abstraite de la justice en employant le terme d'attribut dans le sens spinoziste :

353 *Ibid.*

354 « Par Dieu, j'entends un étant absolument infini, c'est-à-dire une substance consistant en une infinité d'attributs dont chacun exprime une essence éternelle et infinie », SPINOZA, *Ethique*, Paris, Seuil, 2010, p. 15.

355 « Par attribut, j'entends ce que l'intellect perçoit d'une substance comme constituant son essence », SPINOZA, *Ibid.* Dans la perspective physiocratique, et selon une philosophie sensualiste, la sensation amène ainsi à la compréhension de l'essence par ses attributs. L'essence n'est pas une abstraction mais une définition fondée par la relation entre l'idée et l'objet, médiatisée par la raison.

Qu'une sensation abstraite générale n'est que l'idée particuliere d'un attribut commun à plusieurs objets, dejà connus par des sensations completes et représentatives de ces objets ; or chacun ayant cet attribut, qui leur est commun par similitude ou ressemblance, on s'en forme une idée factice et sommaire d'unité, quoiqu'il soit réellement aussi multiple ou aussi nombreux qu'il y a d'êtres à qui il appartient[356].

La vérité naît du bon agencement des sensations. L'auteur du *Tableau économique* pointe les risques d'erreurs liés à l'induction lorsqu'elle est une généralisation hâtive. Il montre les erreurs où peuvent mener les apparences sans une observation guidée par la raison, c'est-à-dire qui cherche à analyser un objet par la totalité de ses attributs. Cette critique se rapproche de la philosophie de Hume qui, dans son *Traité sur la nature humaine* paru en 1739 et 1740, montrait l'importance de l'habitude dans la formation des jugements humains par rapport à l'observation. La ressemblance et la similitude dans les attributs d'objets différents peut en effet s'instituer par l'habitude. La méthode de Quesnay n'est donc pas une généralisation qui uniformise mais se veut analytique, c'est-à-dire en décomposant la réalité sous la forme de relations.

Qu'on ne peut rien déduire sûrement et avec *évidence*, d'une sensation sommaire ou générale, qu'autant qu'elle est réunie aux sensations completes, représentatives, et exactes des objets auxquels elle appartient. Par exemple, l'idée abstraite, générale, factice de justice, qui renferme confusément les idées abstraites de justice retributive, distributive, attributive, arbitraire, etc. n'établit aucune connoissance précise, d'où l'on puisse déduire exactement, sûrement et évidemment d'autres connoissances, qu'autant qu'elle sera réduite aux sensations claires et distinctes des objets auxquels cette idée abstraite et relative doit se rapporter[357].

L'abstraction est dévalorisée en ce qu'elle efface la particularité et la complexité du réel. La justice n'est pas ici attaquée dans son acceptation morale mais dans sa définition technique. Les sentiments du juste et de l'injuste établissent l'idée de la justice à partir de l'expérience physique. Les commentaires de Ferres traitent ainsi de l'essence de ses valeurs par la décomposition de l'observation, jusqu'au dernier terme qui réunit les hommes. Ainsi, selon la logique du droit naturel, Ferres déduit de l'universalité du « sentiment » de l'injustice sa vérité[358]. Ce sentiment peut se rapprocher des adjectifs cartésiens employés par Quenay qui se fonde sur l'évidence des « sensations claires et distinctes ». Les réticences de Quesnay envers Spinoza s'expliquent par le rejet de la démarche synthétique. Il garde pourtant de l'*Ethique*, le principe d'une connaissance fondée sur les attributs d'une substance, bien qu'il rejette le définition abstraite de celle-ci.

De-là il est facile d'appercevoir le vice du système de Spinosa. Selon cet auteur, la substance est ce

356 François QUESNAY, « Evidence », *op. cit.*, p. 151.
357 *Ibid.*, p. 151, paragraphe 36.
358 *Eph.*, 1768, t. 9, p. 187.

qui existe nécessairement ; *exister nécessairement* est une idée abstraite, générale, factice, d'où il déduit son système. La substance, autre idée abstraite, n'est exprimée que par ces mots *ce qui*, lesquels ne signifient aucune sensation claire et distincte : ainsi tout ce qu'il établit n'est qu'un tissu d'abstractions générales, qui n'a aucun rapport exact et évident avec les objets réels auxquels appartiennent les idées abstraites, générales, factices, de substance et d'existence nécessaire[359].

L'ordre des idées doit être le même que l'ordre des choses par l'évidence. En cela, Quesnay n'est pas si éloigné de Spinoza qu'il le dit. Le philosophe néerlandais concevait la similitude entre l'ordre des idées et l'ordre des choses. La pensée rationnelle consiste à suivre le bon ordre causal qui unit la pensée et l'étendue, la matière, car participant d'une même substance[360]. Le *Tableau économique* fut ainsi loué pour sa clarté et la justesse de sa représentation vis-à-vis de la réalité. Il s'agissait moins d'une abstraction que d'une illustration démonstrative. Ainsi, Baudeau fait-il l'éloge de la réalisation schématique du « Confucius de l'Europe » en montrant l'importance d'une telle formalisation pour la science morale et politique : « Le *Tableau Economique* fait marcher les Sciences Morales et Politiques, à grands pas vers leur perfection, parcequ'il rend sensibles et comme palpables toutes les règles de l'ordre, et toutes leurs conséquences. ». Il ajoute :« Ce systême si fécond et si peu compliqué, n'est que la naïve exposition de la *Loi physique*, du cours de la nature et de sa révolution annuelle, uniforme et invariable, appliquée à l'ordre politique des Empires. »[361]. La vérité de cette science nouvelle consiste donc dans l'identité entre la représentation des phénomènes et la réalité. Le raisonnement théorique ne doit pas s'écarter du réel. L'observation et les principes de l'ordre naturel garantissent ce lien. L'ancrage dans le monde physique le corrobore. L'usage de l'arithmétique permet d'obvier à tout subjectivisme.

La physiocratie reprend à la philosophie de Descartes le principe de l'évidence et le pouvoir de la pensée[362], du *cogito*. Elle peut se rapprocher du spinozisme dans le fait qu'elle envisage une continuité entre l'ordre de la pensée et celui de la nature en ce que celle-ci est régie par des lois que l'esprit humain peut découvrir par ses sens et par sa raison. La différence est qu'il s'agit d'une

359 François QUESNAY, « Evidence », *op. cit.*, p. 151.

360 « L'ordre et l'enchaînement des idées est le même que l'ordre et l'enchaînement des choses », « que tout ce que peut percevoir l'intellect infini comme constituant une essence de substance, tout cela appartient à une seule et unique substance, et par conséquent, que la substance pensante et la substance étendue sont une seule et même substance », Baruch SPINOZA, *Ethique*, livre II, proposition VIII et scolie, *op. cit.*, pp. 109-110. La philosophie spinoziste pouvait mener vers un matérialisme que refusaient les physiocrates qui parlent de l'âme. Dans l'*Ethique*, la pensée subjective s'efface dans l'ordre de la causalité, elle est un attribut d'une substance. Ceci va à l'encontre de la liberté humaine conçue par les physiocrates. Là où, pour ces derniers, Dieu permet la pensée rationnelle sans l'entraver, la liberté humaine, chez Spinoza, n'est pas une caractéristique individuelle mais renvoie à ce qui est cause de soi, autrement dit à Dieu, autrement dit, à la substance infinie, pur pouvoir causal. Le Dieu des physiocrates, auteur de la nature, n'est que la cause première qui n'intéresse pas la raison humaine, laquelle ne peut accéder à une telle connaissance. Il s'agit d'établir une science qui parte du monde physique pour arriver à l'économique, en passant par le moral et le politique, et non plus de constituer une métaphysique qui aboutirait au physique.

361 *Eph.*, 1767, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 270.

362 Ainsi Baudeau écrit-il de l'Empire chinois : « par la seule puissance de l'esprit philosophique, [ce vaste Empire] démontre quelle est la force et l'efficacité des connoissances *morales et politiques*. », *Ibid.*, p. 267.

continuité plus rhétorique que substantielle. En effet, l'insistance sur la clarté et l'évidence des démonstrations du tableau économique par les disciples du maître témoigne d'un enjeu argumentatif et propagandiste dont le journal en assure la portée. Cette rigueur du calcul et de la représentation schématique mais vraie du circuit de reproduction des richesses et la philosophie de la connaissance inspirée à la fois du cartésianisme, du sensualisme lockien et de l'empirisme de Hume justifient théoriquement et pratiquement le nom de science donnée à la physiocratie par Baudeau dans l'avertissement du premier tome de l'année 1767.

B) Science morale et politique

L'histoire du droit naturel nous renseigne sur l'originalité de la physiocratie qui se décrit comme la « science économique »[363]. Il s'agit du caractère premier donné au monde physique dans la succession des obligations morales, sociales et politiques. Les *Éphémérides* reprennent la démonstration physiocratique et affirment la scientificité de leur démarche qui substitue le physique à la métaphysique. Ce mouvement, loin de réduire la dimension morale, l'accroît au contraire en la confiant au pouvoir politique tel qu'il doit imiter l'ordre naturel.

1. Objets de la science

Baudeau commence la nouvelle version de son journal en énumérant une série de sept questions « dont le développement et les solutions (…) forment les sciences *morales et politiques* les plus utiles »[364]. Elles suivent l'ordre de causalité qui lie le monde physique et matériel à la société politique humaine. Il part en effet des « Loix Physiques »[365] qui instituent l'ordre naturel. Les hommes tirent de celles-ci un ordre moral formé par leurs droits et leurs devoirs qui dépendent de la nature. Une fois cet ordre moral défini, il s'agit d'en étudier l'ordre social qui y est contenu. Celui-ci informe sur de nouveaux droits qui sont autant de moyens de jouissance. Apparaissent ainsi trois dimensions de la propriété : foncière, personnelle et mobilière. Ces bases admises, la science économique interroge ensuite les modalités techniques de l'autorité politique plus que sa nature, laquelle est justifiée par les « Loix sociales » qui la rendent « *essentiellement une, indivisible, irrésistible, inaltérable* ». Les modalités techniques sont les droits, la force et l'utilité du pouvoir du souverain. La définition d'un pacte social est donc envisagé par la physiocratie dans sa dépendance vis-à-vis de l'ordre physique. La formation de l'ordre politique se conçoit dans son lien logique à

363 *Ibid.*, p. 266.
364 *Ibid.*
365 *Ibid.*, p. 265.

l'ordre physique et moral. Ce questionnement est d'autant plus important qu'il montrera au pouvoir les voies de la prospérité et de la puissance d'un État, ainsi que la « félicité privée de tous les Citoyens ». Celle-ci formera ainsi la félicité publique par l'union des intérêts de chaque sujet et de leur souverain. La science économique est donc largement politique en ce qu'elle prétend prescrire au pouvoir les moyens de son enrichissement et de sa pérennité. Le dernier questionnement passe de l'ordre national à international et généralise l'ordre social aux « relations *naturelles* » entre les États. En partant de l'étude du droit naturel, la science économique aboutit au droit positif et à son assujettissement aux lois dictées par la nature. Le questionnement sur « l'enchaînement des causes et des effets » lors du passage entre chaque ordre, du physique au politique, du naturel au positif, amène cette science à se prononcer sur des réformes de l'administration. Cette latitude lui donne un caractère globalisant qui se voit dans la contradiction relevée par Jean-Claude Perrot d'une science descriptive qui n'a pas renoncé à prescrire[366]. L'ambition de la science dépasse les domaines de l'agriculture, du commerce et des arts, en conservant un souci moral. Les lois naturelles n'instruisent pas seulement sur le comportement économique à suivre et sur la formation des échanges, elles dictent également des devoirs moraux dont l'obéissance sera assurée par le pouvoir politique. L'économiste prend le pas sur le moraliste en l'englobant plutôt qu'en l'éliminant. Il devient *de facto* un conseiller indispensable pour le pouvoir en l'instruisant, dans un premier temps, sur ses propres intérêts. Ainsi Baudeau s'imagine-t-il le règne de la loi naturelle : « Voyez par-tout la paix, l'innocence et le bonheur, habiter sous l'Empire et la sauvegarde des Loix, depuis la cabane du berger, jusqu'aux palais des Princes : le vice inconnu ou réprimé, la vertu respectée, la justice attentive, empressée à maintenir les *droits* ; le pouvoir suprême présent en tout lieux, et veillant à l'exécution de tous les *devoirs*. ». Les devoirs sont de l'ordre de la morale. Les droits proviennent de l'ordre social[367]. L'observateur économistes porte ses vues sur toutes les échelles, de l'économie d'une paroisse – ainsi des traits de bienfaisance –, au commerce international. Si la loi de l'intérêt privé et l'équilibre des échanges dans un commerce libre sont des principes généraux de l'économie politique d'alors, Mirabeau n'en montrait pas moins l'impossibilité de transposer une situation locale à une échelle plus supérieure. Le ton optimiste de Baudeau évoque son sentiment chrétien d'une fraternité universelle : « Voyez enfin les Peuples de l'un et de l'autre monde, éclairés des lumières d'une philosophie profonde et salutaire, abjurer à jamais leurs antiques erreurs, éteindre le feu des dissenssions, étouffer les germes cruels de la guerre, et conspirer unanimement au bonheur de l'espèce humaine »[368]. La science morale peut ainsi se comprendre dans l'ambition qu'elle se donne

366 Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle... op. cit.*
367 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *Eph.*, 1767, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 265. Il s'agit du droit de propriété. Le devoir premier est celui de l'autoconservation.
368 *Ibid.*, p. 267.

d'apporter le bonheur aux hommes, de servir l'humanité[369]. Le journal doit incarner l'ambition de la science économique. Le passage à la nouvelle version physiocratique amène plus une cohérence doctrinale et formelle qu'une moindre hétérogénéité des sujets. Baudeau précise ainsi : « On peut se livrer suivant son goût, son talent et son érudition, à l'exposition de la doctrine, à la discussion des principes, à la critique des opinions, aux applications pratiques, aux recherches historiques, aux paralleles. Il faut que la vérité prenne toutes les formes ; il faut qu'on épuise jusqu'aux dernières ramifications de la *Science* »[370]. La division en trois parties recoupe cette logique. Les « pièces fugitives » servent la première forme. La critique d'ouvrages la deuxième. Les applications pratiques se trouvent notamment dans la troisième partie « Événements publics » qui permettent aussi la preuve des principes par l'exemple. L'histoire et la comparaison demeurent effectivement un outil utilisé par les physiocrates pour justifier plutôt que questionner leur doctrine. Le périodique accueille les différentes formes de la vérité, par l'angle pratique, théorique et polémique. Son rôle n'est pas la seule diffusion de la physiocratie, mais le triomphe de cette doctrine, par l'épuisement de ses questions. Les répétitions et les redondances, ainsi que la périodicité mensuelle participent de cette volonté totalisante et accaparante de la science économique par l'application généralisée de ses lois et principes qui se renforcent de cette émulation. La nécessité des discussions et de la liberté d'expression peut aussi se comprendre dans cette optique de mise à l'épreuve de la doctrine pour assurer sa victoire. La série de 17 articles rédigés par Dupont traçant le « Tableau des Opérations louables faites depuis peu par les divers Gouvernements de l'Europe » insérés dans la troisième partie suivent cette logique de la répétition et de l'épuisement. Chaque mesure conforme à leur économie politique menée dans un État d'Europe y est décrite. Il peut s'agir du commerce des vins, de l'instruction publique, de l'abolition d'un impôt, ou encore de l'exemple de modération d'un souverain. Ces exemple touchent directement à l'ordre politique et répondent à la nature de la partie « Événements publics » donnée par Baudeau. Les deux premières parties concernent les règles de l'ordre en général, c'est-à-dire l'ordre naturel en tant qu'il contient l'ordre moral et social. L'exposé premier de la doctrine dans cet avertissement exprime, selon Baudeau, l'état d'avancement de la science économique. Celle-ci n'en est plus au stade de la systématisation mais doit passer à celui des controverses pour s'imposer dans l'opinion et l'orienter vers ses principes.

> Mais les Loix physiques, éternelles et irrésistibles, qui sont la base de la Doctrine économique, sont trop évidentes et trop palpables, pour qu'on puisse les contester long-temps avec quelqu'ombre de raison ; il a fallu les reconnoître, et nous avons déjà passé cette première époque, à juger par les Ouvrages les plus

369 « C'est cette Science que nous osons appeler la plus sublime dont l'Homme soit capable ; parcequ'elle est évidemment la plus utile au genre humain, parcequ'il n'est rien de plus grand dans la nature, rien qui nous rapproche plus de la dignité de l'Etre Suprême, que le pouvoir d'être les bienfaiteurs de nos semblables », *Ibid.*

370 *Ibid.*, p. 271.

récents et les plus remarquables sur la Science du Gouvernement. Nous en sommes à présent à déblayer tous les projets chimériques des *Conciliateurs*. C'est une seconde guerre plus longue et plus difficile que la premiere[371]

Baudeau rédige la critique de l'ouvrage de d'Auxiron, *Principes de tout Gouvernement*, qu'il juge proche de la doctrine sur le principe de la richesse première de la terre, mais éloigné sur d'autres points, notamment dans une confusion entre l'agriculture et le commerce, le monde des campagnes et celui des marchands. Cette critique rejoint celle faite à l'encontre des *Éléments du commerce* de Forbonnais. Elle suit le commentaire sur l'ouvrage de d'Auxiron. Ces auteurs forment des « conciliateurs », c'est-à-dire que leurs théories accommodent la physiocratie et la science du commerce. Or, pour Baudeau, le commencement de son journal en tant qu'organe officiel de la doctrine de Quesnay se doit de rappeler les fondements de ce qui est devenu la « Science économique »[372], à savoir, les principes du droit naturel qui indiquent la dépendance du social et du politique au physique. Ces économistes conciliateurs partagent avec les physiocrates la doctrine de la liberté du commerce et de l'agriculture. Mais la recherche philosophique et physique de fondements qui dictent des principes comme la liberté de la propriété individuelle et la primauté de l'agriculture différencient certains auteurs des disciples de Quesnay. Forbonnais et d'Auxiron en sont deux exemples. Galiani et Mably également. Le périodique s'installe donc bien dans une phase de controverse plus que d'une mise en forme théorique. Les ouvrages importants de la physiocratie publiés dans le journal ne sont pas des textes fondateurs mais constituent des précis de la doctrine comme les *Éléments de la philosophie rurale* de Mirabeau, une réunion d'écrits importants comme le recueil *Physiocratie*, ou traitent d'une point particulier et nouveau comme le despotisme légal dans le *Despotisme de la Chine* de Quesnay, et surtout dans l'*Ordre naturel et essentiel de sociétés politiques* de Le Mercier La Rivière[373]. Les premiers tomes de l'année 1767 accueillent ainsi les textes des deux pères fondateurs de la physiocratie, avec l'abrégé de la *Philosophie rurale* et le *Despotisme de la Chine*.[374] La deuxième partie est notamment composée d'une *Histoire du Droit naturel*.[375] Ces textes viennent confirmer et reprendre les principes de la doctrine. Comme le montre le graphique[376], les articles sur l'explication de la physiocratie connaissent leur apogée dans les tomes des deux premières années de la *Bibliothèque raisonnée*. L'approche historique du droit naturel témoigne de la légitimité que cherche à se donner la physiocratie en relativisant sa

371 *Eph.*, 1767, t. 4, pp. 122-123.
372 Le terme est employé pour la première fois dans les *Éphémérides* par Baudeau dans son avertissement. *Eph.*, 1767, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 266.
373 Georges WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique... op. cit.*, t. 1, p. 127.
374 Tomes 2, 4 et 5 pour le premier ; tomes 4, 5 et 6 pour le second. Le premier tome publie aussi le *Gouvernement des Yncas* de Quesnay. Le tome 7 contient le premier des six articles sur l'ouvrage de La Rivière.
375 *Eph.*, 1767, t. 1, p. 97.
376 Voir p. 37.

nouveauté.

2. De la métaphysique à la physique

Dans l'histoire officielle de la doctrine, la physiocratie représente bien une « science nouvelle » en ce qu'elle est issue des travaux de Quesnay. Cette conception n'est pas entièrement fausse sinon qu'il faudrait insister sur les influences du médecin, notamment par rapport à l'œuvre de Montesquieu devant laquelle se démarque la physiocratie tout en reconnaissant son importance dans la construction d'une « théorie sociale »[377] et politique. La philosophie du droit naturel forme le fondement théorique de cette doctrine. Elle ne fut pas créée par Quesnay. La vérité et l'universalité qui s'attachent à cette philosophie de l'ordre naturel fait qu'il est possible de la voir à l'œuvre dans des périodes passées. En cela, la physiocratie justifie la légitimité de ses fondements par l'exemple historique. Elle se développe d'abord dans une phase de déclin philosophique :

> La Philosophie *morale et politique* a cependant commencé depuis le dernier siécle, à répandre son crépuscule sur nos Contrées ; d'illustres modernes ont essayé de développer les grands principes du *Droit Naturel*, du *Droit social*, du *Droit des Gens* : on a remis en honneur les Ecrits des Sages de l'antiquité, qui ne décorent du nom de Philosophie que les Sciences de Moeurs et du Gouvernement[378].

La physiocratie a dépassé la simple science des mœurs et du gouvernement en réunissant le moral et le politique dans une théorie étudiant les relations économiques et sociales entre les hommes, entres des sujets et leur souverain, entre des citoyens. Les principaux penseurs du droit des gens et du droit naturel au XVIIe siècle furent Hugo Grotius et Samuel von Pufendorf. Hobbes traita également de ces thèmes. Grotius, puis Pufendorf, caractérisèrent le droit naturel par la sociabilité et la conservation de soi[379]. Les physiocrates se distinguent de Pufendorf sur le plan de la morale. Pour eux, le pouvoir politique devait instruire les hommes non seulement sur leurs droits et devoirs issus des lois naturelles, mais aussi sur les vertus à suivre. Pufendorf limitait la législation au maintient de la sécurité sans envisager le bonheur et la vertu des hommes. Ainsi, Jean Barbeyrac, son traducteur français, précisait : « Le but des législateurs de la terre (…) est de régler les actions extérieures de chacun le mieux qu'il est possible, pour maintenir la sûreté et la tranquillité publiques, et non pas proprement de rendre tous les hommes gens de bien. »[380]. L'optique de Pufendorf est juridique, celle des physiocrates est biopolitique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une

377 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 238.
378 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *Eph.*, 1767, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 269.
379 Catherine LARRÈRE, *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle: du droit naturel à la physiocratie,* Léviathan, Paris, Presses universitaires de France, 1992, pp. 25-26.
380 *Ibid.*, p. 28.

politique qui porte sur la santé et donc le moral de ses administrés. Le despotisme légal s'opposait à Pufendorf qui ne concevait pas de lien entre la nature physique et les qualités morales[381]. Catherine Larrère montre que, pour Pufendorf, le pouvoir politique était pour autant doté d'une rationalité morale fondée sur les lois naturelles, ce qui le différenciait de Machiavel[382]. S'ils se séparent sur certains points, les physiocrates étaient bien inspirés par la philosophie morale de Pufendorf. Catherine Larrère précise qu'il faut parler d'une « parenté structurelle » entre l'économie et le droit naturel plutôt que d'une « continuité historique »[383]. Le lien étudié précédemment entre la religion révélée et l'ordre naturel, qui prend forme dans une religion naturelle qui donne une coloration moralisante à la physiocratie, trouve son origine dans la traduction de Pufendorf par Barbeyrac. Ce dernier réunit ce que Pufendorf séparait, à savoir, la théologie morale et le droit naturel. Pour Barbeyrac, l'immortalité de l'âme et les devoirs envers Dieu appartenaient au droit naturel[384]. C'est exactement ce que Quesnay exprime dans son article « Evidence » dans lequel il traite de la fonction de l'âme par rapport aux sensations et montre la nécessité de la foi en tant que forme de la certitude, au même titre que l'évidence, et permet de distinguer l'homme des animaux[385]. Ce passage de l'extériorité des actions à l'intériorité morale de l'homme constitue pour Catherine Larrère une extension du droit naturel et les prémisses d'une métaphysique de l'obligation[386]. La physiocratie semble détourner cette métaphysique en l'inscrivant dans la physique de la motivation des actes. La science économique, en cela, fait « descendre » la morale de la théologie vers la politique tout en gardant un langage religieux mais qui s'applique à un pouvoir « laïque » en ce qu'il est de plus en plus envisagé du seul point de vue technique, au niveau l'administration. Le souverain est en effet appelé à rester modéré, c'est-à-dire à se placer en retrait de la libre activité économique. Ce retrait engage paradoxalement un renforcement de son pouvoir en ce qu'il bénéficie d'une connaissance évidente et naturelle qui le place dans une position semblable à l'auteur de la nature. Tout son pouvoir réside alors dans les conditions de surveillance et de sécurité que l'État met en place pour la préservation de l'exercice de la liberté, comme l'a étudié Michel Foucault. Le Dieu caché n'en est pas moins surveillant. Comme Socrate a fait descendre la philosophie du ciel[387], les physiocrates ont

381 « La capacité naturelle de commander ne suffit pas pour donner droit de l'exercer », *Ibid.*, p. 31. Ceci s'oppose à la vision du gouvernement naturel des physiocrates et de leur légitimation du pouvoir monarchique qui rejoint l'idée de Bossuet d'une autorité paternelle, image sur terre de la relation entre les Dieu et les croyants. Le souverain des physiocrates est l'image de la relation des hommes à l'ordre naturel, relation faite d'obéissance et de liberté.

382*Ibid.*, p. 35.

383 *Ibid.*, p. 39.

384 *Ibid.*, p. 42.

385 « Que nos connoissances évidentes ne suffisent pas, sans la foi, pour nous connoître nous-mêmes, pour découvrir la différence qui distingue essentiellement l'homme ou l'animal raisonnable, des autres animaux », François Quesnay, « Evidence », *op. cit.*, p. 156, paragraphe 56.

386 Catherine LARRÈRE, *op. cit.*, p. 44.

387 Le Mercier de La Rivière écrivait : « la philosophie que Socrate fit descendre du ciel », cité par Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, p. 109.

repris la théologie morale pour la transformer en une morale économique fondée sur le droit naturel hérité de Pufendorf. Aussi Le Mercier de La rivière écrivait-il dans les *Éphémérides* : « Si les moralistes et les politiques ne fondent leurs sciences sur l'ordre économique, sur la charrue, leurs spéculations seront vaines et chimériques ; ce sont des médecins qui n'aperçoivent que les symptômes et qui ignorent la maladie. »[388]. La science physiocratique entend déployer une méthode analytique qui se porte sur les attributs de chaque facteur économique, notamment du secteur agricole. Comme la saisie de tous les attributs d'une substance amène à la connaissance de son essence, l'analyse des données qui constituent un secteur économique inséré dans le circuit des échanges permet la connaissance complète de celui-ci. Il s'agit moins d'un raisonnement sur les causes que d'un cheminement vers l'organisation générale des choses de la nature et des hommes. La recherche de l'harmonie témoigne d'un souci totalisant qui caractérise cette forme de religieux tourné vers le monde physique. Le passage de la métaphysique à la psychologie mis en évidence par Catherine Larrère est aussi un passage à la physique. Un autre moderne ayant travaillé sur le droit naturel est Jean-Jacques Burlamaqui, auteur des *Principes du droit naturel*, publiés en 1748. Ce juriste a introduit dans la philosophie du droit naturel une caractéristique devenue essentielle dans la physiocratie : le bonheur[389]. La physiocratie prolonge encore cette extension du droit naturel dans l'ordre social. Comme l'indique Catherine Larrère, il lui manque « l'exposé des connaissances qui réalisent ce renforcement du droit »[390]. L'avertissement de Baudeau qui présente en sept questions cette généralisation de l'ordre physique à l'ordre politique – qui régit les relations entre les Etats – par l'exposé du droit naturel, formule cette « règle du maximum » qui constitue l'« invention de l'économie »[391].

Si le tableau économique honore la France[392], Baudeau décrit aussi l'exemple de philosophies qui traitèrent des questions économiques dans l'angle de la loi naturelle. Il écrit : « Les Sciences Economiques reprennent dans l'Empire Littéraire le premier rang, qu'elles y occuperent en Grece et en Italie, au tems des Pithagores, des Socrates et des Platons : notre Europe s'approche à cet égard, par degrés, de la sagesse Egyptienne, et peut-être même de la sagesse Chinoise. »[393]. La conscience de la nouveauté de la physiocratie n'élimine pas les philosophies précédentes ou étrangères. L'exemple de la Chine est paradigmatique. La pérennité de cet empire se justifie pour les physiocrates par sa politique en faveur de l'agriculture et par la philosophie de Confucius dont le

388 *Ibid.*, note 4, p. 108.
389 Catherine LARRÈRE, *op. cit.*, p. 44.
390 *Ibid.*, p. 49.
391 *Ibid.*
392 « La France s'applaudira toujours d'avoir vu naître ce phénomène philosophique à la Cour du meilleur de ses Rois », Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *Eph.*, 1767, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 270.
393 *Ibid.*, p. 269.

goût se développait dans la France des Lumières à partir des récits de voyages jésuites et des traductions. L'Empire littéraire, vision physiocratique de la République des Lettres est le lieu à conquérir. Le périodique constitue le média idéal pour contribuer à la propagation des débats économiques et des vérités de la science que défend Baudeau. Un débat important se cristallisa après la parution des *Doutes* de Mably.

C) La controverse avec Mably : problème de l'articulation du moral et du politique

Les *Doutes proposés aux philosophes économistes*, écrits par l'abbé de Mably, et publiés en 1768, étaient une réponse à l'ouvrage phare de Le Mercier de la Rivière, lequel fut publié en extrait dans les *Éphémérides*, au tome septième de l'année 1767. L'ouvrage de Mably, publié en janvier est annoncé au tome troisième (mars) de l'année 1768, il est directement suivi par la réponse rédigée par Saint Megrin de la Vauguyon, gouverneur de Cognac. Cette réponse, donnée sous forme de lettre, compose six articles du tome 3 au tome 8. Les objections proposées par Mably concernent la propriété privée, le despotisme légal et la loi de l'intérêt privé. Le fait qu'il refuse de reconnaître la dépendance de l'ordre moral à l'ordre physique permet à La Vauguyon de formuler plus clairement le point de vue physiocratique sur le traitement des vices et de la vertu, ce qui précise aussi le sens d'une science morale. La rapidité de la réponse du gouverneur de Cognac – un mois après le publication des *Doutes* – témoigne à la fois du danger ressenti par les physiocrates à la publication de l'ouvrage de Mably, et de leur volonté de répondre à tous leurs opposants dès lors qu'il s'agit d'un texte argumenté. Au début de l'année 1768, le parti physiocratique est bien établi et identifiable dans l'opinion publique. Ils subissaient donc des attaques solides comme l'*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* de Graslin, publié en 1767 et qui nourrit un débat avec Baudeau[394]. En février 1768, Voltaire publie un pamphlet, *L'homme aux 40 écus*, qui se moque de la doctrine physiocratique et s'oppose au despotisme légal de Le Mercier de la Rivière et à l'impôt unique reposant sur la terre[395]. L'ouvrage de Mably montre l'impact qu'a produit l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* parmi les hommes de lettres et les économistes. Ces débats placent le périodique au cœur des controverses qui forgent la science de l'économie politique en redéfinissant la science morale.

1. Étude des passions au niveau politique et économique

394 Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, t. 1, pp. 153-154.
395 *Ibid.*, p. 177.

Arnault Skornicki a montré en quoi le *Tableau économique* établissait un fondement matériel et économique mais non pas moral à l'ordre social et civil[396]. La science économique n'a pourtant pas quitté le champ de la morale mais le traite au regard de l'ordre physique. Le sujet principal de la controverse entre Mably, Le Mercier de la Rivière et Saint Megrin concerne la logique des passions et des intérêts. Saint Megrin y revient à plusieurs reprises en citant l'ouvrage de l'abbé.

> Vous ajoutez, Monsieur, "que vous êtes surpris que dans le Livre de l'Ordre naturel, il n'y ait pas un seul chapitre sur la nature, la force, la ruse et l'activité des passions" : mais, Monsieur, le Livre que vous censurez ne traite que de la constitution fondamentale d'un bon Gouvernement, et non de la conduite morale des individus de la société. D'ailleurs, Monsieur, vous ne songez pas que vous reprochez dans un autre endroit vous-même à l'Auteur, "l'indiscrétion qu'il a d'insister sur les effets redoutables des passions et des intérêts particuliers et exclusif, et sa terreur panique sur les désordres qui peuvent en résulter"[397].

L'usage des citations permet, en sortant le propos de son contexte, de pointer des contradictions qui dévalorisent l'argument adverse. Pour autant, le fait que ces passages furent retenus servent une intention particulière. Les deux citations mettent en rapport les notions de passion et d'intérêt qui semblent indifféremment condamnées par Mably. Celui-ci critiquait l'importance donnée par les physiocrates à l'intérêt privé en tant vecteur paradoxal du bien général. Il insistait sur l'impossibilité pour une telle doctrine de contrôler les passions. La propriété foncière ne constitue pour lui qu'un moyen de les aviver[398] en ce qu'elle accroît les inégalités. Pour les physiocrates, l'inégalité naturelle est nécessaire, les lois humaines ne pourront la résoudre sans conflits destructeurs pour le développement de l'agriculture et pour le bien général. Les physiocrates prennent donc dans cette position factuelle, sans considérations morales, une positivité qui les rapprochent de la démarche scientifique. Saint Megrin écrit : « La propriété, dites-vous, arme les passions, c'est elle, M. qui établit l'ordre parmi les hommes, les passions ne sont dangereuses qu'autant qu'elles portent à l'injustice. »[399]. Il répondait au principe de la communauté de biens défendue par Mably comme remède aux passions[400]. Ici, les passions ne sont pas condamnables en elles-mêmes. Le physiocrate n'est pas un moraliste. Elles ne sont pas appréciées selon les critères du vice et de la vertu, mais selon le bien et le mal physique, fondements de la justice[401]. Les physiocrates s'inscrivent en cela dans la science politique du XVIIIe siècle qui concevait « les hommes tels qu'ils sont ». Cette conception réaliste et pragmatique provenait notamment de

396 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 185.
397 *Eph.*, 1768, t. 4, pp. 253-254.
398 *Eph.*, 1768, t. 3, p; 210.
399 *Ibid.*
400 *Eph.*, 1768, t. 7, pp. 709-710.
401 Comme nous l'avons vu précédemment.

Machiavel et de Spinoza[402]. Le premier étudiait le politique et ses motivations ses logiques propres. Le second créait une philosophie moniste qui envisageait l'unité de l'ordre de la matière et de l'ordre des idées. La morale s'effaçait derrière la nécessité. Les disciples de Quesnay furent pourtant critiqués pour leur volonté prescriptive et leur description de l'homme tel qui devrait être. S'ils prenaient effectivement acte du passage des passions aux intérêts mis en évidence par Albert Hirschman, leur prétention scientifique comme l'utilisation du calcul et de la statistique produisait un savoir prescriptif soucieux d'adapter la réalité au droit naturel. En cela, ils n'étaient pas si éloignés de Mably qui défendait un ordre moral universel qui dépassait les différences politiques et historiques[403]. Ce dernier insistait pour autant sur la vertu civique, que chaque citoyen devait poursuivre pour le bien général, son intérêt privé n'étant pas considéré comme le vecteur de cette exigence, laquelle ne peut être réalisée que par le sentiment du bien universel[404]. Les propos de Mably dans un texte de 1763 montrent des similitudes avec le Baudeau pré-physiocratique. Mably y encourageait les vertus civiques : l'amour du bien public et l'amour de la patrie[405]. La divergence principale tient dans le système politique soutenu par chacun. Baudeau restait monarchiste et Mably suivait la tradition républicaine. Les physiocrates, comme Mably, souhaitaient l'union entre la morale et la politique. Là où le second définissait une morale civique et républicaine, les premiers se fondaient sur une morale naturelle, soustraite au monde physique. La loi de l'intérêt n'est pas, dans la physiocratie, totalement exempte d'une perspective morale. L'égoïsme est moins encouragé que la liberté individuelle, l'avarice que la dépense. Aussi, Saint Megrin répond-il à Mably qui soulignait le conflit entre intérêt particulier et bien général par une distinction :

> Vous ne distinguez pas, Monsieur, *l'intérêt particulier éclairé*, et par conséquent *réciproque*, d'avec *l'intérêt particulier aveugle*, qui est le plus souvent *exclusif*. Si les hommes, écoutent leur intérêt particulier réciproque, ils ne seront pas partagés entre le bien particulier et le bien général ; puisque le bien général est fondé sur la réciprocité des intérêts particuliers, Mais s'ils écoutent la voix des passions désordonnées, l'intérêt réciproque pourra disparoître ; et ils ne seront occupés alors que de leur intérêt exclusif[406].

Lorsqu'ils parlaient de l'union des intérêts particuliers, les physiocrates mettaient en avant « l'intérêt bien entendu ». Celui-ci implique une connaissance qui est celle de la loi naturelle : au niveau économique, la liberté crée l'équilibre. Il ne s'agit donc pas d'encourager les passions égoïstes qui sont identifiées à la formation de monopoles par des droits qui gênent la liberté des

---

402 Albert O. HIRSCHMAN, *Les passions et les intérêts,* Paris, Presses universitaires de France, 1980, pp. 16-17.
403 Youmna CHARARA, « L'opposition à l'absolutisme politique et à la société marchande. Droit et vertu dans la pensée de Mably » in *Dix-huitième Siècle*, n°33, 2001, p. 386.
404 *Ibid.*, p. 391.
405 *Entretiens de Phocion, sur l'introduction de la morale avec la politique. Ibid.*
406 *Eph.*, 1768, t. 7, pp. 171-172.

échanges et de production. La loi de la réciprocité s'oppose à celle de l'exclusivité qui impose une relation à sens unique, la valeur s'établissant arbitrairement. Dans un cadre libéral, où l'intérêt privé n'est pas entravé, la valeur se forme naturellement dans l'équilibre de l'échange. La prospérité des uns, et notamment des propriétaires terriens, bénéficiera nécessairement, par leurs dépenses, à l'ensemble de la société, étant donné que la circulation des richesses vient de l'agriculture et inonde ainsi le commerce. L'échange se définit par la réciprocité, non par le conflit. Il lie comme deux amis l'acheteur et le vendeur qui reçoivent une valeur équivalente[407]. Dupont de Nemours reprenait cette conception de l'échange dans un mémoire 1764 sur *l'exportation et l'importation des grains* : « Le commerce n'enchaîne personne exclusivement, les deux parties sont liées l'une à l'autre par le besoin réciproque de vendre et d'acheter »[408]. Le danger de laisser libre cours à l'intérêt privé est d'autant moins crédible que le commerce ne s'occupe que du superflu. Il n'agit pas sur les niveaux de productions de la seule richesse qui vaille : l'agriculture. Sa fonction principale est de permettre l'instauration d'une valeur marchande[409]. Il constitue un moyen, non une fin. Il déclare : « Le commerce est l'art de se procurer son nécessaire par le moyen de son superflu ; c'est une convention fraternelle à l'avantage de tous les Contractans, moyennant laquelle ils s'engagent à compenser mutuellement la différence de leurs nécessités par celle de leurs richesses. Il établit une sorte de communauté de biens entre les Nations qui le permettent et le favorisent ». Cette communauté de biens fait écho à celle voulue par Galiani, bien plus concrète, qui se formerait par l'abolition de la propriété[410]. Pour les physiocrates, la communauté de biens s'entend donc à travers les idées de réciprocité et d'équivalence, non pas par l'égalité.

2. Remède aux passions par l'évidence

Si l'intérêt bien entendu ne peut être guidé par des « passions désordonnées », c'est qu'il

407 Quesnay écrivait :« tout marché n'est donc qu'un débat d'intérêts opposés qui finissent par une conciliation ; mais on n'est pas *ennemis* pour marchander ensemble, au contraire, c'est presque toujours par amitié qu'on choisit les gens avec lesquels on veut faire quelque marché », cité par Yves CITTON, *Portrait de l'économiste... op. cit.*, pp. 203-204.

408 *Ibid.*, p. 204.

409 « le commerce ne peut être au désavantage de qui que ce soit ; comme il n'a de pouvoir que sur le superflu, sa vertu principale est de donner de la valeur aux choses qui n'en ont point », DUPONT de NEMOURS, *De l'exportation et l'importation des grains*, in Pierre-Samuel DUPONT de NEMOURS, *De l'exportation et de l'importation des grains, 1764 / Dupont de Nemours. Premiers opuscules sur le commerce des grains / L.-P. Abeille ; publ. avec introd. et table analytique par Edgar Depitre,* Paris, P. Geuthner, 1911.

410 « Etablissez la communauté des biens, et rien n'est ensuite plus aisé que d'établir l'égalité des conditions , et d'affermir sur ce double fondement le bonheur des hommes. », Abbé de MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques,* La Haye, Nyon, Veuve Durand, 1768, p. 22. Mably ne l'envisageait pas comme une solution politico-économique mais pointait le caractère non nécessaire de la propriété privée érigée en loi naturelle par les physiocrates, Youmna CHARARA, « L'opposition à l'absolutisme politique et à la société marchande. Droit et vertu dans la pensée de Mably », *op. cit.*, p. 395.

existe une classification des passions. Albert Hirschman a décrit le principe de la « passion compensatrice » formulé au XVIIe siècle[411]. Le remède ne pouvait se trouver que dans le mal. Plutôt que de chercher à imposer une morale transcendante aux actions, il s'agissait d'utiliser certaines passions contre d'autres. Ainsi, l'avarice et la cupidité pouvaient-elles refréner la concupiscence et l'ambition[412]. Les physiocrates ne considèrent pas l'homme comme mauvais par nature. Ils ne reconnaissent pas la guerre de tous contre tous définie par Hobbes. La réciprocité et le mimétisme constituent des facteurs de prospérité économique et de paix sociale dès lors qu'ils servent l'agriculture et la liberté du commerce. Une pédagogie du droit naturel reste pour autant nécessaire à l'établissement d'une société physiocratique pour lutter contre les intérêts exclusifs. Aussi, Saint Megrin répond-il à Mably : « C'est pour cela que nous nous mettons à l'abri du cas presque chimérique de la contradiction qui pourroit se trouver entre sa volonté [le Souverain] et l'intérêt, par l'instruction générale et perpétuelle de tous les Citoyens »[413]. L'instruction de l'ordre naturel qui fonde la propriété et le droit individuel à la jouissance permet de distinguer les passions utiles de celles qui corrompent. La morale est donc différemment traitée selon qu'elle s'applique à l'ordre politique ou à l'ordre social. Saint Megrin expliquait à propos de l'ouvrage de Le Mercier la Rivière qu'il ne traitait « que de la constitution fondamentale d'un bon Gouvernement, et non de la conduite morale des individus de la société. »[414]. Dans le deuxième lettre, il donnait une distinction importante qui séparait les passions des gouvernés de celles des gouvernants. Celles des premiers peuvent être réprimées ou réorientées vers l'intérêt général par l'autorité souveraine, mais les passions de cette dernière ne peuvent l'être semblablement. « Ce sont les passions de ceux qui gouvernent que l'on a à redouter »[415]. Pourtant, Saint Megrin tempère le risque d'arbitraire et de tyrannie par l'autorité de la loi naturelle. L'exemple de la Chine est convoqué. Il admet ainsi le danger d'un pouvoir absolu par rapport à la morale individuelle du souverain. Mais les physiocrates traitent moins de celle-ci que de la morale en général, celle d'un gouvernement dont la politique se fonde sur l'ordre naturel. Le despotisme légal en vient ainsi à suivre une argumentation proche de la philosophie leibnizienne du mal particulier et du bien général :

> Car, vos détails, sur la conduite privée de quelques Empereurs de la Chine, qui ont commis quelques cruautés passageres, ne les chargent d'aucun attentat contre la stabilité permanente des Loix constitutives de l'Empire. Il peut se trouver à la Chine, comme à Rome, un *Adrien*, qui réunisse les vices d'un particulier, avec les vertus d'un Souverain ; mais dans le point de vue dont il s'agit entre nous, nous devons envisager le Souverain judicieux et surveillant, et non le particulier détestables et funeste à quelques particuliers[416]

411 Albert HIRSCHMAN, *Les passions... op. cit.*, p. 23.
412 *Ibid.*, p. 41.
413 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 172.
414 *Eph.*, 1768, t. 4, p. 254.
415 *Ibid.*, p. 253.
416 *Eph.*, 1768, t. 6, pp. 239-240.

Contrairement à la perspective de Mably, Saint Megrin ne se soucie pas de la conformité entre la morale et le pouvoir politique. Bien plus, ils semblent envisager l'autonomie de celui-ci, hors de tout jugement humain de l'ordre des sentiments. Le souverain apparaît moins comme un tyran que comme un homme soumis à la logique autonome de son administration. On peut ainsi entrevoir l'avènement d'une technocratie : « cette conduite particulière ne saurait rien changer au mouvement général de l'Etat, qui entraîne nécessairement la Nation vers la plus grande prospérité possible »[417]. L'instruction du Souverain, par sa famille ou par les économistes et le sentiment intime du juste et de l'injuste lié à la loi naturelle pousseront le souverain à n'employer son pouvoir que dans cet ordre, qui, en un sens, le dépasse. Le pouvoir des économistes, porteur de ce savoir politique et social n'en sera qu'accru. La vertu civique encouragée par Mably se situe dans une perspective toute à fait différente qui conserve une préoccupation morale au niveau politique, là où les physiocrates imposaient la pure nécessité économique justifiée par le droit naturel : celle de la coordination, par le calcul des intérêts privés, avec l'intérêt général. Cette doctrine produit donc paradoxalement l'effacement, au niveau politique, des administrateurs et du souverain derrière la loi naturelle appliquée par les acteurs des échanges et dont la connaissance est issue, par l'évidence, des objets physiques et conservée par la justice, que Saint Megrin représente en la personne des magistrats. La soumission des sujets à l'autorité du despotisme légal est équivalent à celle du pouvoir politique vis-à-vis de la loi naturelle : « Vous confondez sans cesse, Monsieur, les passions de ceux qui gouvernent avec les passions de ceux qui sont gouvernés. Nous *enchaînons* les premieres, en fondant leur plus grand intérêt sur la plus grande prospérité de la Nation, et en leur démontrant, ainsi qu'à la Nation, le calcul de cet intérêt, nous contenons les autres par l'autorité absolue que nous confions au chef Souverain »[418]. Le terme d'enchaînement évoque non seulement le pouvoir technique du nouveau savoir économique sur l'ordre politique mais aussi de la succession qui mène de la règle physique à la règle économique. La légitimité des physiocrates à prescrire ainsi aux gouvernants et aux gouvernés la conduite économique à suivre, c'est-à-dire celle qui réunit les catégories du politique et de la morale dans l'ordre naturel, tient dans deux caractéristiques : la scientificité de la démonstration et l'utilité commune de la doctrine. L'argumentaire se renforce du rejet du système républicain au profit de la monarchie, c'est-à-dire du gouvernement d'un seul. Ce système est préféré à la république en ce qu'il évite la division du pouvoir et, par conséquent, la multiplication des passions. Si les passions des gouvernants sont les plus redoutables, réduire le pouvoir à une seule personne réduit également les passions désordonnées au sein du gouvernement.

417 *Ibid.*, p. 242.
418 *Eph.*, 1768, t. 5, p. 222-223. Je souligne.

La passion principale qui menace le souverain est la cupidité[419]. Les physiocrates ne proposent pas de passions compensatrices mais opposent la logique de la constitution fondée sur le principe de l'évidence. La constitution est l'émanation du droit naturel. Elle assure sa stabilité au gouvernement.

> Vous nous parlez d'administration, et nous ne vous parlons que de constitution. Vous confondez sans cesse l'une avec l'autre : en voici, Monsieur, la différence. Dans la constitution, les passions dorment, l'intérêt général se fait seul entendre. Elles s'éveillent dans l'administration, et écoutent l'intérêt particulier. Pour qu'un état jouisse d'une harmonie parfaite, il faut donc que l'administration soit toujours d'accord avec la constitution[420]

D'un côté le droit, fondé et justifié par l'ordre naturel et qui se formalise dans la constitution, de l'autre, la pratique gouvernementale, qui utilise différentes techniques par différents administrateurs. La stabilité et l'évidence de l'une doit dicter la pratique de l'autre. Quesnay s'opposait à la définition de la politique comme d'un jeu de cour, qui prit son expression achevée son Louis XIV[421]. La noblesse d'épée se corrompait par la courtisanerie. Les seigneurs perdaient la valeur de l'honneur[422]. Les mœurs furent transformées au profit de la soumission à une politique du favoritisme dans une monarchie trop soucieuse de gloire. Il s'agissait, pour Quesnay, de préserver l'intégrité des seigneurs et propriétaires terriens. La critique de la cour était aussi une critique de la désertion des campagnes[423]. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, au niveau du langage et de la réalité politique, l'administration s'autonomise du gouvernement. Pour Arnault Skornicki, cette évolution se fait au profit de l'administration des choses qui tend à se substituer au gouvernement des hommes[424]. Dans cette optique, elle désigne donc une technique particulière qui se nourrit de la science économique et s'écarte de la contingence des gouvernants au profit de la nécessité de la science. La définition d'une constitution naturelle renforce finalement le pouvoir de l'administration au détriment du gouvernement. Les propos de Saint Megrin témoignent de cette évolution amenée par la physiocratie. S'il aboutit à l'union de l'administration et de la constitution, il n'en partait pas moins d'une définition traditionnelle de celle-ci, qui ne se distinguait pas du gouvernement des hommes :

> La constitution fondamentale de toute société, consiste selon nous, dans l'évidence des Loix naturelles de l'ordre social et de l'ordre de la Justice par essence. Quant à l'art des Négociations, il doit être abandonné à la prudence humaine ; l'art de la guerre est confié aux talents et au courage héroïque des Chefs des armées (…). Nous conviendrons avec vous, Monsieur, que, dans ces parties, l'évidence ne peut pas

419 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 207.
420 *Eph.*, 1768, t. 5, p. 228.
421 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 203.
422 *Ibid.*, p. 204.
423 *Ibid.*
424 *Ibid.*, p. 214.

éclairer l'administration[425]

La physiocratie se définit comme une « constitution naturelle des sociétés politiques » comme l'indique le titre complet du recueil éponyme. L'art des négociations compte moins que ce que Baudeau nomme en 1771 « l'art social » et qui consiste en l'instruction, la protection et l'administration[426]. Cette dernière donne aux hommes les moyens de travailler et de se procurer des biens. Elle compose la justice et la bureaucratie[427]. L'administration ne représente plus un lieu de discussion et de contrepoids mais constitue une technique gouvernementale propre qui applique la science économique substituée à la science du gouvernement. Elle devient la technique qui permet d'agir sur les choses et les hommes par le droit naturel. La préférence des physiocrates pour le souverain « modéré » rejoint la notion de prudence qui doit guider l'administration. Celle-ci, dans la logique libérale contenue dans la physiocratie doit, une fois les conditions de la liberté économique installées, rester en retrait, voire ne pas agir[428]. La diplomatie et la guerre forment les deux parties de l'administration dont le contrôle semblent échapper à la science économique. Dans l'héritage de Montesquieu, les physiocrates pouvaient considérer le « doux commerce » dans le cadre de lois équivalentes entre les États, dont le principe premier est la liberté d'exporter et d'importer. Ils rejetaient le perspective colbertiste qui identifiait le commerce à la guerre. Quesnay ne concevait celle-ci que dans une optique défensive[429]. Le gouvernement devait être modéré[430]. Le valeur de l'héroïsme n'en disparaissait pas moins dans les propos de Saint Megrin. Elle caractérise l'ancienne noblesse d'épée et la distingue de la mentalité des commerçants. Comme le précise Arnault Skornicki, Quesnay n'était pas nostalgique de la féodalité[431]. Il souhaitait une noblesse rurale sans privilège, soumise à l'autorité royale et servant l'agriculture. Supérieure dans la hiérarchie économique, la noblesse l'est également dans les mœurs en ce qu'elle donne l'exemple et nourrit l'imitation[432]. La valeur de l'héroïsme engage principalement ici Saint Megrin qui est issu de l'aristocratie. L'honneur reste une vertu louée par les physiocrates, l'héroïsme semble plutôt décliner au profit d'une conduite dans l'ordre des lois naturelles qui incitent à la libre jouissance de ses biens. L'intérêt bien entendu se substitue à l'héroïsme.

L'administration traditionnelle ne bénéficie pas des principes de l'évidence. Ceux-ci fondent au contraire la constitution naturelle qui est « l'évidence des loix naturelles, de l'ordre social et de la

425 *Eph.*, 1768, t. 5, pp. 226-227.
426 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 215.
427 *Ibid.*
428 *Ibid.*
429 *Ibid.*, p. 207.
430 *Ibid.*, « L'esprit de conquête est incompatible avec l'esprit de gouvernement », QUESNAY, MIRABEAU, *Philosophie rurale*, 1763.
431 *Ibid.*, pp. 205-206.
432 Voir chapitre 1, partie

justice par essence »[433]. La conciliation de ces caractéristiques de la gouvernementalité physiocratique contribue au primat de l'administration comprise comme pure technique de la science économique qui privilégie l'ordre des choses à celui des hommes, le monde social dépendant du monde physique.

L'évidence

Reprenant la distinction établie par Quesnay dans l'article « Evidence » de l'*Encyclopédie*, Saint Megrin utilise l'évidence de déduction et l'évidence « qui nous assure l'existence des réalités »[434] pour se défendre contre la critique de Mably qui se montre sceptique devant la confiance que donnent les physiocrates à ce principe. La constitution naturelle est démontrée par ces deux formes de l'évidence. Or Saint Megrin emploie d'abord cette distinction pour se démarquer d'un raisonnement juste logiquement mais faux par rapport à la réalité. Le calcul, présenté par Mirabeau comme un principe rhétorique indubitable[435] doit donc trouver une assise dans les sens qui puissent nous conduire à la réalité des choses. La philosophie du droit naturel donne un premier élément qui assure l'existence de lois communes. L'histoire sert ici autant que les sens dans la démonstration de l'évidence. Le calcul ne fonde rien en lui-même. La vérité des résultats dépendra de celle de l'hypothèse. L'argumentation de Saint Megrin trouve ici sa faiblesse. L'ordre du débat et le cours des citations de Mably l'amène à raisonner majoritairement sur l'évidence du calcul et la raison géométrique qui guide les physiocrates alors même qu'il en critiquait la logique interne quelques lignes plus haut[436]. Ceci tient dans deux fondements différents qui peuvent s'appliquer à la logique du calcul. Soit celui-ci part des évidences abstraites, soit il se fonde sur les évidences de relations. Cette distinction provient également de l'article de Quesnay. Il s'agit de deux types de sensations qui donnent dans ce texte deux types d'évidences. L'assise logique du système est donc réduite au deuxième type de sensations : celle de la relation directe à l'objet qui nous assure la réalité de ce dernier. Le droit naturel vient renforcer ce fondement. Ses principes viennent autant des sens que de la raison. L'auteur de la nature s'apparente au dieu de Malebranche qui assure la rationalité des choses par rapport à l'homme. La connaissance des lois naturelles procède ainsi de l'évidence garantie par Dieu. Elle peut donc être accessible à chaque esprit raisonnable, non aveuglé

433 *Eph.*, 1768, t. 5, p. 231.
434 *Eph.*, 1768, t. 5, p. 215.
435 Yves CITTON, *op. cit.*, p. 165.
436 « L'hypothese ou l'idée abstraite et factice une fois admise, les conséquences peuvent être évidents; c'est-à-dire *évidemment conséquentes* à cette hypothèse ou à cette idée. », *Eph.*, 1768, t. 5, p. 212 et « La science économique, Monsieur, assujettit au calcul et à la mesure, toutes les vérités qu'elle enseigne ; or, l'évidence du calcul est du genre de l'évidence géométrique », *Ibid.*, p. 217.

par des passions néfastes. Les passions ne sont dangereuses que lorsqu'elles entravent la connaissance humaine et l'ordre naturel.

L'administration des choses s'étend à celle des hommes. L'évidence peut donc s'appliquer à cette dernière. La justice prend une place importante dans le gouvernement physiocratique. Les tribunaux et les magistrats sont chargés de garantir l'application des lois naturelles. Elle agit donc également sur les passions. Devant le danger de certaines d'entre elles la physiocratie oppose cette justice éclairée : « nous regardons, comme la base essentielle d'une administration éclairée, les Tribunaux qui décident, d'après les loix positives, des biens, de l'honneur et de la vie des Citoyens ; et qui doivent être instruits des loix naturelles, de l'ordre social, pour comparer dans leur institution les loix positives de l'administration avec les loix naturelles et essentielles constitutives de tout Gouvernement. »[437]. Une administration éclairée est une administration naturelle. Cette perspective constitue bien celle qui entraîne ce double mouvement de renforcement du pouvoir administratif et de son inaction qui caractérise la gouvernementalité libérale. En effet, le principe de l'évidence appliqué aux citoyens et aux agents de l'administration interroge l'utilité de la justice positive, voire des institutions mêmes de surveillance, ce que suggère Mably : « Je ne sais même, en supposant l'évidence, si on ne pourroit pas se passer d'une Puissance législative et d'une Puissance exécutrice. A quoi serviroit la premiere, dès que l'évidence nous intimeroit tous les jours les ordres de la vérité ; la seconde, dès qu'il seroit impossible aux Citoyens de désobéir ? »[438]. Saint Megrin oppose à nouveau les passions particulières des gouvernés et celle des gouvernants. Il s'agit également d'une opposition entre le temps de la progression de l'évidence et l'instant de sa réalisation. L'existence de « passions effrénées » chez les particuliers justifie l'anti-républicanisme des physiocrates. Ceci témoigne d'un regard moral qui persiste malgré la logique de l'intérêt individuel. Celle-ci s'inscrit dans l'ordre économique des échanges, mais ne trouve pas d'équivalent dans l'ordre politique. La morale intervient donc toujours dans la politique. Les physiocrates sont ici en accord avec Mably. La différence réside dans la qualité de « science » attribuée à ces deux catégories de la morale et de la politique assujetties à l'ordre naturel qui s'incarne dans l'ordre physique. La science morale recouvre désormais, pour les physiocrates, la critique du système républicain au profit de la monarchie. Le gouvernement de la nature est l'image du gouvernement d'un seul, constitué en réalité par le pouvoir administratif qui s'établit sur la connaissance des lois naturelles. La morale est une science assujettie à l'ordre économique. Il ne s'agit pas d'une condamnation générale du vice et, parallèlement, d'une défense catégorique de la vertu, mais de la considération d'un pouvoir économique qui se structure par une liberté qui ne peut se confondre avec l'anarchie en ce qu'elle

437 *Eph.*, 1768, t. 5, pp. 238-239.
438 *Ibid.*, p. 240.

provient de l'ordre naturel. La science morale est donc l'ajustement de cette liberté humaine à la liberté naturelle, la liberté des passions à celle de l'intérêt.

En dépit du caractère positif donné à la physiocratie par l'outil mathématique, la politique comme art de gouverner n'est pas exempte de considérations morales comme en témoigne la critique des républiques considérées comme étant menacées par la division du pouvoir qui indique une multiplication des passions. La physiocratie propose de façon pragmatique de distinguer l'ordre du gouvernement et celui des citoyens-sujets. L'assise de la doctrine sur la philosophie du droit naturel et sur la règle de l'évidence décrite par Quesnay dans l'*Encyclopédie* permet aux économistes d'instaurer une constitution dont la stabilité et la nécessité s'oppose aux vicissitudes historiques et politiques. Comme la justice doit se régler sur le droit naturel, une nouvelle administration – l'ancienne ne connaissait pas la règle de l'évidence – émerge de l'alignement sur la constitution naturelle promue par la physiocratie. Cette transformation entraîne celle du gouvernement qui devient *de facto* assujetti à cette administration technique, émanation de la nécessité naturelle que lui décrit la science économique. Les sciences morales et politiques servent l'ordre économique qui réunit l'ordre physique et l'ordre social. La perspective du despotisme légal n'est pas machiavélienne, elle s'attache aux mœurs du souverain qui doit suivre, au moins dans son action publique, les lois naturelles. La morale concerne moins l'individu que l'institution, moins la motivation que le résultat, moins la raison particulière que la réalisation générale. Ce passage de la cause aux effets est révélateur de l'économie politique qui se décrit comme une science.

II. Dupont : la construction de « la science nouvelle de l'économie politique »

A la tête du journal depuis le mois de mai 1768, Dupont débute l'année 1769 en publiant au commencement du premier tome sa *Notice abrégée des différents Ecrits modernes qui ont concouru en France à former la Science de l'économie politique*. Baudeau lui céda le privilège du journal le 1er janvier 1769[439]. Le nouveau directeur marque ainsi une nouvelle étape dans la constitution de la science économique en débutant chaque tome par une liste retraçant l'histoire récente de celle-ci. Il se différencie de Baudeau en évoquant moins le pluriel des sciences morales et politiques que le singulier de la science nouvelle de l'économie politique. Malgré la montée des oppositions parlementaires et populaires contre la liberté du commerce des grains au cours de l'année 1768, les économistes conservaient leur légitimité et le conseil du roi avait maintenu la déclaration de mai

439 Bernard HERENCIA, *Les Ephémérides... op. cit.*, p. XI.

1763 et l'édit de juillet 1764 qui instaurait l'exportation limitée des grains. Le départ de Baudeau pour la Pologne ne signifie pas son retrait du cercle des économistes français. Son séjour ne l'empêcha pas de collaborer occasionnellement au journal[440]. Commence alors une troisième période éditoriale des *Éphémérides* qui se caractérise par des difficultés financières croissantes[441]. Cette période est aussi celle de l'affirmation de la physiocratie comme une science établie dans la République des lettres. La conscience de cette identité autonome se traduit par l'affirmation dans le périodique de son historicité et de sa capacité prescriptive.

A) Histoire de l'économie politique

Pierre-Henri Goutte voit dans la *Notice abrégée* de Dupont « une première tentative pour écrire une histoire de la pensée économique »[442]. D'autres y ont vu une première histoire « positiviste » car liée à la succession de faits, la philosophie historique des physiocrates se détachant d'une histoire sous le prisme militaire au profit des faits matériels qui constituent les objets de la science économique[443]. Arnault Skornicki envisage la pensée historique des physiocrates par rapport au matérialisme historique développé par Althusser[444]. Il voit chez Quesnay la mise en place d'une « science naturelle de l'histoire ». Le principe directeur de cette histoire est l'ordre naturel. Il s'agit, pour Quesnay et Mirabeau, d'étudier les contradictions ou conformations entre la constitution naturelle et la forme du pouvoir politique[445]. Selon lui, le texte qui incarne au mieux cette perspective est formé par les *Lettres sur l'ordre légal* de Mirabeau. La *Notice abrégée* de Dupont offre un regard différent sur la pratique de l'histoire par les physiocrates qui indique une auto-représentation précise puisqu'il traite des ouvrages d'économie publiés depuis Quesnay. Elle répertorie les écrits des auteurs économistes qui ont contribué à la formation de la science nouvelle de 1754 à 1768. Il s'agit en quelque sorte d'une histoire officielle de la physiocratie, au même titre que les *Éphémérides* constituent son organe officiel. Conférer ainsi à la physiocratie une historicité récente participe de la rationalisation formelle de la connaissance économique mise en évidence par Philippe Steiner[446]. Cette rationalisation concerne non seulement les comportements individuels

440 Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, t. 1, p. 188.
441 Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. XII.
442 Pierre-Henri GOUTTE, « Les Éphémérides du citoyen, instrument périodique au service de l'ordre naturel (1765-1772) », *op. cit.*, p. 158.
443 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 2, p. 132. Cette dimension « matérialiste » de l'histoire est particulièrement nette dans la *Table détaillée* de Dupont qui reprend les article publiés dans les *Éphémérides* de l'année 1769 : « La base de l'Histoire seroit la notion précise de l'état du revenu des terres, au prix des productions, du nombre et de l'aisance des Habitants », in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 376. Le texte de Dupont ne suit pas pour autant cette règle mais s'attache à la liste des publications.
444 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 192.
445 *Ibid.*, p. 191.
446 STEINER, Philippe, *Sociologie de la connaissance économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

mais aussi le cours du temps qui, malgré les vicissitudes des circonstances, semble décrire le progrès d'une nouvelle science dont le journal se fait le porte-parole en même tant qu'il en constitue l'un des acteurs.

1. Histoire de la science par le périodique

Les sciences morales et politiques n'étaient pas considérées comme une nouveauté. Baudeau évoquait dans l'avertissement du tome premier de l'année 1767 qu'elles avaient ornées les « nations les plus renommées » comme l'Egypte ancienne et dont la Chine incarne la puissance. Il note pour autant qu'elles ne furent jamais développées dans l'intégralité de leurs principes[447]. En affirmant l'existence de la « science de l'économie politique », Dupont raisonne dans un passé récent qui vit la substitution de cette « science exacte » à la morale et à la politique par l'intégration de ces dernières. Il renverse ainsi la perspective de Baudeau qui partait de ces deux catégories pour penser la physiocratie. Il assigne au périodique un rôle de témoin de cette évolution qui a vu l'affirmation de la science économique.

> Nous n'aurons à l'avenir qu'à faire l'Histoire de leurs [Savans et Citoyens zélés] succès. Et cette Histoire qui renfermera l'exposition des raisons puissantes qui les déterminent, et la réfutation des préjugés qui luttent encore contre les lumières que leur esprit éclairé s'attache à répandre, pourra elle-même contribuer par-là au progrès de ces lumières si intéressantes pour l'humanité[448].

Dupont distingue cette nouvelle période éditoriale de la précédente par l'affirmation et le succès de la science économique. Il n'est plus pour lui nécessaire de justifier l'utilité de leur doctrine. Il fait ainsi montre d'un optimisme qui le porte à envisager la diminution des polémiques et des controverses au profit du triomphe de la science. Il se réjouit ainsi du recul de l'art du discours devant l'art de la science. Cette confiance trahit le besoin de bénéficier du soutien de l'administration royale face aux oppositions que rencontrèrent les économistes à la fin de l'année 1768. Des émeutes s'étaient déployées en Normandie, en Touraine, dans le Maine et en Bretagne suite à la cherté des grains. Les Parlements de Rouen, Paris et Dijon opposèrent des remontrances contre l'édit de 1764. Bachaumont notait l'insuccès des physiocrates dans leur tentative de convaincre ces parlements des bienfaits de la libre exportation des grains[449]. Georges Weulersse souligne la contradiction entre le succès apparent de la physiocratie et la réalité des conditions de leur déclin[450]. Dupont ne place plus le périodique dans un rôle polémique et de renforcement

447 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *Eph.*, 1767, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 267.
448 *Eph.*, 1769, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 272.
449 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 1, pp. 181-182.
450 *Ibid.*, p. 186, « Un parti peut grandir sans que son progrès se manifeste aussitôt par des victoires signalées, par des

théorique mais dans une fonction de simple enregistrement de nouvelles conquêtes dans la réforme économique. Les *Éphémérides* reçoivent ainsi un rôle moins doctrinal qu'historique :

> C'est cette perspective qui fait à nos yeux le prix de notre Ouvrage périodique (…) pour le rendre le moins indigne qu'il nous sera possible d'être le dépôt commun des Ecrits, des Réflexions, des Découvertes et des Démonstrations qui concourent, et qui désormais concourront toujours en plus grand nombre à assujettir aux règles d'une *Science exacte*, la *Morale* et la *Politique*[451]

Cette fonction passive de « dépôt » de textes doctrinaux donne au périodique une valeur historique et donc scientifique en ce que la chronologie des publications rend compte des progrès de la systématisation de la science de l'économie politique. Le journal est un vecteur des réflexions qui constituent la science en même temps qu'il enregistre son histoire. Dupont affirme ici le passage du pluriel des sciences morales et politiques au singulier de l'économie politique. Le pluriel évoquait les doutes qui pesaient sur ces champs philosophiques qui produisirent des doctrines différentes, de Machiavel et de l'amoralisme de l'action politique à la théorie des climats de Montesquieu, en passant par le Léviathan de Hobbes. Dupont, comme Baudeau, considère la vérité de la morale et de la politique qui reste indépendante du cours de l'histoire. La morale qui organise les mœurs et la politique qui organise les hommes ne doivent être relatifs aux lieux et aux époques en ce qu'ils dépendent d'une vérité physique. La passage du pluriel au singulier est celui de l'application du calcul à la réalité humaine. La « science exacte » désigne notamment les sciences mathématiques « pures » telles qu'elles sont décrites dans le Système figuré des connaissances humaines : l'arithmétique et la géométrie. Ces deux branches se caractérisent par l'usage du calcul. Saint-Megrin, dans ses *Doutes éclaircis* décrivait l'importance de cet outil pour la doctrine économique. Il reprenait en cela les propos de Mirabeau dans la philosophie rurale qui font du calcul un principe structurant de la science économique[452]. La science exacte ne se réduit pas à l'ordre des calculs. Quesnay pointait les défauts de ces derniers et privilégiait « l'évidence des données »[453]. Jean-Claude Perrot indique ainsi que l'économie politique se constitue en science notamment par l'usage de la statistique[454] qui donne toute leur importance à ces données qui rationalisent le réel. Le tableau économique contribuait moins à la formation de la science par la calcul que par l'apparence de l'évidence[455], en rendant sensible l'abstraction du circuit des échanges par l'organisation schématique

conquêtes effectives ; de même il peut continuer d'obtenir des satisfactions et d'exercer une influence considérable, alors que son déclin est imminent et déjà presque commencé : c'est le cas des Economistes en 1769 ».

451 *Eph.*, 1769, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 272.

452 « Les calculs sont à la science économique ce que les os sont au corps humain », cité par Yves CITTON, *op. cit.*, p. 165.

453 *Ibid.*, p. 168.

454 Jean-Claude PERROT, *op. cit.*, p. 81.

455 Yves CITTON, *op. cit.*, p. 172.

qui rend compte de la nature et de la fonction des acteurs.

Dupont présente sa notice dans la continuité d'un premier travail demandé par Baudeau qui consistait en un catalogue des principaux écrits de la science économique[456]. Dupont entend l'étoffer en distinguant dans la masse des ouvrages, des textes « Classiques de la Science de l'Economie politique »[457]. Il emploie un dispositif typographique précis pour les mettre en valeur : les lettres capitales. Il s'agit notamment des premiers ouvrages de Quesnay. Ce catalogue est d'autant plus important dans la formation de l'économie comme science qu'il se construit sur la logique de la citation des auteurs économistes, laquelle, selon Jean-Claude Perrot, constitue les débuts d'une science[458] en tant que champ de savoir identifiable par une série d'ouvrages qui sont repris et complétés. Dupont met également en valeur la chronologie de ces écrits. Sa notice veut ainsi suivre l'avancement de la science : « Nous soumettons notre notice, comme l'ancien Catalogue à l'ordre chronologique, qui ne nous paroît pas aussi indifférent qu'on pourroit le croire dans cette matière. Car c'est toujours une chose curieuse pour les Hommes *penseurs*, que d'observer de quelle manière les idées se succedent dans les meilleures têtes, et comment elles s'arrangent d'abord dans un ordre très naturel en lui-même, quoiqu'il ne soit pas toujours celui qui le paroisse le plus, lorsqu'il s'agit de communiquer aux autres les idées que l'on a acquises. ». Il s'agit de montrer l'ordre et la succession des idées qui ont contribué à la formation de la nouvelle science. Cet ordre montre la logique qui sous-tend le travail de la pensée. Dupont distingue ainsi l'ordre du discours et celui de la réflexion. Si le premier peut manquer de clarté et d'évidence, le second, lorsqu'il produit des œuvres ayant une valeur savante, suit le cours naturel de l'évidence. Le catalogue des ouvrages de la science doit mettre au jour cette progression. Comme l'expliquait Quesnay dans l'article « Evidence », la mémoire doit reprendre la succession des événements comme autant de sensations immédiates[459]. Cette conception de la formation sensualiste des idées était ce qui justifiait le principe démonstratif de l'évidence à travers le sens privilégié de la vue. Le *Tableau économique* rendait ainsi ses résultats visibles « d'un seul coup d'œil »[460]. Le sens de la vue était considéré par les physiocrates comme un outil de vérification au même titre que le calcul. La clarté de la présentation du catalogue prenait donc une importance particulière. Les noms d'ouvrages en lettres capitales participaient de cette facilité d'identification donnée au lecteur. Dupont met en avant les textes des deux fondateurs de la doctrine. Le *Tableau économique* et les *Maximes* constituent les deux principaux ouvrages. Dupont place leur publication en 1758 mais précise que Mirabeau donne le premier ouvrage en 1759 et Quesnay en décembre 1758. Arnault Skornicki indique que le *Tableau* fut rédigé à partir de 1757 et

456 « De l'origine et des progrès d'une science nouvelle », *Eph.*, 1768, t. 2, p. 189.
457 *Eph.*, 1769, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 272.
458 Jean-Claude PERROT, *op. cit.*,
459 François QUESNAY, « Evidence », *Encyclopédie*, vol. VI, 1756, p. 150, paragraphe 31.
460 Nicolas BAUDEAU, « Avertissement », *op. cit.*, p. 270.

publié en 1758[461]. Cette précision témoigne du souci d'exactitude de Dupont qui entend suivre la chronologie de manière pointilleuse. Cette incertitude l'amène à reconsidérer l'importance de la date par rapport à la valeur de l'idée :

> Nous ne rapportons cette différence de récit sur un fait si moderne et de la part de deux hommes qui doivent en être si bien instruits, que pour faire voir en passant combien il est difficile d'écrire l'Histoire, et combien on doit compter en général sur les dates qu'elle présente, et sur les petites circonstances qu'elle rapporte. Heureusement que celle que nous traçons ici est celle des lumières et de leurs progrès, où les dates et les époques sont bien moins importantes que les vérités philosophiques[462].

Dupont s'inscrit dans une histoire philosophique qui, à la différence d'une histoire militaire, s'intéresse davantage aux idées développées qu'à leur contexte et leur situation. Cette « histoire philosophique, raisonnée et épurée » s'oppose à l'histoire érudite et descriptive et à l'histoire de simple agrément[463]. Il ne s'agit pas pour autant, comme dans l'optique de Quesnay, d'une histoire ancrée sur le critère économique[464]. Dupont entend ici faire l'histoire des idées de l'économie politique en tant qu'elle s'est constituée comme science. Son travail porte moins sur la formation des ouvrages et des auteurs économiques que sur la description des progrès de la connaissance de l'origine des richesses et de leur circulation jusqu'à la doctrine politico-économique qu'est devenue la physiocratie. Le catalogue que détaille Dupont ne se veut pas une simple liste d'ouvrages mais bien une illustration de la doctrine par la succession des idées qui l'ont approfondie. Son catalogue se rapproche ainsi d'une « Bibliothèque raisonnée » qui retrace les ouvrages fondateurs mais aussi subalternes, lesquels n'en n'ont pas moins contribué à l'expression et à l'enrichissement de la science économique. Cette tâche est aussi celle des *Éphémérides*. Il s'agit donc de reporter rétrospectivement la fonction bibliographique du périodique sur les premiers textes de la philosophie rurale. Le nom de François Quesnay est imprimé en lettres capitales[465] ce qui identifie immédiatement le docteur comme fondateur de la science nouvelle. Il a constitué à lui seul un « corps de science », déjà mis en place avec la publication des articles « Fermiers » et « Grains » dans l'*Encyclopédie,* respectivement en 1756 et en 1757 : « Le mot *Fermiers* présentoit quelques vérités *meres* d'une grande Science. Dans le mot *Grains*, on voit cette Science formée et presque complette »[466]. La fondation de l'économie politique est identifiée par Dupont dans la découverte de quatre vérités explicitées dans ces deux premiers écrits de Quesnay. Il s'agit de l'agriculture considérée comme source unique de richesse, de la nécessité des avances et des « grandes richesses

461 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 186.
462 DUPONT de NEMOURS, « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 1 in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 280.
463 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 193.
464 *Ibid.*
465 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 275.
466 *Ibid.*, p. 276.

d'exploitations » pour la faire prospérer, de la différence du prix des denrées constatée entre vendeurs et acheteurs selon les variations des récoltes – ces variations de prix se font au détriment du vendeur qui est dépendant de la quantité des récoltes, tandis que le consommateur n'a de rapport qu'au prix[467] – et la distinction entre produit total et produit net. L'exposé de ces premières découvertes permet à Dupont de rappeler la vertu de la liberté du commerce qui permet d'égaliser les récoltes selon les années d'abondance ou de pénuries. La description de Quesnay comme l'« inventeur » de la science économique s'explique par l'accent mis sur le principe de l'évidence, premier moteur de ces « découvertes ». Le langage de Dupont exprime déjà cette dimension sensible. Les vérités premières de la doctrine désignées comme des découvertes indiquent la place du savant dans une perspective de soumission à l'ordre naturel plutôt que comme un démiurge. Le rôle d'inventeur relève plus de la formulation de la science que de la création *ex nihilo* de ses fondements : « On voit que l'ensemble de ces vérités entrées dans la tête de l'Auteur, par l'observation exacte et scrupuleuse des faits, et confirmées par le calcul, formoit déjà un corps de Science auquel on a bien peu ajouté depuis. ». Une note ajoute : « L'évidence de cette Science étoit si palpable pour son Inventeur, qu'il commença dès-lors à la résumer en Maximes. »[468]. La capacité d'invention concerne moins les connaissances établies par la science économique naissante, lesquelles se fondent sur l'évidence de l'ordre naturel, mais renvoie à l'ordre du langage. Ainsi Dupont insiste-t-il sur le génie de Quesnay qui provient de l'utilisation de ses sens et de sa raison. Ces deux modes de la connaissance mettent en œuvre des découvertes, et non pas des créations. Ces dernières procèdent avant tout de la langue. Quesnay est présenté comme l'inventeur de ses œuvres et de la formulation des principes. La restitution de la vérités en maximes est semblable à la mise en forme du *Tableau économique*. Tout deux clarifient la réalité et la donne aux sens. Dupont énumère ainsi treize maximes qui sont comme des vers. La logique du savant est ici de reproduire les lois de l'ordre naturel. Dupont complète sa démonstration de la scientificité de la doctrine formée par le calcul et l'évidence sensible en décrivant la méthode de Quesnay comme étant inductive :

> tandis que tous les autres Moralistes sont partis du *Droit naturel* de l'homme pour conduire aux règles de ses actions, l'Auteur est parti de l'intérêt calculé des hommes, pour arriver aux résultats que dicte sévèrement leur droit naturel. Les Ecrivains moraux et politiques ont souvent fait très bien sentir *la justice* de quelques unes des Loix naturelles qu'ils développoient ; mais ils ont toujours été embarrassés pour trouver la *sanction* physique de ces mêmes Loix. M. QUESNAY a commencé par constater leur sanction physique et impérieuse, et elle l'a conduit à en reconnoître la *justice*[469].

La méthode inductive permet d'obvier à toute accusation de systématisme ou d'apriorisme.

467 *Ibid.*
468 *Ibid.*, p. 277.
469 *Ibid.*, p. 278.

Elle caractérise l'empirisme qui se fonde sur l'observation pour relever des régularités et former des hypothèses. Dans la perspective physiocratique, il s'agit moins d'élaborer de semblables propositions tirées de l'expérience que de dévoiler, par les sens et la raison, les principes naturels évidents. La différence entre le philosophe du droit naturel et l'économiste qui s'est soustrait la morale et la politique tient dans ce que le second se donne une caution scientifique que lui procure une rigueur empirique, voire une doute cartésien appliqué au droit naturel. Quesnay ignore dans un premier temps les lois naturelles pour les retrouver par l'observation des hommes et de la nature. Tout en sentant la nécessité de ces lois, le savant devait la vérifier par une telle méthode qui assure des fondements matériels à la théorie. L'induction est donc relativisée par l'assurance sensible de l'hypothèse du droit naturel. Quesnay était en effet plus proche d'une démarche hypothético-déductive[470] que d'une méthode strictement empirique. Tout dans la physiocratie n'est pas pour autant susceptible de preuve « scientifique ». Les données convoquées dans les articles « Fermiers » et « Grains » font bien l'objet d'une méthode arithmétique présentée sous forme de tableaux ou de calculs. Mais le principe de la productivité exclusive de l'agriculture ne repose pas sur une preuve mathématique[471].

Quesnay n'en eut pas moins des précurseurs. Dupont décrit quelques précédents qui inscrivent la science nouvelle dans la lignée de grands noms qui évoquent la réforme du royaume. Ainsi cite-il le « vertueux » abbé de Saint-Pierre et « l'illustre » Vauban[472]. Bien qu'il les mentionnent pour leur ignorance du produit net, leur noms n'inscrivent pas moins l'économie politique de Dupont dans leur sillage. Le premier nom cité qui incarne les balbutiements de la science est celui de Montesquieu. L'*Esprit des Loix* est considéré comme l'ouvrage qui permit d'orienter le regard sur l'organisation de la société humaine par le seul prisme juridique et social, et non plus par la métaphysique[473]. Montesquieu relia la morale au champ juridico-politique et contribua à l'émergence d'un théorie sociale[474]. Les physiocrates voulurent le concurrencer par leur théorie qui se greffait à l'économie politique[475]. Le baron de la Brède est donc ici cité moins pour la parenté intellectuelle entre son œuvre et celle de Quesnay que pour sa contribution à l'étude de l'organisation sociale. Son travail est loué pour cette « étude de l'intérêt des hommes réunis en société »[476] et pour la forme de son ouvrage, son style, en ce qu'ils révèlent l'ordre de son entendement. La langue, pour les physiocrates, se devait d'être adaptée aux objets étudiés. Quesnay

470 Jean-Claude PERROT, *op. cit.*, p. 97.
471 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 2, p. 125.
472 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 277.
473 *Ibid.*, p. 273.
474 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 238.
475 *Ibid.*
476 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 273.

s'est ainsi présenté comme grammairien dans un article analysant le langage économique utilisé par Baudeau[477]. Les économistes mettaient en avant leurs idées plus que le style. L'ordre du discours devaient en être la restitution claire[478]. Cette rigueur langagière participe de la logique savante selon laquelle « une science bien traitée n'est qu'une langue bien faite »[479]. L'origine de la science est surtout l'étude de l'intérêt. Elle s'écarte en cela de la perspective métaphysique qui assigne des comportements moraux aux hommes. La physiocratie et l'économie politique considèrent moins la moralité des actions individuelles que l'union des intérêts privés et du bien général. L'*Esprit des Loix* n'a pas pour autant créé un corps de doctrine à sa suite. Dupont évoque au contraire une mode d'écrits semblables sur les sujets de la législation, de l'agriculture, du commerce, des manufactures et de la population qui ne formaient aucune unité doctrinale. « Rien ne prouve mieux à quel point nous étions éloignés d'avoir une Science qui décidât de ces objets importants ; que l'étrange diversité des opinions qui se débattoient alors entre ceux qui agitoient ces matières. »[480]. Le directeur du périodique caractérise une science par l'autorité qu'elle entraîne dans son sillage. La diversité s'applique à l'opinion, tandis que l'unité définit la vérité. Dans cette perspective, les *Éphémérides* tiennent un rôle doctrinal important en ce qu'ils assurent l'intégrité de ces savoirs formés depuis Quesnay. La publication d'ouvrages hétérodoxes dans le journal contribue à corriger d'autres auteurs afin de les réunir derrière une doctrine homogène et donc scientifique. La science est en effet moins considérée pour ses débats que pour le silence qu'elle amène dans l'opinion publique. Les polémiques évoquent les temps de systématisation de la physiocratie. Là où son triomphe doit entraîner la fin des oppositions. Le progrès de la vérité, pour les physiocrates, doit s'établir librement et non par un pouvoir coercitif. L'enjeu des discussions et des débats est celui de la consolidation d'une science. Parmi ces premiers auteurs du débat économique, Dupont cite, en les opposant sur le luxe, Jean-François Melon et Nicolas Dutot. Le premier avait une opinion positive sur le luxe mais n'en affirmait pas moins, comme les physiocrates, l'utilité du calcul[481]. Le second étudia notamment la monnaie. Tous deux s'affrontèrent sur le système de Law[482]. Le manque de principes démontrés et assurés par l'ordre physique implique cette désunion. Le seul facteur qui permettait de porter certains dans les voies de la science était l'idée de la liberté. « Quelques-uns voyoient cependant en gros que la liberté étoit le droit de l'homme, qu'elle étoit la base du

477 « Lettre de M. Alpha sur la langage de a science économique », *Eph.*, 1767, t. 10, p. 164.
478 Yves CITTON, *op. cit.*, p. 148.
479 CONDILLAC, *La langue des calculs*, 1798, cité par Jean-Claude PERROT, *op. cit.*, p. 64.
480 « Notice abrégée », *op. cit.*, pp. 273-274.
481 Georges WEULERSSE, *op. cit.*, t. 2, p. 125.
482 Publiées en 1735, les *Réflexions politiques sur le commerce et les finances* répondent à Melon. *Collection des principaux économistes. Tome 1. Économistes-financiers du XVIIIe siècle. Réflexions politiques sur le commerce et les finances / Dutot / précédés de notices historiques sur chaque auteur, et accompagnés de commentaires et de notes explicatives par M. Eugène Daire,* Osnabrück, Otto Zeller, 1966, [1843], p. 842.

Commerce, de qu'elle devoit être bonne à tout. Mais la noblesse et la bonté de leur cœur le leur disoient encore plus que les lumières de leur esprit. C'étoit une vérité devinée plutôt que connue ; et sentie plus fortement qu'elle n'étoit clairement calculée. »[483]. Il s'agit là de l'enfance de la science qui ne se définit que par des premières sensations non encore démontrées par la méthode mathématique et arithmétique. Comme l'enfance du langage, pour Turgot et Rousseau, se caractérise par l'usage de la métaphore[484], celle de la science se traduit par l'assurance du sentiment qui précède la formulation de l'idée et sa justification logique. L'ouvrage sélectionné pour les années 1754 et 1755 est celui de Herbert, l'*Essai sur la Police générale des Grains*. Ce texte eut un grand succès à l'époque de sa publication. Il s'inscrit dans une série d'ouvrages qui traitaient du même sujet. Il se démarque des textes de Du Pin ou de Plumard de Dangeul – également cités par Dupont mais leurs erreurs les différencient d'Herbert – en ce qu'il considère l'intérêt des laboureurs par rapport au bon prix du grains qu'empêche toute réglementation[485]. La mention de ce texte pour la seule défense de la liberté du commerce témoigne de la préoccupation de Dupont pour cette idée qui rencontrait de nombreuses oppositions. La figure de Quesnay succède à ces écrits, sa participation à la formation de la science fut dans l'ordonnancement des idées. Comme dans la logique de l'évidence, laquelle se rapprochait de la conception spinoziste de l'adaptation de l'ordre des choses à l'ordre des idées, la logique de la science telle qu'elle fut fondée par les écrits de Quesnay est celle de la succession des connaissance issues de l'évidence. Là où les précédents ouvrages se disputaient sur des points particuliers, le docteur organise rationnellement ses idées, ce qui constitue le premier « corps de science » qui s'applique directement à l'ordre politique : « [Quesnay] fut conduit par ses réflexions sur l'état de la culture, et par ses recherches sur les caractères et les pouvoirs de l'évidence, à examiner avec la profondeur naturelle de son génie, si l'on pouvoit parvenir à une assez grande suite de connaissances évidentes, pour qu'elles décidassent souverainement qu'elles sont les règles de l'administration publique la plus avantageuse. »[486]. Dupont prête au fondateur de la science le souci de l'utilité et de l'application dans l'ordre politique de l'administration. Les travaux plus tardifs de Quesnay et de Mirabeau redéfinirent l'ordre politique contre la conception qui en faisait un « jeu de la cour » corrompant les mœurs de la noblesse rurale et contre celle qui l'identifiait à la guerre[487]. Le désir d'agir sur la politique était une dimension essentielle de la physiocratie. En raisonnant sur les subsistances par l'agriculture, l'observation économique induisait une réponse politique dans la mesure où l'ordre physique organise la société humaine. Aussi Quesnay et Mirabeau donnaient-il

483 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 274.
484 TURGOT, « Etymologie », *Encyclopédie*, vol. VI, 1756, cité par Yves CITTON, *op. cit.*, p. 151.
485 Claude-Jacques HERBERT, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture,* Paris, Paul Geuthner, 1910, introduction par Edgar DEPITRE, p. XXXIV.
486 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 275.
487 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 203.

cette définition de la politique : « [elle] n'est pas, comme on le croit vulgairement, l'art de conduire les hommes ; c'est l'art de pourvoir à leur sûreté et à leur subsistance par l'observation de l'ordre naturel »[488]. L'administration publique évoquée par Dupont renvoie à cette définition de la politique comme gouvernement des hommes par les choses. Il ne s'agit pas d'une stricte administration des choses qui fut formulée au XIXe siècle par Saint-Simon[489]. L'« humanitisme » de Baudeau et ses réflexions sur le droit des pauvres donnent à la physiocratie une facette moins strictement matérialiste. Lorsque Dupont évoque les premiers travaux de Quesnay, il décrit à la fois l'intention d'établir une succession de connaissances, c'est-à-dire un enchaînement clair des idées par rapport à l'ordre physique, et le cheminement propre du docteur. Ainsi note-t-il la réalisation des « réflexions sur l'état de la culture » qui sont contenues dans l'article « Fermiers » et sa théorie de l'évidence comme les idées premières qui l'ont conduit au développement de la physiocratie. Si l'article « Evidence » n'est pas mentionné dans ce catalogue, Dupont n'en fait pas moins allusion ici. Cette réflexion d'ordre purement philosophique justifie à titre théorique la méthode de l'évidence. Le « génie » de Quesnay mit donc en application les principes développés dans cet article pour ses écrits suivants. Dupont cherche ainsi à saisir l'unité de l'œuvre de Quesnay – qui constitue le fondement de la science nouvelle –, de ses contributions à l'*Encyclopédie*, jusqu'aux ouvrages rédigés avec Mirabeau. Cette volonté d'homogénéité de la doctrine se retrouve dans la publication du recueil *Physiocratie* qui rassemble ses textes majeurs.

Les écrits suivants qui importent dans la formation de la science économique sont ceux de Mirabeau, notamment la *Théorie de l'impôt* (1760) et la *Philosophie rurale* (novembre 1763), tous deux présentés en lettres majuscules. Dupont ne s'étend pas sur ces ouvrages qu'il juge être connus du lecteur. Il renvoie aux nombreuses éditions du premier et aux extraits du second publiés dans les *Éphémérides*[490]. Il s'agit ensuite des *Éléments de la philosophie rurale* qui est un abrégé de l'ouvrage précédant de Quesnay et de Mirabeau. La mention de ce texte publié en mars 1767 comme d'un écrit majeur de la science économique témoigne du manque de grands ouvrages nouveaux et de la nécessité pédagogique que prenait la physiocratie. Le recueil *Physiocratie* (novembre 1767) et la brochure *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* (décembre 1767) écrite par Dupont forment les écrits suivants considérés comme fondamentaux. L'un est un recueil de textes déjà publiés de Quesnay, l'autre retrace l'histoire récente de la science économique. Tout deux reviennent sur la doctrine sans la compléter ni la renouveler. Les deux autres ouvrages mis en valeur concernent plus précisément un apport théorique et abordent l'ordre légal. Il s'agit de l'ouvrage de Le Mercier de La Rivière et du précis « historique » qu'en donne Mirabeau dans ses

488 MIRABEAU, QUESNAY, *Philosophie rurale*, 1763, cité par Arnault SKORNICKI, *ibid.*, p. 211.
489 *Ibid.*, pp. 215-216.
490 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 2 in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 275.

lettres[491]. Ces derniers ont la particularité d'avoir été publiés dans l'organe de presse qui porte les textes de la physiocratie. Dupont évoque ainsi le rôle du périodique dans l'histoire récente des écrits économiques.

2. Histoire de la presse économique

Dupont intègre dans sa notice des écrits de la science économique les périodiques qui se sont spécialisés dans ce champ de savoir. Il évoque d'abord le *Journal économique* qu'il juge trop hétérogène pour assurer la fonction idéale d'un tel périodique : la réunion des « Philosophes citoyens »[492] au service de la réflexion économique. Il s'agissait de l'une des premières revues économique[493]. Elle fut créée en 1751. Le *Journal économique* se présentait comme une entreprise savante, en se consacrant notamment à l'agriculture et au commerce[494]. Il incarne ce premier mouvement de l'histoire de la science économique en appliquant au sage ménagement du domaine les lois de la physique[495]. Il se tournait notamment vers les sciences naturelles. Baudeau y avait collaboré[496]. Dupont reprochait à ce journal son manque d'unité, ce que la doctrine physiocratique put offrir aux *Éphémérides*. Le *Journal économique* traitait en effet de sujets divers, outre l'économie politique, tels que les beaux-arts, la musique, l'architecture, la chimie, la botanique[497]. En juillet 1763, il s'était opposé aux physiocrates en critiquant leur tendance à l'abstraction et à la généralisation[498]. La qualité du périodique spécialisé dans une science en train de sa faire dépend de ses contributeurs. Ainsi les « Philosophes citoyens » firent-ils de la *Gazette du commerce* « un véritable Journal »[499]. Ces auteurs se caractérisent par leur champ d'étude qui concerne « les plus grands intérêts, les droits et les devoirs des hommes réunis en société ». Cette formule renvoie à la partie morale et politique de la science économique. Il s'agissait notamment de Le Trosne et Saint-Péravy qui tout deux collaborèrent aux *Éphémérides*. La *Gazette*, créée en 1763, s'adressait aux professionnels du commerce et aux amateurs de la science du commerce[500]. Elle porta quelques controverses qui engagèrent les économistes comme Dupont, Le Trosne et Saint-Péravy en 1764 et

491 L'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* est publié en juin 1767, le *Précis de l'ordre légal* en juin 1768.
492 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 3, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 299.
493 Elle est la première retenue par Philippe Steiner dans « Les revues économiques de langue française au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 33.
494 Hervé GUENOT, « Journal économique ou Mémoires (1751-1772) », in Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des Journaux*, [en ligne] http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0729-journal-economique-ou-memoires.
495 Philippe STEINER, *op. cit.*, p. 37.
496 Hervé GUENOT, *op. cit.*
497 *Ibid.*
498 Philippe STEINER, *op. cit.*, p. 52.
499 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 300.
500 Philippe STEINER, *op. cit.*, p. 53.

en 1765 sur le sujet du commerce des grains et de l'intérêt de l'argent pour le dernier[501]. Dupont en vient au sujet qui l'intéresse, celui du *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances*. Il constitue d'abord un supplément à la *Gazette du commerce*. Ces deux journaux bénéficient du soutien du contrôle général des finances. Dupont est nommé directeur de ce nouveau périodique. Il occupa cette place jusqu'en novembre 1766[502]. La suite de la *Notice abrégée* qui commence le tome quatrième de l'année 1769 évoque les débuts du *Journal de l'Agriculture* dont les dix-huit premiers tomes, c'est-à-dire ceux publiés sous la direction de Dupont, sont considérés comme des « précurseurs aux *Éphémérides du Citoyen* »[503]. L'auteur se place ainsi dans une continuité historique qu'il élabore lui-même entre deux périodiques spécialisés en économie politique. Baudeau ne représente donc pas le premier physiocrate directeur d'un journal. Dupont se décrit dans une situation équivalente. S'il considère que la science économique fut établie dès les premiers ouvrages de Quesnay et de Mirabeau, les années qui suivirent jusqu'au présent de rédaction, c'est-à-dire au commencement de l'année 1769, furent celle de débats et de polémiques pour affirmer l'économie politique non seulement dans la République des lettres, mais aussi dans l'opinion publique. L'année 1765 se caractérisait pour lui par un stade antécédent à cette phase de polémique. Il s'agissait alors moins d'affirmer la doctrine physiocratique que de porter ses objets dans le débat public. Il remarquait l'étendue de l'ignorance des lettrés vis-à-vis des thèmes économiques dans leur angle libéral et physiocratique, à savoir, les principes du droit naturel, la liberté du commerce, la productivité exclusive de l'agriculture[504]. La physiocratie n'en connaissait pas moins un mouvement ascendant exprimé par le développement de ces même journaux qui traitaient de sujets économiques. L'idée de la liberté du commerce des grains s'était concrétisée dans l'édit de juillet 1764 qui instaurait la liberté intérieure – à l'exception de Paris – et extérieure, avec des restrictions pour les exportations. Le préambule témoignait de l'influence des physiocrates en insistant sur la préservation de la richesse issue de l'agriculture, ainsi que sur l'intérêt du cultivateur pour le bon prix du grain[505]. Néanmoins, dans l'optique de Dupont, cette seconde phase de la formation d'une science qui succède à la formalisation théorique concerne celle de la controverse. Ce rôle ne constitue pas la fonction première du périodique. Ce dernier doit avant tout servir, dans la première époque, à réunir les auteurs pour consolider la doctrine. Dans la phase de controverses, la presse spécialisée, en tant qu'elle crée un espace possible de discussion entre savants et hommes de lettres,

501 Georges DULAC, « Gazette du commerce (1763-1783 », in Jean SGARD, *op. cit.*, [En ligne] http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0555-gazette-du-commerce.

502 Georges DULAC, « Journal de l'Agriculture », *op. cit.*

503 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 300.

504 « Ces vérités et celles qui en dérivent, n'étaient claires et évidentes que pour sept ou huit hommes studieux. », *ibid.*, pp. 300-301.

505 LOUIS XV, *Édit... concernant la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le Royaume... Registré en Parlement [le 19 juillet 1764],* Paris, Impr. Royale, 1764, p. 2.

tient un rôle majeur dans la poursuite des débats. Dupont déclare ainsi : « Le Journal de l'Economie politique devoit donc alors être purement polémique ; il devoit renfermer tous les raisonnements bons et mauvais qui se faisoient sur les objets importants auxquels il étoit consacré. »[506]. L'urgence des débats soumet le périodique à suivre l'opinion pour mieux la réfuter. La nécessité de la liberté d'expression défendue par les physiocrates suit leur croyance dans l'évidence et dans le progrès naturel de la vérité dès lors que les conditions de la liberté sont assurées. Les *Éphémérides* au contraires n'accueillent jamais de textes entièrement contraire à leurs idées. Dupont refuse même d'intégrer dans sa *Notice* les textes d'auteurs hérétiques malgré la requête de certains lecteurs[507]. Certains de ces écrits pouvaient par contre faire l'objet d'une annonce dans le journal de Baudeau, laquelle s'accompagnait d'un article réfutant l'ouvrage cité. Dupont compare ainsi les deux périodiques en les opposant et en les réunissant : « La différence étoit dans l'obligation que le tems imposoit de se charger de toutes sortes de matériaux. La conformité étoit dans le soin qui devoit animer l'Auteur pour ne laisser passer aucune des opinions qui lui paroissoient pouvoir entraîner des conséquences funestes »[508]. La différence entre le *Journal d'Agriculture* et les *Éphémérides* tient dans ce rapport à l'urgence. Le journal de Baudeau et de Dupont s'identifie plus à un périodique intellectuel et savant qu'à un journal spécialisé qui reste dépendant du cours des événements. L'enjeu est la diffusion d'une doctrine déjà systématisée plus que la recherche d'une légitimité savante et institutionnelle. Le *Journal d'Agriculture* n'accueillait pas officiellement les thèses physiocratiques là où les *Éphémérides* s'en faisaient le porte-parole privilégié. Le calendrier astronomique désigne ici le ciel des idées plus que le déroulement du temps terrestre. Pour autant, les vicissitudes parlementaires liées aux humeurs du peuple ou la publication d'ouvrages visant directement les physiocrates et connaissant, de surcroît, un certain succès – comme *l'Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* de Graslin ou les *Doutes* de Mably –, obligeaient les *Éphémérides* à entreprendre une réfutation ou une nouvelle apologie de la doctrine. Les exemples tirés de l'actualité dans la rubrique « Evénements publics » participaient de cette logique journalistique colorée d'un ton propagandiste.

Dupont présente l'année 1766 par l'absence de publication d'ouvrages marquant. Il justifie ce manque par le fait que trois textes étaient en train de s'écrire qui allaient devenir de grands ouvrages économiques. Ce sont ceux de Mirabeau – *Éléments de la Philosophie rurale* –, de Le Mercier de La Rivière – l'*Ordre naturel et essentiel* – et du recueil *Physiocratie*. Les mois qui jalonnent cette année dans le catalogue de Dupont contiennent donc principalement des articles publiés dans les

506 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 301.

507 *Ibid.*, p. 296, « Notre *Recueil* est la *Bibliothèque des Sciences* et non pas de l'*ignorance morale et politique*. D'ailleurs nous n'aurions pu parcourir tant de magasins d'erreurs sans les réfuter à mesure (…). Nous haïssons la *critique desapprouvante*. ».

508 *Ibid.*, p. 301.

périodiques. Il précise : « il n'y eut de publié que ce qui put entrer dans les Ouvrages périodiques. Nous disons *dans les Ouvrages périodiques*, parce que ce fut dans cette année que les *Ephémérides du citoyen* commencerent, en concurrence avec le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, à s'occuper des principaux objets de l'Economie politique »[509]. Cette remarque témoigne de la prépondérance qu'a pris journal dans la publication des écrits économiques. Dupont relève pour chaque mois les contenus des volumes du *Journal d'agriculture* jusqu'à la conversion de Baudeau affirmée au mois de décembre 1766. La concurrence entre le deux journaux n'est donc pas traitée par Baudeau dans sa *Notice*. S'il mentionne la création du journal, il n'en mentionne pas pour autant les articles publiés par le Baudeau pré-physiocrate. Dupont ne retient rien de cette première période éditoriale sinon l'échange de lettres entre Le Trosne et Baudeau qui fit communiquer ces deux périodiques, lesquels ne s'opposaient pas frontalement. La position du journal de Baudeau était en effet celle de la conciliation. Il souhaitait rester à l'écart des controverses qui agitaient l'économie politique. La concurrence dont parle Dupont est moins celle d'une lutte que d'une émulation qui centralise les débats et les idées économiques : « L'Auteur du *Journal du commerce*, vit avec une joie pure que les rivaux de gloire ou d'intérêt ne connoissent pas, mais dont les rivaux de patriotisme sont facilement pénétrés, naître un nouvel émule de qui la concurrence ne pouvoit que hâter le progrès de la vérité »[510]. Dupont se met en scène dans cette concurrence fructueuse entre les deux journaux. La concurrence « patriotique » désigne, dans le cadre de l'intérêt bien entendu, cet échange bénéfique qui permet l'émergence d'un bien général. La liberté d'expression suit les mêmes lois que celle du commerce. Il s'agit d'établir un ajustement entre les idées, comme les échanges libres équilibrent la valeur des choses.

La seconde période éditoriale des *Éphémérides* est présentée dans la continuité du *Journal d'Agriculture*. Le renvoi de Dupont de la direction de celui-ci et le ton hostile aux physiocrates qui s'y développa alors créa en effet un vide dans la presse pour la doctrine de Quesnay. Si Dupont évoque le changement de la forme du périodique de Baudeau, il ne l'explique pas par la conversion de celui-ci. Le passage de la parution hebdomadaire à mensuelle de la *Chronique de l'esprit national* est expliqué par l'ampleur des matériaux traités. Dupont oppose ainsi l'« ouvrage périodique » proprement dit et les « feuilles détachées » qui empêchent, par leur caractère décousu, une réflexion poussée mise à disposition du lecteur[511]. Le périodique savant est donc conçu dans sa forme comme un ouvrage particulier qui rassemble des écrits consacrés à la « philosophie économique ». Le changement de titre corrobore, pour Dupont, cette transformation dans un sens à la fois encyclopédique et spécialisé. Les « Philosophes patriotes » passèrent ainsi du journal

509 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 5, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 305.
510 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 308.
511 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 6, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 316.

favorisé par L'Averdy au périodique de Baudeau, converti à la physiocratie par l'un d'eux : Le Trosne. Le tome du mois de décembre 1766 du *Journal d'agriculture* dont la direction fut donnée à l'abbé Yvon marque cette inflexion du périodique contre les physiocrates. Il publia notamment Forbonnais en 1767 et Linguet en 1768. Il critiquait également certains articles des *Éphémérides*[512]. Il s'établit alors une concurrence néfaste en ce qu'elle nourrissait les erreurs à travers ces controverses. Dupont présente la suite de sa *Notice* comme le rappel des principaux articles du journal de Baudeau. La « bibliothèque savante » s'apparente ainsi progressivement à une table raisonnée du périodique.

B) Bibliothèque raisonnée ou table des ouvrages ?

À partir du tome sixième de l'année 1769 dans lequel la *Notice* traite des écrits économiques l'année 1767, Dupont conçoit son catalogue dans un sens plus clairement utilitaire. L'histoire des premiers ouvrages de la philosophie rurale s'apparentait à la tradition des bibliographies savantes, qui s'adressent aux honnêtes hommes pour les guider dans leurs lectures[513]. Cette « bibliothèque » se tourne ici vers les lecteurs soucieux de se constituer cet ensemble intellectuel qui forma progressivement une science. Le catalogue rejoint ainsi le titre même du périodique qui s'apparente à un phénomène qui n'était pas nouveau en cette seconde moitié du XVIIIe siècle. Les « bibliothèques » caractérisaient les journaux qui mettaient en œuvre une bibliographie cumulative à l'image du *Journal des Savants*[514]. La deuxième version des *Éphémérides* apparaît ainsi comme un périodique savant qui se développe à contre courant de la mode des « Spectateurs » et de l'exigence de la restitution de l'actualité. Jean Sgard souligne pour ces « revues culturelles » que forment les « Mercures », les « Bibliothèques » et les « Spectateurs », qu'elles se firent de plus en plus encyclopédiques à partir de 1750[515]. Le rapport au livre des périodiques qui se rangent dans la catégorie de « Bibliothèque » était le plus classique[516]. C'est en effet le cas pour les *Éphémérides* et ce que Dupont nomme l'« ouvrage périodique » opposé aux « feuilles ». La parution mensuelle permettait la formation d'une série d'ouvrages à la fois autonomes et complémentaires. Sa *Notice* n'en prend pas moins une forme différente de la bibliographie savante en ce qu'elle recense les articles du périodique. Il s'agit donc moins d'une bibliothèque que d'une table critique des volumes du journal. Le but recherché devient moins celui de l'érudition physiocratique qu'un utilitarisme qui rationalise la pratique de la lecture du périodique savant au profit d'une identification immédiate des

512 Georges DULAC, « Journal de l'Agriculture », *op. cit.*
513 Jean SGARD, « La multiplication des périodiques », *op. cit.*, p. 252.
514 *Ibid.*
515 *Ibid.*, p. 253.
516 *Ibid.*, p. 252.

contributions les plus importantes pour la formation de la science. Si chaque volume mensuel possède une table, ce catalogue la précise en se concentrant sur les écrits considérés comme les plus utiles au lecteur averti qui était abonné depuis le début ou à celui auquel il manquait les premiers tomes. Ce travail est aussi considéré comme une activité remémorative qui importe à cette doctrine qui se veut science. Dupont écrit : « notre Notice, qui (…) doit éviter de répéter à nos Lecteurs ce qu'ils ont deja vu dans les Ephémérides, et dont l'objet principal doit être à présent, de leur offrir un répertoire qui puisse les guider dans la recherche des articles qu'ils se rappelleront avec le plus d'intérêt. »[517]. La mémoire participe du caractère scientifique en ce qu'elle permet d'identifier un groupe et ses publications. Elle est d'autant plus importante que la science économique évolue en permanence et connaît des désistements comme de nouvelles recrues. Abeille s'était en effet écarté des physiocrates. Comme il s'agissait d'une histoire récente, le besoin de rationaliser les travaux et les contributeurs devenait nécessaire.

Dupont présente sa *Notice* non seulement dans la continuité du catalogue qu'il avait rédigé à la demande de Baudeau[518] mais aussi comme émanant de plusieurs demandes venant des lecteurs. Ces demandes relèvent d'un désir de connaissance historique sur les origines de la science nouvelle :

> Des personnes très éclairées nous ont fait sentir vers la fin de l'année dernière, que jusqu'alors notre Ouvrage, quoique formé de matériaux bons et utiles en eux mêmes, n'avoit pas assez rempli son titre de *Bibliothèque raisonnée des Sciences morales et politiques* : que ce n'avoit pas été une *Bibliothéque de ces Sciences*, puisqu'on n'y avoit trouvé aucune idée d'un grand nombre de Livres convenables et nécessaires à tous ceux qui veulent connoître et approfondir les vrais principes de la politique et de la morale[519].

L'origine de la science économique ne se situe donc pas spécifiquement dans les textes de la philosophie rurale, mais dans la philosophie et l'histoire du droit naturel. Le titre du périodique peut entrer en contradiction avec la fonction de cette notice établie par Dupont. Celui-si s'attache à l'émergence de ce qu'il nomme la « science nouvelle de l'économie politique », laquelle s'est distinguée, en les englobant dans son système, de la science morale et de la science politique qui forment l'administration des hommes par la logique des passions et des intérêts – il s'agit du domaine de la morale – et par l'administration des choses – domaine de la politique en tant qu'art de gouverner moins un peuple qu'une population. La *Bibliothèque des sciences morales et politiques* décrit en réalité le passage à l'unification opérée par la science économique. La notice doit représenter ce progrès. La première période éditoriale des *Éphémérides* s'intéressait au droit naturel par l'histoire et la philosophie. La *Bibliothèque raisonnée* les regarde au prisme de l'auto-définition

517 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 316.
518 « De l'origine et des progrès d'une science nouvelle », *Eph.*, 1768, t. 2, p. 189.
519 « Notice abrégée », *op. cit.*, p. 294.

de la doctrine comme science. Cette conscience a pour conséquence la nécessité de la démarche rétrospective dans la mesure où celle-ci vient rationaliser ce savoir en créant une tradition par rapport à laquelle les lecteurs et auteurs partisans de la science s'identifieront. Retracer l'histoire de ce savoir donne également une assise théorique qui légitime la science et sa nouveauté. Il s'agit d'un travail nécessaire – qui sert l'identification d'une science – pour ne se tourner ensuite que vers le présent et la marche du progrès :

> Cette remarque judicieuse a été pour nous un trait de lumière. C'est elle qui nous a engagé à revenir sur nos pas, à donner l'extrait le plus abrégé, mais le plus complet qu'il nous seroit possible de tous les Ecrits anciens dont nous adoptons les principes ; et à nous mettre ainsi au courant, afin de n'avoir plus à l'avenir qu'à discuter dans le détail qui convient aux *critiques raisonnées* qu'on a droit d'exiger de nous, les Ouvrages *moraux et politiques* qui paroîtront journellement[520].

Comme le montrait notre tableau, l'année 1769 connaît un net accroissement des sujets historiques dans le périodiques en passant d'une seule occurrence en 1768 à douze pour l'année où Dupont publie cette *Notice*. Il ne s'agit pas pour autant d'un travail d'enquête historique retraçant la filiation du droit naturel. Les *Lettres sur l'ordre légal* de Mirabeau témoignent de cycles historiques qui passent successivement de la dépravation à la restauration puis à la stabilité des ces lois naturelles dans les sociétés humaines. Ces vingt lettres sont publiées dans les *Éphémérides* depuis le tome neuvième de l'année 1767. Il ne s'agit donc pas d'un regard rétrospectif sur la science mais d'une philosophie de l'histoire fondée sur le rapport entre les sociétés humaines et l'ordre naturel[521]. L'histoire ancienne reste rarement abordée. Les ouvrages sur la Chine offrent un regard sur un Empire respectant l'ordre naturel depuis plusieurs siècles. Les textes de Coyer, *Chinki*, de Clerc, *Yu le Grand et Confucius*, et de Pierre Poivre, *Voyage d'un philosophe*, s'en font l'écho[522]. Ces propos de Dupont n'ont donc pas réellement trouvé de concrétisation. Les sujets historiques n'en conservèrent pas moins une part importante des volumes des années 1770 et 1771. Les préoccupations historique et philosophique n'étaient pas absentes des premiers tomes de la seconde version du périodique. Ainsi, le tome premier de l'année 1767 donnait trois articles tirés d'un ouvrage sur l'histoire du droit naturel. En ce qui concerne l'antiquité, les physiocrates louaient la République romaine pour son attention portée sur l'agriculture. Ils condamnaient le gouvernement de Sparte et son législateur Lycurgue, lequel fit l'objet d'ouvrages mentionnés dans les *Éphémérides* dès 1765[523]. Le périodique se consacre donc majoritairement à l'actualité des parutions d'ouvrages

520 *Ibid.*
521 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 191.
522 Le texte de Coyer fait l'objet de deux articles dans les tomes 12 de l'année 1768 et 1 de l'année 1769. Celui de Clerc est mentionné dans le tome 4 de l'année 1769.
523 Un ouvrage de Vauvilliers sur Sparte est repris dans le tome 5 de l'année 1769. Trois numéros du mois de décembre 1765 traitent des « Rêves de Lycurgue ».

traitants de sujets propres à l'économie politique. Son rapport à l'actualité se lit dans cette fonction de « bibliographie cumulative » pour reprendre les mots de Jean Sgard. Cette fonction s'éclaire dans la notice de Dupont qui place les publications du journal au cœur des progrès de la science en tant qu'ils se définissent par une succession d'écrits. La nouvelle table qu'il donne des *Éphémérides* exprime ce rapport à l'actualité qui devient histoire de la science. La prépondérance du périodique dans l'histoire des publications économiques modifie la nature de la *Notice* qui était considérée comme une bibliographie savante et détaillée. Dupont répondait par la négative à des lecteurs qui souhaitaient un catalogue plutôt qu'une notice[524]. Il souhaitait rédiger par le détail des publications successives de la philosophie rurale à l'économie politique non pas une simple liste d'ouvrages – il avait déjà rédigé un catalogue publié dans le tome 2 des *Éphémérides* de 1768 – mais une histoire des idées de la nouvelle science. Celle-ci devait mettre au jour l'affirmation de l'ordre naturel dans les sciences morales et politiques. Il inscrit sa notice dans l'enjeu historique du succès de l'économie politique et entend compléter et enrichir son précédent catalogue[525].

Le passage à l'histoire du périodique oblige Dupont à revenir sur la conception de sa notice. Il explique ainsi au tome sixième de l'année 1769 rédiger à présent une « table détaillée plutôt qu'une « véritable *Notice* raisonnée et explicative »[526]. Cette perspective n'éloigne pas pour autant ce catalogue de l'ambition de la bibliothèque raisonnée, laquelle se veut être un dépôt des publications qui intéressent l'économie politique telle qu'elle s'est systématisée au sein de la « secte » des physiocrates. Un tel catalogue bibliographique s'inscrit dans la tradition de l'érudition humaniste. Il participe de la formation d'une science en rassemblant les ouvrages et en offrant ainsi la possibilité de les citer, ce qui établit un réseau intellectuel organisé œuvrant au service de cette nouvelle science. La différence avec la tradition humaniste tient dans la caractère plus clairement utilitaire donné à la bibliographie comme à la table. Dupont affirme un souci à la fois intellectuel et pratique dans la diffusion de la physiocratie. La répétition d'une table des *Éphémérides* lui apparaît comme une nécessité pour les lecteurs qu'il cherche à rendre homogènes dans leur connaissance de la science nouvelle. Il s'agit ainsi de faire se remémorer les possesseurs de la collection complète et de porter les lecteurs récents à la connaissance des publications précédentes : « il nous a paru d'ailleurs que les personnes mêmes qui se sont procurées tous les volumes de l'année 1767, avoient vu avec indulgence la *Notice* [que] nous en avons *donnée*, et qui, en leur rappelant les articles qu'elles peuvent désirer de revoir, en désigne la place et leur épargne la peine de les chercher au hasard et

524 « Avertissement », *Eph.*, 1769, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 273.

525 Il s'agit de faire l'histoire des succès des auteurs économistes : « Et cette Histoire qui renfermera l'exposition des raisons puissantes qui les [succès des savants] déterminent, et la réfutation des préjugés qui luttent encore contre les lumières que leur esprit éclairé s'attache à répandre, pourra elle-même contribuer par-là au progrès de ces lumières si intéressantes pour l'humanité. », « Avertissement », *Eph.*, 1769, t. 1, Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 272.

526 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 6, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 315.

souvent inutilement, dans un grand nombre de tomes différents. Si notre travail peut avoir quelque utilité, c'est surtout en ménageant celui de nos Lecteurs, et en les mettant par-là plus à portée de consacrer utilement leurs efforts au bien commun de la Société »[527]. Nous avons vu qu'au commencement des tables et index, certains auteurs s'interrogeaient sur la paresse que ces outils risqueraient de développer chez le lecteur. Dupont ne conçoit pas sa notice comme une bibliothèque érudite mais comme une bibliothèque raisonnée, c'est-à-dire spécialisée dans les sujets économiques auparavant traités dans les sciences morales et politiques, désormais rassemblés et systématisés dans une science. La notion de bibliographie se rattache étroitement à celle de science[528], laquelle définissait, d'un point de vue philosophique, un ensemble de savoirs démontrés[529]. La notice de Dupont participe à cette logique en créant une tradition intellectuelle à partir du catalogue des écrits rattachés rétrospectivement à la science nouvelle, mais qui proviennent avant tout de la philosophie rurale de Quesnay et de Mirabeau et qui s'ouvrent aux questions plus strictement commerciales intégrées dans l'économie politique. Ainsi Dupont mentionne-t-il Vincent de Gournay pour sa défense de la liberté du commerce[530]. Or la science nouvelle s'opposait nettement à la « science du commerce » dont le groupe de Gournay était l'émanation. Son histoire est donc, dans la cadre des différentes sensibilités économiques, une histoire œcuménique. Le qualificatif de « raisonné » renvoie notamment à l'*Encyclopédie* dont le système figuré des connaissances inspira des bibliographies baconiennes[531]. La *Bibliothèque raisonnée* ne reprenait pas un tel système mais reproduisait une organisation tripartite pour le périodique. La « table détaillée » dans la *Notice* de Dupont reprend ce découpage pour décrire ce qui ressemble également à une bibliographie commentée à l'usage des amateurs éclairés et des contributeurs de la science économique. La particularité de ce catalogue est qu'il suit un ordre chronologique et non pas strictement thématique – la « table détaillée » reprend certes le découpage en trois rubriques du périodique – ni alphabétique. Cette perspective historique donne à voir dans cette bibliographie savante et utilitaire une autre dimension de l'activité scientifique qui s'élaborait alors dans le domaine de l'économie politique. La présentation chronologique se retrouve dans un article ultérieur des *Éphémérides* qui commente la parution de la *Bibliothèque de Madame la Dauphine* établie par Moreau. Dupont en rend compte avec éloge : « Le Bibliothécaire de Madame La Dauphine observe avec beaucoup de raison que c'est sur-tout en lisant l'histoire qu'il faut se faire un plan ; que sans cela l'on entasse des

527 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 8, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 328.
528 Valérie NEVEU, « Classer les livres selon le “Système figuré des connaissances humaines” : émergence et déclin des systèmes bibliographiques d’inspiration baconienne (1752-1812) », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 48, 2013, p. 207.
529 « Science », *Encyclopédie*, vol. XIV, 1765, p. 787.
530 « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 2, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 284.
531 Valérie NEVEU, *op. cit.*, pp. 212-213.

faits dans sa mémoire ; mais qu'ils n'y tiennent à rien, dès qu'on perd la vue et le fil qui les lie, et l'objet moral qui les rend intéressants. »[532]. La conscience d'une scientificité de l'économie exprimée par Dupont est aussi une conscience de son historicité. L'ordre temporel ainsi rationalisé par la succession des écrits permet d'échapper à la règle du hasard pour mettre au jour le cours du progrès. Cette mise en ordre rejoint celle de l'adaptation de la société humaine à l'ordre naturel. La *Notice* ajoute donc à l'économie sa valeur scientifique en ce qu'elle met en ordre le cours des idées, à l'image du cours des choses de la nature.

La *Notice abrégée* est remplacée dans le premier tome de 1771 par une *Table raisonnée des matières traitées dans les volumes de l'année précédente*. Également rédigée par Dupont, elle se présente explicitement comme une table et recense les principaux contenus des *Éphémérides* de l'année 1769. Le but utilitaire en est d'autant mieux affirmé. Le texte dispose d'une marge dans laquelle sont insérés les noms des écrits avec leur renvoi au volume et à la page du journal. Cette disposition met directement en valeur les articles. Le commentaire est ici moins important que l'ordre des contributions et le sujet qu'elles abordent. La table s'adresse à tous les « Amateurs de la Philosophie économique »[533]. Dans ce texte, Dupont prend en compte un élargissement de cette matière sans se concentrer uniquement sur la doctrine. Il fait montre à nouveau d'un souci de conciliation dû au recul de l'influence des physiocrates dans le débat public :

> Plusieurs politiques ont proposé d'établir dans les Etats une sorte de catéchisme civil qui embrasseroit les vérités les plus essentielles à la conservation du corps social, que tous les Citoyens seroient tenus d'adopter également ; mais au-delà duquel on toléreroit la diversité de leurs opinions. Il y a de même parmi les Philosophes qu'on a nommés Economistes, un certain nombre de vérités générales qui sont très faciles à reconnoître, et dont l'évidence leur paroît un point suffisant de réunion entre tous ceux qui consacrent leurs veilles au bien public[534]

Cette première remarque de Dupont lui sert à réfuter l'accusation de secte portée contre les physiocrates. Les *Mémoires secrets* se font le relais de certaines de ces critiques[535]. Grimm était l'un de leur plus virulent adversaire[536]. Le remplacement de Maynon d'Invau au contrôle général des finances par l'abbé Terray le 22 décembre 1769 plaçait le gouvernement dans une position réservée vis-à-vis des physiocrates. Terray était opposé à une liberté entière du commerce des grains, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il autorisa la publication des *Dialogues* de Galiani qui parurent au

532 *Eph.*, 1770, t. 12, pp. 88-89.
533 *Eph.*, 1770, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 355.
534 *Ibid.*, p. 366.
535 Bachaumont emploie le terme de secte pour qualifier les économistes et les encyclopédistes, *Mém. Sec.*, 20 décembre 1767, cité par Georges WEULERSSE, *op cit*, t 1, p 140.
536 *Ibid.*, pp. 143-144.

1er janvier 1770. Cet ouvrage portait une nouvelle attaque contre l'édit de 1764. Devant cet affaiblissement des idées libérales, Dupont présente l'unité des économistes au-delà de la seule doctrine de Quesnay. Il cherche à mettre en évidence le socle commun qui puisse les réunir contre ses assauts réglementaires. Il affirme ainsi un catéchisme économique qui présente les fondements de la science et définit l'économiste :

> Quiconque pense que l'on trouve dans les loix de l'ordre physique la base de celles de l'ordre moral, et même une sanction pour ces dernières : Quiconque regarde la justice comme devant être la législatrice du monde, comme conforme à l'intérêt bien entendu de tous et de chacun, comme unissant les hommes par une chaîne de droits et de devoirs réciproques, comme ordonnant le respect pour la liberté de tous les travaux, et la conservation de tous les droits de propriété, est économiste en cela, et sera toujours considéré et chéri comme tel par ceux auxquels on a d'abord donné ce nom[537].

L'économiste n'est pas clairement caractérisé derrière le physiocrate. Cette définition s'attache avant tout à la philosophie du droit naturel qui postule des droits et des devoirs concernant tous les hommes pour leur qualité d'hommes. Il s'agit d'un ensemble de principes qui établissent universellement sa place juridique et morale dans la société. L'histoire de l'idée du droit naturel a montré qu'il s'agissait d'obvier aux critiques sceptiques pour trouver un fondement commun à la nature humaine[538]. Dupont prend donc peu de risques en reprenant cette perspective. Le droit de propriété et la liberté individuelle au prisme du travail rattachent les économistes à la philosophie lockienne qui justifiait la possession de la première par le fruit du second. La caractéristique proprement physiocratique est celle de l'assujettissement de l'ordre social à l'ordre physique. Cette dimension permettait de rapprocher la physiocratie de la méthode des sciences de la nature. Le fondement physique était un critère de scientificité en ce qu'il ancrait le regard physiocratique dans le réel sans recours à des idées innées ni à des facteurs transcendants. Comme le montrait Catherine Larrère à propos du droit naturel[539], il s'agit là d'une définition *a minima* de l'économiste en tant que partisan du droit naturel, ce qui permet à Dupont de renouveler de façon encore plus nette le lien entre les physiocrates et Vincent de Gournay. Quesnay ne représente pas le voie obligée de la révélation économique : « Mais nous n'en avons pas moins d'estime pour ceux qui seroient parvenus aux mêmes résultats, ou seulement à des principes communs par un autre chemin. ». Il s'agit du groupe de Gournay. Il ajoute : « Nous sommes certains de ne nous trouver sur aucun *principe fondamental*, ni sur aucun *résultat pratique*, d'un avis différent de celui de ces Hommes éclairés, et c'est une forte présomption pour les autres points intermédiaires qui pourroient être encore à

537 « Table détaillée », *Eph.*, 1770, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 355.
538 Catherine LARRERE, *op. cit.*, p. 21.
539 Elle montrait le passage d'une définition *a minima* du droit naturel à sa maximisation par les économistes-physiocrates, *ibid.*, p. 49.

discuter entre nous. Il n'y a pas deux manieres de regarder la vérité quand on la voit bien, c'est-à-dire nue. »[540]. Ce désir d'unité témoigne de la situation difficile des physiocrates en ce début de l'année 1770. La polémique sur la liberté du commerce des grains qui animait l'opinion en fonction des mauvaises récoltes, et ce notamment de 1767 à 1769, pouvait souder les disciples de Gournay qui sont les partisans de la science du commerce avec les physiocrates. Tous deux défendaient en effet la liberté du commerce. La divergence majeure résidait dans le jugement porté sur la nature de cette activité. Dans l'optique de Quesnay, il ne s'agissait que d'un moyen pour la circulation de la richesse de l'agriculture. Le groupe de Gournay y voyait le facteur principal de la formation des richesses. L'opposition était donc nette, mais les attaques pouvaient les réunir sur la défense de la liberté commerciale.

À cette définition *a minima* de l'économiste s'oppose la maximisation de la science de l'économie politique. Si les fondements sont présentés dans leur possible universalité par une logique de réduction à l'essentiel, les objets étudiés par la science possèdent une semblable globalité du fait de leur multiplicité. L'histoire en fait elle-même partie. Le principe de cette table n'est plus chronologique mais thématique. Dupont affirme en cela la nouvelle science par ses contenus et leur complémentarité plutôt que par leur succession dans le temps. Il commence par le sujet du commerce des grains et des ouvrages à critiquer comme la *Théorie des Loix civiles* de Linguet. Suivent des « observations sur l'esprit réglementaire » et le thème de l'impôt. Ces premiers éléments mettent en valeur la question de la liberté du commerce comme terrain d'entente entre économistes. Les thèmes suivants sont les corvées, la chasse, les « morceaux d'histoire », les événements publics, les traits de bienfaisance, la mouture économique, les mémoires d'économie pratique, les « morceaux d'instruction philosophique », les prix et la « perpétuité des Fermiers dans les héritages ». Cet ordre s'oriente vers des sujets plus pratiques. La question du commerce des grains n'impliquait pas que des mémoires de circonstances ni des écrits théoriques, il s'agissait aussi de documents parlementaires comme le *Recueil de Pieces sur la Législation du Commerce des Bleds*[541]. Il est significatif qu'aucun de ces thèmes ne concerne directement l'agriculture, sinon sous un angle précis de droits particuliers ou de méthode de production. L'année 1769 comptait six articles sur l'agriculture et dix sur le commerce. L'impôt qui concerne sept articles n'en possède pas moins une rubrique spécifique. Cette sélection témoigne de l'importance qu'avaient prises dans les débats les questions plus spécifiquement commerciales et financières dans le contexte d'une critique croissante contre la législation sur les grains au profit de la réglementation dont la nomination de Terray au contrôle général se faisait l'écho à la fin de l'année 1769. La diversité de ces sujets traités

540 « Table détaillée », *op. cit.*, pp. 366-367.
541 *Ibid.*, p. 360.

par la science économique trouve son expression dans le champ historique. Dupont remarque ainsi, après avoir mentionné un écrit sur l'histoire de la compagnie des indes dans la partie historique de la table, une certaine ambivalence entre les plans théoriques et pratiques de l'économie politique :

> Ces deux parties de notre travail sur le Commerce des Indes, n'auroient peut-être pas dues être rappellées ici avec les morceaux historiques. La première appartient plutôt aux *Principes d'économie politique*, et la dernière à l'*application* de ces principes aux circonstances données. (…) Cependant nous n'avons pas cru devoir séparer ces différents articles dans cette Table des matieres. Toutes les questions d'économie politique embrassent ainsi des faits, des principes, des raisonnements, des critiques, des discussions ; et dans le compte précis que nous avons à rendre à nos Lecteurs, il nous semble convenable de ramener au même objet, toutes les parties qui y ont rapport pour éviter les doubles emplois[542].

Dupont montre dans cette table un souci d'union non seulement entre les économistes mais aussi au sein même de la science. Le raccordement entre théorie et pratique n'avait rien de neuf[543] mais témoigne de l'ambition scientifique de l'économie politique qui réunissait par la méthode hypothético-déductive de « l'inventeur du *Tableau économique* »[544] le raisonnement et son expérience. Cette nouvelle science devait se distinguer par la vérité du rapport cause/conséquence qu'elle mettait en évidence. L'application des principes constituait une nécessité qui découlait de la vérité formulée. L'économie politique se décrivait dans la logique d'une science de gouvernement en tant que conseillère de la politique royale. Cette remarque de Dupont évoque à nouveau la libéralisation du commerce des grains. Les débats pouvaient pointer la contradiction entre le principe libéral de l'équilibre et l'inflation des prix et le danger de famine produit par la déréglementation. Les économistes répondaient par un raisonnement sur la durée de l'application en distinguant les causes occasionnelles des causes structurelles du mal[545]. L'équilibre des prix ne peut s'établir que dans un système où la liberté est achevée. Cet argumentaire formulé notamment par Turgot défendait donc la succession logique des principes et de leurs application dans leur conformité réciproque. Les exemples des traits de bienfaisance et des événements publics, qui constituaient la troisième partie du périodique et deux rubriques dans la table détaillée, servaient ce souci de démonstration de l'adéquation des principes à la réalité. Les premiers se concentraient sur l'échelle locale et se voulaient l'image des meilleurs comportements économiques à suivre, notamment envers la conduite des travaux agricoles et civils. Les seconds devaient exprimer, outre l'application au niveau politique des réformes souhaitées par les économistes, les avancées de la

542 *Ibid.*, p. 375.

543 « *Theoriam cum praxi* » écrivait Leibniz. La théorie est un degré de connaissance nécessaire pour passer à la pratique. Celle-ci sort la théorie de sa stérilité. Cité par Paul HAZARD, *op. cit.*, p. 300 : « La théorie fait naître la pratique ».

544 « Table détaillée », *op. cit.*, p. 366.

545 Pour expliquer la cherté des grains en Angleterre, Le Trosne distinguait ainsi la cause accidentelle liée aux mauvaises récoltes de la cause structurelle due aux privilèges. Dupont reprend cette distinction dans la *Notice abrégée*. *Eph.*, 1769, t. 4, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 303.

science dans une optique historique à l'échelle des gouvernements[546].

L'ampleur des objets de la science économique et la nécessité de son unité la distingue des autres sciences dont « l'homme ne peut jamais savoir qu'une partie, ni l'apprendre que par beaucoup de faits particuliers »[547]. Il s'agit des sciences naturelles comme la botanique, la chimie et la physique. Si Dupont les opposent dans leur nature, la rigueur de leur méthode et l'importance de l'ordre naturel rapprochent l'économie politique de ces sciences déjà constituées.

III. Les sciences dans les *Éphémérides*

Le périodique se montre sensible aux différentes sciences qui peuvent compléter l'analyse économique ou exprimer une même méthode rigoureuse qui permet de raisonner sur l'ordre naturel. Cet intérêt pour les autres champs de savoirs est une conséquence de l'ambition englobante de la science économique qui résulte de ce que Catherine Larrère a nommé la maximisation du droit naturel qui étend le pouvoir de connaître[548]. Si la science implique l'autonomie du savoir concerné[549], l'économie conquiert moins cette qualité par la séparation vis-à-vis des autres connaissances que par leur englobement. Les sciences naturelles et la science de la religion sont ainsi directement concernées par l'extension du regard économique. La présence de ces sujets dans les *Éphémérides* en marque l'évolution. La logique du périodique et de l'annonce d'ouvrages participent de cette extension.

A) Les sciences naturelles

La nouveauté des tomes des années 1770 à 1772 des *Éphémérides du citoyen* se trouve dans les articles consacrés aux sciences de la nature telles qu'elles sont définies dans la système figuré des connaissances humaines. Il s'agissait principalement des mathématiques et de la physique particulière, laquelle regroupait la botanique, la minéralogie et la chimie. Sont ainsi annoncés un ouvrage de planches sur la botanique, un *Cours d'Histoire naturelle*, des *Leçons de Logique* par le Professeur De Felice. Malgré la concurrence des ouvrages de Buffon dans ce domaine d'étude, le *Cours d'Histoire naturelle* de l'abbé de Beaurieux est évoqué pour l'intérêt qu'il montre dans la

546 « tout annonce un changement général à l'avantage de l'humanité. Ce sont les divers pas qui se font vers ce changement désirable, que nous croyons devoir consigner, à mesure, dans ce Recueil destiné aux Citoyens. », « Table détaillée », *op. cit.*, p. 377.
547 *Ibid.*, p. 368.
548 Catherine LARRERE, *op. cit.*, p. 48.
549 *Ibid.*, p. 193.

comparaison – et donc le lien – entre le monde physique, animal et celui les hommes : « On y trouve par-tout le caractere d'une ame honnête, qui cherche des instructions morales pour les hommes dans l'exemple des animaux. »[550]. L'histoire naturelle qui s'applique ici aux « quadrupedes, oiseaux et insectes » se rapproche de la philosophie morale en ce que l'homme et l'animal peuvent être comparés dans leurs comportements. Cette remarque rappelle l'article « Evidence » de Quesnay qui pointait la similitude entre l'homme et l'animal au point de vue du rapport aux sens. L'économie politique montrait moins un souci de compréhension de la nature de l'homme que de son rapport profond avec le monde physique. L'histoire naturelle portée sur la faune pouvait nourrir l'intérêt de l'économiste en ce qu'il considérait la primauté de l'ordre naturel. Les sciences de la nature sont perçues comme un moyen d'appréhension et de confirmation de cet ordre établit par Dieu[551]. Les principaux ouvrages de sciences naturelles annoncés dans les *Éphémérides* sont ceux du médecin Joseph Buc'hoz. Il s'agit de son *Dictionnaire raisonné universel des plantes*, de *La Nature considérée sous ses différents aspects*, du *Dictionnaire vétérinaire* et de l'*Histoire universelle des végétaux*. Ce « médecin naturaliste » fut un écrivain prolifique qui publia sur l'histoire naturelle et la botanique. Le deuxième ouvrage mentionné dans les *Éphémérides* était un recueil de lettres périodiques et hebdomadaires[552]. L'intérêt pour ce champ de savoir ne justifie pas à lui seul le choix de mentionner ces ouvrages. Ceux-ci permettaient d'établir un lien avec l'économie politique. Le *Dictionnaire des plantes*, comme le sous-titre l'indique, les traitait au point de vue de l'agriculture, du jardinage et des arts et métiers. Parmi les lettres périodiques qui forment l'ouvrage *La Nature considérée sous ses différents aspects*, le rédacteur de l'annonce note l'emploi que fait le naturaliste de la science économique : « il fait l'éloge de *la Science économique*, c'est-à-dire, selon cet Auteur, de *celle qui traite des moyens d'employer les différents corps qui nous environnent.* Cette définition est peut-être un peu resserrée, et les applications que lui donne l'Auteur la resserent encore davantage aux objets purement *techniques*, qui forment au plus la dernière partie de la *Science économique*. »[553]. L'auteur rappelle ici l'intérêt philosophique de la science économique qui ne se réduit pas aux procédés déduits de ses connaissances. La nouvelle science ne se concentre pas uniquement sur le moyens mais traite également des fins de l'homme, à savoir, son droit au bonheur et l'accomplissement sur terre de la félicité publique par l'accroissement des jouissances individuelles dans l'ordre de la nature et de la société. Il ajoute :

550 *Eph.*, 1770, t. 8, p. 224.

551 « C'est un tableau abrégé qui peut présenter aux jeunes gens une idée de l'immensité des Ouvrages du Créateur », *Ibid.*

552 Michel GILOT, « Joseph Buchoz (1731-1807) », in Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes*, [En ligne] http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/129-joseph-buchoz.

553 *Eph.*, 1770, t. 12, p. 237.

L'art d'employer le plus efficacement possible chaque homme en particulier à son propre bonheur et à celui des autres hommes, cet art important qui consiste dans la connoissance des droits et des devoirs de tous, et des moyens propres à assurer l'usage des premiers et l'accomplissement des seconds, forme sans contredit la premiere et la principale partie de cette belle Science. Cette partie n'est point l'objet des recherches de M. Buc'hoz, qui prévient en plusieurs endroits ses lecteurs, qu'il ne veut écrire *qu'en Médecin et en Naturaliste* ; de sorte que lorsqu'il emploie l'expression de *Science économique*, on ne doit entendre que la connoissance générale de la pratique des arts utiles[554].

L'économie n'est pas ici présentée pour sa proximité avec les sciences naturelles mais pour sa dimension sociale et politique qui en fait un raisonnement sur les fins de l'homme en société. Elle concerne à la fois les arts et la connaissance philosophique. La définition stricte de l'activité du naturaliste est donc bien différente de celle de l'économiste qui ne s'interdit pas toute matière participant au bien-être matériel des hommes. La préoccupation économique est ici moins « scientifique » que morale. Mais il s'agit d'une morale de la jouissance et de l'utile. La vision des sciences naturelles est considérée comme trop resserrée et étroite par les économistes qui tiennent compte de celles-ci pour leur méthode expérimentale et leurs discours sur la nature mais s'en écartent par leur tendance à la théorisation dans la perspective d'une philosophie morale. L'affirmation de la concordance entre l'ordre physique et l'ordre social n'engage pas pour autant l'économie politique des physiocrates dans la voie des sciences naturelles. Linné souhaitait, dans le *Journal Oeconomique*, relier ces deux champs de savoir[555]. Il forme ainsi une définition de l'économie qui se resserre sur l'ordre physique là où les physiocrates envisagent également une vision politique et sociale englobante. Quesnay ne rejoignait pas cette tentative de réunion des sciences naturelles à l'économie, mais construisit plutôt, avec ses disciples comme Dupont, un lien entre le commerce politique et l'économie[556]. Il s'agit d'une science de philosophe, construite dans la perspective de l'homme d'Etat[557]. Le commerce politique se distinguait de la science du commerce en la dotant d'un niveau supérieur de savoir[558], à l'échelle du bien commun. Récemment convertit, Baudeau rappelait ainsi le regard étendu de l'économiste qui cultive un savoir universel :

Les Philosophes Calculateurs, Physiciens, Systématiques, ou Métaphysiciens et Spéculateurs, ne prétendront pas, sans doute, que leurs recherches exigent plus d'application et de sagacité que les discussions patriotiques de nos Economistes ; il faut certainement aux Ecrivains politiques un grand fonds d'érudition, et peut-être autant de méditations assidues, et de combinaisons diverses ; les difficultés sont grandes et multipliées ; la Science est vaste : chaque sujet a besoin d'être considéré non-seulement en lui-même, comme la plupart des objets que traitent la Physique et la Géométrie, mais encore d'être examiné très attentivement

554 *Ibid.*

555 En 1752, « On donne le nom d'oeconomie à la science qui nous enseigne la manière de préparer les choses à notre usage par le moyen des éléments. Ainsi la connaissance de ces choses naturelles et celles de l'action des éléments sur les corps, et de la manière de diriger cette action à de certaines fins, sont les deux pivots sur lesquels roule toute l'oeconomie », cité par Philippe STEINER, « Les revues économiques », *op. cit.*, p. 37.

556 *Ibid.*, p. 43.

557 *Ibid.*

558 *Ibid.*

dans toutes ses faces possibles, et dans ses relations avec l'immensité des autres[559].

La science économique inclut dans sa méthode la perspective des sciences naturelles mais ne s'y résume pas. La connaissance qui en découle n'est pas seulement celle de l'objet mais aussi de leurs relations. L'article « Evidence » montrait que la formation d'une idée naissait de semblables rapport entre l'objet et les sensations, puis entre les sensations elles-mêmes au sein de la mémoire. La science économique s'est développée par l'étude de la circulation des richesses puis de la formation des échanges et de leur logique. L'ordre relationnel est autant lié au monde physique qu'au monde social et moral. La science économique organise le second par rapport au premier selon les lois naturelles. Cette organisation implique de connaître les différents ordres physique, moral, social et politique. Il s'agit d'une science dont il faut acquérir les principes au même titre que les dogmes dans le catéchisme. Elle constitue en cela un système composé de différentes parties. Baudeau écrit : « il faut en avoir conçu tout l'ensemble pour être capable d'en traiter avantageusement la moindre partie. »[560]. Le rappel récurrent des principes physiocratiques dans les articles des *Éphémérides* témoigne de ce souci de ramener chaque élément particulier à la théorie. La conscience de cette systématisation se traduit par des textes tournés vers la diffusion de la science.

B) Enseignement de la nouvelle science

Dans sa réponse au texte de Béardé de l'Abbaye, *Recherches sur les moyens de supprimer les impôts, précédées de l'examen de la nouvelle Science*, publié en 1770 et repris dans le *Journal Economique* et le *Journal de l'Agriculture*, Baudeau reprend dans l'ordre méthodologique l'organisation théorique de la nouvelle science. Il part de la présentation des principes qui forment la loi naturelle. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une démonstration. Toute la partie théorique est fondée sur l'évidence de la philosophie du droit naturel. Il indique ainsi les principes de l'autoconservation, de la nécessité de permettre la plus grande prospérité et la plus grande jouissance à chacun et de la multiplication de l'espèce[561]. Il est à noter que Baudeau n'emploie pas le terme de population – qui renvoi à ce que Michel Foucault a caractérisé comme l'organisation rationnelle du peuple – mais s'oriente vers une définition naturaliste de celle-ci. Ce vocabulaire témoigne de l'approche imitée des sciences naturelles que les économistes appliquent aux sociétés humaines. De ces principes des

559 « Des Sciences et des Arts », *Eph.*, 20 juin 1766, p. 238.
560 *Ibid.*, p. 239.
561 « la plus grande prospérité des individus et la propagation de l'espèce », *Eph.*, 1770, t. 7, p. 83.

lois naturelles sont déduits des conséquences qui s'expriment par la notion de l'ordre naturel[562]. Une société bien organisée est la condition pour le principe multiplicateur du bien-être individuel. Cette déduction est fondée sur l'évidence. Le jugement sur les institutions politiques découle de cette conséquence. Il se forme par la comparaison à l'aide de l'histoire et de la connaissance du droit naturel qui indique le bien et le mal : « Delà vient la nécessité de la science qui compare successivement toutes les institutions sociales avec le principe général du bien et du mal moral »[563]. Cette méthode comparative sur deux plans, naturel et historique, donne à l'économie politique un vaste champ d'étude en même temps qu'un moyen de vérification du réel par rapport aux principes des lois naturelles. Ces dernières permettent de mieux lire les sociétés humaines en les corrigeant. Cette démarche confirme la dimension prescriptive de ce savoir. Ceci posé, Baudeau aborde la partie plus pratique de la science économique qui la rapproche à nouveau des sciences naturelles. Sa vision de la science concerne notamment la méthode de la classification.

> Mais pour procéder à cet examen avec l'ordre qui caractérise *une science*, il falloit classer les hommes, leurs travaux et leurs droits, il falloit dans cette opération suivre l'ordre naturel ; et c'est une des choses qui vous a le plus révolté. (…) vous allez sentir vous-même combien est simple et naturel l'ordre qu'on a suivi pour classer les *travaux* des hommes réunis en société, par conséquent pour classer les hommes et tous les *droits* qu'ils ont a jouir du fruit de ces *travaux*[564].

Dans une perspective semblable à Linné pour la classification des végétaux et des animaux, Baudeau décrit comme l'un des critères qui fait de l'économie une science cette méthode d'ordonnancement du réel. La physiocratie l'applique aux activités humaines, et notamment aux arts, à partir d'un facteur déterminant : le travail. La description de la société par Quesnay en trois classes organisées selon leur rapport à la productivité ancre la théorie physiocratique de l'ordre naturel dans la réalité de la circulation des richesses produites par les hommes et par la nature. Les classes productives et stériles se définissent par la valeur du bien qu'elles produisent. La classe des propriétaires est justifiée par les avances qu'elle offrent à l'agriculture et donc au premier travail qui est celui de la terre. Du travail naît la jouissance de ses résultats[565]. Les « droits de jouir » sont donc déduits et justifiés par l'activité sociale. Ce lien entre le travail et le droit rejoint la philosophie de John Locke qui justifiait le droit de propriété par le travail dans son *Traité du gouvernement civil*[566].

Cette réponse de Baudeau à Béardé de l'Abbaye est un exposé de la doctrine physiocratique

562 *Ibid.*, p. 86.
563 *Ibid.*, p. 99.
564 *Ibid.*, pp. 99-100.
565 « *travaux* des hommes associés, et *efficacité* de ces travaux pour procurer les jouissances utiles et agréables qui font le bien-être des individus et la prospérité de l'espèce humaine ; *droits de jouir* relatifs à cette efficacité : voilà ce que la science économique analyse et calcule avec précision. », *ibid.* L'efficacité peut être entendue comme la productivité d'un travail. L'agriculture en est l'activité principale qui la matière première de la subsistance.
566 *Traité du gouvernement civil*, 1690, paragraphe 27.

en tant que science. Elle participe de l'objectif pédagogique des *Éphémérides* dans la diffusion de celle-ci. L'exposé de ses principes est constamment répété en fonction de publications critiques ou hétérodoxes, mais aussi selon les événements politiques. Le périodique tient ainsi un rôle évident de propagation de la doctrine. Cet enjeu est réaffirmé par Puységur qui envoya un ouvrage en juin 1771 au rédacteur. Il est présenté par Dupont comme un correspondant du périodique[567]. Le titre de cet ouvrage rédigé par « un curé du Diocèse de Soissons » donne une dimension religieuse à l'économie en rapprochant les principes du catholicisme et de la nouvelle science : *Les Devoirs de l'homme, ou abrégé de la Science du Salut et de l'Economie politique*. Il entend tout d'abord faire « la publicité des principes de la Science économique »[568] par le rapport qu'elle noue avec les principes de la religion. L'auteur reprend l'argumentaire religieux employé par Baudeau et par Ferres en identifiant le point commun entre les des deux sciences. Il faut entendre ici le terme de science en tant que connaissance. La science de la religion relie le foi et la raison à l'avantage de la confirmation de Dieu et de la création plutôt que des dogmes. Quesnay rappelait ce lien réciproque dans la connaissance humaine. Le curé retient uniquement la parole évangélique de l'amour mutuel. L'ordre naturel qui fonde la science économique lui permet d'intégrer ce savoir dans la science du Salut. Il renverse ainsi la logique d'englobement qui caractérisait la science économique vis-à-vis des autres « connaissances pratiques ou de spéculation »[569] pour la faire dépendre de la science de la religion :

> je me borne donc à vous offrir en abrégé le tableau de cette Science économique, sa dérivation, et sa liaison naturelle avec la Science du salut. Que dis-je, sa liaison ? La Science économique fait partie de la Science du salut ; elle en est le complément ; elle est l'enseignement des moyens que chacun a sous la main pour la perfection de cette société fraternelle, pour l'établissement, le maintien et la prospérité de laquelle Dieu a voulu que nous vécussions[570].

Ce texte rejoint le « catholicisme des Lumières » que professait Baudeau, notamment par le désir de l'accomplissement de la fraternité universelle[571]. L'auteur reprend la logique qui fait du droit naturel un fondement raisonnable et reconnu par tous pour la religion. L'économie en tant que science décrit l'ordre des choses sans nier son origine divine. Plutôt qu'un englobement de l'économie par la science religieuse, il décrit ici la séparation de ces deux savoirs par le retrait du second. L'économie est le moyen de connaissance de l'agencement des hommes et des choses. La religion s'attache à la cause de cet ordre et enseigne sur ce principe dans la perspective de la vie

567 *Eph.*, 1771, t. 4, pp. 116-117.
568 *Ibid.*, pp. 117-118.
569 « Des sciences et des arts », *Eph.*, 20 juin 1766, p. 240.
570 *Eph.*, 1771, t. 4, pp. 121-122.
571 Caroline CHOPELIN-BLANC, « L'abbé Baudeau théologien : la physiocratie au service de l'utopie chrétienne », in Alain CLEMENT, *Nicolas Baudeau... op. cit.*, p. 66.

éternelle. L'enseignement économique se distribue à l'échelle terrestre, il en devient même la démonstration, sur terre, des lois divines. Le curé de Soissons s'exprime ainsi : « C'est l'exposition abrégé de cet ordre naturel des sociétés que je vous offre, mes chers confreres, sous le nom de *Catéchisme de la Science économique* »[572]. Il s'agit d'une tentative d'adaptation du catholicisme à la physiocratie plutôt que d'une approche transcendante de l'économie. Les principes moraux du christianisme sont assimilés aux devoirs de l'ordre naturel. Puységur qui commente les extraits affirme ce passage du religieux à l'économique : « M. le Curé a trouvé à faire l'application des ordonnances morales de l'Evangile aux principes moraux résultants de l'ordre physique »[573]. La science économique est comprise comme une « science de la vie », selon les mots de l'auteur de l'ouvrage, qui vient confirmer les principes évangéliques réduit à la fraternité humaine. Elle représente un moyen d'accès à la religion par les sens.

La science économique suit bien un mouvement de maximisation qui oblige la religion catholique, dans les milieux de religieux proches des économistes, à mettre de côté la révélation et l'eschatologie pour l'accord *a minima* avec le droit naturel repris par l'économie politique. Ce mouvement entraîne également une réflexion sur la nature de l'homme. Ce dernier est-il envisagé en tant qu'animal politique ou plutôt en tant que consommateur rationnel proche de l'*homo economicus* ? L'ancrage des travaux économiques dans une philosophie du gouvernement, l'emploi du terme de citoyen mais également des mots de patrie et de nation qui connaissent un succès croissant dans la seconde moitié du XVIIIe siècle placent cette science nouvelle dans les enjeux concrets du pouvoir monarchique. Le périodique est le vecteur principal de ce langage et permet de considérer la formulation de débats qui se rapprochent de l'anthropologie et qui expriment les rapports de l'individu à l'État et à son identité. Ces questions témoignent des prolongements thématiques de la science économique, qui, par sa systématisation, couvre un vaste champ d'étude dont le périodique se fait à la fois le support et le vecteur.

572 *Eph.*, 1771, t. 4, p. 122.
573 *Ibid.*, p. 129.

Chapitre III

L'économie politique : anthropologie et patriotisme

I. Anthropologie économique

L'économie politique en tant que philosophie propre au mouvement des Lumières a repris les discours sur l'origine de la société et l'état de nature pour justifier l'ordre qu'elle proposait et qu'elle fondait sur la loi naturelle. La réflexion économique se rapproche d'une réflexion anthropologique sur les invariants qui caractérisent l'humanité. Cette anthropologie est la continuité de la philosophie du droit naturel qui définit les éléments irréductibles à l'homme indépendamment des différences culturelles et historiques. La science économique épouse ces règles universelles qui se prolonge sur le plan politique des relations internationales et redéfinissent le champ du patriotisme.

A) Les fondements du droit naturel

1. Les invariants du tien et du mien

L'anthropologie économique n'entre pas en contradiction avec la prétention de la science nouvelle à l'administration des choses plutôt que des hommes[574]. Si l'économie politique cherche à rationaliser la société par l'argument matériel des subsistances et de l'intérêt, elle tient également à rationaliser les rapports culturels par l'étude de leurs origines. Les lois économiques de la propriété et de l'intérêt individuel se justifient par le caractère permanent dans l'histoire des sociétés humaines, c'est-à-dire, par leur qualité d'invariant. Dans cette optique, le gouvernement des hommes n'est pas entièrement substitué à l'administration des choses mais trouve une expression pleinement économique. Le gouvernement anthropologique devient un gouvernement de la nature humaine dans les relations aux objets et aux autres hommes par l'échange et la justice. Dans sa réfutation des *Doutes* de l'abbé Mably, Saint Megrin cite cet auteur dans sa critique du droit naturel des physiocrates qui définissent un gouvernement également naturel :

> *Notre Auteur*, dites vous, Monsieur, *soutient que dans l'origine des sociétés, tous les hommes son Législateurs. Quels Mémoires secrets*, ajoutez-vous, *ont appris aux Economistes que toutes les sociétés ont eu à leur naissance la même marche, la même méthode ; qu'elles ont établi les mêmes châtimens, les mêmes récompenses, les mêmes Magistrats. C'est une chose qu'il n'est pas raisonnable de présumer, vu la prodigieuse diversité de circonstances où les hommes se sont trouvés*[575].

574 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 213.
575 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 185-186.

Mably reprend la critique qui opposait au droit naturel la multiplicité des lois humaines. Catherine Larrère a étudié comment la formation d'un droit naturel *a minima* a pu être partagée par la plupart des philosophes et hommes de lettres contre le danger d'un relativisme. La considération des circonstances et de leur influence imprévisible sur le cours économique des choses était un préoccupation des physiocrates qui établirent une distinction entre causes occasionnelles et causes structurelles[576]. Le raisonnement anthropologique se tourne vers ce dernier aspect de la structure, notamment dans l'ordre politique, c'est-à-dire du gouvernement :

> Cette prodigieuse diversité de circonstances est une suite de déreglemens qui n'influent pas dans l'institution primitive des gouvernemens. L'institution d'une autorité tutélaire consiste uniquement, M. à choisir les moyens de préserver la société des voleurs et de méchants. Cet objet si simple exige cependant une connaissance parfaite des loix de la nature relatives à l'essence de l'art social ; c'est cette seule connoissance que l'Auteur de l'ordre naturel regarde comme inséparable de tout gouvernement, et c'est elle que vous attaquez[577].

La sécurité représente ici l'invariant à la source des gouvernements. Il ne s'agit pas pour autant de la formation d'un contrat de type hobbesien mais, comme l'a souligné Catherine Larrère, d'une relation de l'individu à la totalité par la succession d'ordres, de la société à la nature, plus que par la sociabilité proprement dite[578]. L'individu connaît les lois naturelles par la garantie d'une intelligibilité permise par Dieu. Le besoin de sécurité ne dicte donc pas seul l'établissement de l'autorité politique. Il se double de la conscience de la relation de l'individu à une totalité qu'exprime la continuité de l'ordre physique à l'ordre moral. La différence des régimes politiques et des mœurs vient plutôt d'un « dérèglement » lié aux circonstances qui fit écarter l'ordre social de l'ordre naturel. En cela, l'étude de l'origine des sociétés politiques par les physiocrates se rapproche de l'anthropologie de Buffon telle qu'elle fut étudiée par Michèle Duchet. L'auteur de l'*Histoire naturelle* envisageait l'espèce humaine selon leur diversité de mœurs. Ceux-ci constituaient un des critères de distinction entre les races. Ces différences ne remettaient pas en cause l'unité de l'espèce mais exprimaient une forme de « dégénérescence » liée au climat[579]. L'anthropologie physiocratique offre une observation similaire qui construit son interprétation sur l'ordre naturel. Celui-ci forme la règle de mesure pour chaque société en fonction de leur distance vis-à-vis de cet ordre. L'histoire des gouvernements est donc celle de leur dégénérescence – il s'agit d'une transposition biologique du phénomène de la décadence – s'ils s'écartent des lois naturelles ; ou celle de leur pérennité, s'ils confirment l'ordre naturel, ainsi de l'empire chinois. Dans cette perspective physiocratique, l'histoire

576 DUPONT, « Notice abrégée », *Eph.*, 1769, t. 4, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 303.
577 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 186.
578 Catherine LARRERE, *L'invention... op. cit.*, p. 197 et p. 202.
579 Michèle DUCHET, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995, [1971], p. 252.

doit donc moins relever d'une logique cyclique de décadence et d'apogée que d'un mouvement linéaire de rapprochement vers l'ordre naturel.

Le besoin de sécurité provient de l'un des points d'achoppement entre Mably et les physiocrates : la propriété. Mably voit en elle un facteur de désordre et de violence quand les disciples de Quesnay font d'elle un moyen de paix sociale. Pour le « Confucius de l'Europe », le premier droit naturel de l'individu est en effet la libre disposition des choses dont il a la jouissance. Mably opposait l'exemple de Sparte et de la communauté de biens. La défense de Saint Megrin se complète, dans les *Éphémérides*, par l'annonce d'un ouvrage de Jean-François Vauviliers reprenant Mably sur l'histoire du gouvernement de Sparte et de la législation de Lycurgue[580]. La contribution de ce professeur royal au collège de France donnait aux physiocrates une caution savante et érudite. Dupont présente son étude historique et juridique en rappelant le rôle de pacification de la société assurée par la loi de la propriété individuelle. Il écrit : « M. *de Vauvilliers* fait voir que l'institution de la propriété foncière suppose nécessairement l'abolition du brigandage. Il prouve, par le témoignage de *Theucidide*, “que la Grèce fût en effet en proie aux brigands, mais seulement tant que la propriété foncière ne fût point établie” »[581]. Dans le texte de Saint Megrin, la propriété possédait une valeur ambivalente en ce qu'elle justifie le principe de la sécurité par le danger du vol. Elle pouvait sembler à l'origine de cette menace. Dupont, en reprenant les travaux de Vauvilliers, montre que son institutionnalisation, c'est-à-dire sa prise en compte par la loi positive en tant que loi naturelle, met fin aux rapines par l'interdépendance de chaque citoyen et de l'intérêt commun à la préservation de leur biens. C'est la propriété qui fonde la sécurité plus qu'elle ne la justifie. Propriété et sécurité vont de pair. Les hommes seront ainsi passés de l'ordre individuel et social à l'ordre naturel. L'anthropologie physiocratique n'implique pas un retour aux origines. Comme chez Rousseau, l'état de nature relève du mythe, mais d'un mythe signifiant et rationnel. Il s'agit de rendre la société humaine adéquate aux lois naturelles par la succession de différents ordres qui ajustent la politique et les mœurs jusqu'au physique.

L'ordre physique se confond avec l'ordre anthropologique dans la définition du « tien » et du « mien ». Leur qualité d'invariant provient du sentiment naturel de justice qui en émane. La possession réciproque et personnelle d'un objet relève autant de la justice que des sens. Cette démonstration fondée sur l'évidence n'implique pas de différentes configurations. Dans la présentation du recueil *Physiocratie*, Ferres reprend cette argumentation :

> la voix de la raison nous dit avec la plus grande force, que nos semblables ont un droit positif à la conservation, à la réclamation de ce qui leur appartient, comme nous avons droit nous-mêmes à la

580 *Examen historique et politique du Gouvernement de Sparte*, in *Eph.*, 1769, t. 5, p. 200.
581 *Ibid.*, pp. 201-202.

conservation, à la réclamation de ce qui nous appartient. Ces mots *tien* et *mien*, qui se sont fait et qui se feront entendre à tous les hommes, dans tous les lieux, dans tous les tems, et dans quelques circonstances qu'on puisse les supposer, sont donc la voix de la nature, et l'expression d'une Loi du Créateur[582].

Le devoir d'auto-conservation entraîne la conscience d'un semblable devoir pour autrui. Ce devoir a pour conséquence le droit de propriété. L'anthropologie des physiocrates provient à la fois de cette philosophie du droit naturel qui cherche à établir des permanences dans la culture humaine, et de la conception du Dieu de Malebranche qui donne un fondement au savoir issu des sensations[583] :

cette vérité est que tous les hommes, de tous les siècles, ont mis de la différence entre le *tien* et le *mien*. Or cette continuité, cette conformité de sentiment, prouvent invinciblement qu'il est une lumière qui éclaire uniformément tous les hommes ; qui leur montre que leurs intérêts réciproques sont soumis à l'empire de la justice, et bornés les uns par les autres ; que ces bornes sont l'expression des Loix divines[584]

Ce texte se caractérise par son ton plus religieux qui assimile droit et religion naturels. La réflexion économique sur la nature humaine est inséparable de ce fondement métaphysique qui donne des garanties à une philosophie proche du sensualisme. L'ordre des sens s'ajuste à l'ordre de la raison qui lie Dieu aux hommes. La philosophie physiocratique se construit sur ces différentes relations et successions d'ordres qui révèlent une « continuité », c'est-à-dire une connexion, entre les hommes et leur espace à la fois social, politique et naturel. La distinction de concepts anthropologiques permet l'uniformité de la nature humaine. Les circonstances comptent moins que la continuité assimilée à la « conformité » qui est donc l'identité des hommes dans la réciprocité de l'échange. Ce caractère continu et providentiel de l'ordre naturel exclut, pour Ferres, le hasard et l'indétermination[585]. Il fait une analogie entre cette organisation divine et l'organisme humain. En passant par l'exemple de l'anatomie, Ferres témoigne de ce que Michel Foucault identifie comme une « mutation dans l'espace naturel de la culture occidentale », qui substitua « l'anatomie au classement, l'organisme à la structure, la subordination interne au caractère visible, la série au tableau »[586]. La physiocratie relie ces deux modes de la pensée rationnelle. Elle prend en compte la méthode classificatrice pour la distinction des trois classes de la société. Mais le *Tableau économique* de Quesnay semble plus proche de la série que du tableau à proprement parler en ce qu'il réunit plus qu'il ne délimite. L'analogie de Ferres fonctionne sur le constat de l'utilité de chaque chose existante. Ce constat entraîne la foi en l'ordre naturel et divin qui organise cette réalité.

582 *Eph.*, 1768, t. 9, pp. 187-188.
583 Catherine LARRERE, *L'invention... op. cit.*, p. 202.
584 *Eph.*, 1768, t. 9, p. 188.
585 *Ibid.*, p. 182.
586 Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 150. Cité par Michèle Duchet, *op. cit.*, p. 229.

L'analogie révèle également le souci des physiocrates pour les notions de circulation et d'interdépendance qui, dans le cadre du corps humain, peuvent aussi rappeler l'idiosyncrasie, c'est-à-dire le fonctionnement autonome de l'individu qui reste intégré dans un tout. En effet, la liberté humaine défendue par les physiocrates n'entre pas en contradiction avec ce système philosophique. Elle explique au contraire, pour Ferres, les déviations des sociétés humaines et du cours historique vis-à-vis de cet ordre naturel. Il écrit : « L'homme est capable de mauvais choix, parce qu'il est libre, et que par conséquent il peut se livrer inconsidérément à des intérêts mal entendus, par l'impulsion même des passions qui le sollicitent à ne rien négliger pour se procurer le meilleur état possible pour son bonheur, qui dans l'ordre contribue aussi au bonheur des autres. »[587]. Si l'ordre naturel est providentiel, l'être humain, qui constitue l'objet d'étude de l'anthropologie sous-jacente dans la philosophie économique, et qui se distingue de l'animal par l'agencement particulier des ses sensations en idées[588], peut dérégler cet ordre en raison de son organisme particulier. Ferres précise ces déviations que l'histoire offre comme exemple en parlant du « déréglement de l'imagination des hommes agités de passions diverses. »[589]. Ferres reprend le même terme employé par Saint Megrin pour répondre à Mably et défendre la conception d'un droit naturel étendu à la relation économique contre le constat de la diversité qui sert le relativisme. Comme un organisme humain peut connaître des dérèglements, l'organisation sociale qui dépend d'un ordre naturel providentiel peut dévier des lois de sa constitution. Pour prolonger l'analogie, la constitution d'un gouvernement établit les règles de sa santé, l'administration est le lieu de sa maladie. Saint Megrin établissait cette distinction pour défendre la vérité du gouvernement naturel[590]. La dépendance de l'ordre moral à l'ordre physique peut ici s'entendre au sens propre puisqu'il s'agit de l'imagination qui n'est qu'un agencement particulier de sensations et de leur souvenir, comme le décrivait l'article « Evidence » de Quesnay.

Au sujet de l'exemple d'un trait de bienfaisance de la part d'un curé qui distribua des habits et des avances financières aux enfants de sa paroisse pour les mettre au travail et les rendre, par cela-même « bons, sages et riches », Mirabeau justifie la vertu de la possession de biens personnels et rejette l'idéalisation d'un état primitif ordonné qui précède la propriété.

587 *Eph.*, 1768, t. 9, p. 191.

588 Le terme « anthropologie » défini dans l'*Encyclopédie* fait de l'homme une totalité distincte de l'animal par les facultés de son entendement. Michel DUCHET, *op. cit.*, pp. 233-234.

589 *Eph.*, 1768, t. 9, p. 191.

590 « Vous nous parlez d'administration, et nous ne vous parlons que de constitution. Vous confondez sans cesse l'une avec l'autre : en voici, Monsieur, la différence. Dans la constitution, les passions dorment, l'intérêt général se fait seul entendre. Elles s'éveillent dans l'administration, et écoutent l'intérêt particulier. Pour qu'un état jouisse d'une harmonie parfaite, il faut donc que l'administration soit toujours d'accord avec la constitution », *Eph.*, 1768, t. 5, p. 228. Voir p. 115.

Les succès de M. *Geoffroi*, et la conversion des habitants d'Oribeau, feront venir l'eau à la bouche à ces bonnes gens, sectateurs de l'antique philosophie, qui disent que la distribution du *tien* et du *mien* amena tous les désordres sur la terre, et qui voudroient nous ramener à l'innocence, au dépouillement et à l'obéissance passive ; ame unique des défuntes *Réductions du Paraguai*. Certainement cette heureuse apathie, qui ne donne entrée ni aux fureurs de l'avarice, ni aux vices de l'oisiveté, et qu'on nous désigne sous le nom de l'*âge d'or*, seroit fort desirable, et le bonheur pourroit s'étendre à son niveau sur toute la terre, s'il étoit possible de choisir dans une espèce supérieure à l'homme, des chefs pour toutes nos sociétés[591].

L'Ami des hommes rejoint le critique portée contre Mably à propos de l'impact positif de l'établissement de la propriété. L'état de nature des physiocrates semble correspondre avec la définition des possessions personnelles distinctes de celles d'autrui. Ils s'opposent à la conception rousseauiste d'une innocence primitive que l'établissement de la société aurait corrompue. Leur vision des Indiens d'Amérique n'est pas celle de l'émerveillement devant une société primitive et immuable mais celle du constat d'une économie restée domestique et non pas tournée vers le progrès ni l'accroissement des richesses. Les physiocrates tenaient pour principe la libre jouissance et la maximisation des plaisirs par la consommation immédiate des productions et les dépenses des propriétaires. L'image des « réductions du Paraguai » représente un système politique et économique établi par les jésuites dans la colonie espagnole. Il s'agissait d'encadrer les Guaranis et d'organiser une société religieuse et politique. Ces espaces permettaient une forme d'exploitation collective par les *tupambaé* - chose de Dieu – qui s'assimilent à une économie collective à côté de l'*abambaé* « chose de l'Indien » qui renvoie à la possession privée[592]. Cette forme économique fut connue dans les milieux philosophiques et savants européens par l'ouvrage de Muratori, *Relation des missions du Paraguai*, publié à Paris en 1754. L'interprétation qui pouvait être faite de ce système économique fut celle que Mably forme à partir de l'exemple spartiate : la possibilité d'une communauté de biens par ses « prestations collectives »[593] dans le cadre du *tupambaé*. Ce système colonial original n'en assurait pas moins l'autorité politico-religieuse des jésuites. Mirabeau parle ainsi d'« obéissance passive » pour rejeter une sujétion qui ne permet pas la propriété individuelle ni le commerce libre. Il critique ici un encadrement trop strict qui, pour ses vertus de limitation des passions, n'en est pas moins contraire au principe de la libre jouissance de ses biens et de l'inégalité naturelle des richesses. Mirabeau semble voir dans ces « communautés de biens » un empêchement au travail individuel qu'il louait dans l'exemple du curé d'Oribeau. Pourtant, ce prélat comme ces jésuites organisaient un travail collectif. Mais, pour l'Ami des hommes, les fruits de ce labeur servent, dans le premier cas, l'enrichissement individuel dans l'ordre matériel et spirituel, lorsque, dans le second, ils servent la communauté jésuite et conservent l'immobilisme social, cette

591 *Eph.*, 1770, t. 3, pp. 218-219.
592 Maxime HAUBERT, « Bons sauvages et bonne nouvelle au Paraguay », in *Revue Tiers-Monde*, tome 19, n°75, 1978, p. 470 et p. 484.
593 *Ibid.*, p. 471.

« obéissance passive ». À l'« apathie heureuse » doit s'opposer l'émulation heureuse. Un tel « âge d'or » ne lui semble convenable que sous l'autorité d'un chef au-dessus des passions humaines. Face à l'impossibilité de ce choix, Mirabeau oppose la loi de l'intérêt individuel et de la propriété personnelle contre le danger d'une opulence collective qui pourrait entraîner, et ce notamment à la ville, la corruption des uns en raison de l'incapacité pour un chef paternel et provincial à préserver la vertu des nouveaux possesseurs de richesses :

> que dans l'ordre des sociétés compliquées, quoique tout le monde y vive de pain, comme ailleurs, le plus grand nombre y reçoit le pain de l'opinion ; que trancher sur l'opinion c'est porter la hache à l'arbre de vie ; et qu'il est impossible qu'un seul homme, avec la plus grande justice et la meilleure volonté possible, soutienne par ses vertus ou sa capacité quelconque, le poids d'une révolution subite dans la fortune de tous[594].

Mirabeau ne critique pas le principe d'une richesse de chacun mais son attribution collective. Il rejette la charité à grande échelle et préfère le soutien dans le cadre du village en campagne. Le despotisme légal n'engage donc pas une politique interventionniste, même dans l'ordre de la charité. Ce souverain étant éclairé par la constitution, ses mœurs ne peuvent influencer sa politique. Il ne pourrait faire usage de son pouvoir despotique dans un sens arbitraire. Le despote éclairé n'est donc pas « une espèce supérieure à l'homme ». Il est soumis à la loi naturelle et son pouvoir législatif est substitué à la seule exécution de l'ordre légal[595]. La volonté du souverain n'assure pas seule celle de son gouvernement qui doit dépendre de l'ordre naturel. Il est ainsi le relais d'une volonté naturelle antérieure. Cet ordre naturel est-il l'équivalent de l'état de nature ?

2. L'état de nature

La notion d'état de nature fut abordée par les principales philosophies du XVIIIe siècle comme celles de Locke et de Rousseau. Elle provenait des réflexions formulées au XVIIe siècle sur le droit naturel. Il s'agissait, par cette hypothèse première, de justifier des principes qui gouvernent les hommes, dans leurs qualités d'individu et d'être social. Les physiocrates reprirent ces différentes conceptions de l'origine de la société et les théories du contrat pour assurer un fondement théorique aux principes du droit de propriété et de la loi de l'intérêt. Cette réflexion hypothétique conduit à une anthropologie économique issue du droit naturel. Dans le *Discours préliminaire* de Dupont au recueil *Physiocratie* publié dans le troisième tome de l'année 1768, le premier droit individuel, le « droit aux choses propres à sa jouissance » est antérieure à la formation sociale. Il « existoit pour le premier homme. Il existe pour un homme absolument isolé. Considéré même rigoureusement et

594 *Eph.*, 1770, t. 3, p. 223.
595 Arnault SKORNICKI, *L'économiste...*, p. 214.

uniquement dans ce premier point de vue, il précède l'*ordre social*, ainsi que tout juste et injuste relatifs. Mais dans ce cas comme dans tout autre, il n'en est pas moins soumis par son essence aux *loix physiques* de *l'ordre naturel* et général de l'univers. »[596]. L'état de nature demeure bien dans une catégorie hypothétique qui sert une démonstration déductive. Les physiocrates ne tranchent pas entre l'homme isolé ou l'homme social. Dupont envisage cette possibilité extrême pour justifier de la vérité du premier droit de chaque homme. L'ordre naturel, antérieur à l'ordre social est ce qui définit l'homme dans sa relation à soi, aux autres et à son environnement. L'anthropologie est donc facilitée par cette primauté de l'ordre physique qui est la détermination naturelle de la culture humaine. Pour autant, cet ordre naturel ne conditionne pas nécessairement l'organisation sociale en ce que celle-ci peut s'éloigner de ses règles. Le relatif naît de ce décalage qui provient de la liberté humaine et des passions qui dérèglent l'ordre. La connaissance des lois naturelles ne suffit pas à réprimer les passions, celles-ci ne peuvent l'être que par l'autorité du pouvoir[597]. Le droit naturel n'implique donc pas nécessairement l'établissement de l'ordre naturel. Dupont n'en décrit pas moins un premier déterminisme lié aux lois naturelles, celui de la réciprocité sociale. Il rejette tout d'abord l'idée d'une nature originellement abondante en présentant la nécessité de travailler pour l'homme isolé. L'oisiveté ou l'apathie n'existent pas dans l'état de nature. Pour évoquer la réunion des hommes isolés, Dupont mentionne qu'elle s'établit dans un « pays inculte ». La nature n'est donc pas originellement abondante. Elle n'offre ses fruits que par le travail de l'homme bien qu'il y ait des avances premières permises par l'ordre naturel et par Dieu dans le cadre des premiers défricheurs[598]. La conservation de soi et la recherche de son propre avantage entraîne ces individus à s'associer pour assurer leur subsistance. L'état antérieur à la société n'est pas nécessairement violent en raison de ce sentiment de réciprocité. La réciprocité des besoins et des droits entraîne la constitution d'une relation à l'origine de la société :

> loin d'en faire usage pour se nuire, pour se détruire réciproquement, le besoin mutuel, la crainte, l'intérêt, la raison enfin, leur feroient réunir ces mêmes forces pour le bien de tous ; les soumettroient à des règles naturelles de justice et même de bienfaisance réciproque ; établiroient nécessairement entr'eux des conventions sociales, tacites ou formelles, pour assurer à chacun l'usage licite de son *droit naturel*, de son *droit aux choses propres à sa jouissance*, ou en d'autres termes, *la liberté de profiter des avantages qu'il peut retirer de l'ordre naturel*[599].

La réciprocité violente est convertie en une réciprocité juridique issue de la rationalité humaine. Cette rationalité est garantie par la relation d'ordre mise en évidence par Catherine

596 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 168.
597 « Doutes éclaircis », *Eph.*, 1768, t. 6, pp. 238-239.
598 Yves CITTON, *Portrait... op. cit.*, p. 47.
599 *Eph.*, 1768, t. 3, pp. 171-172.

Larrère. Le passage de la simple réciprocité – sentiment de l'identité avec autrui – à la relation – établissement d'un échange fructueux et paisible – provient moins de l'entente entre individus que de la conscience du lien entre le particulier et la totalité, entre l'ordre individuel et l'ordre naturel[600]. Ce primat de la relation d'ordre qui fonde la propriété sur la sociabilité naturelle fait dire à Catherine Larrère qu'il ne s'agit pas d'une théorie du contrat[601]. Dupont souligne ici que la création de la société peut provenir de différentes formes d'accords entre les hommes. Les « conventions sociales, tacites ou formelles » diffèrent de la formulation d'un contrat entre individus qui bornent leur liberté au profit des relations sociales imitées de la relation d'ordre. La formation sociale installe moins un principe sécuritaire qu'un droit libéral centré sur la propriété et l'intérêt individuel. L'hypothèse de l'homme isolé est finalement abandonnée au profit d'une association primitive décrite par l'institution familiale, qui témoigne du caractère social de l'homme :

> Mais la longueur et la foiblesse de son enfance établissent, même dans l'état le plus sauvage, une société naturelle entre les peres, les meres et les enfans, qui surviennent en grand nombre avant que les aînés soient en état de se passer du secours de leurs parens. Dans cette association primitive, la sensation vive et toujours présente du besoin réciproque, jointe aux mouvements de l'attrait maternel, non-seulement proscrit toute usurpation entre les co-associés, mais assure à chaque individu les secours qui peuvent lui être nécessaires de la part des autres individus, et la participation à tous les avantages que la famille peut se procurer[602].

Dupont exprime ici un élément fondamental de l'anthropologie, celui du passage de l'état « sauvage » à l'homme « civilisé », et de la distinction entre l'homme et l'animal. La spécificité biologique de l'enfant humain, qui a donc un impact sur la culture sociale, est sa naissance prématurée. La croissance de son cerveau est la plus longue de tous les mammifères, ce qui le rend plus vulnérable et prolonge sa dépendance vis-à-vis de sa mère[603]. Le groupe social de la famille, centré sur la relation mère/enfant, dépend ainsi de cette assistance élargie dans le temps. L'anthropologue René Girard utilise cette observation biologique pour déduire des règles de l'ethos social à partir de ces « adaptations de comportements ». Pour Dupont, la présence prolongée de l'enfant n'est pas un obstacle dans la relation entre le père et la mère mais soude au contraire leur association. Cette explication de l'ordre de l'histoire naturelle inscrit la pensée économique dans des préoccupations anthropologiques. La raison se renforce ici de l'instinct, les conventions sociales relevant à la fois du besoin, de la raison et des sensations. Les « mouvements de l'attrait maternel » forment la première relation d'ordre qui lie l'enfant à sa génitrice. Cette considération de naturaliste ne renvoie pas à l'image de la relation politique ensuite établie à l'échelle d'une société mais

600 Catherine LARRERE, *op. cit.*, p. 202.
601 *Ibid.*, p. 204.
602 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 176.
603 René GIRARD, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Le Livre de Poche, 2015, [1978], pp. 114-115.

explique la nécessité de l'association en des termes moins hypothétiques que matérialistes. La relation de l'enfant à sa famille exprime la relation de l'individu à l'ordre naturel. Cette dépendance instaure les relations sociales en formant des « co-associés ». Les premières règles sociales furent d'ordre naturel. Elles proviennent de la situation biologique et de l'intérêt individuel qui voit son avantage dans la préservation égale de l'avantage d'autrui. Les mœurs et les règles morales n'ont aucune primauté mais proviennent de cette origine autant instinctive que rationnelle de l'établissement de la société. Les différents ordres sociaux s'ordonnent ensuite selon une logique semblable à celle des ordres économiques qui reliaient le physique au politique. En commentant le catalogue de bibliothèque de la Dauphine, Dupont réaffirme la nécessité naturelle de la société humaine :

> De la nécessité de défricher la terre, résulte celle de vivre en société. Les hommes se partagerent les propriétés et se réunirent pour les faire valoir et pour les défendre, les familles s'associerent, les Etats se formerent, et les humains durent non seulement trouver leur bonheur à s'aimer les uns les autres ; ils furent encore obligés de se chérir comme des êtres réciproquement nécessaires, sans lesquels il leur étoit impossible de remplir leur fin[604].

Du premier travail de la terre découlent les règles sociales de l'association qui passent de la cellule familiale à l'Etat. Deux intérêts motivèrent ce regroupement : la valeur et la sécurité. La reconnaissance de la valeur d'une propriété dépend de cette entente mutuelle. Pour les physiocrates, la valeur d'un bien s'installe dans l'échange et provient de l'état de l'objet en lui-même dans la situation créée, à la différence de la théorie psychologique qui réunit Galiani, Graslin, Turgot puis Condillac qui envisageaient l'appréciation individuelle de l'objet[605]. Michel Foucault précise : « Valoir, pour la pensée classique, c'est d'abord valoir quelque chose, être substituable à cette chose dans un processus d'échange. »[606]. Considérer la propriété primitive dans l'exigence de la valeur la place dans une nécessaire relation d'échange qui constitue le premier niveau de la science économique, à savoir, la circulation des richesses. La formation de la valeur dans l'échange est un des bienfaits de cette réunion en société élargie qui permet non seulement de préserver et de jouir librement de ses biens, mais également de commercer. Selon Michel Foucault, la valeur, pour les physiocrates, forme la « négatif des biens »[607]. C'est-à-dire qu'elle vient d'une soustraction dans les excédents et l'abondance fournis par la nature. Elle opère leur répartition. Ce principe de la nature abondante est celui qui gouverne la remarque de Dupont sur l'établissement des propriétés qui sont un partage entre les individus associés dans le défrichement. Ce partage provient de l'ampleur des

604 *Eph.*, 1770, t. 12, pp. 94-95.
605 Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 2013, [1966], p. 210.
606 *Ibid.*, p. 203.
607 *Ibid.*, p. 206.

territoires défrichés qui évoquent l'idée de l'abondance naturelle développée par le travail humain. Le travail, la nécessité de la valeur et le besoin sécuritaire unissent les hommes dans une association motivée par ces exigences matérielles. La valeur semble aller de pair avec la sécurité. L'affirmation de la libre jouissance de ses biens entraîne, dans le même temps, sa défense et sa préservation. Dupont montre ici que le principe sécuritaire ne naît pas d'un contrat social entre individus cédant une part de leur liberté au profit d'un souverain mais qu'il provient de la formation de la valeur dans le partage et la reconnaissance des biens de chacun à travers une optique économique et particulièrement commerciale, c'est-à-dire, le développement des échanges à partir de situations égales dans l'ordre économique, non pas dans les ordres physiques ni sociaux. L'explication de l'origine par le travail, contrairement à celle qui partait de la relation de l'individu à la totalité de l'ordre naturel, débouche sur le principe sécuritaire. De cette relation économique puis politique se forme une relation morale entre les individus. La reconnaissance du caractère moral d'autrui passe paradoxalement par la poursuite de l'enrichissement et par la conservation de soi qui tous deux représentent la finalité de l'homme dans la pensée économique physiocratique. Le bonheur de la relation morale n'est pas naturel. Il est un apprentissage et une obligation économique. Cet impératif vient de l'affirmation de l'intérêt de la poursuite des fins économiques. Si chacun a besoin d'autrui pour parvenir à ses fins, cette perspective risque d'assimiler l'autre à un moyen. L'impératif économique de la relation morale est le pendant de cette loi de l'intérêt et intègre autrui dans une relation d'échange qui le place à égalité relativement à la valeur des biens achetés et vendus. La morale est assimilée à l'ordre physique et matériel qui imprime sur la relation commerciale une relation de reconnaissance mutuelle. Il ne s'agit pas là d'un humanisme commercial critiqué abondamment par Quesnay et ses disciples puisque le caractère moral n'est pas une conséquence des échanges mais une condition de la conduite de ceux-ci dans l'ordre naturel. Ce n'est pas le commerce qui adoucit les mœurs mais la conscience de la dépendance physique et sociale des hommes.

L'impératif de la relation morale ne provient pas d'un ordre métaphysique mais procède d'une logique pragmatique issue des exigences matérielles. Il n'en va pas de même de certains principes physiocratiques qui trouvent une justification dépassant la réalité matérielle pour rejoindre une antériorité logique qui dépasse l'ordre temporel. L'état de nature s'inscrit également dans cette dimension atemporelle. L'ordre naturel supplante l'état de nature par le fait qu'il conditionne logiquement l'organisation naturelle, sociale et politique selon des principes intangibles qui existent en dehors de l'histoire des gouvernements humains. Dupont de Nemours, dans son *Discours préliminaire*, distingue ainsi l'ordre naturel intangible des lois naturelles prises en un sens relatif aux

hommes[608]. Là où le premier est un principe d'existence, le second concerne les conditions du déploiement de cette existence. Le premier est un conditionnement logique, le second un conditionnement chronologique qui doit permettre l'identité du droit positif et du droit naturel.

> L'ORDRE NATUREL est la *constitution que Dieu même a donnée à l'univers, et par laquelle tout s'opere dans la Nature.* En ce sens général et vaste, *l'ordre naturel* précède de beaucoup le *droit naturel* de l'homme ; il s'étend bien au-delà de l'homme et de ce qui l'intéresse ; il embrasse la totalité des êtres. Mais quand on envisage cet *ordre* suprême relativement à l'espèce humaine, on voit qu'il doit renfermer, qu'il renferme en effet le plus grand détail, tous les biens physiques auxquels nous pouvons prétendre, et l'institution sociale qui nous est propre[609].

L'ordre et les lois naturels ont tous deux une définition absolue et relative. La distinction principale renvoie au tout et aux parties. L'ordre est la totalité, les lois en sont la structure. Cet ordre s'apparente à la philosophie newtonienne qui permet d'établir une structure logique et démontrée de l'univers. Les physiocrates reprennent cette conception à partir de laquelle ils formulent dans leur langage juridico-politique l'idée d'une constitution de l'univers. La constitution s'échelonne ainsi à deux niveaux : celui de la nature – assimilée à l'ordre universel – et celui du gouvernement, qui doit en reproduire une expression relative aux hommes réunis en société dont le moteur principal est une sociabilité économique dont les règles sont le travail, l'échange, la valeur et la sécurité. Dans le cadre des lois naturelles, leurs règles précèdent également les formations sociales et politiques. Les gouvernements des hommes dans l'histoire ne relèvent pas du hasard mais possèdent, dans leurs différences, des caractéristiques communes en fonction de leur déviation de la ligne naturelle. Le texte de Jacob-Nicolas Moreau, reproduit en partie dans les *Éphémérides* et commenté par Dupont, réaffirme cette conception du pouvoir : « Si la regle de l'homme est antérieure à ses actions, la regle des Etats précede également leur formation. Elle existoit avant le pouvoir qu'elle devait éclairer. »[610]. Pour Moreau, tous les gouvernements puisent leur identité dans les bienfaits de la raison qui, même dans les États despotiques, guide la création de certaines institutions. Le caractère immuable et constant de la raison humaine assure la qualité du jugement qui distingue la ressemblance et les différences par rapport à l'idée de l'ordre qui s'apparente à une idée innée, ou, dans le langage physiocratique, une sensation naturelle. L'histoire doit exprimer ce cours intangible de la raison à travers la législation des États. Comme l'analysait Arnault Skornicki, l'histoire, selon les physiocrates, est bien à trouver dans la description du cours juridique de l'institution de l'ordre légal[611], cet ordre qui précède les sociétés humaines et qui les exprime également.

608 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 174.
609 *Ibid.*, pp. 172-173.
610 « Bibliothèque de Mme la Dauphine », *Eph.*, 1770, t. 12, p. 101.
611 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 195.

Une semblable considération du droit naturel est exprimée par Baudeau dans sa réfutation des *Principes de tout gouvernement* de d'Auxiron. Le rédacteur du journal commence par l'état de nature qu'il nomme l'« état de simple multitude ». Il récuse la conception hobbesienne d'une guerre permanente entre les hommes[612]. Baudeau critique ensuite la formation de la propriété interprétée comme le résultat d'un contrat. Le droit de propriété ne provient pas de conventions humaines mais est issu de ce droit naturel qui précède la formation politique et sociale. Il affirme en renvoyant à un ouvrage publié dans les *Éphémérides* qui retraçait les *Vrais Principes du Droit naturel* que « les propriétés et les libertés existent avant toute convention humaine, indépendamment de tout pacte »[613]. Les physiocrates raisonnent sur l'état de nature en fonction du droit plus que selon une logique philosophique traitant de la nature de l'homme. Il s'agit d'établir qu'avant le droit positif, plutôt qu'avant le pacte social, le droit naturel était évident pour les hommes dans le sentiment qu'ils avaient de la légitimité de leur droit à jouir de leurs biens issu de leur devoir à pourvoir à leur subsistance. Le lien entre ce devoir et ce droit crée le sentiment du juste et de l'injuste lorsqu'il y a usurpation. Le pacte social est moins une convention qu'une nécessité naturelle issue de ce besoin individuel : « Voilà le fondement sacré des propriétés, antérieur à tout ce qui vient des hommes. Cette première vérité, si sublime et si féconde, qui renferme seule tout le germe du pacte social et des Loix civiles, n'est surement pas exprimée comme elle doit l'être, par ces termes, *convenir de quelques droits de propriété* »[614]. La formation de la société précède sa formulation juridique dans le droit positif. Elle est conduite par le sentiment des droits naturels, du juste et de l'injuste qui en découle. Le pacte social est l'institutionnalisation et la reconnaissance de ces droits conduits par la raison et les sensations. Baudeau se distingue des formulations précédentes de la formation de la société en indiquant le rôle des sensations morales qui sont absentes dans les autres textes qui insistent sur la dimension matérielle. Il évoque les « affections sociales de tendresse, de pitié, de générosité, de bienfaisance »[615] qui unissent l'intérêt particulier au bien général. Le pacte social provient à la fois de la raison qui manifeste le droit naturel, de l'exigence matérielle de l'intérêt personnel et du sens moral qui réunit les hommes.

L'origine des sociétés semble se confondre avec le respect des droits naturels. Si Mirabeau ne voyait pas d'âge d'or dans l'image d'un peuple oisif et apathique, Dupont évoque le bonheur des sociétés anciennes qu'il conçoit dans leur proximité envers les lois naturelles. Les nations non européennes servent d'exemples pour ces sociétés qui témoignent d'un état de nature correspondant à l'ordre naturel. À propos de l'exemple du Dauphin qui utilisa la charrue et d'une gravure qui

612 *Eph.*, 1767, t. 4, p. 129.
613 *Ibid.*, pp. 131-132.
614 *Ibid.*, p. 132.
615 *Ibid.*, pp. 133-134.

représenta l'événement, Dupont réfléchit sur sa signification : « Chez les nations antiques de l'Asie, une fête annuelle en auroit conservé le souvenir à la postérité. Ces Peuples plus près de l'enfance du monde, de la naissance des sociétés, et des vrais principes de l'ordre naturel, déifierent les Princes qui s'étoient appliqués à l'Agriculture »[616]. Ce texte relève de l'éloge royal et accorde une importance symbolique à un geste du Dauphin en faveur du travail agricole. Baudeau avait exprimé un point de vue similaire dans la *Chronique de l'Esprit national* en louant l'usage romain de la fête des vendanges[617]. Dupont exprime ici le lien qui noue l'agriculture à l'ordre naturel et son insertion dans le type de gouvernement. Les exemples qu'il choisit ensuite relèvent des empires. Il écrit : « Les anciens Rois d'Egypte, de Perse, d'Assyrie, faisoient tous les ans, avec la plus grande pompe, aux yeux de leurs Peuples attendris, ainsi que le fait encore aujourd'hui l'Empereur de la Chine, l'auguste cérémonie d'ouvrir et de labourer la terre. »[618]. Ces pouvoirs incarnent ce que Quesnay opposait aux républiques commerçantes : le royaume agricole[619]. Dupont en vient à célébrer les cultes agricoles comme des expressions culturelles différentes d'un même ordre naturel. Elle se déroulent dans le cadre de sociétés anciennes qu'il rapproche de « l'enfance du monde ». Cette formule témoigne d'un lien fort entre le passé et l'ordre naturel. La Chine forme une exception en ce que son ordre politique a perduré pour les physiocrates. Ainsi, si l'état de nature rapproche de l'ordre physique, l'ordre social qui en découle correspondra aux règles de l'ordre naturel. Dupont formule ici un discours de l'origine de la société comme étant contemporain de la défense de l'agriculture. Une société éloignée temporellement et culturellement de la civilisation occidentale qui se formule alors, ne s'en approche pas moins et la dépasse même dans l'organisation politique par rapport aux lois naturelles. Comme les anciens peules de l'Asie déifièrent leurs princes agricoles, le périodique des physiocrates participe à l'élaboration d'une image du futur monarque en souverain d'un royaume agricole. Le rédacteur du journal présente ainsi le rôle des *Éphémérides* dans la glorification de cet événement : « nous avons eu l'honneur d'être les premiers à le rendre public, par la voie de l'impression »[620]. Georges Weulersse évoque ce texte dans le contexte d'une recherche de la protection de la cour[621]. Le duc de Saint Megrin avait proposé de placer le périodique sous le patronage du Dauphin. Mirabeau s'y était opposé, contrairement à Quesnay. Il n'en demeure pas moins que le journal prétend commémorer un événement élevé au statut symbolique par le rapport personnel qu'il établit entre le Dauphin et l'activité agricole. Le « pacte social » entraîne donc l'institution d'un pouvoir politique qui découle de la sécurité des propriétés et du travail agricole.

616 *Eph.*, 1769, t. 8, pp. 167-168.
617 *Eph.*, 8 novembre 1765, p. 17.
618 *Eph.*, 1769, t. 8, p. 168.
619 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 197.
620 *Eph.*, 1769, t. 8, p. 165.
621 Georges WEULERSSE, *Le mouvement... op. cit.*, t. 1, p. 202.

Loin de relativiser la légitimité du pouvoir monarchique du souverain, l'histoire témoigne de plusieurs exemples de gouvernements monarchiques qui rapprochent « l'enfance du monde » du gouvernement idéal. Ce regard extra-européen témoigne d'une attention pour ce qui réunit les hommes plutôt que pour ce qui les distingue. Les physiocrates ont ainsi produit un discours proche du cosmopolitisme tout en y intégrant les spécificités de chaque nation.

B) L'humanisme et le cosmopolitisme

Les premiers écrits de Baudeau concernaient le sujet religieux et développaient l'idéal d'une universalité chrétienne[622]. Le thème de l'union des nations qu'il reprend dans la première version des *Éphémérides* place cette vision internationale dans le cadre de la science économique. Le commerce est envisagé comme l'un des premiers facteurs de relations politiques entre les États. Son interprétation rejette non seulement le mercantilisme qui fait du commerce une guerre mais s'éloigne aussi de la définition du doux commerce en ce qu'il envisage la supériorité de la politique sur la seule pratique commerciale. Il l'interprète ainsi dans une logique « patriotique » qui n'oppose pas l'intérêt d'un pays par rapport à un autre mais qui montre au contraire leurs interdépendances dans le bien général. Le commerce n'est pas le seul outil pour créer une entente entre les États, il sert d'abord à établir des relations entre eux. Baudeau formule ainsi ce constat :

> Tous les Empires de l'Univers connu, sont aujourd'hui liés entr'eux par les chaînes de la Politique et du Commerce : si l'intérêt et l'amitié, si la crainte et la rivalité les unissent ou les divisent, les effets s'en font sentir d'un Pôle à l'autre, et dans les deux Hémispheres. Un Citoyen qui veut connoître les sources du bien public, les besoins réels de l'Etat et ses vrais dangers, est obligé d'étendre ses regards patriotiques sur les quatre parties du Monde[623].

Cette série d'articles sur le « monde politique » débute par l'affirmation de l'entrelacement et du développement conjoint de l'activité commerciale et de la politique. Ils n'établissent pas nécessairement la paix mais sont décrits comme deux activités neutres qui peuvent s'unir ou s'affronter. L'« Esprit national » est conçu par Baudeau dans ce cadre international et anti-mercantiliste qui définit une diplomatie de l'économie politique. Il défend, à travers l'exemple de la Russie, la réforme intérieure de l'agriculture et la libéralisation du commerce des denrées. Ces deux éléments du programme des économistes sont présentés par Baudeau comme inséparables, eux-mêmes étant reliés par une chaîne économique. Il écrit : « nous aimerions mille fois mieux enchaîner ici par les liens indissolubles du *meilleur être*, le Cultivateur et l'Artisan National »[624]. À

622 Caroline CHOPELIN-BLANC, « L'abbé Baudeau théologien », *op. cit.*, p. p. 66.
623 *Eph.*, 6 janvier 1766, p. 17.
624 *Eph.*, 22 septembre 1766, p. 99.

l'échelle d'un État, l'agriculture prime. Le commerce déploie ensuite les richesses entre les régions et entre les pays. La politique doit promouvoir cette circulation à partir du soutien apporté à la production agricole en permettant le renouvellement des dépenses vers la terre[625]. L'agriculture prend ainsi une optique nationale quand le commerce s'établit dans l'interaction entre les Etats. La politique est un art intermédiaire qui relie commerce et agriculture à différentes échelles de la consommation. En souhaitant décrire la situation politique des différents États qui entretiennent des relations diplomatiques et économiques avec le royaume de France, Baudeau donne des exemples de réformes intérieures et cherche à définir des coopérations commerciales possibles avec d'autres pays selon leurs productions. L'optique nationale est inséparable de la connaissance de l'étranger. Il s'oppose explicitement au mercantilisme[626] et défend l'intérêt commun des citoyens de France et de Russie : « Toutes les denrées dont elle [la Russie] pourra s'enrichir en perfectionnant son Agriculture, entreront d'un côté dans le trésor commun des *consommations* ; mais de l'autre, tous les hommes qu'elle multipliera, qu'elle enrichira, qu'elle instruira, qu'elle rendra libres, entreront dans le nombre des *Consommateurs* : il ne faut que ces deux idées, pour faire sentir la chaîne qui lient nos intérêts à ceux des Sujets, ou naturels ou adoptifs de Cathérine. »[627]. Baudeau décrit une économie de la subsistance et de l'abondance qui fait de la promotion de l'agriculture un intérêt général non seulement du point de vue des États mais aussi du point de vue du commerce international. L'union des différents peuples se fait par ce rapport commun à la consommation des produits issus de la terre. Il ajoute : « c'est ainsi que toutes les Nations policées profitent de la prospérité d'un seul Peuple, d'une seule Province qui se civilise et se défriche. »[628]. La défense de l'économie agricole permet de multiplier les biens devenus richesses dans le cadre de l'échange. La liberté du commerce assure sa répartition sur tout le territoire et entre les États dans les cas ou certains espaces manquent de subsistances. Baudeau reprend les idées physiocratiques sur la chaîne qui relie le commerce à l'agriculture en partant des avances primitives du propriétaire dans une économie de la consommation. Les productions de l'agriculture n'entraînent pas une concurrence guerrière entre les États mais servent au contraire l'enrichissement des cultivateurs qui entraîne l'accroissement des acheteurs et qui accompagne le développement du commerce et des arts[629]. Cette abondance accroît la consommation qui est le principe physiocratique de l'économie de la jouissance. La science économique privilégie le point de vue du consommateur et considère l'échange international comme pouvant bénéficier à ces acteurs dans le cadre de biens de subsistances comme de biens venus de

625 *Eph.*, 19 septembre 1766, p. 81.
626 « Les prétendues politiques qui ne voient qu'à demi la superficie des objets, s'imaginent qu'un Etat ne peut prospérer dans l'Univers, qu'au détriment des autres », *Ibid.*, p. 87.
627 *Ibid.*
628 *Ibid.*, p. 94.
629 *Ibid.*, pp. 93-94.

l'artisanat. L'idée de l'abondance de la nature empêche la conception mercantiliste du commerce comme jeu à somme nulle. Elle s'accompagne de celle de la civilisation qui, dans son perfectionnement, achève d'établir des relations économiques et diplomatiques entre les États.

La notion de civilisation est un moteur essentiel dans l'universalisme de Baudeau. L'univers politique ne trouvera son unité achevée que par l'extension de ce processus incarné notamment par le développement des sciences et des arts. La science économique en constitue un élément nouveau qui manifeste ce progrès. L'Europe est définie par cette évolution qui est aussi formée par la « polissure » des mœurs. Dans son article « Des sciences et des Arts », Baudeau identifie ces catégories comme formant une part importante de la culture occidentale : « Les connaissances et les talents forment dans un vaste empire, policé comme le nôtre, une république particulière. »[630]. Contrairement au commerce, le développement des sciences et des arts constitués par les savants, les « littérateurs » et les « artistes », contribue directement à la coopération des différents peuples, comme entre l'individu et le groupe[631]. La République des sciences et des arts constitue un espace de la civilisation qui permet d'établir l'universalité par le concours de chaque nation. Elle rejoint l'enthousiasme d'une République de l'esprit qui, au XVIIIe siècle, se manifestait par le sentiment cosmopolite d'un progrès de la raison en Europe et dans le monde[632]. Le patriotisme forme la seconde qualité qui définit un État puissant et heureux. Comme le montre l'article du chevalier de Jaucourt, au XVIIIe siècle, le terme de patrie renvoyait aux idées de liberté et de bonheur liées à la connaissance des droits de chacun[633]. L'emploi que fait Baudeau du terme « patriotisme » doit s'interpréter dans cette conception du droit individuel et général qui part de l'insertion de l'homme dans sa famille, dans la société, dans un État libre[634], et, enfin, dans l'humanité. Jaucourt évoque ainsi les « droits du genre humain »[635]. Il s'agit là d'un patriotisme qui ne s'oppose pas au cosmopolitisme dont l'un des thèmes est celui du savoir et de la raison qui doivent conseiller les gouvernements[636]. L'intérêt porté aux différentes nations dans leurs singularités culturelles manifestait également le sentiment cosmopolite qui, en Europe occidentale, considérait la « juxtaposition variée de la pluralité des nations »[637]. Baudeau insère ainsi le sentiment patriotique dans celui du cosmopolitisme :

630 *Eph.*, 27 décembre 1765, p. 242.
631 *Ibid.*, p. 243.
632 Peter COULMAS, *Les citoyens du monde : histoire du cosmopolitisme*, Paris, Albin Michel, 1995, chapitre 12.
633 Jacques GODECHOT, « Nation, Patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIIIe siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, 43 (206), 1971, pp. 490-491.
634 JAUCOURT, « Patrie », *Encyclopédie*, vol. XII, 1765, p. 178. Cité par Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 490.
635 JAUCOURT, « Patriotisme », *ibid.*, p. 181. Cité par Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 491.
636 Peter COULMAS, *op. cit.*
637 *Ibid.*

Malheur aux Etats, malheur aux Sciences, aux Lettres et aux Arts mêmes, si l'amour propre ne marche pas de concert avec le patriotisme, et avec cette vertu qui n'a point de nom parmi nous (l'amour général de l'humanité) que nous oserions appeler *humanisme*, puisqu'enfin il est tems de créer un mot pour une chose si belle, si nécessaire, et qui devroit être si commune[638].

Si Jaucourt définissait l'amour de la patrie comme une « vertu politique » du renoncement à soi-même au profit de l'intérêt public[639], Baudeau, dans une interprétation influencée par la science économique, n'oppose pas le patriotisme et l'amour propre – qui n'est pas l'amour de soi. Mandeville fut l'un des premiers penseurs à retenir dans l'amour-propre – passion jusqu'alors condamnée moralement – un facteur d'organisation sociale selon une logique économique[640]. La science économique est l'art de la conciliation. À la considération de l'intérêt individuel, de l'intérêt de la patrie et de l'Etat, s'ajoute celle de l'humanité. Le néologisme de Baudeau témoigne de l'influence que peut porter le périodique sur le langage. La physiocratie fut critiquée pour ses modifications langagières, Baudeau exprime ce besoin d'un renouvellement des mots pour raisonner dans le cadre des « sciences économiques et politiques » qui bénéficient d'une mode[641]. Un lecteur avait reproché à l'auteur du journal d'avoir écrit le terme de « lectrices ». Le périodique pouvait donner lieu à des débats sur la langue et plus particulièrement sur la langue des sciences. Si elle ne souhaitait pas prendre officiellement parti pour les physiocrates, la *Chronique de l'Esprit national* ne considérait pas moins la science économique comme un savoir nouveau et universel. L'expérimentation langagière découlait ainsi de l'organisation d'une réflexion sur des sujets à la mode qui modifiaient le contenu de la philosophie politique et morale au profit du regard économique. La première version des *Éphémérides* restant éloignée d'un périodique « scientifique », le terme d'« humanisme » relève du langage politique tel qu'il est influencé par la considération économique de l'intérêt. L'union de l'intérêt individuel et de l'humanisme réside, pour Baudeau, dans le sentiment égoïste. Il écrit : « au milieu de tous ces Ouvrages [de la nature], (...) l'Homme en est par lui-même le Chef-d'œuvre le plus parfait, ou du moins, (…) il est pour nous le plus important, le plus digne de nous occuper : si c'est l'amour propre qui nous donne cette idée, la raison loin de la combattre ne peut cesser de l'applaudir. »[642]. L'humanisme économique et politique est une universalisation de l'amour propre dans un sens rationnel de la conscience de la place de l'homme dans la nature. Cette conscience suit le même ordre défini par Buffon dans son *Histoire naturelle* qui débute par l'espèce la plus importante dans l'ordre de la nature : l'homme[643]. Il s'agit du texte *De*

638 *Eph.*, 27 décembre 1765, pp. 146-147.
639 JAUCOURT, « Patriotisme », *op. cit.*, p. 178.
640 Hervé MAUROY, « L'amour-propre : une analyse théorique et historique », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 52-2, 2014, p. 77.
641 « De l'état actuel des Sciences et des Arts », *Eph.*, 20 juin 1766, p. 222.
642 *Eph.*, 20 juin 1766, p. 231.
643 Michèle DUCHET, *Anthropologie... op. cit.*, p. 230.

la nature l'homme, publié en 1749. La science économique s'inscrit dans le sillage des sciences de la nature et se présente comme une « science de l'homme » qui est synonyme de science humaniste. Le dernier article de la série sur les sciences et les arts du 20 juin 1766 est un plaidoyer en faveur de la science économique considérée comme un champ de savoir englobant toutes les autres connaissances philosophiques. Baudeau précise ce lien entre humanisme et économie politique : « La Science Economique prend aussi l'humanité pour objet de ses recherches, mais son but n'est pas de l'égarer laborieusement dans les plaines immenses des spéculations abstraites ; c'est de l'occuper agréablement de son propre bonheur »[644]. Si cette science peut s'apparenter à la métaphysique dans son caractère englobant, elle s'en distingue pour son objet et son regard qui demeurent matériels. Baudeau présente la science économique comme une alternative aux dérives de la philosophie métaphysique qui néglige l'ordre physique. Leur point commun est le caractère vaste de leurs objets. La supériorité de l'économie sur les autres champs de savoirs philosophiques provient de son utilité[645]. Baudeau décrit un humanisme non métaphysique qui se soucie du bonheur matériel des hommes plus que de leur nature morale. Dans la philosophie physiocratique, ce bonheur est à la fois individuel et général mais les caractéristiques exactes de la source de ce sentiment restent imprécises. Il s'agit avant tout de l'accroissement des richesses de consommation. Baudeau n'en évoque pas moins « l'espoir d[e] recueillir un juste salaire » pour « les classes utiles des Citoyens »[646]. Cet enrichissement possible des travailleurs agricoles demeure pour autant pris dans l'optique d'un bonheur plus important en ce qu'il permet la prospérité de l'agriculture et du royaume. Les salaires comptent moins que la production, la quantité des biens, la relation entre subsistance et abondance montrée par Quesnay dans l'article « Grains »[647], les dépenses des propriétaires et donc l'accroissement de ses revenus. La science économique, par sa réflexion sur la circulation des richesses entre l'agriculture et le commerce montre un humanisme physique qui découle de sa prise en compte de la population en termes matériels d'intérêt et de consommation[648]. Baudeau donne une définition de l'humanisme qui relève de l'histoire naturelle en ce qu'il identifie une espèce aux intérêts communs.

La défense de la liberté par les économistes concerne des domaines précis de l'activité humaine comme le commerce et la presse. Elle n'entraîne pas moins une réflexion sur la libre

644 *Eph.*, 20 juin 1766, pp. 233-234.
645 « la science économique l'emporte sur les autres connaissances, par le prix inestimable de son utilité. », *ibid.*, p. 236.
646 *Ibid.*, p. 235.
647 Catherine LARRERE, *op. cit.*
648 « c'est elle [la science économique] qui recherche jusque dans leur source les abus destructeurs de la population, de l'industrie et de l'aisance », *Eph.*, 20 juin 1766, p. 235.

circulation des hommes. En évoquant le pacte de famille du 15 août 1761, qui établit une alliance entre les rois de France, d'Espagne et le duc de Parme, Mirabeau fait l'éloge de cette communication facilitée entre les États qui appartiennent aux différentes branches de la maison de Bourbon. L'Ami des Hommes en vient à professer un idéal universaliste qui n'attache pas nécessairement un individu à son lieu de naissance. La nation n'est pas seulement le pays d'origine mais aussi la terre que l'on se choisit :

> On s'est imaginé par-tout que les hommes devoient, du plus au moins être asservis à la glèbe qui les avait vu naître. On n'a pas songé que par leur qualité d'êtres sensibles, ils avoient le droit indélébile de chercher le bonheur, et de se transporter où ils esperent le trouver. On a voulu les retenir de force dans l'intérieur de chaque Pays. On a hérissé de difficultés les transmigrations. On ne s'est pas aperçu qu'il n'y avoit contre elles de barrières suffisantes, que celles qu'y peut mettre le bien-être des sujets et la vigilance avec laquelle le Gouvernement protège tous les droits naturels, dont la liberté est le premier[649].

Le pacte de famille facilitait la condition des Français d'Espagne et des Espagnols de France. Il instaurait l'abolition du droit d'aubaine et ajoutait que la législation commerciale et fiscale ne distinguât pas ces deux identités[650]. S'il ne concernait que les Bourbons espagnols et français, ce pacte n'en paraît pas moins pour Mirabeau être l'expression de l'uniformisation juridique et économique souhaitée par les physiocrates. Le système de la liberté commerciale doit en effet permettre une législation similaires entre deux États pour éviter toute concurrence déloyale et une trop grande variation des prix. La loi du libre commerce et celle de la loi naturelle. L'universalisme loué par Mirabeau provient du droit naturel. La circulation des choses et des hommes participe d'une même logique libérale qui se fixe sur l'intérêt individuel. Il ne s'agit pas, pour autant, d'un cosmopolitisme passif qui se limite à l'appréciation positive de territoire étrangers mais d'un cosmopolitisme actif qui défend l'extension à tous les États de la législation naturelle, c'est-à-dire, de faire respecter les principes de liberté, de protection et de justice[651]. Cette libre circulation ne doit pas s'entendre d'un point de vue uniquement humaniste – au sens du souci du bien-être individuel de chaque personne humaine – mais est conçue dans l'optique de la puissance d'une dynastie ou d'un royaume. L'enrichissement individuel doit être également un enrichissement général, l'intérêt du gouvernement se trouve donc dans cette « vigilance » qui empêche les abus et permet la convergence des intérêts. Ce pacte « attire le concours des hommes et des richesses dans un pays, cause infaillible et prochaine de l'opulence, de la puissance et de la gloire du Monarque qui leur laisse ouvertes les portes de son Empire. »[652]. L'éloge de l'intérêt et du bonheur individuel est

649 *Eph.*, 1768, t. 7, pp. 14-15.
650 « Troisième Pacte de Famille », 15 août 1761, articles 23 et 24.
651 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 17.
652 *Ibid.*

indissociable de celle de la royauté. Mirabeau rappelle la légitimité des « grands rois » qui sont l'« image de Dieu même »[653]. La logique concurrentielle se substitue à la guerre. La libre circulation des hommes est une source de richesse pour les États, bien plus qu'un risque de perte. En effet, la méfiance envers cette législation rejoignait l'opposition à la libre exportation des grains qui craignait une fuite des subsistances pour la vente à l'étranger. L'argumentation de Mirabeau est que dans ce système « naturel » généralisé, la concurrence n'est plus lutte mais émulation en ce que les lois demeurent fondamentalement semblables, chaque État garantissant la liberté, la protection et la justice des individus. L'alliance des Bourbons agit comme un exemple de l'entente mondiale tout en considérant simultanément les deux points de vue du sujet et de la monarchie.

Le droit naturel s'impose comme le principe de l'universalisme des physiocrates qui n'en considèrent pas moins les spécificités culturelles de chaque État bien que celles-ci ne demeurent pas déterminantes dans la définition de l'individu qui reste mû par son intérêt. Les points communs entre la science économique et l'histoire naturelle quant à la considération de la nature de l'homme en tant qu'espèce située dans un environnement naturel font que son « anthropologie », tout autant que le cosmopolitisme de certains économistes, prennent en compte les « variations » de la nature humaine dans ses différentes cultures. L'explication physiocratique s'oriente vers les États étrangers intégrés à leur humanisme physique et de droit naturel.

II. Représentation de l'Autre

La philosophie du droit naturel dont s'inspire la physiocratie qui développa une forme d'anthropologie amena également les économistes à porter leur attention aux autres sociétés européennes et non européennes dans le but de confirmer les lois qu'ils défendent. Les articles qui traitent de ces thèmes de l'étranger et de l'altérité constituent des compte-rendus d'ouvrages qui sont rarement l'œuvre d'un économiste. Ils proviennent de récits de voyage, de livres d'histoire et de philosophie ou peuvent être des traductions de textes anciens comme le *Chou-King*, qui est une compilation de documents sur la politique chinoise. La présence de ces textes dans le périodique d'économie politique témoigne non seulement de l'influence asiatique sur les physiocrates mais aussi de la prise en compte des indigènes des colonies et des cultures anciennes dans leur vérité « naturelle ».

653 *Ibid.*, p. 17.

A) L'attention portée aux sociétés non européennes

1. L'agriculture

Les textes publiés dans les *Éphémérides* qui traitent des sociétés non européennes ne sont pas choisis pour la connaissance qu'ils donnent de ces cultures en tant que telles mais toujours relativement à la physiocratie ou, du moins, à la philosophie du droit naturel. Dupont publie ainsi un extrait de la *Relation de Captivité du Capitaine Guillaume Henri, chez les Iroquois Sennekers* d'abord parce qu'elle fut envoyée par Benjamin Franklin, ensuite parce qu'elle peut « donner des leçons à la plupart des Nations européennes »[654]. Dupont considère la mythologie des Iroquois comme un « conte de Fées » sans grande utilité. Il précise qu'il doit la poursuite de la lecture de ce texte de la seule autorité de Benjamin Franklin. La décision de la publication provient de la justesse morale de leur mythologie, en dépit de son caractère sauvage. En la comparant à celle des Egyptiens, des Phéniciens, des Grecs et des Romains, il écrit : « La *Mithologie Iroquoise* est plus simple, et nous pouvons dire plus sauvage que ne le furent celles de ces Peuples savants. Mais aussi elle est mieux liée avec la Morale ; et c'est une chose assez surprenante, de voir que les Sauvages des bords de l'*Ohio* pourroient, sur ce dernier point, ainsi que sur les vrais principes de la *Politique* qui en dérivent, donner des leçons à la plupart des Nations européennes. »[655]. Les Iroquois ne sont pas mis à égalité avec les peuples de l'histoire ancienne. Ils relèvent de la catégorie du sauvage et non de l'histoire. Pourtant, si la dimension sauvage écarte ce peuple de l'histoire des empires et des gouvernements, elle ne les en rapproche pas moins de l'état naturel, c'est-à-dire de la conformité à certaines lois de l'ordre naturel, et plus précisément dans les règles sociales et morales. Le contenu mythologique est évacué pour son interprétation économique. Le récit de la création des cinq nations iroquoises n'a d'intérêt pour le périodique que la morale transmise qui défend l'entente commerciale entre ces peuples. Cette morale fut instaurée à l'origine par une puissance créatrice nommée le Manitta. Il s'agit là d'une forme d'ordre naturel instauré par Dieu. Cet ordre fut mis à mal par les générations suivantes qui entendirent accroître leurs gains dans l'échange aux dépens des autres peuples. Chaque nation s'était vue attribuer un certain type de nourriture. Les oiseaux, les poissons et les bêtes sauvages étaient en commun[656]. Cet ordre mythologique possède une parenté avec l'ordre naturel des physiocrates : « Comme je vous ai aimez et que j'ai pris soin de vous tous, je veux que vous vous aimiez, et que vous vous obligiez mutuellement. Communiquez vous les

654 *Eph.*, 1769, t. 11, p. 57.
655 *Ibid.*
656 *Ibid.*, p. 68.

biens dont je vous ai mis en possession, et appliquez vous à imiter les vertus les uns des autres. »[657]. Ce texte, initialement publié dans le *London Chronicle*, fut certainement rédigé dans une optique économique et applique sur les Iroquois un sens qui outrepasse leur culture. Les paroles du Manitta ressemblent ici à celles du Christ envers ses disciples lors du repas pascal[658]. Dupont présente ainsi un évangile sauvage – il parle de « philosophie sauvage » – qui se lit comme une fable sur une vérité économique, à savoir, la valeur équitable des objets échangés dans une transaction et la répartition des biens selon les besoins. Les raisons du désordre viennent en effet de ce que la nation possédant le maïs a décidé, en temps d'abondance, d'en limiter la vente pour augmenter sa valeur dans le troc[659]. Du fait de mauvaises idées introduites par le « Manitta du mal »[660], l'abondance qui identifiait la situation des Iroquois à celle d'un paradis terrestre devient objet de monopole. L'intérêt mal entendu se comprend ici comme une vue de l'esprit qui s'oriente vers un « accroit imaginaire de bonheur » qui crée une « misère réelle »[661]. Pour les physiocrates, le bonheur réel est individuel et général, tandis que son « accroit imaginaire » est exclusif.

Le récit de voyage est également utilisé dans un sens physiocratique. La description des différents peuples donne autant d'exemples d'écarts, de déviation ou de proximité par rapport à l'ordre naturel. Les *Voyages d'un philosophe* de l'intendant des îles de France et de Bourbon Pierre Poivre font l'objet d'une analyse détaillée par Dupont de Nemours. Le rédacteur du journal félicite l'intendant de ses remarques sur le caractère déterminant de l'agriculture sur les mœurs et l'organisation sociale. L'ouvrage concerne les côtes africaines et l'Asie. S'il parle des « Nègres stupides », c'est moins par condescendance ou critique des sauvages que par la dénonciation de l'esclavage qui perpétue l'état de guerre[662]. Il s'agit pour Dupont d'un commerce qui détourne l'intérêt des hommes au profit du désordre de la guerre. Les physiocrates étaient, dans leur ensemble, anti-esclavagistes pour des raisons avant tout économiques sans qu'elles ne fussent dépourvues d'intentions humanistes. L'une des principales conséquences de ce commerce est l'état languissant de l'agriculture. Dupont retient tout particulièrement ces passages de l'ouvrage de Pierre Poivre sur les terres non cultivées et arides des côtes, fidèle au principe de l'intendant qui juge de la qualité d'un peuple par la vigueur de son agriculture. La comparaison avec les Hollandais et huguenots du Cap permet de démontrer la fertilité des terres africaines dont les causes de stérilité se trouvent, pour les territoires précédemment décrit de la côte occidentale de l'Afrique, dans la

657 *Ibid.*, p. 69.
658 « Je vous donne un commandement nouveau : vous aimer les uns les autres ; comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. », *Évangile selon saint Jean*, 13, 34.
659 *Eph.*, 1769, t. 11, p. 72.
660 *Ibid.*
661 *Ibid.*, p. 73.
662 *Eph.*, 1768, t. 6, p. 168.

tyrannie et l'esclavage[663]. L'agriculture constitue donc un critère de lecture politique de ces espaces. L'exemple des huguenots français est cité par Dupont. Il exprime le choix d'une seconde patrie – bien que contraint – mais justifiée par la mise en place d'un système correspondant aux principes de l'économie physiocratique et assurant la « sureté, la propriété et la liberté »[664]. L'exil des huguenots représente dans cet exemple une exportation réussie car enrichissante de la culture européenne selon la loi naturelle de l'agriculture. À Madagascar, les autochtones sont jugés « intelligens et adroits » par Dupont. Il cite Poivre qui les identifie par leur proximité de l'état de nature : « ils ont les simples loix de la Nature, et les mœurs des premiers hommes. Ces mœurs et ces loix sont plus favorables à l'agriculture que toutes nos sublimes spéculations, que nos traités sur les meilleures pratiques »[665]. Les physiocrates suivent bien cette optique qui donne un discours ambivalent sur les peuples des colonies européennes en ce qu'ils sont à la fois considérés comme des sauvages incapables de se gouverner et trop éloignés de la civilisation, et comme des hommes proches de l'ordre naturel. « mœurs simples » et « agriculture florissante » vont de pair dans l'ouvrage de l'intendant[666]. Le même jugement est formulé pour les territoires de la côte de Coromandel dans lesquels, malgré un gouvernement anarchique, l'agriculture demeure un sentiment religieux : « Heureusement pour ces conquérens barbares, le peuple conquis, inviolablement attaché à ses mœurs antiques, n'a pas cessé de se livrer à l'agriculture par goût et par religion. Malgré la tyrannie insensée des Mogols, le Malabar (…) cultive encore avec ardeur le champ qui appartenoit à ses pères »[667]. L'auteur oppose la guerre à la culture de la terre dans son versant religieux et moral plus que strictement économique. Le respect de l'agriculture est ici le signe de bonnes mœurs plus que d'un bon gouvernement. Il n'implique pas la formation d'une société physiocratique. Dupont conclut de la qualité de leur religion qui n'est pas guerrière. Pour lui, cette religion ancienne se confond avec l'intérêt et la raison[668]. L'ancienneté des mœurs, pour les physiocrates, signifie souvent une proximité avec les mœurs naturelles. La Chine incarne l'empire où le respect pour l'agriculture est autant porté par le peuple que par les empereurs[669]. Il ne s'agit plus seulement des laboureurs et des cultivateurs mais du gouvernement tout entier tourné vers l'activité agricole. L'image d'un tel système est celui de la famille[670]. Ce premier cercle de sociabilité identifié par les physiocrates évoque ces premiers gouvernements qui apparaissent comme l'extension de ses liens de solidarité

663 *Ibid.*, p. 170.
664 *Ibid.*
665 *Ibid.*, pp. 174-175.
666 *Ibid.*, p. 174.
667 *Ibid.*, p. 178.
668 « C'est cette ancienne Religion, ou plutôt c'est la raison et l'intérêt, dont la voix se faisoit entendre fortement aux hommes dans les premiers âges du monde, qui ont rendu la culture un art sacré parmi les Indiens », *ibid.*, pp. 178-179.
669 *Ibid.*, pp. 207-208.
670 *Ibid.*

où l'intérêt privé se confond avec le bien général. Poivre en tire un savoir que les Anciens possédaient mais que les Modernes ont pu oublier : « ceux dont le Gouvernement est ancien et remonte aux premiers âges du monde, savent que les hommes naissent égaux, tous freres, tous nobles... »[671]. Cette affirmation peut pourtant entrer en contradiction avec les propos de Mirabeau et de Quesnay sur l'inégalité naturelle. Saint Megrin la distinguait des inégalités contingentes à la volonté des hommes. La liberté individuelle est plus importante dans l'économie physiocratique que l'égalité invoquée par Mably. L'auteur des *Doutes éclaircis* lui rétorque : « Aucune association ne peut exister sans inégalité, parcequ'il ne sauroit exister deux hommes physiquement égaux ; aucune société régulière ne peut non plus exister sans inégalité, parcequ'aucune société régulière ne peut subsister sans culture. »[672]. La force physique des uns, les richesse des autres qui permet les avances faites à l'agriculture puis la quantité des dépenses, impliquent la nécessité des inégalités de situations pour la bonne circulation des richesses à partir de l'activité agricole. Les premières sociétés à l'image de la famille apparaissent pour les physiocrates comme des lieux inégaux mais devant préserver le bien-être de leurs membres. Dans le stade du gouvernement, le détenteur de l'autorité politique assure ce rôle sécuritaire de bienveillance par sa vigilance dans le respect des lois naturelles et de la liberté individuelle. La phrase de Poivre citée par Dupont est moins retenue pour l'idée d'égalité primitive que pour celle de la vérité des gouvernements anciens et de l'historicité du respect de l'agriculture. Le texte de Poivre fut retenu par les physiocrates en ce qu'il justifiait leurs principes « par les faits », comme le précisa Le Trosne dans le journal d'agriculture de juillet 1766[673]. Il servait au rédacteur du journal à montrer l'unité du savoir économique qui ne concerne pas uniquement les travaux de Quesnay. Ces derniers sont corroborés pour l'ouvrage de cet intendant des îles de Bourbon et sont complétés par la perspective de Gournay. Dupont cite en effet ces trois auteurs comme des acteurs qui ne communiquèrent pas entre eux mais qui concoururent tous à l'avancement de la science économique[674].

Le souci de l'origine des gouvernements et la valorisation des sociétés anciennes et primitives s'exprime à nouveau dans les *Éphémérides* par la présentation du vaste ouvrage de court de Gébelin, *Du Monde primitif, analysé et comparé avec le Monde moderne, ou recherche sur les antiquités du monde*. Dupont en donne le prospectus qui explique l'utilité de l'ouvrage et son plan. Celui-ci cherche à découvrir la « source primitive de nos connaissances ». Pour cela, l'auteur défend une méthode qui isole d'abord les points communs pour aboutir aux différences. Plutôt que de chercher à saisir toutes les branches, Court de Gébelin identifie le tronc de l'arbre des

671 *Ibid.*, p. 209.
672 *Eph.*, 1768, t. 4, p. 235.
673 *Eph.*, 1768, t. 6, p. 216.
674 *Ibid.*, p. 217.

connaissances[675]. Il rejoint les physiocrates sur deux principes : l'ordre des mœurs vient de l'ordre physique, et l'imitation. La méthode consistera donc à retrouver l'environnement géographique et historique des premiers hommes. Celui-ci ne peut se saisir que par le biais de l'étude des langues qui sont issues de cette désignation des objets extérieurs. Le premier langage est une imitation directe de la nature. Il est la « véritable expression des choses »[676]. Il s'agit là de ce que Michel Foucault décompose dans la philosophie du langage de la pensée classique : les dérivations de la langue à partir de désignations primitives. Ces dérivations posent le problème des constructions imaginaires qui éloignent les hommes dans des langages différents[677]. Le plan que se donne l'auteur part donc des mots – à travers l'étude des langues anciennes – pour aboutir aux choses que sont les traditions, les mythologies et les lois. L'étymologie intéressait peu les économistes qui montraient une méfiance envers la forme du discours[678]. Ils privilégiaient la supériorité du fond sur la forme. Mirabeau défendait la transcendance du signifié sur le signifiant[679]. La théorie de l'origine des langues émise par Court de Gébelin s'oppose à celle formulée par Turgot dans l'article « Etymologie » et à celle de Rousseau. Tous deux n'envisageaient pas le premier langage comme une adéquation directe à la réalité mais comme une série de métaphores[680]. La présentation de cet ouvrage dans les *Éphémérides* semble justifiée par l'apport qu'il donne à la philosophie du droit naturel qui identifie des fondements communs dans les sociétés humaines. L'enjeu est de soutenir l'unité de l'espèce humaine telle que Buffon la décrivait dans son *Histoire naturelle*. Les variations culturelles doivent se ramener à un tronc commun. Le recours à la « science étymologique » par Court de Gébelin montre que ce savoir est indissociable d'une réflexion anthropologique. Celle-ci se différencie de l'érudition humaniste qui cultive les différences au profit d'une réduction à l'unité. L'interprétation historique de Court de Gébelin est celle d'une structure organique qui relie chaque société dans son temps. Il entend : « ne point considérer l'Antiquité par masses détachées, de ne point isoler chaque Peuple, chaque langue, chaque étymologie ; mais de rapprocher tous ces objets, et de rétablir l'Antiquité dans son ensemble »[681]. La double comparaison dans le contexte et entre les sociétés présentes et passées est aussi la méthode des physiocrates dans les *Éphémérides*. Dans les deux ouvrages, il s'agit de valoriser la source « naturelle » des connaissances humaines dont la physiocratie se veut une des principales émanations. Les exemples de mythes et de sociétés agricoles prouvent la validité de la philosophie de l'ordre naturel. L'histoire humaine semble

675 *Eph.*, 1772, t. 2, p. 231.
676 *Ibid.*, p. 232.
677 Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses*, p. 217.
678 Yves CITTON, *op. cit.*, p. 146.
679 *Ibid.*, p. 147.
680 *Ibid.*
681 *Ibid.*, p. 233.

pourtant moins une histoire physique que mentale. L'influence du climat est rejetée par les physiocrates dans l'explication des différences culturelles[682] mais les variations et dérivations de l'ordre naturel trouvent leur cause dans l'imagination des hommes et la diffusion de mauvaises idées. Les physiocrates notent l'importance des différentes représentations que les hommes portent envers l'agriculture. Elles ont autant d'influence sur la nature de la société que la législation sur le gouvernement comme le montrait le commentaire de Dupont sur les populations de l'Inde dominées par les Moghols[683]. Ces textes expriment à la fois l'origine commune des sociétés humaines et la proportionnalité entre la vertu et l'ancienneté d'une culture – alors souvent synonyme d'agriculture.

2. Le commerce

L'un des traits de bienfaisance de l'avant dernier tome de l'année 1772 concernait le commerce dans son versant civilisateur et humaniste. Les physiocrates demeuraient opposés au groupe de Gournay sur l'interprétation du rôle du commerce dans la circulation des richesses, Dupont n'en montrait pas moins une volonté de conciliation entre les deux écoles qui transparaît dans sa *Notice abrégée* et dans sa conclusion aux *Voyages d'un philosophe*. Cette perspective intègre le commerce comme fait civilisateur dans la doctrine physiocratique. La société non européenne est vue comme nécessitant une aide au développement économique pour le bien mutuel des deux acteurs. Il s'agit d'un projet de voyage en Nouvelle-Zélande organisé par deux Anglais, Dalrymple et Franklin. Le texte, traduit en français, précise qu'« une Nation commerçante est particulièrement intéressée à la civilisation générale de l'espèce humaine ; car le commerce prend toujours une bien plus grande étendue avec des peuples qui jouissent des arts et des commodités de la vie, qu'il ne peut le faire avec des sauvages tout nuds. »[684]. L'exemple anglais témoigne ici de la vertu civilisatrice du commerce qui en France se partageait entre la thèse du commerce corrupteur, celle du commerce source de puissance politique et celle du commerce civilisateur[685]. Arnault Skornicki parle d'une « gallicisation de l'humanisme commercial » anglais[686]. Le thème de la noblesse n'est pas évoqué dans cet article qui, dans les observations de Dupont, retient une représentation du commerce qui diffère de celle de la guerre critiquée par Quesnay. Le commerce international est d'abord décrit comme bénéfique à l'économie d'un État. Il participe au processus de civilisation – entendu comme un processus de « polissure » des mœurs et de progrès techniques

682 Dupont écrit à propos du *Royaume de Ponthiamas* de Pierre Poivre que les lecteurs « verront combien le climat, qu'on a cru un article si important, influe peu, par lui-même, sur les mœurs des Nations. », *Eph.*, 1768, t. 6, p. 186.
683 *Ibid.*, p. 177.
684 *Eph.*, 1772, t. 2, p. 221-222.
685 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 134.
686 *Ibid.*, p. 127.

dont les États d' Europe occidentale se présentent comme les porteurs – en ce qu'il tire les hommes de la simple subsistance pour les conduire vers l'abondance :

> La Grande Bretagne, dit-on, ne produisoit originairement que des *prunelles*. Quels avantages immenses n'a-t-elle pas reçus par la communication des fruits, des grains, des racines, des herbages, des animaux et des arts des autres contrées ! Par leur moyen, elle est devenue une riche et puissante Nation, abondante en toutes sortes de bonnes choses. Ne résulte-t-il pas de là quelques devoirs pour nous envers les autres contrées qui sont encore réduites à notre indigence primitive ?[687]

La société primitive n'est pas vue ici comme un état semblable au paradis terrestre ou proche de l'ordre naturel mais se caractérise par son économie réduite, centrée sur elle-même. La circulation des choses et des hommes défendues par Mirabeau suit cette même remise en cause d'un « âge d'or » hypothétique antérieur au système économique. Comme les lois naturelles imposent des devoirs à l'homme envers lui-même, la civilisation, qui s'identifie à la richesse, entraîne une forme de devoirs économiques de communications de celle-ci. Ce principe présenté sous un angle humaniste recouvre en réalité la nécessité pour le commerce de trouver des débouchés pour ses produits. Arnault Skornicki montre que cette défense du commerce civilisateur porté en France par Gournay réunissait patriotisme, monarchie et commerce en pointant l'utilité de cette activité pour la nation[688]. Dupont approuve ce projet commercial et civilisateur mais refuse la répétition de celui-ci par d'autres États. Pour les physiocrates, le commerce ne créant pas par lui-même de richesse nouvelle, une telle politique d'exportation empiéterait sur les progrès de l'agriculture qu'il s'agit de diffuser en premier à l'échelle d'un État dans l'ordre de la logique économique. Ce système de l'humanisme commercial ne lui convient que dans le cadre d'une agriculture déjà abondante[689]. Le commerce n'est pas facteur de richesse nouvelle mais il les fait circuler en conférant une valeur aux biens échangés. Il écrit : « Faisons des vœux pour que le bonheur et la richesse débordent, si l'on peut ainsi dire, tellement chez nous, que nous soyons réellement appellés, comme les Anglois pensent l'être, à les répandre au dehors, et jusqu'aux extrémités du monde. »[690]. L'humanisme commercial ne fonctionne pour les physiocrates que selon le principe de la « dégouttante richesse »[691] : une situation personnelle d'abondance profite à tous par le cycle des dépenses des plus riches, à savoir, les propriétaires.

Le monde extra-européen sert dans cet article à comparer deux États, l'Angleterre et la France, dans le rapport au commerce et à ces peuples étrangers. Les écrits physiocratiques des

687 *Eph.*, 1772, t. 2, pp. 215-216.
688 Arnault SKORNICKI, *op. cit.*, p. 139.
689 *Eph.*, 1772, t. 2, p. 226.
690 *Ibid.*, p. 227.
691 Yves CITTON, *op. cit.*, p. 69.

Éphémérides considèrent les États européens dans ce même processus conjoint de civilisation et du développement de l'économie politique.

B) Les États européens

1. L'Angleterre

Le regard international des physiocrates se traduit dans les *Éphémérides* par les exemples d'« opérations louables » qui recensent les réformes libérales mises en place dans les différents États européens. L'Angleterre apparaît comme un royaume particulier en ce qu'elle avait fourni de nombreux travaux philosophiques pour le développement de l'économie politique française. Le transfert de ces textes en France participait également d'une anglophilie qui s'affichait entre les années 1730 et 1750. La guerre de Sept Ans n'entraîna pas nécessairement chez les philosophes de réactions anti-anglaises[692]. Les *Éphémérides* traitent de l'Angleterre dans une optique moins politique qu'économique. Le système parlementaire ne fait pas l'objet d'analyses de la part des physiocrates mais les lois relatives au commerce et à l'agriculture sont commentées par eux. Ainsi Dupont, dans une série d'« opérations louables », décrit-il l'exemple anglais à travers un « encouragement pour la culture du froment », l'« institution d'une nouvelle Société d'encouragement », la « liberté du commerce des bestiaux » et le « retour vers la liberté du commerce des grains »[693]. Cette série d'articles a pour ambition de couvrir la plupart des États européens et montre un souci d'universalité qui dépasse le seul domaine des réformes libérales au profit d'une vue européenne de l'économie politique. Le périodique entend en effet honorer ces pays qui partagent, bien que ponctuellement, le même intérêt pour la science économique dans ses applications politiques. Dupont écrit : « C'est une dette qui nous reste donc à acquitter envers l'Allemagne, et nous paierons ensuite le même tribut à l'Italie, à l'Angleterre, au Danemark et à la Suede. »[694]. Il indique que les exemples de lois libérales en économie au sujet de l'Allemagne n'avaient pas encore été suffisamment développés dans le périodique pour des raison éditoriales qui limitent les volumes à un nombre de pages précis et qui oblige à traiter de différents articles selon la structure en quatre parties. Les *Éphémérides* se font donc l'écho européen de la progression de la science économique à l'échelle des décisions gouvernementales mais aussi par des acteurs privés. Les cas abordés regroupent généralement les thèmes de la liberté du commerce des denrées, de la

692 Edmond DZIEMBOWSKI, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770,* Oxford, Voltaire foundation, 1998, p. 346.
693 *Eph.*, 1771, t. 5, p. 222.
694 *Ibid.*, p. 190.

suppression des taxes, de l'instruction publique, de la charité active, de la bienfaisance des souverains. Le premier exemple de l'Angleterre identifie émulation et encouragement. Dupont fait l'éloge de ce soutien apporté à l'agriculture par une société anglaise qui attribue des prix. Il s'agit d'une forme d'intervention qui n'entre pas en conflit avec la liberté des activité agricoles et commerciales dans la mesure où il s'agit d'une incitation et non pas d'une coercition. L'Angleterre n'en est pas moins critiquée pour ses lois restrictives et son esprit réglementaire. L'exposé d'un arrêt de la chambre des Communes sur le commerce des grains est repris par Dupont sur les restrictions à l'importation et à l'exportation en fonction du prix du grain. Il dénonce une impossible balance – qui permet un équilibrage en cas de pénurie – entre les deux mouvements entravés par ces règlements[695]. Dupont admet pourtant que « cette liberté imparfaite est de beaucoup préférable aux prohibitions sous le faix desquelles l'Angleterre a gémi pendant trois ans. »[696]. La législation anglaise sur ce commerce et ses exportations avait l'opinion favorable des économistes dont il datait l'origine à la Glorieuse révolution de 1688-1689. En 1767, suite à des émeutes liées à la disette, l'exportation des grains fut prohibée[697]. Cet arrêt la rétablit dans les limites des variations du prix du grain. L'Angleterre sert également de conte-modèle en matière de finances. Dans son « Histoire abrégée des finances de l'Angleterre », Dupont retrace ces erreurs qui montrent en retour le bien fondé des principes libéraux. Ce texte est composé de trois articles qui évoquent le passé de cet État des origines à la Glorieuse révolution, l'état actuel des impositions et leurs conséquences néfastes[698]. L'argument s'oriente donc vers la démonstration par l'histoire et par l'analyse présente des défauts du système financier anglais. Son programme suit bien une logique critique affirmée : « On verra l'Angleterre dévorée par des impositions indirectes, tiranniques ; et désordonnées. On la verra s'épuiser pour soutenir d'une main des guerres au dessus de ses forces, entreprises dans la vue d'étendre son commerce ; qu'elle étouffe de l'autre main, par des gênes de toute espèce, par des droits onéreux, par des prohibitions injustes et sévères. On la verra sacrifier pour ainsi dire sa propre existence à des antipathies nationales »[699]. Dupont entend réaliser un réservoir de toutes les mauvaises législations fiscales. Il retient trois éléments de corruption d'un État : les impôts, le commerce et les intérêts mal entendus. Les deux premiers ne constituent pas des facteurs négatifs en eux-mêmes. Le rôle qu'ils peuvent tenir dans la prospérité d'une nation dépend de la nature de leur emploi. Pour les physiocrates, l'impôt ne doit pas brimer le revenu des propriétaires bien qu'il doit se porter sur une part du produit net dans la mesure où le souverain est considéré comme copropriétaire des terres du royaume. L'Angleterre était considérée comme une nation commerciale

695 *Ibid.*, p. 230.
696 *Ibid.*, pp. 231-232.
697 Gustave SCHELLE, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, F. Alcan, 1913, t. 3, p. 280.
698 *Eph.*, 1769, t. 4, p. 141.
699 *Ibid.*, pp. 139-140.

dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle qui offrait une alternative politique à l'absolutisme français et qui séduisit certains philosophes des Lumières comme Montesquieu[700]. Les milieux lettrés du royaume de France virent se développer sous l'influence du baron de la Brède mais aussi du groupe de Gournay une nouvelle forme de patriotisme venue d'Angleterre qui n'excluait pas la monarchie et qui se fondait sur l'intérêt particulier plus que sur la notion de sacrifice[701]. Le texte de Dupont relève bien les figures royales, parfois pour en faire des modèles de souverain à l'exemple du roi Henri II. Son texte s'attarde finalement moins sur le caractère des finances que sur les mœurs du gouvernement et le récit historique de la concurrence des pouvoirs politiques : « Dans le cas où nous aurions réellement fait quelque digression superflue, nous demanderions, si elle pouvoit avoir un objet plus intéressant, et si le tableau fidèle des belles actions d'un grand Roi peut jamais être indifférent aux Citoyens honnêtes et aux hommes de bien ? »[702]. Henri II lui apparaît comme un roi de justice, non seulement envers les autres couronnes comme les rois de Castille et de Navarre qui lui demandèrent d'arbitrer leur conflit, mais aussi entre les religions. Il remit en cause les taxes pesant sur les Juifs, il contraignit les barons à respecter son autorité[703]. Il soumit également l'Église à sa justice temporelle[704]. Dupont dresse ainsi le portrait d'un roi au pouvoir fort qui n'use de ses prérogatives que dans le souci du bien de ses sujets et qui affermit sa position contre les autres pouvoirs traditionnels : les barons et l'Église. Il s'agit là d'un parallèle avec la royauté souhaitée par les physiocrates qui envisagent le pouvoir despotique du monarque légiférant selon la loi naturelle et imposant ce savoir contre les résistances traditionnelles comme les parlements. Son texte se base sur la source de Gervais de Canterbury mais surtout sur l'*Histoire d'Angleterre* de David Hume. Cette partie d'histoire politique du texte de Dupont montre une qualité « scientifique » en ce qu'il cite ces lectures. Il n'en relève pas moins de l'apologétique économique qui vise à établir une comparaison entre deux royaumes. L'objectif de son article est ici d'influencer la politique des autres États à l'exemple de la France et au contre-exemple de l'Angleterre : « on desirera qu'elle [l'Angleterre] s'applique à l'étude de ces vérités salutaires ; on souhaitera qu'elles deviennent familières à tous les humains ; on félicitera la France d'en avoir vu la première combiner l'ensemble, et l'on fera des vœux pour qu'elle ne soit pas la dernière à en profiter. »[705]. L'histoire physiocratique est une histoire politique qui met en œuvre la diversité des objets de la science économique. Dupont traite des finances, du pouvoir royal, de la réforme politique et économique, des relations entre la royauté et l'Église. Ces sujets bénéficient d'une lecture qui se veut scientifique en ce qu'elle

700 Edmond DZIEMBOWSKI, *op. cit.*, p. 342.
701 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, pp. 141-142.
702 *Eph.*, 1769, t. 7, p. 101.
703 *Ibid.*, p. 96.
704 *Ibid.*, p. 99.
705 *Eph.*, 1769, t. 4, p. 140.

appartient à un champ de savoir créé et affermi par Quesnay et ses disciples. Le rôle du pouvoir royal dans cette émergence n'est pas tu en ce que l'exemple de la France témoigne de la « combinaison » entre ces travaux intellectuels et la réceptivité du gouvernement. Dans sa *Notice abrégée*, Dupont évoquait le soutien de la monarchie dans les succès de la nouvelle science. Ce discours relevait autant de la nécessité de la protection du pouvoir que de la confiance en une monarchie qui souhaite se réformer. Le périodique dépendait du privilège royal de librairie et la défense du système monarchique français devenait de la part des physiocrates une profession de foi répétée pour obvier aux critiques qui faisaient d'eux des anti-monarchistes ou des séditieux.

2. La Russie

La description des autres États européens dans les *Éphémérides* ne suit pas une logique conflictuelle. La notion de concurrence y transparaît sous le nom plus édulcoré d'émulation. La liberté est synonyme d'équilibre plus que de réciprocité violente. La réforme économique est également le signe d'une avancée dans le processus de civilisation dont la France apparaît comme l'une des têtes de proue. Arnault Skornicki relevait en effet que « l'*histoire économique* se confond avec la genèse de la civilisation »[706]. Baudeau exprime cette perspective lorsqu'il cherche à brosser l'état du « monde politique » dans la première version du périodique. S'il ne s'attarde que sur l'exemple russe, il n'en évoque pas moins une nécessaire neutralité vis-à-vis des autres États. Il indique : « Ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger des droits respectifs, de calculer les forces, d'apprécier les puissances, encore moins de décider sur les formes des gouvernements, sur les opérations de cabinets, sur les systêmes des Ministeres et des Princes de l'Europe »[707]. L'auteur précise ici qu'il ne fera pas de « politique » au sens contemporain de ce terme, c'est-à-dire de stratégies d'accroissement du pouvoir. S'il prétend que la forme des gouvernements n'entrera pas dans un discours normatif, il n'en indique pas moins une grille de lecture précise qui permet d'identifier les États précisément selon leur type de pouvoir. Aussi ajoute-t-il : « nous nous contenterons de leur peindre le monde politique, tel qu'il paroît aux yeux clairvoyans sans être trop curieux d'un Observateur philosophe, qui ne cherche que le vrai des événements, et qui s'interdit toute indiscrétion sur les ressorts cachés qui les opérent. »[708]. En d'autres termes, l'analyse politique ne constitue pas une menace pour la survie de l'État étudié en ce qu'elle ne considère que le principe essentiel qui les gouverne plus que le détail des acteurs du pouvoir. Analyser « en philosophe » signifie porter son esprit critique sur un objet. Dans ces articles, Baudeau s'intéresse

706 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 140.
707 *Eph.*, 6 janvier 1766, p. 18.
708 *Ibid.*

moins à la forme du gouvernement qu'à l'état de la société décrite. La critique du pouvoir politique est donc indirecte. La norme prescriptive prend vite le pas sur la méthode descriptive. Aussi, le rédacteur du journal engage-t-il la Russie à investir dans l'agriculture pour consolider son gouvernement et la richesse de son pays. Cette politique aura un impact social sur la population : « le systême de la civilisation intérieure se perfectionne même dans les Campagnes, par le mélange des Cultivateurs libres et éclairés »[709]. La politique économique physiocratique du soutien à l'agriculture comme première source des richesses entraîne ou conforte la processus de civilisation. Baudeau montre que ce mouvement n'est pas l'apanage d'une culture urbaine mais qu'elle concerne également les provinces et les campagnes. La société des campagnes représente alors pour Baudeau le lieu du patriotisme qui témoigne d'une réunion des intérêts entre chaque État. Chacun d'eux bénéficiera d'avantages mutuels, à l'intérieur comme à l'extérieur, s'ils souhaitent perfectionner leur agriculture. Il évoque ainsi le « désir commun de tous les bons patriotes » qui consiste à « enchaîner par les liens indissolubles du *meilleur être*, le Cultivateur et l'Artisan national ». Ce souhait passe par l'accroissement des dépenses agricoles pour augmenter la richesse productive[710]. Cette définition du patriotisme relève donc d'une définition économique qui participe principalement à la défense des campagnes.

La perspective patriotique de Baudeau consiste également dans l'union des différentes classes de la société, ici, l'artisan et le paysan. Son agrarianisme participe de ce patriotisme qu'il invoque dans la défense de l'« esprit national ». Ce dernier n'entre pas en conflit avec les autres États dans la logique de la promotion de l'agriculture mais aussi dans celle de la civilisation. Comme la plupart des philosophes des Lumières, Baudeau complimente la Russie de Pierre le Grand vu comme un réformateur et un modernisateur de son pays. Sa définition de l'humanisme noue des liens étroits avec celle de la civilisation qui identifie la culture occidentale et dont la science économique devient l'une des manifestations majeures. Pierre le Grand incarne le passage de la Russie dans cette émulation culturelle et économique :

> son cœur généreux sentit qu'il n'y avoit point de véritable grandeur à troubler des ravages le bonheur des Nations policées, qu'il étoit bien plus noble de l'appeller, de le fixer dans ses Etats. Son génie lui fit découvrir le moyen d'y réussir, en adoucissant par le commerce et par les arts, les mœurs de son Peuple, et la rigueur même du Climat. L'esprit fondamental de son Gouvernement fut et sera très long-temps encore, d'être l'émule des nôtres, non d'en être l'ennemi ou même le rival[711].

La civilisation se caractérise bien par le caractère « policé » de la société, c'est-à-dire de la maîtrise des passions, et par l'« adoucissement » des mœurs. Il s'agit là de deux éléments que la

709 *Eph.*, 19 septembre 1766, p. 82.
710 *Ibid.*, p. 99.
711 *Eph.*, 6 janvier 1766, p. 29.

science économique porte en elle dans la mesure où elle concilie l'intérêt et la raison, l'ordre de la nature et l'ordre des mœurs. Le terme de civilisation fut formulé pour la première fois par le premier disciple de Quesnay, Mirabeau, dans *L'Ami des Hommes*[712]. Ce terme est lié à l'humanisme en ce qu'il rejoint la perspective de la « civilité ». L'adoucissement des mœurs par l'agriculture constitue pour Baudeau le dernier pas à franchir pour l'achèvement de la civilisation russe, c'est-à-dire de son adéquation à la société française. L'auteur du journal envisage en effet la relation franco-russe selon une règle mimétique. Le gouvernement russe est depuis Pierre le Grand dans une relation d'imitation vis-à-vis du royaume de France. Catherine II poursuivit cet intérêt moins à l'avantage des Français que pour la puissance de son pays. Après une première séduction, Diderot et Le Mercier La Rivière se montrèrent très critiques envers son règne. Le royaume de France devient un modèle pour les souverains russes. Les relations internationales envisagées par Baudeau dans la première version des *Éphémérides* sont centrées autour des intérêts de la France. Il montre dans cet exemple que la réforme de la Russie n'engage pas une concurrence dangereuse mais provient d'une imitation qui encourage l'émulation : « C'est ainsi que dans les grandes ames, l'*humanisme* regle toujours les desseins même de la politique et du patriotisme. L'*émulation* que nous osons appeler aujourd'hui la première Loi de l'Empire russe, a produit des merveilles »[713]. L'humanisme passe autant par l'amour général de l'humanité que par celui de l'agriculture. Ces deux dispositions se confondent. La civilisation qui suit la logique de l'ordre naturel de réduction des passions en exprime la culture sociale et politique. Norbert Elias voyait dans cette notion un élément du « sentiment national occidental »[714]. L'universalisme des termes « humanisme » et « patriotisme » n'en servent pas moins Baudeau à définir « l'esprit national » de son temps. Son cosmopolitisme est européen. La deuxième version du périodique est moins directement centrée sur la logique nationale que sur la défense générale de la physiocratie dans l'espace européen. Pour les physiocrates, la France est en retard quant au développement de son économie agricole et industrielle[715]. Le périodique montre des exemples et propose des réformes pour la France, notamment par rapport à l'impôt. La naissance de cette science dans le cadre français témoigne de la particularité de cet État et les *Éphémérides* défendent cette perspective nationale.

III. Les *Éphémérides* et le gouvernement de la France

712 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 174.
713 *Ibid.*
714 Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, [1939], p. 11.
715 *Eph.*, 1772, t. 2, p. 226.

La science économique des physiocrates s'inscrit dans une philosophie politique qui connut une évolution majeure avec la théorisation du despotisme légal par Le Mercier de La Rivière. La situation privilégiée de la France dans l'histoire de l'économie politique au point de vue des physiocrates porte la réflexion sur le thème du patriotisme qui eut un grand succès au XVIIIe siècle. Edmond Dziembowski relève la progression des termes dérivant du mot « patrie » de 1716 à 1760. À partir des années 1740, les termes « patriote », « patriotique » et « patriotisme » se répandent en France. Ce dernier néologisme apparaît en 1749 dans les écrits de Bolingbroke[716]. Les années 1760 sont celles de la « naturalisation » de ces termes[717]. Le périodique des physiocrates participe donc directement à ces évolutions langagières qui témoignent d'une modification de la représentation du pouvoir royal, de son gouvernement et du rapport politique envers les sujets. La nouvelle science intègre ces perspectives dans son champ d'étude et formule un patriotisme économique valable pour chaque État en ce qu'il s'accorde avec l'ordre naturel.

A) Les Citoyens au sein de la Patrie

1. La noblesse

Le terme de « citoyen » se répand en France à partir des années 1740[718]. Il définit un individu dans sa relation à un « être moral » là où le terme de « sujet » caractérise l'homme dans sa dépendance vis-à-vis d'un être physique[719]. Les *Éphémérides* traitent de l'homme dans ses deux aspects confondus, Mirabeau reprenait l'idée qui fait du pouvoir royal l'image terrestre du pouvoir divin. Ce terme doit donc se comprendre moins dans un sens politique qui le rapprocherait du républicanisme – que les physiocrates rejetaient – que dans un sens moral selon les vertus qu'il caractérise, la première étant la liberté. Celle-ci se décline notamment sous deux formes : économique et intellectuelle. L'article de l'*Encylopédie* rattache le citoyen à une patrie. La patrie désignait au XVIIIe siècle le lieu où l'on est né et nouait des liens forts avec l'idée de liberté[720]. Le citoyen semble donc représenter le premier sujet de l'analyse économique. Il s'agit d'un individu rationnel dont les mœurs et les intérêts n'entrent pas en contradiction avec le bien général. Outre les propriétaires et les cultivateurs, une des principales catégories de citoyens considérée par les physiocrates sont les nobles. Ces derniers se confondent souvent avec la classe des propriétaires. Bien plus, Mirabeau entendait reconstituer une noblesse seigneuriale régénérée hors des mœurs de

716 Edmond DZIEMBOWSKI, *op. cit.*, p. 355.
717 *Ibid.*, p. 357.
718 *Ibid.*, p. 354.
719 DIDEROT, « Citoyen », *Encyclopédie*, vol. III, 1753, p. 488.
720 Jacques GODECHOT, « Nation, patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 485.

la cour[721]. La noblesse se caractérise par son enracinement dans une terre, celle qui constitue dès lors sa patrie. Dans un exemple de bienfaisance rurale, Mirabeau décrit la situation de la maison de Kergroadez qui possède des terres en basse Bretagne et dont leur transmission héréditaire permet la stabilité de l'exploitation. Il fait l'éloge de cette société qui noue entre eux les propriétaires et le cultivateur par un lien de génération : « ils sont comme perpétués dans les familles d'anciens fermiers, qui, de père en fils, s'en sont transmis l'exploitation, et qui regardent la terre comme la mère-nourrice commune du Propriétaire et des Colons, comme le berceau de la famille, sa patrie, ses lares, son monument, l'objet de son attachement et de ses soins, et la matière précieuse sur laquelle se forme ce lien de services réciproques, qui doit unir utilement et invariablement la nature, l'homme et la société. »[722]. L'Ami des Hommes défend ici l'image d'une vassalité agricole et renvoie cette organisation économique à un idéal social antique et païen. Le culte de la famille est ce qui relie la noblesse présente aux familles patriciennes. L'arbre généalogique d'un côté, et les lares de l'autre, réunissent ces deux sociétés dans un idéal ancien qui identifie l'économie au cercle familial dans un sens élargi aux personnes dépendant de la famille. La féodalité rejoint l'époque romaine dans un même respect pour la génération et la nature. Mirabeau lui-même souhaitait consolider sa lignée familiale dans le sens d'une vieille noblesse qui ne remontait pas au-delà de deux siècles[723]. La propriété familiale constitue le fondement de la propriété et se justifie par l'hérédité. Celle-ci ne saurait être usurpée par l'argent. Le seigneur de Kergroadez était devant la nécessité de vendre sa terre. En réaction, les fermiers et vassaux se sont assemblés pour supporter la dette du propriétaire[724]. Mirabeau érige cette association en exemple de la salubrité des mœurs agricoles et familiales. Sa défense de la noblesse propriétaire contraste avec l'idée de libre circulation et de libre définition du sentiment d'attachement à une patrie que Mirabeau défendait dans l'exemple du pacte de famille[725]. Il écrit : « Qu'est-ce en effet que la Noblesse, si ce n'est l'authenticité, la tradition, l'acquisition d'un plus grand nombre de témoins de la bonne conduite d'une race ? ». L'ancienneté et la sédentarité constituent les deux qualités nécessaires à la légitimité d'une entreprise commerciale, agricole ou artisanale. La noblesse incarne cette assurance économique qui relie fermement les bonnes mœurs et l'enrichissement :

> il s'ensuit de-là que celui qui fait le mêtier de ses pères, qui n'a point changé de place, qui a toujours vêcu à découvert et en présance des mémes témoins ; que celui, dis je, dont la famille a toujours mérité de père en fils, le même degré de confiance, le même dépôt que ses prédecesseurs, peut à bon droit se piquer d'honneur, se croire distingué pour cela même, s'approprier la bonne renomée de ses Auteurs ; et si la

721 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 171.
722 *Eph.*, 1769, t. 2, p. 198.
723 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, p. 175.
724 *Eph.*, 1769, t. 2, p. 204.
725 *Eph.*, 1768, t. 7, pp. 14-15.

mémoire en étoit effacée, la constater et l'attester par la nature même des avantages transmis[726].

Mirabeau s'opposait aux mœurs de la cour et au désordre qu'elle entraînait dans la noblesse guerrière. L'ascension sociale des financiers et des bourgeois dans cette classe constituait un danger de corruption morale pour celle-ci[727]. Il n'en décrit pas moins ici un transfert de l'honneur qui va de la noblesse à la constitution d'un entreprise familiale. Il décrit un anoblissement possible de l'artisan ou du cultivateur qui est l'héritier et le continuateur d'une tradition familiale. Cette perspective prend le contre-pied de la thèse de Coyer qui défend une noblesse s'adaptant à la pratique commerciale. Au contraire, Mirabeau invite ici les commerçants à imiter les mœurs nobiliaires en forgeant une tradition d'honnêteté et de prospérité. Les droits de propriété et de noblesse s'attestent de la même manière, par l'héritage, la tradition et la généalogie. Mirabeau ne fait pourtant pas de la famille le cercle politique premier. Son féodalisme se construit dans une échelle précise, régionale, et dans un cadre précis, la campagne. Il ne généralise pas la sociabilité de l'économie familiale à l'économie du pouvoir à l'échelle nationale mais pointe au contraire les méfaits de « l'esprit de famille » qu'il identifie à l'hypothétique âge d'or d'une « obéissance passive » où la propriété n'existait pas mais les liens sociaux ne dépendaient que de la soumission au patriarche. Il commente :

> Ce genre de constitution (…) n'est autre chose que l'*esprit de famille*, et les sociétés les plus étendues en deviendront participantes plus ou moins, en raison de ce que la conduite de leurs chefs leur donnera plus ou moins de confiance en eux. Ce sont des diminutifs de ce sentiment qu'on appella jadis *amour de la Patrie*, *honneur de la nation*, etc. etc. En raison de ce que le pere se conduit mieux, paroît occupé du bien de sa famille, juste dans la distribution des fatigues et du profit, attentif à la besogne, ferme dans les revers, préparé aux succès, etc. chacun s'attache à la famille, chacun commence à ne regarder son propre intérêt que comme faisant partie de l'intéret général, son patrimoine comme parcelle de la patrie[728].

L'esprit de famille est relatif à l'imitation du père, à l'intégration de son savoir et de ses vertus. La loi de l'intérêt personnel y règne moins que celle de la dépendance de tous envers un seul. À cette situation de soumission, Mirabeau oppose la logique de l'intérêt et de la propriété personnelle comme seule garantie de la paix sociale, comme obstacle naturel aux passions et aux agressions contre autrui. Le terme de nation s'apparente ici à celui de peuple en tant qu'émanation d'un groupe familial. La patrie oblige à la fidélité ; la nation, à donner l'exemple. La famille constitue une étape dans la formation de l'individu moral. Elle met en germe la valeur de la citoyenneté. Celle-ci ne s'accomplit parfaitement que dans le dépassement de ce premier cercle pour la société politique plus élargie fondée sur la propriété. La dépendance filiale doit se compléter par

726 *Eph.*, 1769, t. 2, pp. 200-201.
727 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, pp. 171-172.
728 *Eph.*, 1769, t. 2, pp. 219-220.

l'autonomie économique dans le cadre d'une propriété agricole. Les fermiers et cultivateurs suivent les mœurs familiales et obéissent à l'autorité du propriétaire mais sont libres d'exploiter cette terre et de la faire fructifier. Mirabeau décrit ainsi le dépassement de l'esprit de famille, ou plutôt son recentrage économique, dans l'exploitation agricole et nobiliaire. Être citoyen, dans les *Éphémérides*, n'entre pas en contradiction avec la vassalité prise dans une interprétation économique et morale. L'hérédité et la mémoire familiale consolident le mérite du citoyen économique. La notion de patrie reste attachée à ces caractéristiques.

2. La place de la religion

Une classe de citoyens sur laquelle les *Éphémérides* portent leur attention se trouve dans le clergé. Si Baudeau, dans la première version du journal, prévient qu'il ne s'attardera pas sur les « sciences de la religion » pour éviter les dangers de polémiques et de condamnation, il ne considère pas moins le rôle socio-économique de l'Église, non pas seulement catholique, mais chrétienne. Dans une série d'articles consacrés à l'état des sciences et des arts, le rédacteur exclut la religion par prudence[729], ce qui n'en montre pas moins l'intérêt possible de ce domaine pour la philosophie économique dont le journal de Baudeau se faisait le réceptacle. Pour lui, la bonne pratique économique se confond avec le patriotisme. Dans la *Chronique de l'Esprit national*, le patriotisme est ce qui préfigure la physiocratie. La science économique s'est formée sur la rhétorique des philosophes des Lumières dans l'évolution des termes de citoyen et de patrie puis de patriotisme. Les physiocrates ne s'en distinguaient pas moins, notamment Mirabeau et Baudeau, par leur appréciation de l'institution religieuse. Par l'intermédiaire de la société des Trois Amis, Baudeau publiait dans son périodique un texte défendant l'utilité sociale et économique de l'Église catholique. L'exemple russe lui fournit une nouvelle réflexion sur le rôle de l'institution religieuse dans la société. Il montre une certaine précaution dans son commentaire en précisant la singularité de la religion orthodoxe russe. La réforme qu'il décrit ne saurait s'appliquer en France[730]. En présentant la modernisation de la Russie depuis Pierre le Grand et poursuivie sous Catherine II, Baudeau indique une étape importante dans la réussite de ces réformes libérales : l'instruction des sujets. Pour ce faire, il s'agit d'établir l'autorité parfaite du gouvernement royal. Ceci passe par la réduction du pouvoir de l'Église sur le peuple. Baudeau décrit la réforme de l'Église par Pierre le Grand comme une incorporation du pouvoir religieux dans le gouvernement tsariste. Le clergé

729 « Nous ne parlerons point des Sciences qui sont propres aux Ministres de la Religion : c'est un objet qu'on ne peut traiter sans danger, quand on fait comme nous une profession ouverte de tout sacrifier à la vérité. », *Eph.*, 27 janvier 1766, p. 128.

730 *Eph.*, 15 septembre 1766, p. 75.

devient subordonné au pouvoir politique capable de surveiller les nominations d'évêques : « Le Clergé Russe (…) vient d'être totalement incorporé au Gouvernement, dont il sera nécessairement la voix et l'organe. »[731]. En février 1720, Pierre le Grand avait fait réaliser un « Règlement ecclésiastique » qui instaura en 1721 le Saint-Synode, collège spirituel à la tête de l'Eglise sur lequel le tsar exerçait un contrôle complet. Le patriarcat était aboli au profit de cette assemblée collégiale subordonnée au pouvoir impérial[732]. Baudeau interprète moins ce règlement comme un renforcement du pouvoir impérial que comme un progrès dans la libération du peuple russe. Il entend par là une nécessaire éducation des hommes à la liberté économique dont seul le gouvernement, image du pouvoir naturel, est capable de prendre en charge. Le clergé russe est critiqué pour son luxe, sa richesse et sa manipulation des hommes. Après avoir formulé cette critique, Baudeau précise, comme pour s'amender, qu'il s'agit d'un corps différent du clergé catholique de France[733]. Le patriotisme qu'il célèbre dans ce règlement rejoint un gallicanisme transposé en Russie au service du renforcement du pouvoir du tsar considéré comme mieux instruit des intérêts du peuple que le patriarche de l'Église orthodoxe. La volonté de supprimer la fonction de patriarche témoigne de la centralisation du pouvoir qui refuse toute fragmentation de son autorité. Baudeau rejoint la critique que les physiocrates formulaient contre les républiques qui divisaient le pouvoir et accroissaient en conséquences les passions des gouvernants. Si les religions peuvent varier selon les sociétés, l'unité du gouvernement et l'autorité du pouvoir souverain constituent une loi naturelle qu'il s'agit d'instaurer ou de restaurer.

Les contradictions entre le temps religieux et le temps politique de l'économie forment un point important du sujet de l'Église tel qu'il est traité dans les *Éphémérides*. La religion est considérée dans la philosophie du droit naturel comme un fait culturel universel mais divers. La physiocratie ne remet pas en cause le pouvoir de l'institution dans l'exemple de la France mais se permet de critiquer son influence lorsqu'elle se heurte à la règle de la liberté économique qui se traduit notamment par le travail. Dans sa liste des « opérations louables », Dupont évoque l'autorisation qu'accorda la papauté à la cour de Vienne de ne pas chômer durant certaines fêtes religieuses. Le rédacteur félicite l'Église de cet accommodement au calendrier du travail économique[734]. Cette activité convient en elle-même au culte à rendre à la divinité naturelle. Si les fêtes antiques étaient regrettées par Baudeau dans leur utilité sociale, c'était pour le respect qu'elle transmettaient envers l'agriculture et les campagnes[735]. Les fêtes catholiques doivent également se concilier avec la pratique économique. Le raisonnement économique porte sur la religion un regard

731 *Ibid.*, p. 72.
732 Jean BOIS, « Le règlement ecclésiastique de Pierre le Grand (Fin.) » in *Échos d'Orient*, tome 7, n°46, 1904, p. 153.
733 *Eph.*, 15 septembre 1766, p. 72.
734 *Eph.*, 1770, t. 8, p. 189.
735 « Des vendanges », *Eph.*, 8 novembre 1765, p. 17.

proche de l'utilitarisme en ce qu'il considère son influence en terme de coût pour la société. L'État ecclésiastique est une nouvelle fois mentionné pour une réduction de l'impôt sur la mouture du grain. Dupont se réjouit de cette mesure mais espère une suppression totale de cette taxe[736].

Dans les cas qui posent des difficultés économiques, l'État est présenté, par rapport à l'Église, comme son instructeur. Il aide l'institution à équilibrer ses finances selon sa morale. Le pouvoir politique du souverain qui, dans la logique physiocratique, est le plus proche, avec les économistes, du savoir naturel, accommode la religion révélée à la religion naturelle lorsqu'elle s'est éloignée de ses premiers principes. Ainsi, les souverains du Saint-Empire sont-ils loués pour leur volonté de faire dépendre une partie de la subsistance des ordres mendiants du financement des autres ordres religieux plus riches. Dupont commente : « De cette maniere, les deux especes d'Ordres Religieux se trouvent parfaitement rappellés à l'esprit originaire de leur institution, et le peuple sera soulagé de l'imposition, volontaire il est vrai, mais néanmoins très lourde, qu'établissoit sur lui la quête des Moines Mendiants. »[737]. Le clergé régulier subissait de nombreuses critiques de la part des philosophes des Lumières et des économistes pour leur situation oisive. Leur subsistance étant à la charge du peuple par le biais de la quête. Ce principe des ordres mendiants est interprété d'un point de vue économique et politique qui ne considère pas le rôle spirituel de ce clergé. C'est bien le pouvoir royal et impérial qui assainit moralement ces ordres, et non pas l'Église qui vient conseiller le pouvoir temporel. Ces deux pouvoirs, spirituel et temporel se réunissent ici dans une même proximité vis-à-vis de la loi naturelle. Les principes évangéliques étaient considérés par les physiocrates comme semblables aux principes de l'ordre naturel. La philosophie politique pouvait ainsi rejoindre la religion « raisonnée » et les membres du clergé régulier n'entraient plus nécessairement en opposition avec la citoyenneté promue par les économistes qui consiste avant tout en un travail libre, affranchi d'impôts notamment.

B) La physiocratie, le patriotisme et la monarchie

1. La justification de la monarchie française ou l'appel à un nouveau régime politique ?

La physiocratie concourra à l'expression du patriotisme français par son discours économique et politique sur la liberté de l'agriculture et du commerce qui en vint à légitimer le pouvoir monarchique absolutiste. Là où Montesquieu et Mably défendaient un patriotisme

736 *Eph.*, 1770, t. 8, p. 192.
737 *Ibid.*, p; 199.

républicain à l'anglaise, c'est-à-dire commercial et parlementaire, les physiocrates étaient plus proches des thèses du chevalier d'Arcq exposées dans *La Noblesse militaire,* rédigé en 1756. À l'opposé de l'ouvrage de l'abbé Coyer, ce dernier confondait dans le patriote l'amour du prince et de la patrie. Si l'*Encyclopédie* rappelait qu'il n'y avait « point de patrie sous le joug du despotisme »[738], le chevalier d'Arcq conciliait la monarchie française et le patriotisme en réunissant le citoyen et le sujet du roi[739]. Le despotisme de l'évidence des physiocrates n'entre pas non plus en contradiction avec leur profession de patriotisme qui se définit à la fois comme la soumission envers le souverain dès lors qu'il respecte et fait respecter les lois naturelles, et comme ce qui favorise la prospérité individuelle et générale. Catherine Larrère affirme même que la perspective physiocratique de « l'affirmation de la vocation agricole de la France » est « un des modes privilégiés de l'affirmation de l'identité nationale »[740]. Au même titre que le mercantilisme, cette philosophie économique contribuerait donc au renforcement du patriotisme français. La particularité de la physiocratie est dans sa perception du pouvoir monarchique vu à la fois comme le lieu d'une autorité naturelle et forte et comme un pouvoir en retrait dans l'activité économique décrite comme devant rester libre, c'est-à-dire sans interventions trop contraignantes de la part du gouvernement. De prime abord, la physiocratie pourrait entrer en conflit avec la monarchie dans la mesure où toutes deux forment un type particulier de gouvernement. Dans son introduction au discours préliminaire de Dupont tiré du recueil *Physiocratie*, Ferrès rappelle qu'il s'agit du gouvernement de la nature. Il définit la monarchie comme le gouvernement d'un seul homme, l'oligarchie comme le gouvernement d'une minorité et la démocratie comme le gouvernement du peuple[741]. Cette distinction n'empêche pas une compatibilité entre le deux premières formes de gouvernement qui se rejoignent sur le principe du naturel. Comme nous l'avons vu précédemment, le pouvoir monarchique est considéré comme un pouvoir naturel dont la légitimité est corroborée par les exemples de l'histoire des sociétés humaines. L'exemple contemporain de l'Empire chinois achève de convaincre sur le gage de pérennité que représente un tel pouvoir qui ne doit avoir de coercitif que ce que prescrit la nature.

Dans son « traité de la république de Genève » qui constitue une série de douze articles à partir du premier tome de l'année 1770, Dupont décrit les vices des gouvernements démocratiques et oligarchiques au profit du caractère naturel de la monarchie. L'exemple de tensions politiques et sociales entre les bourgeois de la ville et les natifs lui fournit le prétexte à ces réflexions politiques. Les bourgeois étaient les citoyens de Genève et possédaient les droits politiques en formant le gouvernement par le conseil général, lequel désignait le conseil des Deux-Cents qui exerçait le

738 JAUCOURT, « Patrie », *Encyclopédie*, cité par Edmond DZIEMBOWSKI, *op. cit.*, p. 340.
739 Edmond DZIEMBOWSKI, *op. cit.*, p. 367.
740 Catherine LARRERE, *op. cit.*, p. 173.
741 *Eph.*, 1768, t. 3, p. 165.

pouvoir législatif. Les habitants et les natifs étaient privés des droits politiques et ne pouvaient accéder au statut de bourgeois faute d'argent en raison des taxes qu'ils devaient payer. Cette constitution d'une oligarchie que Dupont nomme « aristocratie » témoigne, selon lui, du vice de la démocratie qui entraîne infailliblement de telles compositions de pouvoir. Son argumentation part de l'impôt. Dupont ne remet pas en cause son principe lorsqu'il s'applique équitablement sans entraver le travail de chacun et les productions de la terre. Dans le cadre d'une monarchie, l'autorité souveraine imposera cette taxe à ses sujets. Mais, dans le cadre d'une république, le principe d'un gouvernement formé par une pluralité de personnes entraîne la constitution d'un groupe qui s'arrogera des droits différents des administrés et imposés[742]. La revendication de l'égalité constitue un deuxième facteur de « dégénérescence » vers une aristocratie :

> Il y a peu de ressource contre l'abus du pouvoir des supérieurs, parce que ces supérieurs sont une multitude, parmi laquelle il y a, comme dans toute multitude, quelques gens très raisonnables, et beaucoup d'autres qui ne le sont guere ; et que la prétention peu éclairée de l'égalité, soutenue entre ceux qui participent aux privileges supérieurs, s'oppose à ce que les plus raisonnables aient la prépondérance ; qui, à la pluralité des suffrages, passe au contraire presque toujours du côté de ceux qui ont le moins de réflexion et le plus d'enthousiasme. Ainsi se forme progressivement une aristocratie dure et déréglée[743].

Le régime républicain se caractérise par les principes d'égalité, de liberté et du suffrage du peuple. Dupont montre que l'égalité empêche la formation d'une élite éclairée au profit d'un groupe qui instaure ses privilèges. Une aristocratie éclairée n'en semble pas moins envisageable. Il pourrait s'agir des détenteurs du savoir économique qui enseignent le souverain sur son gouvernement naturel. L'argumentation physiocratique antirépublicaine rejoint la logique des passions et des intérêts. Les passions qui dégénèrent pour des raisons imaginaires ne sauraient avoir le même impact sur un État lorsque celui-ci est gouverné par plusieurs personnes que lorsqu'il s'agit d'un pouvoir personnel. Saint Megrin affirmait que dans ce système monarchique, il était plus aisé d'imposer au roi la loi naturelle quand bien même ce dernier eût des mœurs licencieuses. Le pouvoir est également objet de surveillance de la part des économistes. La république se caractérise par le désordre car elle suit la loi de la multitude. La tendance de la démocratie à dériver vers l'oligarchie n'assure pas une pérennité du pouvoir menacé par les agitations du peuple. Dupont met en évidence un cycle théorique d'évolution politique qui part de la démocratie, dérive vers l'oligarchie et aboutit à une révolution[744]. La démocratie représente la concurrence des passions plus que la coopération des intérêts. L'aristocratie constituée cherchera ensuite à défendre les intérêts de son groupe là où ceux du souverain se confondent avec l'État. La démocratie ne saurait constituer un gouvernement

742 *Eph.*, 1770, t.1, pp. 232-233.
743 *Ibid.*, pp. 233-234.
744 *Ibid.*, p. 234.

de l'intérêt général la loi du nombre se substitue à la loi naturelle. Dupont affirme que « dans toutes les *aristocraties*, il y a une démocratie *enclavée*, laquelle est composée du corps même des *aristocrates*. »[745]. La proclamation de l'égalité en dépit de l'inégalité naturelle produit cette dérivation politique qui asservit les hommes sous le joug d'un pouvoir constitué par « un Souverain collectif »[746] aussi redoutable qu'un tyran. Pour que le loi de l'intérêt règne en accord avec le bien général, les passions doivent être tues. Seule l'institution monarchique est capable d'assurer cette paix sans risquer une concurrence semblable au sein du gouvernement.

Pour Dupont, le problème principal de la démocratie républicaine est son manque de fondement économique par rapport au principe politique de l'égalité. La sociabilité issue de l'activité agricole fournit au contraire un socle solide à la monarchie qui incarne l'autorité nécessaire à la sécurité de la pratique économique de subsistance qui se transformera ensuite en abondance dès lors que la loi naturelle sera assurée par le gouvernement. Là où le suffrage du peuple porte au pouvoir des personnes soucieuses de leurs intérêts de pouvoir et met en concurrence les passions, le royaume agricole assure la continuité du travail entre les générations permettant ainsi l'accord des intérêts particuliers avec l'intérêt général. Pour légitimer ce principe, Dupont décrit le caractère naturel de l'autorité d'un seul homme, à l'image du père de famille : « rien n'est plus aisé que de résumer les loix par lesquelles on pourroit assurer la liberté des sujets d'un grand Empire. La terre y offre dans le produit net du sol une grande richesse disponible que l'on doit en partie à la sécurité que l'autorité tutélaire a assurée dès le commencement de la société, et qui fournit de quoi entretenir cette autorité protectrice, sans qu'il en coûte rien à aucun individu »[747]. À la différence de la république de Genève dont le gouvernement se constituait d'une multitude de chefs de famille[748], la particularité de la personne du souverain s'efface derrière la fonction sécuritaire de son gouvernement. Son pouvoir est une dérivation nécessaire de l'agriculture et de la propriété. Pour les physiocrates, la liberté n'est pas assurée par l'égalité mais par la sécurité. On voit poindre ici l'opposition entre royaume agricole et république commerçante que reprenait Quesnay[749]. La république de Genêve est considérée comme « petite » et manquant de richesses agricoles, au contraire d'un Empire qui se constituerait d'un vaste territoire et donc d'un produit net conséquent : « Mais dans une petite République dénuée de territoire, et où le produit net de la culture forme un objet si peu considérable, que ce qu'on en peut consacrer au maintien de l'Etat, n'y sauroit suffire, il faut recourir à des contributions prises sur la fortune des particuliers »[750]. Arnault Skornicki met en

745 *Ibid.*, p. 247.
746 *Ibid.*, p. 250.
747 *Ibid.*, p. 229.
748 *Ibid.*, p. 250.
749 Arnault SKORNICKI, *L'économiste... op. cit.*, pp. 199-200.
750 *Eph.*, 1770, t.1, pp. 232-233.

évidence cette typologie des gouvernements qui dépend d'une règle de « territorialisation ». Les physiocrates distinguent trois sociétés : agricoles, marchandes et barbares. Les premières sont sédentaires et attachées à la terre, les deuxièmes relèvent du circuit des marchandises et les troisièmes demeurent nomades[751]. L'avantage décrit par Dupont du royaume agricole par rapport à la république commerçante est l'assurance de richesses pour le peuple et l'Etat qui dépendent de la production des terres. La nature donnant en abondance dès lors que l'activité agricole n'est pas entravée, la pérennité de ce gouvernement est garantie. C'est ce lien des hommes au territoire par la propriété et l'agriculture qui établit une nation, au contraire des marchands cosmopolites critiqués par Mirabeau et Quesnay dans la *Philosophie rurale*[752]. L'agriculture incarne bien ce patriotisme rural et libéral que défendent les *Éphémérides* en ce qu'elle rapporte les individus à une terre et à une famille.

2. Le pouvoir du souverain

Un modèle

La défense de la physiocratie se confond avec celle de la monarchie. Le censeur Moreau relève cette soumission au roi demandée par les économistes, chaque homme devant au souverain la protection de ses droits[753]. Le contrôle assuré par la librairie royale se souciait de la morale, de la religion et des matières du gouvernement[754]. La morale naturelle convient au censeur de même que la définition d'un pouvoir royal dépendant de l'ordre naturel et d'une justice immuable. Moreau relativise la nouveauté – et donc la capacité de subversion de leur doctrine – de la philosophie des économistes en rappelant Platon, Cicéron et Aristote. Dupont confirme en note cette filiation et ajoute les noms de Socrate, Xénophon, Epictète et Marc-Aurèle mais s'en distingue par rapport à l'objet principal de la science économique qui est la reproduction et la distribution des subsistances et des richesses, éléments qui ne fut pas envisagés par ces philosophes[755]. L'un des principaux modèle philosophique des physiocrates se trouve donc dans le stoïcisme. Les qualités de philosophe et d'empereur font de Marc-Aurèle un modèle particulier de souverain souvent repris par eux. Un roi philosophe pouvait en effet incarner un modèle de gouvernement sans pour autant qu'il ne déterminât la connaissance philosophique. Dans l'optique des physiocrates, l'instruction philosophique provient moins de la personne royale que des économistes. Dupont fait ainsi de la

751 Arnault SKORNICKI, *op. cit.*, p. 201.
752 *Ibid.*
753 « Corps de doctrine du censeur », *Eph.*, 1770, t.1, p. 270.
754 *Ibid.*, p. 258.
755 *Ibid.*, pp. 261-262.

fonction d'empereur un empêchement à un développement philosophique complet dans le cadre du savoir physique et moral qui constitue la science économique[756]. Lorsque Ferres écrivait de celle-ci qu'il s'agissait d'une « science dont l'objet est si ancien et la découverte si nouvelle »[757], il faisait référence à ces pouvoirs politiques considérés comme avisés sur l'organisation économique mais qui négligeaient la connaissance de ses principes et notamment les phénomènes sociaux. Le rédacteur du journal met en avant cette nouveauté apportée par l'économie politique qui a « embrassé une beaucoup plus grande chaîne de connaissances sociales »[758]. Ce savoir plus systématisé place les économistes modernes dans une situation inédite qui fait d'eux des conseillers nécessaires pour la monarchie. Ils doivent instruire le roi sur son propre intérêt qui consiste à faire respecter les lois naturelles, lesquelles assurent son pouvoir. Ces connaissances sociales feront du souverain moderne un roi économiste qui n'envisage plus ses sujets dans la seule optique du peuple mais également dans celle de la population, c'est-à-dire, selon la distinction formulée par Michel Foucault[759], que le peuple est envisagé comme un ensemble rationnel qui doit être instruit de son intérêt. Le principe de l'imitation est une règle déjà bien aperçue par Baudeau[760], et suit une ordre honorifique. La place la plus élevée socialement sera aussi celle la plus imitée, ainsi de la noblesse pour Baudeau. Le souverain incarne donc le modèle principal susceptible d'influencer le comportement des élites et du peuple. Les économistes décrivaient les exemples d'hommes d'État modèles comme Sully. Dans l'avertissement de Baudeau qui commence le premier tome de la version officiellement physiocratique des *Éphémérides,* la fonction de gouvernement du souverain est décrite selon cette logique de l'exemple. Le souverain incarne la chose publique et son intérêt particulier se confond avec celui de tous réunis en société :

> Voyez se concentrer sur eux [les souverains] toutes les volontés, toutes les forces physiques et morales de la société ; se former pour eux un patrimoine intimement et indivisiblement uni aux propriétés foncieres, qui sont elles-mêmes le lien social ; leurs intérêts associés imperturbablement au bien de l'Etat ; leur opulence et leur grandeur nécessairement proportionnée à la prospérité publique[761].

Le pouvoir du souverain provient de sa participation indirecte au fondement premier de la société : la propriété foncière. Le principe de la copropriété des terres du royaume qui lui permet de retirer un impôt sur une partie du produit net, est le garant de la formation sociale et de son adéquation au gouvernement politique par un impôt modéré, par le respect des lois naturelles et par

756 *Ibid.*, p. 261.
757 *Eph.*, 1768, t. 3, pp. 165-166.
758 *Eph.*, 1770, t.1, p. 262.
759 Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004, p. 72.
760 Dans les articles « Du monde politique », *Eph.*, 6 janvier 1766, p. 17 et « De Paris », *Eph.*, 6 décembre 1765.
761 *Eph.*, 1767, t. 1, in Bernard HERENCIA, *op. cit.*, p. 266.

la sécurité que le souverain assure. Sa fortune dépend de celle de son État par cette règle physiocratique de la propriété foncière et de leurs interdépendances. Le roi est à l'intersection de ces liens sociaux et économiques. Il leur assure une sécurité par sa politique d'ajustement du droit positif au droit naturel. Il doit imiter les lois naturelles pour être ensuite imité par la population :

> Voyez s'étendre, depuis le trône jusqu'aux extrémités des Empires, les rayons bienfaisants de l'autorité tutélaire. Voyez les organes incorruptibles de la *Justice par essence*, ne recevoir et n'exécuter que les *Loix*, rejettant avec horreur les volontés transitoires, erronnées, iniques et destructives, inspirées par l'orgueil ou la cupidité ; faisant régner, moins encore par leur pouvoir que par leurs exemples, l'équité, les mœurs et le patriotisme[762].

L'ordre que décrit Baudeau est hypothétique. Il caractérise la loi de diffusion des pratiques morales et sociales naturelles à l'échelle du monde. Le gouvernement physiocratique a vocation à s'étendre et à être imité. C'est le but des articles d' « opérations louables » qui donnent l'illusion d'une extension internationale et continue des réformes libérales. La succession des exemples par pays donnent cette impression. Le terme d'« autorité tutélaire » avait retenu l'attention du chancelier qui désigna Moreau comme censeur du texte de Mirabeau, les *Leçons économiques*.[763] Traiter d'un sujet comme celui-ci engageait l'auteur à tenir un propos conciliant avec le pouvoir monarchique. Le chancelier s'était arrêté sur des expressions « peu usitées ». La science nouvelle devait employer le moins possible de termes nouveaux pour désigner un objet ancien. Dupont distingue ainsi le vocabulaire de la science économique, ses mots techniques et les « expressions de sentiments » dues à la subjectivité des auteurs. Ce qui compte selon lui est la justesse du vocabulaire scientifique. Il s'agit notamment des avances foncières, primitives, et annuelles, du produit net et des reprises[764]. Ces termes, qui désignent une réalité économique, caractérisent l'originalité de la physiocratie - sans être des mots de leur invention – qui formule un savoir qui n'était pas maîtrisé par les Anciens ni par les précédents gouvernements. L'autorité tutélaire devient ainsi un modèle lorsqu'elle prend connaissance de ce savoir nouveau. Dans la perspective physiocratique, les pouvoirs juridiques et politiques doivent être l'expression des lois naturelles. Leurs prérogatives sont ainsi délimitées par l'existence d'un ordre supérieur dont il assure l'existence parmi la société humaine. Comme la justice ne fait que « recevoir » et qu'« exécuter », le souverain veille à l'application de ces lois. Son pouvoir politique se substitue aux mécanismes de l'ordre naturel. Baudeau peut ainsi dire qu'il gouverne moins par son pouvoir que par ses exemples. Il se rapproche de la figure du roi patriote de Bolingbroke qui réunit l'honneur nobiliaire au patriotisme, c'est-à-dire à la liberté de travailler et de jouir de ses biens, deux principes garantis pour chaque citoyen-sujet. Le souverain se caractérise

762 *Ibid.*
763 *Eph.*, 1770, t.1, p. 256.
764 *Ibid.*, p. 272.

moins par son pouvoir que par ses mœurs. Pour l'imitation, la politique compte moins que la morale. Le problème des passions de ceux qui gouvernent était un des points étudié par Saint Megrin dans ses *Doutes éclaircis*. Les physiocrates s'intéressent moins aux mœurs des individus qu'à celles du souverain. La science économique qui se formule dans les *Éphémérides* n'a donc rien de positiviste et n'est pas entièrement débarrassée de la réflexion morale. La loi de l'intérêt ne supprime pas l'exigence de bonnes mœurs pour le souverain. Saint Megrin concède pour autant une contradiction possible entre le comportement privé du souverain et les lois de son royaume. Tant que la stabilité de celles-ci, fondées sur l'ordre naturel, est maintenue, cette considération importe peu[765]. Son comportement officiel n'en incarne pas moins un exemple pour le peuple. Saint Megrin répond ainsi à Mably sur le rôle du souverain : « le Souverain doit se concilier l'estime et la considération de ses sujets, son exemple est un miroir dans lequel les peuples aiment à lire leur devoir, ses mœurs décident les mœurs publiques, et ses vertus morales lui donnent souvent une autorité plus puissante que la loi. »[766]. La physiocratie réduit le pouvoir législatif du souverain à la formulation des lois naturelles au profit d'un pouvoir moral. La notion de patriotisme évoque également cette dimension morale. L'abandon de celle-ci pour le peuple témoigne de ce qui caractérise le gouvernement économique des physiocrates : un gouvernement de la population[767]. Le désir meut seul la population, il convient de l'employer dans un sens favorable à l'intérêt public[768]. La morale devient inutile. Elle ne se conserve que dans la figure du souverain qui devient le simulacre de l'ancien pouvoir auquel l'économie s'est substituée.

Si les *Éphémérides* agissent comme un « miroir aux princes », ces derniers en figurent un second pour le peuple envisagé comme population. L'instruction publique souhaitée par les physiocrates apparaît avant tout comme un enseignement moral propre à l'économie. Ce dernier se différencie des normes religieuses en ce qu'il ne s'agit pas du salut mais du bonheur terrestre. Au dieu horloger de Newton s'ajoute le roi horloger qui assure les conditions de fonctionnement de l'ordre économique selon les règles naturelles.

Surveiller

Le pouvoir principal du souverain réside paradoxalement dans sa situation en retrait. Son rôle coercitif est limité par le savoir économique qui rappelle son lien de subordination à la logique de la succession des ordres indiqués par la nature. La loi de la propriété individuelle érigée par les

765 *Eph.*, 1768, t. 6, pp. 239-240.
766 *Eph.*, 1768, t. 4, p. 258.
767 Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, p. 79.
768 *Ibid.*, p. 74.

physiocrates comme un droit naturel et la liberté d'en jouir impliquent un besoin de sécurité. Michel Foucault a étudié la formation de la gouvernementalité libérale qu'il caractérise comme un regain du pouvoir de contrôle de la part du gouvernement. La sécurité est le pendant nécessaire de la liberté, toutes deux entraînent des mécanismes de contrôle[769]. L'art de gouverner des physiocrates se rapproche plus, selon lui, d'un naturalisme que d'un libéralisme en ce qu'il ne s'agit pas de l'instauration d'une liberté juridique pour le sujet de droit mais d'une liberté naturelle, insérée dans une physique et dans les lois de l'évidence[770]. Ils n'en formulent pas moins une vision du pouvoir monarchique proche du « gouvernement frugal »[771] formulé par Benjamin Franklin. Dans son *Traité sur la République de Genève*, Dupont montre à la fois la puissance de l'autorité tutélaire et son exercice restreint : « on voit que cette autorité établie pour le maintien de la liberté et la conservation de la propriété de tous, n'a que des droits avantageux pour tous ; qu'elle a un intérêt pressant à se renfermer dans l'exercice de ses devoirs, puisqu'elle est essentiellement *toute-puissante* quand les ordonnances sont conformes à la justice »[772]. La légitimité du souverain provient bien d'une nécessité sécuritaire. Le maintien et la conservation représentent la nature de son pouvoir qui est limité à celui de la réglementation, celui de l'application de l'ordre légal[773]. La puissance du souverain ne réside pas dans ses prérogatives mais dans la loi naturelle qu'il incarne et qu'il préserve. Le pouvoir royal n'est pas un droit acquis mais un devoir inné. La puissance de l'autorité souveraine est proportionnelle à son adéquation avec l'ordre naturel. Le retrait du souverain ne réside pas seulement dans la politique économique mais aussi dans l'apparence symbolique de la monarchie. Le luxe et le faste sont critiqués par les physiocrates qui préfèrent la « modération » du souverain à une démonstration artificielle et coûteuse. Ainsi, l'un des exemples d'« opérations louables » décrit la réduction des dépenses d'apparat par l'évêque et prince de Spire, le comte de Leinbourg-Styrum. La réduction des impôts va de pair avec cette loi somptuaire. La modération du pouvoir passe par l'apparence et par l'imposition. Dupont cite ce prince : « il a dit familiérement, qu'*on reconnoît et qu'on distingue bien mieux le pere dans sa famille, quand il vit simplement au milieu de ses enfants, et qu'il emploie ses richesses à leur bien-être, que quand il les prodigue dans le faste et ses fantaisies personnelles*. »[774]. Le retrait du pouvoir législatif du souverain est aussi un retrait physique qui attache moins d'importance à l'apparence du pouvoir dès lors réglé sur l'ordre légal et naturel au profit d'une présentation morale du prince. Si la morale

769 Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, p. 50 et *Naissance de la biopolitique,* Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004, p. 68.
770 *Ibid.*, p. 63.
771 *Ibid.*, p. 30.
772 *Eph.*, 1770, t. 1, p. 229.
773 Arnault SKORNICKI, *L'économiste*, p. 214.
774 *Eph.*, 1770, t. 8, p. 186.

déserte l'idée de population, son importance s'accroît dans la figure du souverain.

La modération du souverain et son comportement moral lui fournissent un pouvoir de surveillance qui découle du principe libéral défendu par les physiocrates. Comme le montrait Michel Foucault, l'instauration de la liberté de circulation des marchandises et des hommes implique la mise en place de dispositifs de sécurité qui laissent faire ces mouvements tout en les contrôlant[775]. Si la loi naturelle efface l'arbitraire de l'autorité souveraine, elle n'en renforce pas moins son pouvoir sécuritaire qui passe par la surveillance. La morale est toujours liée à cette fonction gouvernementale. Saint Megrin écrit : « nous devons envisager le Souverain judicieux et surveillant, et non le particulier détestable et funeste à quelques particuliers »[776]. Le sentiment de justice complète son pouvoir de surveillance qui permet d'instaurer un despotisme légal et non arbitraire. La liaison entre la liberté et les dispositifs de sécurité est formulée par Mirabeau dans le sens d'un éloge de l'autorité royale. À propos du pacte de famille entre les Bourbons de France et d'Espagne, il célèbre la liberté de circulation des hommes et des biens entre ces deux territoires comme un premier pas vers le règne des droits naturels. Cet horizon n'efface pas le pouvoir monarchique qui bénéficie d'un surcroît de légitimité et de considération pour ces mesures libérales. Il écrit : « On a hérissé de difficultés les transmigrations. On ne s'est pas aperçu qu'il n'y avoit contre elles de barrières suffisantes, que celles qu'y peut mettre le bien-être des sujets et la vigilance avec laquelle le gouvernement protège tous les droits naturels, dont la liberté est le premier »[777]. Ce gouvernement libéral se manifeste non seulement ponctuellement pour réprimer les violations des lois naturelles mais aussi perpétuellement par la fonction de contrôle. Cette perspective donne un rôle croissant à l'administration. Il s'agit là de ce qu'Arnault Skornicki caractérise comme la « gouvernementalisation de l'Etat » dans laquelle l'administration prend le pas sur la souveraineté[778]. Mirabeau n'en rappelle pas moins la symbolique de l'autorité royale comme image de Dieu sur terre. L'exercice du pouvoir politique se définit autour de ces trois principes : liberté, protection et justice. L'effacement du souverain n'est donc que partiel en ce que son pouvoir se renforce de ces libertés accordées aux hommes. Le roi apparaît comme un être charitable et dont le prestige se renforce de cette posture libérale : « ces bienfaits, qui coûtent si peu, sont encore plus avantageux à ceux qui les accordent, qu'à ceux auxquels ils sont accordés. »[779]. Cette phrase témoigne non seulement du renforcement de pouvoir que donne paradoxalement une législation libérale au gouvernement – formé par l'administration – mais aussi d'une rhétorique qui présente en premier lieu le pouvoir symbolique du souverain plus que son rôle législatif. L'image divine, celle de la surveillance et de la

775 Michel FOUCAULT, *Sécurité... op. cit.*, p. 67.
776 « Doutes éclaircis », *Eph.*, 1768, t. 6, p. 240.
777 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 14.
778 Arnault SKORNICKI, *L'économiste*, p. 214.
779 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 17.

vigilance, rappelle ce que Michel Foucault nomme le « vieux rêve du plus vieux souverain »[780], à savoir, celui de la surveillance totale. La physiocratie qui développa la théorie du despotisme légal défend l'idée d'un savoir économique qui peut guider la volonté du souverain. Ce savoir n'en est pas moins limité aux règles de Quesnay issues du *Tableau économique* et aux lois naturelles[781]. Les *Éphémérides* portent et diffusent ce savoir à l'intention des souverains et des citoyens leurs sujets. La notion de citoyenneté se définit ici par rapport au savoir économique. En effet, les physiocrates défendent la nécessité d'une instruction générale sur l'ordre naturel pour rendre conformes les volontés particulières à la volonté souveraine. Mirabeau fait ainsi dire à un prince hypothétique du Midi : « Je n'ai qu'à VOULOIR, et permettre à mon Peuple de SAVOIR ; et tout ce mal sera bientôt réparé »[782]. Le pouvoir du souverain réside donc dans son savoir économique, lequel est diffusé par la voie du périodique comme organe centralisateur des écrits qui entrent dans ses matières. Des économistes dépend la tâche d'instruction du pouvoir politique, qui, à son tour, instruira le peuple.

Les physiocrates expriment ici une voie libérale qui place le souverain à équivalence des acteurs sociaux par rapport à la connaissance de l'ordre économique. Son rôle se caractérise par la transmission et la continuité. Étant copropriétaire des terres du royaume, il est également un père de famille qui assure la stabilité et l'ordre de sa maison. L'image de la mère de famille prend pour Mirabeau des traits semblables à l'autorité du souverain. Il évoque le « courage domestique » qui se fonde sur la « douceur », la « modération » et la « surveillance continuelle »[783]. Le pouvoir royal reprend la symbolique d'un pouvoir domestique qui provient de la première définition de l'économie comme le sage ménagement du domaine. La science nouvelle de l'économie politique renoue ainsi avec un discours ancien sur l'autorité souveraine. Cette représentation ne doit pas masquer une mise en retrait du roi derrière l'ordre naturel et derrière l'administration, voire même derrière le savoir économique porté par les physiocrates. Elle peut se comprendre par la dépendance du périodique vis-à-vis de la censure royale et par la nécessité pour les économistes d'obtenir le soutien du gouvernement. Le périodique cherche à diffuser cette science du gouvernement qu'est l'économie transparente et évidente des physiocrates.

L'anthropologie économique des physiocrates substitue à l'état de nature l'ordre naturel. Ce dernier gouverne également le champ du patriotisme dont le vocabulaire fut fréquemment formulé au cours du XVIIIe siècle. L'économie politique s'en empare pour insérer les lois découvertes par Quesnay dans l'espace d'un État. La physiocratie étudie également les différentes échelles de la

780 Michel FOUCAULT, *Sécurité... op. cit.*, p. 67.
781 Michel FOUCAULT, *Naissance... op. cit.*, pp. 288-289.
782 *Eph.*, 1768, t. 7, p. 27.
783 *Eph.*, 1767, t. 10, p. 154.

famille à la société des hommes. Le système monarchique apparaît comme le plus conforme à l'ordre économique et naturel. L'histoire et l'étude d'un république comme celle de Genève viennent confirmer leurs thèses. Le savoir économique doit déterminer son pouvoir politique. Le souverain et monarque soumis aux lois naturelles incarne cette autorité. La physiocratie montre ainsi deux versants différents de l'autorité souveraine : d'un côté limitée par la science économique et de l'autre, présentée comme despotique sans être arbitraire, dans une logique traditionnelle qui fait du souverain l'image du pouvoir divin sur terre et assimile son gouvernement à un pouvoir domestique. Il s'agit là d'une contradiction liée au libéralisme des physiocrates qui souhaitent à la fois la liberté individuelle de penser, de commercer et de cultiver, et la présence d'une autorité souveraine vigilante puissante mais non pas coercitive. Comme le montrait Michel Foucault, chez les physiocrates, le souverain passe « de l'activité politique à la passivité théorique »[784]. Les *Éphémérides,* en visant le gouvernement, ont cherché à transmettre ce savoir et à agir sur la personne du roi en conservant son pouvoir symbolique au détriment de son rôle politique.

784 Michel FOUCAULT, *Naissance... op. cit.*, p. 297.

Conclusion : Les *Éphémérides* comme un « miroir aux princes »

D'un périodique généraliste traitant de sujets à la mode parmi les hommes de lettres comme la philosophie politique, le commerce et l'agriculture par le prisme de l'agromanie, les *Éphémérides* ont évoluées en un journal spécialisé en économie politique sous l'angle physiocratique. Baudeau présentait la *Chronique de l'esprit national* comme une occasion de divertissement et d'instruction. Cette version ce distinguait notamment par l'omniprésence de la plume du rédacteur du journal. La *Bibliothèque raisonnée* devient plus collaborative en ce qu'elle diffuse la plupart des écrits des auteurs physiocrates et économistes. La formulation de l'économie politique comme science n'implique pas une réduction de l'objet d'étude mais est au contraire contemporaine d'un encyclopédisme qui transparaît dans le sous-titre. Le périodique devient un outil pour le savant et l'amateur qui souhaitent développer un savoir global sur ces matières. Il engage à la lecture et à l'achat d'ouvrages et constitue lui-même un série de livres dont le contenu est valorisé *a posteriori* pour les lecteurs récemment abonnés dans une table détaillée rédigée par Dupont. L'unité doctrinale que les deux directeurs défendent et rappellent pour la plupart des articles constitue le critère principal de spécialisation du savoir économique. Le caractère vaste des objets d'études qui intéressent les économistes les obligent à cette discipline qui se veut science. La découverte du produit net par Quesnay constituait pour Dupont la première formalisation de la science économique. Tout part de l'auteur du *Tableau économique* puis des écrits de Mirabeau. Les *Éphémérides,* en tant qu'organe officiel de la physiocratie, naissent après la phase de théorisation. Mis à part l'ouvrage de Le Mercier La Rivière sur le despotisme légal, le périodique n'accueille pas de textes doctrinaux importants. Ils sont des compilations ou des séries d'articles qui répètent et illustrent les lois de l'ordre naturel. Le périodique n'en formule pas moins la première histoire de l'économie comme science. Il sert ainsi à préserver l'unité des auteurs en dépit des attaques. Pour autant, des ouvrages d'auteurs économistes hétérodoxes sont parfois publiés ou commentés dans le journal comme Forbonnais ou d'Auxiron.

Le périodique ne se concentre pas uniquement sur les textes qui traitent des premiers sujets économiques comme l'agriculture, le commerce ou les impôts. Des ouvrages littéraires et poétiques, des récits de voyages et des textes relevant des sciences naturelles, sont recensés dans les pages du journal. Ils participent d'une même logique de description du monde susceptible d'être intégrée à la science économique. Celle-ci tend à réduire en une seule les sciences morales et politiques en les englobant. La philosophie du droit naturel devient le premier principe politique et la morale de l'intérêt individuel devient le premier principe économique. La *Bibliothèque raisonnée* naît dans le contexte d'une séduction que génèrent les économistes envers le gouvernement. L'année 1768

marque un regain des oppositions aux physiocrates liées aux lois libérales sur le commerce des grains. Les difficultés financières et les retards de parution qui deviennent constant de 1770 à 1772 témoignent d'une certaine réduction de leur audience dont certains textes contemporains se font l'écho comme les *Mémoires secrets*. Les sujets économiques restaient pour autant débattus, notamment en ce qu'ils concernaient la fonction de l'autorité royale. Les *Éphémérides* semblent s'adresser à deux destinataires précis : le souverain et ses sujets. Parmi les seconds, il s'agit notamment des membres du gouvernement royal capable de mettre en œuvre les réformes souhaitées. Les propriétaires et les cultivateurs sont également les premiers concernés. Le citoyen auquel le périodique dit s'adresser est celui qui défend un savoir libre. Il devient, dans la version physiocratique du journal, celui qui reconnaît, par sa raison et sa sensibilité, la justesse de cette doctrine. Le journal montre ici un but d'instruction qui correspond à la position physiocratique selon laquelle les sujets doivent être instruits de leur intérêt et des lois naturelles pour assurer la pérennité du marché libre. Ce mouvement d'éducation économique s'oriente également vers l'autorité souveraine. Le libéralisme économique des physiocrates se double d'un discours sur la légitimité du pouvoir monarchique et l'adéquation de sa fonction avec l'ordre naturel. Le périodique prend ainsi l'aspect d'un « miroir aux princes » en ce qu'il s'adresse à ces derniers au sujet du comportement moral et politique à suivre. Ces textes médiévaux se caractérisaient par la description des vices et des vertus du prince, par la présentation d'exemples de règnes tirés de l'histoire et par la réflexion sur l'exercice de son pouvoir relativement à la conception du roi juste[785]. Nous retrouvons tous ces éléments dans les *Éphémérides*. L'histoire est un thème récurrent qui fournit des modèles de souverains et de gouvernements. Ainsi, si l'économie politique put mettre de côté les considérations morales des actions individuelles au profit des lois naturelles qui organisent le particulier et le général à travers la notion de l'intérêt, elle ne s'en départit pas pour autant dans la réflexion sur le pouvoir politique. Comme le montrait Michel Foucault, le peuple laissait place à la population. Cette notion se voit non seulement dans le discours de l'intérêt et de la rationalité individuelle mais également dans celui de la science naturelle qui raisonne en terme d'espèce[786]. Les physiocrates reprennent cette perspective et l'appliquent à une forme d'anthropologie économique qui se confond avec une philosophie du droit naturel. Cette double adresse du journal témoigne de la confiance des physiocrates en la transparence des phénomènes inscrits dans le savoir économique[787]. L'idée de l'instruction générale comme condition garantissant, avec la surveillance du souverain, l'ordre économique et légal, fait du périodique le porteur d'une forme de gouvernement économique

785 Einar MÁR JÓNSSON « Les “miroirs aux princes” sont-ils un genre littéraire ? », *Médiévales*, n°51, automne 2006, p. 6.
786 Michel FOUCAULT, *Sécurité... op. cit.*, p. 77.
787 Michel FOUCAULT, *Naissance... op. cit.*, p. 289.

capable de résoudre les problèmes de la monarchie et d'assurer la pérennité de son pouvoir. La perspective internationale entend montrer les réformes mises en places par différents gouvernements et ainsi l'universalité des principes économiques. L'idée du gouvernement économique donne des clés pour comprendre l'échec du périodique. La physiocratie se présente dans les *Éphémérides* comme la seule science viable du gouvernement. Elle se justifie à partir des travaux de Quesnay qui témoignent de la rationalité des phénomènes d'échanges et de circulation des richesses. Or, la remise en cause de la politique économique issue des idées libérales provient du caractère opaque de certains phénomènes comme les facteurs qui dictent le formation des prix et leurs variations qui se détachent du seul niveau quantitatif des récoltes[788]. Les physiocrates privilégiaient l'étude des lois générales et le périodique n'a pas permis une analyse détaillée des phénomènes économiques d'actualité. L'argument principal restait celui de la diffusion du savoir théorique et sa vérification pratique par des exemples de philosophie politique et historique plus que par de véritables statistiques et calcul de probabilités. Le périodique des physiocrates demeurait une pièce littéraire qui organise plusieurs savoirs au service d'une doctrine soucieuse de constituer un gouvernement en elle-même. L'expérience de Turgot au contrôle général a montré non seulement les résistances des pouvoirs traditionnels à la réforme économique libérale mais également la difficulté de créer une régulation des échanges proportionnelle à la quantité des récoltes et au niveau des prix dans un cadre libéral. Les *Éphémérides* ignorèrent ainsi la séparation qui se développa dès le XVIIIe siècle entre le « monde politico-juridique » et le « monde économique »[789]. Le périodique décrivait l'image d'un souverain économique instruit de l'ordre naturel par les physiocrates et capable de surveillance. Cette représentation qui relie pouvoir et savoir économiques n'en fait pas moins du souverain un acteur en retrait de l'activité économique qui conserve l'exigence morale que le sujets de la monarchie ont perdu au profit de leur insertion dans la circulation et la consommation des richesses.

788 Jean-Claude PERROT, « L'analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *Une histoire intellectuelle... op. cit.*, p. 276 et p. 280.
789 Michel FOUCAULT, *Naissance... op. cit.*, p. 286.

Sources

BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France,* 36 vol., Londres, John Adamson, 1780-1789.

Collection des principaux économistes. Tome 1. Économistes-financiers du XVIIIe siècle. Réflexions politiques sur le commerce et les finances / Dutot / précédés de notices historiques sur chaque auteur, et accompagnés de commentaires et de notes explicatives par M. Eugène Daire. Osnabrück, Otto Zeller, 1966, [1843].

d'ALEMBERT, DIDEROT, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonnée des arts des sciences et des métiers*, Paris, 17 vol., 1751-1765.

DUPONT DE NEMOURS, Pierre-Samuel, *De l'exportation et de l'importation des grains, 1764 / Dupont de Nemours. Premiers opuscules sur le commerce des grains / L.-P. Abeille ; publ. avec introd. et table analytique par Edgar Depitre,* Paris, P. Geuthner, 1911.

Éphémérides du citoyen, ou Chronique de l'esprit national, Paris, Delalain et Lacombe, 6 vol., 1765-1766.

Éphémérides du citoyen, ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques, Paris, Delalain et Lacombe, 63 vol., 1767-1772.

HERBERT, Claude-Jacques, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture,* Paris, Paul Geuthner, 1910.

LOUIS XV, *Édit... concernant la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le Royaume... Registré en Parlement [le 19 juillet 1764],* Paris, Impr. Royale, 1764.

MABLY, Gabriel de, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques,* La Haye, Nyon, Veuve Durand, 1768.

QUESNAY, François, *Oeuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay, accompagnées des éloges et d'autres travaux biographiques sur Quesnay par différents auteurs / publiées avec une*

introduction et des notes par Auguste Oncken, Francfort, Joseph Baer, Paris, Jules Peelman, 1881.

SCHELLE, Gustave, *Oeuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, F. Alcan, 5 vol., 1913.

Bibliographie

ALBERT, Pierre, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 2018 (12e éd.).

BOIS, Jean, « Le règlement ecclésiastique de Pierre le Grand (Fin.) » in *Échos d'Orient*, tome 7, n°46, 1904, pp. 151-156.

CHARARA, Youmna, « L'opposition à l'absolutisme politique et à la société marchande. Droit et vertu dans la pensée de Mably » in *Dix-huitième Siècle*, n°33, 2001, pp. 385-39.

CHARTIER, Roger, MARTIN, Henri-Jean, *Le livre triomphant: 1660 - 1830*. 1990. *Histoire de l'édition française*, t. 2. Paris, Fayard, Cercle de la Librairie, 1990.

CITTON, Yves, *Portrait de l'économiste en physiocrate: critique littéraire de l'économie politique*, Paris, Harmattan, Collection Questions contemporaines, 2000.

CLÉMENT, Alain (dir.), *Nicolas Baudeau*, Paris, M. Houdiard, 2008.

CLÉMENT, Alain « Nicolas Baudeau, an anti-physiocrat? Éphémérides du citoyen prior to "conversion" (1765–1766) », *The European Journal of the History of Economic Thought*, 22:3, pp. 534-563, 2015.

CLEMENT, Alain, « Le droit des pauvres dans l'œuvre de Nicolas Baudeau », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2010/2, n°59, pp. 69-88.

COULMAS, Peter, *Les citoyens du monde : histoire du cosmopolitisme*, Paris, Albin Michel, 1995.

DUCHET, Michèle, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995, [1971].

DUMOUCHEL, Paul, DUPUY, Jean-Pierre, *L'enfer des choses. René Girard et la logique de l'économie*, Paris, Seuil, 1979.

DZIEMBOWSKI, Edmond, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770,* Oxford, Voltaire foundation, 1998.

ELIAS, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, [1939].

FACCARELLO, Gilbert, STEINER, Philippe, « 'Philosophie économique' and money in France, 1750–1776 : the stakes of a transformation », *The European Journal of the History of Economic Thought*, 19 (3), pp. 325-353, 2012

FOUCAULT, Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2015, [1966].

FOUCAULT, Michel, *Sécurité, Territoire, Population,* Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004.

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la Biopolitique,* Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004.

GIGNOUX, M. C.-J, « L'abbé Galiani et la querelle des grains au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 10 (1), pp. 17-37, 1922.

GODECHOT, Jacques, « Nation, Patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIIIe siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, 43 (206), pp. 481-501, 1971.

GOUTTE, Pierre-Henri, « Les Éphémérides du citoyen, instrument périodique au service de l'ordre naturel (1765-1772) », *Dix-huitième Siècle* 26 (1), pp. 139-61, 1994.

GOUTTE, Pierre-Henri, KLOTZ, Gérard, « Turgot : a critic of physiocracy? An analysis of the debates in "Éphémérides du Citoyen" and in correspondence with Dupont ». *European Journal of the History of Economic Thought,* 22 (3), pp.500-533, 2015.

GUSDORF, Georges, *Les sciences humaines et la conscience occidentale*, Paris, Payot, 1973.

HAMPSON, Norman, *Histoire de la pensée européenne, 4. le Siècle des Lumières*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1972.

HAUBERT, Maxime, « Bons sauvages et bonne nouvelle au Paraguay », *Revue Tiers-Monde*, tome 19, n°75, pp. 469-494, 1978.

HAZARD, Paul, *Le crise de la conscience européenne 1680-1715*, Paris, Le livre de poche, 2013, [1ère éd. 1961].

HERENCIA, Bernard, *Les Ephémérides du citoyen et les Nouvelles Ephémérides économiques (1765-1788). Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2014.

HIRSCHMAN, Albert O, *Les passions et les intérêts*. Paris, Presses universitaires de France, 1980.

JACOB, Christian (dir.), *Lieux de savoir*, t. 2, Paris, Albin Michel, 2011.

JURATIC, Sabine, « Publier les sciences au 18e siècle : la librairie parisienne et la diffusion des savoirs scientifiques », *Dix-huitième siècle*, n° 40(septembre), pp. 301-13, 2008.

KAPLAN, Steven L., *Le pain, le peuple et le roi,* Paris, Perrin, 1986.

LATAPIE, François de Paule, *Éphémérides romaines*, Présentation et transcription : Gilles MONTEGRE, Paris, Classiques Garnier, 2017.

LARRÈRE, Catherine, *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle: du droit naturel à la physiocratie,* Paris, Léviathan, Presses universitaires de France, 1992.

LEMERCIER de la RIVIÈRE, Paul Pierre, *Pennsylvaniens et Feliciens. Œuvres utopiques (1771 et 1792)*, Présentation et transcription : HERENCIA, Bernard, Genève, Slatkine, 2014.

LILTI, Antoine, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.

MÁR JÓNSSON, Einar, « Les “miroirs aux princes” sont-ils un genre littéraire ? », *Médiévales*, n°51, automne 2006, pp. 1-11.

MAUROY, Hervé, « L’amour-propre : une analyse théorique et historique », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 52-2, pp. 73-104, 2014.

MERGEY, Anthony, « L’État des physiocrates : autorité et décentralisation ». *Droit et gestion des collectivités territoriales,* 29 (1), pp. 727-37, 2009.

MEYSSONNIER, Simone, *La balance et l’horloge : la genèse de la pensée libérale en France au XVIIIe siècle,* Montreuil, Editions de la Passion, 1989.

NEVEU, Valérie, « Classer les livres selon le « Système figuré des connaissances humaines » : émergence et déclin des systèmes bibliographiques d’inspiration baconienne (1752-1812) », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 48, pp. 203-223, 2013.

PEIFFER, Jeanne, VITTU, Jean-Pierre, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17e-18e siècles) », *Dix-huitième siècle*, n° 40, pp. 281-300, 2008.

PERROT, Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l’économie politique: XVIIe-XVIIIe Siècle*, Paris, Editions de l’Ecole des hautes études en sciences sociales, 1992.

RIEUCAU, Nicolas, « Introduction : l’édition d’économistes, quel contenu et quelle forme ?, Abstract », *Cahiers d’économie Politique / Papers in Political Economy*, n° 57(mars), pp.7-54, 2010.

SCHELLE, Gustave, *Du Pont de Nemours et l’école physiocratique,* Paris, Guillaumin, 1888.

SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des Journaux*, Oxford Universitas, Voltaire foundation, 1991.

SGARD, Jean (dir.), Dictionnaire des journalistes, Oxford, Voltaire foundation, 1999.

SKORNICKI, Arnault, *L'économiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS, 2011.

SKORNICKI, Arnault, « La découverte de l'économie, entre science et politique ». *Dix-huitième siècle*, n° 46(octobre), pp. 253-67, 2014.

SKORNICKI, Arnault, « Histoire intellectuelle et sciences sociales : le cas de l'économie politique des Lumières (Réponse à Philippe Minard) ». *Revue française de science politique,* 66 (2), pp. 381-84, 2016.

SKORNICKI, Arnault, « L'économie politique, une « science nouvelle » pour des temps nouveaux », Sociologie des intellectuels et de l'expertise : savoirs et pouvoirs, 4ème congrès de l'AFS, Grenoble, 5-8 juillet 2011. http://www.academia.edu/3437719/L_%C3%A9conomie_politique_une_science_nouvelle_pour_des_temps_nouveaux

STEINER, Philippe, *Sociologie de la connaissance économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

STEINER, Philippe, « La science de l'économie politique et les sciences sociales en France (1750-1830) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 15, pp. 15-42, 2006.

STEINER, Philippe, « Les revues économiques de langues française au XVIIIe siècle (1751-1776) » in MARCO, Luc (dir.), *Les Revues d'économie en France: genèse et actualité (1751-1994),* Paris, L'Harmatan, 1996.

SURATTEAU, Jean-René, « Cosmopolitisme et patriotisme au siècle des Lumières ». *Annales historiques de la Révolution française,* 253 (1), pp. 364-89, 1983.

THÉRÉ, Christine, et Loïc CHARLES, « Les textes économiques parlent-ils d'eux-mêmes ? Quelques réflexions sur le bilan et les enjeux de l'édition INED 2005 des œuvres de Quesnay, Abstract », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, n° 57(mars), pp. 67-100, 2010.

THÉRÉ, Christine, « Éléments d'une sociologie des auteurs économiques de langue française, 1715-1776 », *Économies et Sociétés*, t. XVIII, n°3, mars 1984.

VITTU, Jean-Pierre, « Un système européen d'échanges scientifiques au XVIIIe siècle : les journaux savants », *Le Temps des médias*, n° 20, p. 47-63, 2013.

WEULERSSE, Georges, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2 vol., 2003.